

Brixia,
20 *ans*

déjà...

Photo château de Montcony coll. privée

Editorial

Le 25 octobre 2000, les associations qui soutiennent le projet de sauvetage du château de Montcony, château médiéval en briques, se réunissent à Louhans. Il s'agit notamment de « Bresse Louhannaise », « ARTS », « les Amis des Arts », « les Amis du Vieux Romenay » et Sagy. Au cours de cette réunion, elles évoquent le projet de création d'une fédération des associations d'histoire de Bresse.

L'idée suit son cours et neuf associations se lancent alors dans l'aventure. Le 13 juillet 2001, les statuts et la composition du bureau provisoire de la « Fédération des associations historiques et scientifiques de Bresse bourguignonne » sont déposés en sous-préfecture. Alain Cordier assure cette première présidence. Le 31 décembre, il souligne que l'action commune en faveur du château de Montcony a été une réussite mais soulève aussi la question de la complexité de l'intitulé de cette fédération des associations historiques et scientifiques de la Bresse bourguignonne (FAHS). Elle sera résolue lors de la réunion du conseil d'administration du 14 juin 2002 : Alain Cordier propose le nom de BRIXIA, qui est adopté. Rencontré dans des textes anciens, ce nom qui évoque à la fois une plaine et une forêt a paru évocateur du territoire de la Bresse bourguignonne. Le relais de la présidence passe à une historienne de la Bresse, universitaire déjà bien connue pour son action à l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, Annie Bleton-Ruget. NDLR

Ce numéro d'anniversaire, en forme de recueil de textes tirés des dix tomes des Mémoires publiés, raconte en quelque sorte l'histoire de cette aventure fédérative qui, sous l'affichage BRIXIA, a rassemblé 14 associations historiques et scientifiques de la Bresse bourguignonne.

On y retrouvera l'identité de ces associations qui se sont progressivement regroupées à partir de 2002 autour des trois « louhannaises » (Société des Amis des Arts, Bresse Louhannaise, A.R.T.S.) mobilisées pour la sauvegarde du château de Montcony et son classement au titre des monuments historiques. L'effet d'attraction a rapidement dépassé les strictes limites de la Bresse dans un élargissement au Verdunois (Groupe d'Etudes Historiques du Verdunois, Le Sabot de Bourgogne). Une nouvelle génération est aussi venue s'ajouter aux associations « historiques », elle est née du souci de faire valoir des richesses communales (Mémoire de Sornay, Les Amis de Saint-Eusèbe...) et de contribuer à leur animation.

Durant ces vingt années, la fédération a été attentive aux contextes historiques dans lesquels se sont développées les initiatives patrimoniales et culturelles nationales : elle a ainsi consacré un tome de ses Mémoires à la commémoration du centenaire de la Grande Guerre et accompagné cette publication d'un inventaire des monuments aux morts et des plaques d'église de toutes les communes de la Bresse et du Verdunois (cf. site)

Attentive, la fédération l'a aussi été à son environnement bressan en matière d'aménagement du territoire, souvent aux côtés de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne qu'elle a toujours compté dans ses rangs. Pour avoir été partenaire du Pays d'accueil, puis du Pays de la Bresse bourguignonne, elle a contribué à rassembler des connaissances susceptibles d'enrichir la mise en valeur du territoire. Cette démarche a été à l'origine de plusieurs numéros thématiques autour des savoir-faire locaux (La volaille de Bresse), du développement touristique (Flâneries bressanes), du patrimoine musical (musiques populaires en Bresse Bourguignonne), de la question de la mobilité dans un territoire rural (Transports et mobilités en Bresse) ou encore de l'état de la ressource en eau (l'Eau et les hommes en Bresse en Bresse) ; chacun des thèmes étant pris en compte dans une perspective historique et en écho à des préoccupations contemporaines.

A relire les articles retenus dans ce numéro, et tous ceux que rassemblent les 10 tomes de Mémoires, toujours disponibles, on pourra mesurer combien l'accord s'est fait entre les associations fédérés pour faire connaître et mettre en valeur ce qui fait la valeur du territoire qui les réunit. A savoir un riche patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel, une vie culturelle animée, une histoire qui restera toujours à écrire.

*Annie Bleton-Ruget
Présidente Brixia 2002-2016*

En vingt ans, les associations ont poursuivi et développé leurs actions, influençant également la vie de la Fédération. Après la publication de dix bulletins « Mémoires de Brixia », cette dernière s'est tournée vers le numérique en se dotant d'un site Internet (www.federation-brixia.fr) afin que toutes les associations aient la même visibilité sur ce média que chacune est conviée à gérer, qu'il s'agisse de sa propre page de présentation, de l'annonce de ses évènements ou du partage d'articles rédigés ou « trouvés dans ses tiroirs » concernant le patrimoine bressan.

Lors de la mise en place de ce nouvel outil de communication, l'ampleur de la présence et de l'implication des associations sur le territoire s'est faite jour : organisation d'expositions, de randonnées découvertes, de sorties culturelles, conférences, fêtes, éditions de publications... Chacune à sa manière, les associations fédérées participent à l'activité (et à l'attractivité, osons le dire) d'un territoire au patrimoine riche et attachant.

Associé au site Internet, un nouveau logo a vu le jour, rassemblant divers aspects de ce patrimoine qui nous réunit et que nous avons à cœur de promouvoir : patrimoine architectural, historique, naturel, gastronomique, culturel... Une page Facebook (www.facebook.com/federationBrixia), un roll-up et des marque-pages listant les associations fédérées sont venus compléter le nouveau « kit de communication » afin que Brixia soit plus visible sur le terrain et au travers des associations membres.

Invitée à des évènements, conviée à participer à des réflexions sur l'avenir du territoire tel que le projet de Parc Naturel Régional, associée à des chantiers patrimoniaux emblématiques, Brixia, après vingt ans d'existence, est devenue un élément incontournable du paysage patrimonial bressan sur lequel peuvent s'appuyer des structures telles que la Fondation du Patrimoine. Cette confiance, la Fédération la doit aux associations membres : c'est ainsi qu'un film accompagnera cet anniversaire afin d'honorer (et dévoiler, peut-être un peu) ce qui anime ces hommes et ces femmes qui les font vivre au quotidien.

A découvrir prochainement, sur le site Internet de Brixia et auprès de chacune des associations...

*Adeline Culas-Guillemaut
Présidente Brixia 2017-20..*

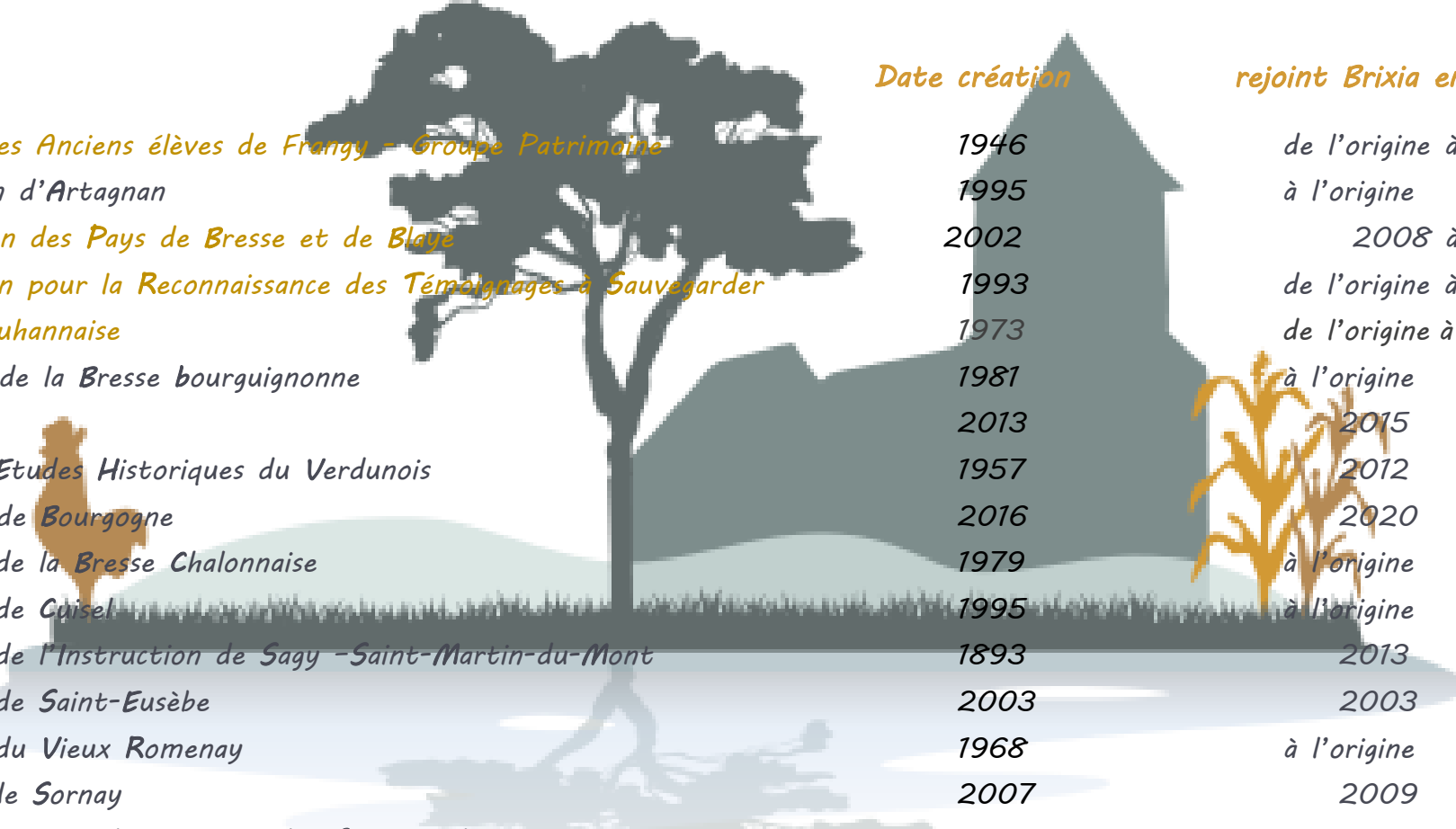
Brixia, 20 ans déjà !

De sa naissance en 2001 jusqu'à aujourd'hui, la fédération Brixia a publié dix bulletins à raison d'un par an de 2003 à 2009 puis d'un tous les deux ans jusqu'en 2015. La couverture du premier d'entre eux présentait une photographie du château de Montcony.

Pour les 20 ans de Brixia, nous avons choisi dans chacune de ces publications un ou plusieurs articles qui représentent à eux tous les associations qui composent notre fédération et nous les avons regroupés dans un bulletin numérique que nous avons donc le plaisir de vous offrir en ce début d'année 2022.

Nous vous en souhaitons bonne lecture, confortablement installé devant l'écran de votre ordinateur. Vous pourrez aussi, si l'envie vous en prend, vous procurer les bulletins imprimés dont ces articles sont extraits (rubrique Les mémoires de Brixia, bulletins papier) en nous contactant à l'adresse suivante : info@federation-brixia.fr

Promotion et diffusion de l'histoire, de la culture, des patrimoines et traditions en Bresse bourguignonne.



	<i>Date création</i>	<i>rejoint Brixia en</i>
○ <i>Amicale des Anciens élèves de Frangy - Groupe Patrimoine</i>	1946	de l'origine à 2015
● <i>Association d'Artagnan</i>	1995	à l'origine
- <i>Association des Pays de Bresse et de Blaye</i>	2002	2008 à 2022
- <i>Association pour la Reconnaissance des Témoignages à Sauvegarder</i>	1993	de l'origine à 2021
- <i>Bresse Louhannaise</i>	1973	de l'origine à 2022
● <i>Ecomusée de la Bresse bourguignonne</i>	1981	à l'origine
● <i>Essarto</i>	2013	2015
● <i>Groupe d'Etudes Historiques du Verdunois</i>	1957	2012
● <i>Le Sabot de Bourgogne</i>	2016	2020
● <i>Les Amis de la Bresse Chalonnaise</i>	1979	à l'origine
● <i>Les Amis de Cuisel</i>	1995	à l'origine
● <i>Les Amis de l'Instruction de Sagy - Saint-Martin-du-Mont</i>	1893	2013
● <i>Les Amis de Saint-Eusèbe</i>	2003	2003
● <i>Les Amis du Vieux Romenay</i>	1968	à l'origine
● <i>Mémoire de Sornay</i>	2007	2009
● <i>Société des Amis des Arts et des Sciences de la Bresse Louhannaise</i>	1911	à l'origine
○ <i>Association toujours en activité mais qui s'est retirée de Brixia</i>		
- <i>Association en dormance</i>		

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite...

➤ *A vous souvenir :*

- *Tome VI - 2008 « La grande guerre histoire et mémoire » Editorial Annie Bleton-Ruget*

➤ *A explorer le bâti bressan et les clochers comtois :*

- *Tome II - 2004 Les Amis de la Bresse Chalonnaise Maisons de Bresse vues par le docteur Marie-Humbert Bernard GASPARD, Maurice Goujon*
- *Tome III - 2005 Les Amis de Saint-Eusèbe-sur-Seille Le clocher de l'église de Saint-Usuge, Mickaël Chevrey, Les clochers comtois de Saône-et-Loire Gilbert Prieur*

➤ *A visiter un château*

- *Le château de Lessard-en-Bresse plaque fixée au portail du château, associations ABC et Essarto*

➤ *A marcher sur les pas de ...*

- *Tome X-2015 « Transports et mobilités en Bresse » : D'Artagnan La Route Européenne d'Artagnan. La première route culturelle équestre européenne passe par la Bresse, Adeline Culas-Guillemaut*

• Tome VII - 2009 « Flâneries bressanes » AP2B Saint-Germain-du-Bois : sur les pas d'un seigneur aménageur, Association des Pays de Bresse et de Blaye

➤ A mettre un peu de sel dans votre vie et à casser des cailloux

• Tome IV - 2006 Bresse louhannaise La contrebande aux frontières de la Bresse au XVIIIe siècle, André Ferrer

• Tome X - 2015 « Transports et mobilités en Bresse » : AVR A bas les corvées, vivent les prestations en nature ! Jean Naégelen

➤ A plonger dans la Bresse des rivières et des mares

• Tome IX - 2013 « L'eau, les hommes en Bresse » : Témoignages archéologiques : moulins et pêcheries Louis Bonnamour, Annie Dumont

• Tome X - 2015 « Transports et mobilités en Bresse » : GEHV De Riaume en Empi. Des ponts sur la Saône, Laurent Gourillon

• Tome IX - 2013 « L'eau, les hommes en Bresse » : Mémoire de Sornay Le contrat de rivière Seille EPTB Saône-Doubs de Louhans, André Massot Rivières en crues : les inondations de la Seille, André Massot Les crues de la Saône à Ouroux, Jacques Dunand

• *Tome IX - 2013 « L'eau, les hommes en Bresse » : Les Amis de l'Instruction de Sagy Les mares en Bresse, Jean-Charles Mercier*

➤ *A écouter des histoires de volailles et de loups*

• *Tome V - 2007 « Volaille de Bresse » : Les Amis des Arts L'histoire d'une AOC « Volaille de Bresse », Annie Bleton-Ruget pour les Amis des Arts*

• *Tome I - 2003 Amis de Cuisel. Histoire de loups : les loups d'antan, les loups d'aujourd'hui, Collectif de Cuiseaux (Les Amis de Cuisel). Histoire de loups, Alain Desbrosse (Présenté par les Amis de la Bresse Chalonnaise)*

➤ *Et enfin à danser sur des airs de vielle et d'accordéon*

• *Tome VIII - 2011 « Musiques populaires en Bresse bourguignonne » EBB En Bresse bourguignonne au temps des bals musette. Loulou Bon accordéoniste à la Chapelle-Saint-Sauveur, Robert Michelin*

• *Tome VIII - 2011 « Musiques populaires en Bresse bourguignonne » EBB A propos de la vielle : musiciens et instruments, Dominique Rivière*

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

...à vous souvenir

Mémoires de Brixia Tome VI - Année 2008
La Grande Guerre, histoire & mémoire

LA GRANDE GUERRE - HISTOIRE ET MEMOIRE

Editorial

La Fédération des Associations historiques de la Bresse bourguignonne a choisi pour le VI^e tome de ses **Mémoires** le thème de la Grande Guerre dont on a célébré durant l'année 2008 le 90^e anniversaire de l'achèvement. L'intérêt que portent les 11 associations qui constituent la fédération à l'histoire, au patrimoine et à la sauvegarde des témoignages des sociétés contemporaines nous a conduits tout naturellement à retenir ce sujet.

Ce bulletin, qui va paraître au moment de la commémoration de l'armistice du 11 novembre, a été l'occasion d'un intense travail collectif : collecte de témoignages et de documents auprès des familles, recherche dans les fonds documentaires des associations, organisation à la Tour Saint-Pierre à Louhans - grâce à ARTS - d'une exposition destinée à accompagner la parution du volume, constitution d'une banque de données d'images sur les monuments, les plaques d'église et les tombes militaires des cimetières communaux. Durant l'été 2008, les associations ont, en effet, mobilisé leurs membres pour réaliser une campagne photographique dans les 115 communes de la Bresse bourguignonne dont le résultat va donner lieu à l'édition d'un DVD.

Ce travail collectif autour de la Grande Guerre, nous l'avons placé « entre histoire et mémoire ». Quatre-vingt-dix ans après l'événement, et alors que les derniers témoins ont disparu, on peut s'interroger sur l'opportunité d'une telle démarche. L'épisode de cette guerre n'est-il pas trop loin de nous et trop étranger au monde dans lequel nous vivons ? L'hommage rendu aux combattants de cette époque a-t-il encore un sens ? A toutes ces questions nous avons choisi d'apporter des réponses. D'abord parce qu'en dépit de la disparition des témoins vivants, les traces du conflit sont loin d'être inexistantes, qu'il s'agisse des archives publiques et privées ou des traces monumentales laissées dans chaque commune. Ensuite parce qu'il nous semble important de replacer ces traces dans leur époque et de tenter de comprendre ce qu'elles disent : c'est là le propre d'une démarche historique. Enfin parce qu'il n'est pas sans intérêt de s'interroger sur ce qu'elles signifient pour nous, aujourd'hui, et sur ce qu'elles nous disent sur nous-mêmes. Sur un tel sujet, la démarche historique ne peut pas ne pas être aussi une démarche patrimoniale : celle qui donne un sens au passé en fonction des interrogations du présent.

Pour toutes ces raisons, nous avons abordé la question de la Grande Guerre d'un point de vue qui ne peut laisser indifférent : ce sont les combattants qui sont au cœur des articles proposés dans ce volume. Cette attention portée aux soldats n'est pas chose très ancienne dans les études historiques consacrées au conflit. Au lendemain des affrontements, au moment où l'on discute des responsabilités dans le déclenchement des hostilités, l'histoire de la guerre est une histoire de batailles conduites par des chefs militaires. Comme l'heure est aussi à la négociation des traités de paix qui doivent faire payer aux responsables le prix des pertes humaines et des destructions matérielles, les diplomates sont également à l'honneur et très rapidement, dès les années 1920, la parole des poilus est recouverte par le culte national qui leur est rendu.

L'histoire de la Grande Guerre a ensuite connu une assez longue éclipse : le vainqueur de Verdun ayant été le chef d'un État français vaincu. Dans les années 1960, la Première Guerre mondiale inspire de nouvelles études qui se font plus sociales. Sont alors à l'honneur les civils, les femmes et leur nouveau statut – bien éphémère –, les ouvriers et leur attitude face à la « guerre impérialiste », la paysannerie confrontée à la disparition de la main-d'œuvre masculine pendant le conflit.....

Ce sont les années 1980 qui voient resurgir des témoignages demeurés jusque-là enfouis, oubliés ou écartés. Le temps de la Grande Guerre s'éloigne de plus en plus mais le souci de recueillir des traces encore vivantes s'affirme dans la génération des petits-enfants ; bien plus qu'il ne s'était manifesté dans celle des parents eux-mêmes confrontés à une autre guerre. Le goût pour le patrimoine encourage la conservation des restes du passé et certains musées de la Grande Guerre, comme l'Historial de Péronne, s'ajoutent aux musées militaires. Cette époque est aussi celle où les combattants deviennent des individus à part entière. Leurs témoignages ne sont plus seulement des sources d'information. Ils sont lus pour ce qu'ils expriment du caractère insoutenable de cette guerre, devenue largement étrangère à nos sociétés protégées de tout conflit sur leur propre sol.

Ce volume consacré aux combattants de la Bresse bourguignonne s'ouvre sur un article de Michel Geoffroy qui campe en quelque sorte le décor. Il évoque le sort de ceux qui ont été enrôlés dans le 56^e et le 10^e RI, basés respectivement à Chalon-sur-Saône et Auxonne, et engagés dans les combats particulièrement meurtriers de la bataille des Frontières en août 1914 et des Hauts de Meuse durant l'hiver 1914-1915, à proximité du saillant de Saint-Mihiel dans le secteur du Bois d'Ailly.

Nous retrouvons l'écho de ces combats dans les correspondances soigneusement conservées par des familles cuiselliennes. Quelques courtes lettres ou cartes postales, au format normalisé, témoignent du vécu du front. A travers les lettres de Louis-Ernest Pauly et d'Elie Jaillet deux destins surgissent. Sergent au 56^e RI évoqué par Michel Geoffroy, Louis-Ernest Pauly meurt dans les combats autour du fort de Souville en août 1916. Jeune artilleur, Elie Jaillet participe aux engagements à l'est de Verdun en août 1917, avant d'être envoyé sur d'autres fronts et finalement démobilisé en 1920. Quant à Camille Deborde, la correspondance qu'il entretient avec sa famille et sa jeune voisine nous rappelle l'aventure de ces soldats quasi oubliés qui ont été mobilisés sur le front d'Orient aux côtés des troupes serbes et grecques.

Si les expériences sont différentes, beaucoup de traits communs transparaissent dans ces témoignages : l'importance de la correspondance entretenue avec la famille, le souci de ne pas l'alerter outre mesure – ce qui conduit à des autocensures plus efficaces que celle du service postal de l'armée, le sentiment en retour d'être incompris de l'arrière, comme chez Camille Deborde qui souffre d'être considéré comme un quasi-planqué sur un front oublié.

Au-delà du témoignage sur la guerre, il faut aussi souligner combien ces courtes missives attestent d'une vraie qualité d'écriture chez ces soldats, tous issus du monde de la paysannerie, du commerce ou de l'artisanat local. Il ne s'agit pas tant de correction orthographique que de cette capacité à décrire un monde environnant : les ravages de la guerre dans les villages pour Louis-Ernest Pauly ou les singularités culturelles de la Macédoine pour Camille Déborde.

Les historiens se sont souvent demandé, à la lecture des témoignages des combattants, comment ils avaient pu tenir dans de telles conditions d'existence. Dans la guerre au ras du sol, telle qu'elle est perceptible dans ces témoignages, on pourra mesurer la part de la camaraderie, du sens du devoir inculqué, du poids de la résignation ou de la contrainte. Mais il est aussi des cas où tout ceci n'a pas empêché certains combattants de rompre avec l'ordre établi. L'itinéraire de Robert Porchet, évoqué par Michel Delay à partir de l'ouvrage de Michel Valette, témoigne d'une telle rupture. En juin 1916, en pleine bataille de Verdun, Robert Porchet quitte le front et déserte. On connaît les mutineries de 1917, étroitement liées à l'échec en avril de l'offensive Nivelle au Chemin des Dames, et le véritable désespoir qui s'est emparé de certains bataillons dans la région de Soissons. Déjà en 1916, l'année de l'impossible percée du front qui a vu l'enchaînement de la bataille de Verdun et de celle de la Somme, le découragement est présent, comme l'espoir de pouvoir se soustraire à cette insupportable guerre. L'assouplissement de la loi martiale évite à Robert Porchet d'être fusillé pour désertion, comme ça a été souvent la règle en 1914-1915, mais il n'échappe pas au bagne. Ce sont ces destins multiples qui ont marqué des vies entières qui composent l'histoire du conflit.

Dans l'histoire des combattants, il faut aussi évoquer le sort des très nombreux blessés. Les archives de l'hôpital de Louhans, la presse locale - le journal *l'Indépendant* - et l'état-civil de Louhans ont permis à Michel Delay d'aborder un aspect peu étudié de la guerre, notamment à l'échelon local : l'organisation des services de santé. La ville de Louhans, située sur une voie ferroviaire dont le rôle a été déterminant dans l'acheminement des blessés, a accueilli ces derniers dans des hôpitaux temporaires de fortune - ses établissements scolaires - ainsi qu'à l'hôpital civil. Si les premiers blessés sont originaires de localités proches, pour faciliter les visites, ces hôpitaux louhannais recueillent très vite des victimes des grandes zones de combats comme Verdun, avant de servir d'appui à d'autres, dijonnais ou chalonnais.

Blessés ou malades, certains soldats sont décédés à l'hôpital de Louhans et inhumés au cimetière communal. Le règlement des sépultures de ces « morts pour la France » constitue un autre volet de l'histoire des combattants : celui du sort qui leur est réservé et de l'hommage qui leur est rendu au titre des sépultures militaires. La découverte, à l'occasion de notre campagne photographique, des carrés militaires des cimetières communaux, comme des tombes isolées, appelait une petite étude sur les conditions de leur implantation et de leur entretien aujourd'hui. Nous avons pour cela bénéficié des informations du Souvenir français dont nous remercions les comités bressans.

Le dernier texte, proposé par Mickaël Chevrey, s'inscrit lui aussi dans le cadre des hommages rendus aux combattants et aux morts pour la France, après le conflit. L'étude qu'il a consacrée aux monuments aux morts évoque les conditions de leur érection, leurs caractéristiques, leur signification et leur place dans

les commémorations qui ont accompagné le deuil collectif. La lecture qui en est proposée est une invitation à mieux les regarder, et à les regarder autrement. Aujourd'hui entrés dans le patrimoine communal, ces monuments aux morts appellent réflexion sur le sens à leur donner.

Ces quelques articles n'épuisent pas, bien évidemment, la richesse du sujet. D'autres associations ont également consacré des publications à ce sujet, comme les Amis de Cuisel. Le prochain bulletin des Amis des Arts poursuivra, toujours sous la plume de Michel Geoffroy, l'histoire des soldats bressans morts pendant la Grande Guerre et s'intéressera au sort des civils affrontés aux difficultés matérielles. Rappelons aussi que l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne a consacré une exposition d'affiches à la Grande Guerre, *14-18 à l'Affiche* et que de nombreuses affiches de l'exposition *La Peur* sont des affiches de guerre. La guerre de 1914-1918 a en effet été une des premières grandes batailles d'images, images dont Jean Boussuge a tiré un émouvant court métrage : *Les longues saisons*. Les expositions de cartes postales, comme à Romenay, la collecte des documents, comme à Cuiseaux, témoignent aussi, de multiples façons, que la Grande Guerre et ses suites ne sont décidément pas des objets morts.

Annie Bleton-Ruget
Présidente de Brixia



Tout au long de cet ouvrage et en particulier sur les couvertures et quelques pages dédiées, on trouvera des photographies, qu'elles soient de monument aux morts ou de plaque d'église, extraites de la banque de données d'images collectées durant l'été 2008 par les 11 associations de Brixia. L'enquête a aussi porté sur les carrés militaires.

L'attention portée aux noms des combattants est un hommage qui leur est rendu. Quant aux monuments, leur redécouverte est une invitation à des recherches plus approfondies sur leur érection et leurs constructeurs.

Ce beau coq (monument de la Chapelle-Thècle) fera donc un lien parfait avec le sujet du dernier numéro spécial des *Mémoires*, le Tome V.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Inventaire des monuments aux morts de Bresse consultable sur le site de la Fédération

<https://www.federation-brixia.fr/category/patrimoine/inventaire-des-monuments-aux-morts-de-bresse/?v=11aedd0e4327>

Sommaire de ce tome VI :

- Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia
- « *Des mille et un bressans morts pour la France* », Michel Geoffroy, Amis de Cuisel, Amis des arts
- « *Témoins et témoignages, (1915-1917) - La guerre au ras du sol* », Annie Bleton-Ruget pour les Amis des arts
- « *Jules Joseph Camille Déborde, poilu du front d'orient* », Christine Desborde-Foras, Les Amis de Cuisel
- « *Insoumis et déserteurs* », Michel Delay, les Amis des arts
- « *Les secours aux blessés* » Michel Delay, les Amis des arts
- « *Sépultures militaires et associations de mémoire - Les tombes des soldats morts pour la France dans les cimetières communaux* », Annie Bleton-Ruget
- « *Les monuments aux morts de la grande guerre œuvres d'art et de mémoire* », Mickaël Chevrey, les Amis de Saint-Eusèbe

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à explorer le bâti bressan
et les clochers comtois*

1^e partie : les maisons bressanes

**MAISONS DE BRESSE VUES PAR LE DOCTEUR GASPARD,
COMMENTEES PAR MAURICE GOUJON AVEC L'AIDE DE JEANTON ET
DURAFFOUR, MICHEL BOUILLOT, ETC...**

En 1852, Marie-Humbert Bernard Gaspard, docteur-médecin (c'est ainsi qu'il se présentait, à juste titre d'ailleurs, puisqu'il y a eu, et qu'il y a toujours des docteurs es' autre chose), adressait à son ami Désiré Monnier, éditeur de l'Annuaire du Jura, une étude sur la construction des maisons en Bresse, qui fut publiée dans le dit Annuaire en 1853. Depuis lors, ce travail – un des nombreux menés par cet homme infatigable – n'a jamais été réédité ce qui n'a pas empêché plusieurs historiens d'utiliser des fractions de ce texte, d'ailleurs conservé, avec un exemplaire de l'Annuaire en question, par la Direction Départementale des Archives du Jura.

Brixia a choisi de remettre ce document à la disposition d'un plus large public. C'est Maurice Goujon, fondateur d'une association pour le patrimoine au moment des fouilles en Saône par les plongeurs-archéologues de la « Praehistoria » à Ouroux, qui s'est chargé de cette rediffusion. Il connaît bien B. Gaspard qui a vécu de longues années entre Saint-Etienne-en-Bresse et Ouroux ; on lui doit d'ailleurs la première édition, en 1986, d'un manuscrit du docteur intitulé « Ouroux-en-Bresse », accompagnée de quelques articles sur ce personnage attachant.

Plus de 150 ans ont passé depuis les observations de Gaspard, aussi a-t-il eu recours à quelques autres travaux sur le sujet pour « habiller » le texte, primitivement assorti de plusieurs figures que l'éditeur de 1853 a « oublié » de faire imprimer. L'ouvrage de G. Jeanton (plus ethnologue) et A. Duraffour (plus linguiste), a de plus éclairé cette analyse des travaux de B. Gaspard (plus technicien). Nous remercions ces participants, plus ou moins volontaires, qui ont ainsi appuyé cette renaissance de compléments précieux.

Il se trouve aussi que Maurice Goujon a eu plusieurs fois l'occasion de visiter la maison que le docteur s'était fait bâtir vers 1830, il va donc aussi nous la décrire, telle qu'elle était encore il y a quelques années, pas ou peu modifiée par les occupants successifs depuis sa mort.

Depuis quelques dizaines d'années de nombreuses « fermes bressanes » ont été détruites ou pis encore massacrées par des travaux de modernisation peu respectueux de l'architecture de base, il y a cependant encore de nos jours des maisons typiques à sauver et à rénover pour en garder l'élégance et les caractères, tout en les rendant compatibles avec la vie actuelle, un petit chapitre sera donc réservé à ce sujet.

Ainsi vous seront proposés sous le long titre ci-dessus :

- La notice sur les divers modes de construction des maisons de bois en Bresse par B. Gaspard, docteur-médecin, reproduction intégrale du texte publié en 1853, avec, en face, des commentaires et une iconographie réalisés par Maurice Goujon à partir de nombreux documents,
- Quelques digressions sur l'habitat rural
- Le reportage de Maurice Goujon sur la maison du docteur à Saint-Etienne



Qui était Bernard Gaspard ?

Quel fut son parcours bressan ?

Le grand-père de Marie-Humbert-Bernard Gaspard, né à Nîmes en 1704, était de santé fragile aussi lui fut-il conseillé, pour fuir la phtisie, d'aller s'installer plus au Nord ; il passa par Lyon, y épousa une jurassienne et devint ensuite échevin de Gigny (Jura). MHB, septième enfant de Jean-Baptiste, notaire et juge de paix au même lieu, vit le jour quelques mois avant la révolution, le 7 octobre 1788.

Son père décéda fin 1795 et MHB, après l'école élémentaire de Gigny, fit ses « humanités » au collège de Cuiseaux. A quinze ans, il y reçut le « Premier prix pour tous les genres de devoirs » en Rhétorique, il lisait alors couramment le grec et le latin. Deux ans plus tard, il s'inscrivait à l'Ecole de Médecine de Paris et en juin 1812, après avoir échappé au « tirage au sort » de la conscription pour « prédisposition à la phtisie pulmonaire », et avoir soutenu avec succès une thèse sur « La gazéification vitale », il repartait vers la province avec son parchemin de docteur.

On l'attendait à l'Ecole de Médecine de Lyon... mais il s'arrêta en chemin à Saint-Etienne-en-Bresse où habitait son frère aîné, notaire, marié avec une fille d'une grande famille locale : les Mathey. Six mois plus tard, il épousait la sœur de la femme de son frère et fut papa, le 25 décembre 1813, d'un petit Pierre-Bernard-Albert qui fut brillant comme son père mais décéda de maladie pulmonaire à 22 ans. En 1815, une fille lui naquit qui vint se marier à Ouroux-sur-Saône en 1839 avec un de ses cousins, Claude Lesne, percepteur en ce lieu (C'est ce qui nous a valu la « Notice sur Ouroux-en-Bresse » !).

Dans la première moitié du 19^e siècle, il n'y avait guère qu'un millier d'habitants à Saint-Etienne (les gens à l'époque n'étaient pas comme aujourd'hui enclins à consulter le médecin pour le moindre bobo) ; il avait donc suffisamment de temps libre pour entreprendre de nombreuses observations dans la région, tant sur des aspects médicaux (physiologiques en particulier) ou scientifiques, qu'économiques ou humains, sans oublier l'agriculture, l'archéologie, l'histoire etc... Il ne s'en est pas privé, et, à l'affût de tout, a été le correspondant assidu d'une bonne dizaine d'institutions, parfois nationales !

Il a voulu aussi s'occuper de la vie des gens qu'il côtoyait, il a été conseiller municipal, conseiller d'arrondissement, juge de paix, inspecteur des enfants trouvés, vaccinateur et médecin cantonal.

Que reste-t-il de tout cela ? De ses travaux dont on a la liste, mais dont une infime partie seulement est connue ; de sa bibliothèque qui devait comprendre quelques milliers d'ouvrages qu'il lisait et annotait dans la langue et qui a été dispersée par ses héritiers ? Il n'a même plus de descendance directe, son fils étant mort jeune et sa fille n'ayant pas eu d'héritier mâle. Eh bien si ! Il reste encore la maison qu'il a fait construire à Saint-Etienne vers 1830-32 sur ses

propres plans et qui était il y a dix ans pratiquement dans l'état d'origine ; elle vient d'être réaménagée par des gens de goût, certes, mais il n'y flotte plus le même parfum de désuétude... c'est cette demeure que je décrirai plus loin.

Cet homme a traversé en 82 ans onze régimes politiques qui l'ont chacun marqué d'une certaine façon mais il est resté toute sa vie curieux, ne s'en laissant pas conter, s'intéressant aux autres, s'intéressant à tout, j'en veux pour preuve que, selon son propre « Inventaire », il a encore entrepris une « Notice historique sur la commune de La Frette » de 142 pages qu'il a fait relire deux ans à peine avant sa mort et dont personne ne sait ce qu'elle est devenue.

Maurice Goujon

NOTICE
SUR LES
DIVERS MODES DE CONSTRUCTION
DES MAISONS DE BOIS,
EN BRESSE.
Par B. Gaspard, docteur-médecin.

Dans toute la Bresse située à l'orient de la Saône et du Doubs, sur les trois départements de l'Ain, de Saône-et-Loire et du Jura, les habitations étaient anciennement construites en bois. Ce mode de construction était usité non seulement pour les maisons particulières mais encore pour beaucoup d'églises, de maisons seigneuriales et de châteaux forts. Bien plus, les villes de Bourg, Louhans et de Chalon même, n'étaient pas autrement bâties et elles en conservent encore aujourd'hui de nombreux exemples.

L'abondance des bois à la surface du pays, l'absence de la pierre dans le sol de cette plaine, l'éloignement des carrières et l'impraticabilité (*sic*) des chemins, avaient obligé de recourir à cette manière de bâtir.

De nos jours, ont (*sic*) fait encore beaucoup de maisons de bois – mais ce genre tend à disparaître – et, dans un laps de temps probablement peu éloigné, les bâtiments de bois seront remplacés par ceux de pierre pour la classe riche et par ceux de terre ou de pizai pour la classe pauvre.¹

Il est donc urgent de constater dans l'intérêt de l'histoire, de l'art, leur mode actuel et les modes passés. Le sujet est tout à fait neuf, car les architectes qui ont traité avec tant de détails des palais et des monuments publics, n'ont pas daigné s'occuper des chaumières, ni de la demeure du peuple

Les maisons de bois de la Bresse n'ont pas été construites dès le commencement telles qu'elles le sont aujourd'hui, et, dans cette contrée, on avait fait peu à peu du progrès, bien longtemps avant que ce mot fût devenu suspect. On va en avoir la preuve dans la description successive :

- 1° des maisons *sur paux-fourches*,
- 2° des maisons à *pièces de bois superposées*,
- 3° des maisons à *grands pans*,
- 4° des maisons à *pans de bâtons rompus*,
- 5° des maisons à *pans actuels*,
- 6° des maisons à *poteaux rapprochés*.

1. Il ne faut que voir réalisé le projet de chemin de fer de Lons-le-Saunier à Chalon, par Louhans.

Commentaires

L'article paru dans l'Annuaire de 1853, comportait une quinzaine de notes de bas de page (certaines d'ailleurs discutables).

Cependant d'autres précisions semblent utiles ; pour ne pas mélanger les genres, elles sont placées ici, les textes auxquels elles se réfèrent sont ainsi soulignés.

Il aurait mieux valu écrire : les habitations rurales étaient presque toujours construites en pans de bois... car il y en a tout de même eu en pierre, ou en briques!

Pizai ou pisé... ce n'était toujours que de la brique de terre crue.

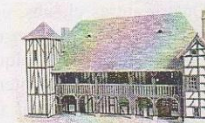
Ce sujet, neuf en Saône-et-Loire, mais pas partout (on le verra plus loin), ne fut en effet repris, avec plus de largeur, mais moins de précision technique, que bien plus tard dans : « *L'habitation paysanne en Bresse* », de G. Jeanton et A. Duraffour, Mâcon, Société des Amis des Arts et des sciences de Tournus, 1935.

Les maisons rurales, fruits de l'expérience des paysans eux-mêmes, étaient le résultat d'essais successifs, à leurs risques et périls. Dans les villes, c'était plus risqué, on dut avoir très vite besoin d'architectes et d'habiles entrepreneurs qui ont donc souhaité consigner et transmettre leur savoir.

Classification à la fois technologique et chronologique, inédite dans la précision de sa formulation.

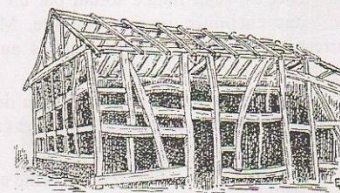
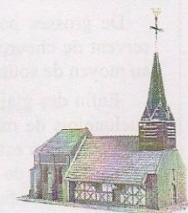
Iconographie

Bernard Gaspard avait dessiné environ quinze figures pour illustrer son texte (là où il y a un *). On a retourné dans tous les sens l'exemplaire relié de cet annuaire, déposé aux Archives départementales du Jura pour constater que, hélas, ces dessins n'avaient sûrement jamais été imprimés ; il a donc bien fallu utiliser d'autres sources et d'autres auteurs. Merci !



Juif : Maison seigneuriale, et Eglise de Monts-les-Seurre.

(maquettes de Raymond Bernard †)



Squelette de bois d'une maison, (d'après Jeanton)
Tel qu'il peut être vu, tant au cours de la construction que de la démolition.

ARTICLE 1^{er}.

En voyant les *maisons sur paux-fourches*, ou sur pieux fourchus, que les malheureux se construisent encore quelques fois de nos jours, on se trouve comme reporté à l'origine des sociétés humaines, à l'enfance de l'art architectural. L'écrivain principal de cet art, le célèbre *Vitruve*, parle déjà de ces demeures comme en usage chez les premiers hommes, et même, de son temps, chez les *Hispanes* et les *Galls*¹.

Voici comment on les construisait en Bresse :

Deux petits chênes, longs d'environ quatre à cinq mètres, fourchus naturellement à l'extrémité supérieure ou artificiellement au moyen d'une cheville transversale, sont plantés perpendiculairement en terre, pour former la pointe de deux pignons et pour supporter la pièce du faite.

Quatre autres chênes, également fourchus, d'environ deux mètres et demi de longueur, sont ensuite plantés aux quatre angles comme supports des deux sablières. Quelques autres poteaux ou *coulmeaux*² sont aussi fixés dans les espaces intermédiaires ; puis ces espaces sont *fouassés* ou clayonnés en menus bois flexibles, notamment en *bourdaine*, et enduits de mortier de terre.

De grosses perches chevillées au faite, et portant sur les sablières, servent de chevrons, tandis que d'autres, plus petites, fixées sur ceux-ci au moyen de souples *riortes*, portent le nom de lattes.

Enfin des *glais* de seigle, ou même des tiges de *panis*, de roseaux, et quelquefois de maïs, composent le toit de cette véritable chaumière. La terre battue en est le pavé, souvent humide, et des claies garnies de boue desséchée, ou de minces gazons, en font le plancher supérieur, qui est supporté par de faibles soliveaux.

Anciennement, le feu s'allumait au milieu de ce logement obscur et sans fenêtres, et la fumée sortait par un trou pratiqué au *plancher* et au toit, sans cheminée proprement dite. Mais aujourd'hui, au moyen de carreaux crus, c'est-à-dire desséchés au soleil, on adosse à l'un des pignons une cheminée de pied.

La partie extérieure de celle-ci, au dessus du faitage, est formée de fouasse, ou de planches, ou de carreaux cuits, si le constructeur peut s'en procurer.

A défaut de cheminée, on se contente en attendant, d'un poêle de fonte placé au milieu de la chambre, qui n'est éclairée que par la moitié supérieure de la porte, qu'on tient ouverte.

Lorsque ses ressources le lui permettent, ou que la charité publique lui vient en aide, le pauvre construit une petite écurie en appentis, qu'il destine au cochon à la vache et aux poules.

1. De *architectura*, Lib. II. Cap L.

2. Locution du pays : ce mot patois vient de columelle, qui veut dire une espèce de colonne en bois.

Vitruve: architecte romain, proche de César, et qui l'aurait accompagné en Gaule.

Hispanes... c'est presque évident, il s'agissait des habitants de la péninsule ibérique !

Galls, c'est pareil, ou presque, c'étaient à la fois, et successivement les irlandais et les gallois.

Coulmeaux (ou colmos) : vient de colonne, ou colombe, ce qui d'après M. Bouillot explique le mot 'colombages'. (voir aussi ci-dessous)

Fouasse (ou foisse) : pâte de terre et paille hachée séchée ou cuite... (comme la fouace provençale ou fougasse ?)... ailleurs on appelle aussi cela torchis

Bourdaine : espèce de bois très léger d'arbrisseau comme le *nerprun*; le sureau se comporte également de la même façon.

Riorte : semble être un genre de lien végétal.

Glais : Longue et solide paille de seigle (glais vient du latin *glavus* -épée).

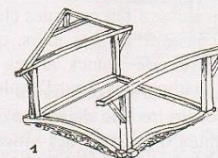
Panis : Graminée, sorte de millet, dont la tige et utilisée comme fourrage.

A noter que l'on trouve dans d'autres textes, l'usage de fougères, de maïs, etc ; tout végétal susceptible de bien sécher et de supporter une manipulation sans s'effriter était bon pour les toitures ou les clayonnages.

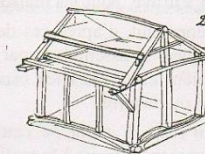
Plancher : Le terme peut prêter à confusion, en fait ce niveau d'étage est plutôt un *plafond*, selon la dénomination actuelle, les matériaux utilisés n'étant à l'époque généralement pas à même de recevoir de lourdes charges.

Une lépiote bien connu et de bon goût se nomme aussi *coulmelle*... et pas seulement en patois bressan !

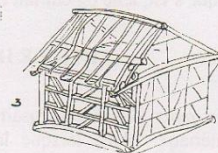
Les étapes de la construction d'une maison à pans de bois, ici avec des arbres tout de même grossièrement équarris) selon Michel Bouillot (L'habitat rural en Bresse Bourguignonne) Cela illustre bien le procédé exposé par Bernard Gaspard.



1



2



3



4



Une porte éclairée par sa partie supérieure qu'on tient ouverte !...

...Une petite écurie en appentis

ARTICLE II.

L'abondance et le peu de valeur des arbres dans un pays couvert de forêts y ont fait construire quelquefois les murs des habitations en pièces équarries, superposées, assemblées dans les angles par des entailles.

On voit encore aujourd'hui quelques chaumières ainsi confectionnées, et même on en construit, de nos jours, quelques-unes de cette espèce, temporairement, avec de jeunes arbres non écorcés, à l'usage des bûcherons et des charbonniers, pour l'exploitation des grandes coupes.

Ce mode de construire était déjà usité dans les Gaules, au temps de J. César, pour les murs d'enceinte des villes fortes¹; et dans la *Colchide*, selon Vitruve, pour les maisons particulières².

Cependant, d'après ces deux auteurs, les pièces de bois n'étaient pas contiguës, ni assemblées par entailles comme dans la Bresse, mais elles laissaient entre elles les espaces de leur épaisseur, qu'on garnissait de pierre ou de terre.

Au reste, l'auteur de cette notice n'a trouvé aucune date qui puisse déterminer l'époque à laquelle on édifiait ces maisons dans le pays.

ARTICLE III.

La maison sur *paux-fourches* accusait l'enfance de l'art, comme la pénurie des matériaux. Mais, lorsque la charpenterie se fut un peu perfectionnée et que la fortune des habitants leur eut permis de moins ménager le bois, on leur fit des maisons plus durables et plus solides.

On n'enfonça plus en terre les poteaux ou coulmeaux, mais on les fixa par des tenons et des mortaises, sur les *seules*, ou grosses pièces de bois équarries, ainsi nommée parce qu'elles reposaient sur le sol même*. Les sablières ne furent plus supportées par des poteaux fourchus, mais assemblées également à tenons et mortaises avec ceux-ci.

On comprit l'inconvénient d'un grand pan pour toute la hauteur d'une façade, et on ajouta l'*entre-toise* afin de le diviser en deux sur la hauteur* ; et la *grande-jambe* pour le partager sur sa largeur.

On sentit aussi la nécessité d'un plancher, soit pour s'abriter davantage, soit pour se procurer un grenier supérieur au logement. A cet effet, on établit une poutre indispensable au support des solives du plancher et des diverses pièces de la ferme.

1 . De Bello. Gallic. Lib VII.

2 . Loc. cit.

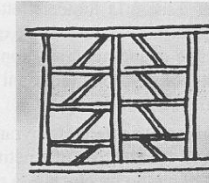
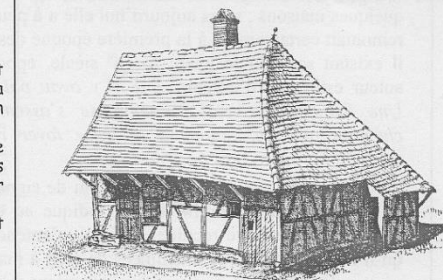


Schéma du type de construction « à grands pans »
(mode le plus courant au 15^e siècle, et au début du 16^e)
Dessin n°1, exécuté par Dominique Rivière, d'après les descriptions de Gaspard, publié par le Journal de Saône-et-Loire dans le compte rendu d'une conférence présentée à Dijon par le Conservateur de l'Ecomusée.

La *Colchide* était un ancien pays d'Asie Mineure où les Argonautes allèrent conquérir la Toison d'Or (mythologie grecque)



Un exemple de 'seule' interrompue au droit de la porte.
(Michel Bouillot)

... mais cette maison ne semble-t-elle pas sortir tout droit d'un livre des « contes de Grimm » ?

Pièces: Le mot doit s'entendre comme partie ou élément d'un ensemble (...des pièces de charpente...), et non pas dans une acception aujourd'hui courante, comme : 'un appartement de trois pièces'.

On se trouva en même temps obligé de pratiquer une cheminée, afin de donner issue à la fumée. Cette *cheminée au large*^{*}, ou ce *chauffoir*, comme on disait, fut formée de quatre pièces de bois dressés en manière de pyramide quadrangulaire, dont la base reposait tant sur la poutre que sur deux solives y aboutissant par des tenons, et dont le sommet s'appuyait contre le faitage.

Les quatre pans de cette pyramide étaient garnis de fousse terrée, et son sommet terminé par une petite cheminée extérieure, en briques, sous forme de dôme ou de clocher, à cause de la pluie, et avec des ouvertures latérales pour l'issue de la fumée.

Telle était la *cheminée au large* et sans appui sur le sol, autour de laquelle tous les main-mortables de même famille devaient, sous peine d'être déshérités¹: se chauffer en commun, respirer la même fumée et manger le pain du même pétrin, c'était, ce que prévoyait la « Coutume de Bourgogne », pour parler comme le législateur *Charondas* et le célèbre *Epiménides*². C'était sans doute cette cheminée "*caminata*", que le roi Gontran ordonna de construire, en 577, pour les moines de son abbaye de St.-Marcel³

Cette cheminée a subsisté dans toute la Bresse, jusqu'au commencement du siècle actuel avec ses quelques avantages et ses nombreux inconvénients. On la trouvera dans les maisons du 18^e siècle, comme dans celles du 16^e et du 15^e, dans celles des riches, des bourgeois et des affranchis, comme dans celles des pauvres et des main-mortables.

L'auteur de la présente notice s'y est encore assis et chauffé dans quelques maisons ; mais aujourd'hui elle a à peu près disparu. Son usage remontait certainement à la première époque des constructions rurales, et il existait sans doute avant le 14^e siècle, époque à laquelle, selon un auteur estimable d'ailleurs⁴ « il n'y avait point encore de cheminées. Une famille, [souvent] nombreuse s'assemblait, au milieu d'une chambre obscure, autour d'un large foyer rond, dont la fumée se dissipait par un trou fait au plancher ».

Or, le passage de cet auteur, loin de signifier qu'il n'y avait point de cheminées avant le 14^e siècle, indique au contraire le *chauffoir au large*, à cette époque reculée, et il doit s'entendre seulement en ce sens qu'il n'y avait point de cheminées de pied à manteau élevé. En effet, ce n'est qu'à la fin du 17^e et au commencement du 18^e qu'on a commencé à construire celles-ci, et qu'on a cessé d'établir des chauffoirs. Dans une maison notable, bâtie en 1642, il y avait une *cheminée au large*, dans l'hôtel, ou chambre principale, et une *cheminée de pied* à manteau bas, en manière de *chauffe-panse*, dans la petite chambre voisine, soit au rez-de-chaussée, soit à l'étage supérieur. Mais l'une était la règle commune et générale, l'autre était l'exception du luxe de cette époque.

1 . *Bégar*, sur la Coutume de Bourgogne, titre I, art. 6.

2 . Dans *Aristot. Politic. Lib. I, cap. 2.*

3 . *St.-Julien de Balleure. Antiqu. de Chalon, p 382.*

4 . *Courtépée. Description de Bourgogne. Tom.I, p.183.*

Cheminée au large ou chauffoir:

Lorsqu'on lit les descriptions de B. Gaspard sur ce qu'il nomme 'cheminées au large', on constate que cela correspond assez bien à ce qui est appelé ailleurs 'cheminée sarrasine', et pourtant il ne fait aucune mention de ce terme, ni d'une des caractéristiques les plus visibles de ces structures, leur mitre architecturée et décorée.

Mieux, si on consulte une carte des cheminées reconnues 'sarrasines', on constate qu'il n'y en a pas au nord d'une ligne Tournus-Louhans, pourtant terre d'élection du docteur... alors il faut croire qu'il y avait en Bresse Louhannaise des 'chauffoirs' sans mitre travaillée !

Charondas et *Epiménides* étaient deux grecs, l'un et l'autre philosophes et législateurs, vivant au 7^e siècle avant J.C..., quel rapport avec la Bresse et la Bourgogne ?

Un autre législateur un peu marginal, Loys Le Caron sévissait au 16^e siècle dans notre pays, il avait rédigé un « Grand Coutumier de France » et se faisait appeler « *Charondas Le Caron* ».

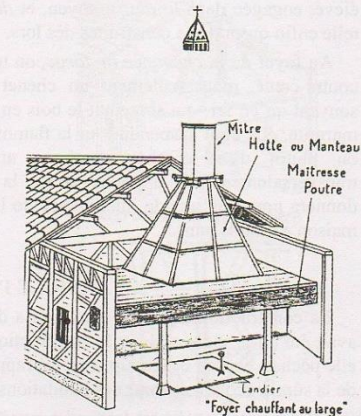


Schéma établi d'après un document des Amis de Romenay. (en fait, le label « cheminée sarrasine » correspond au type d'habitation, avec chauffoir au large (ci-dessus) qui était le plus souvent accompagné d'une mitre historiée, mais il semble que le temps a fait disparaître un grand nombre de ces mitres, qui restent cependant dans l'esprit de tous le signe principal.

Un peu confuse, l'histoire des cheminées !

Il faut en fait retenir que, dès avant le 17^e siècle, on avait commencé à bâtir des cheminées 'de pied', c'est-à-dire dont la structure de pierre ou maçonnée reposait sur le sol, adossée à un mur, et que celles-ci remplacèrent peu à peu les cheminées ouvertes.

Autre sujet de doutes (du probablement aux interprétations du (ou des) patois :

- Gaspard semble mélanger les termes et nomme les zones de vie d'une maison 'chambre', 'hôtel' (ou cuisine). ... Jeanton est plus précis, pour lui, une des chambres (pièces) du bâtiment est la 'maison', hôtel ou hutau (et on y fait la cuisine !), c'est là qu'est la 'cheminée sarrasine' : à côté il y a une ou plusieurs autres chambres, dont la 'chambre du poêle'

Dans une autre maison considérable, portant la date de 1647, il n'y avait plus de *chauffoir au large*, mais une *cheminée de pied* à manteau élevé, engagée dans le mur mitoyen, et *double* pour les deux chambres, telle enfin qu'on les a construites dès lors.

Au foyer de la *cheminée au large*, on ne voyait point de plaque ou de contre-cœur, mais seulement un chenet ou landier, en briques plus souvent qu'en fer, qui soutenait le bois en combustion. Quant à la grosse marmite, elle était suspendue sur la flamme au moyen d'une crémaillère, ou plutôt d'un crochet en bois, attaché à une perche posée transversalement sur la poutre et sur la sablière. La figure ci-jointe* donnera une plus grande intelligence de la cheminée au large, dans une maison à grands pans.

ARTICLE IV.

La construction à grands pans, qui a duré pendant tout le 15^e siècle, avait été un progrès réel sur la construction à pieux fourchus. Cependant elle péchait encore beaucoup sous les rapports de la durée, de la solidité, de la sûreté et de la chaleur des habitations.

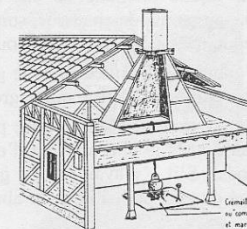
On dut voir bientôt que les *seules*, posées sur le sol même, ne tardaient pas à pourrir, et qu'il fallait les en éloigner par un *sous-mûrement* en briques ou en pierre. On comprit aussi qu'il fallait réduire les pans à de plus petites dimensions. A cet effet, on multiplia les poteaux, les entre-toises et les jambettes.

On dirigea celles-ci, pour obtenir une plus grande solidité, alternativement de gauche à droite et de droite à gauche*, ce qui donna lieu de les désigner sous le nom de *bâtons rompus*¹. C'est ce genre de construction qui a régné dans tout le 16^e et jusqu'à la fin du 17^e siècle, tel qu'on le voit dans les anciennes maisons qui subsistent encore. Mais quelques unes, plus antiques, offrent des grands pans mélangés avec des pans à bâtons rompus, ce qui indique l'époque de transition du 15^e au 16^e siècle.

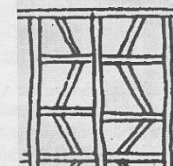
Dans les maisons des riches, on *doublait la jambette*, en manière de croix de Saint-André*, de sorte que chaque pan, renfermé entre deux poteaux et deux entre-toises, se trouvait divisé en quatre petits pans à peu près triangulaires. Quelquefois même, pour les enjoliver, on les taillait comme des S qui, étant croisés, ressemblaient au chiffre 8.

Ces grandes maisons* étaient presque toutes dirigées du septentrion au midi, ayant un pignon au nord, et une croupe au sud, à cause de la pluie. Elles étaient composées d'un *hôtel* ou cuisine, où était le *chauffoir au large*, et d'une chambre voisine au nord, sans cheminée ; quelquefois encore d'une petite chambre au midi, où il y avait une *cheminée de pied*.

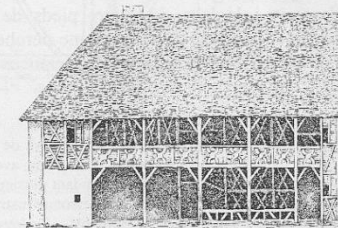
1 . Les mots bâtir, bâtiment, bastide, bastille, bastion, etc., sont dérivés du mot bâton, parceque, dans les premiers temps, on construisait les maisons et même les forteresses, en bois, en fousse ; en bâtons entrelacés. De là l'expression conservée de pans à bâtons rompus.



Accrochage de la crémaillère



Pans de bois dits « de bâtons rompus », usités du premier quart du 15^e siècle, jusqu'à la fin du 18^e.
Dominique Rivière (Dessin n°2, paru dans le J.S.L.)



>> mise en œuvre à Tenarre, commune de Baudrière.
un panneau indicateur, au bord de la route, indique « ferme du 17^e », ne vous en laissez pas conter, il s'agit d'une maison de maître et cela se voit dans la qualité d'exécution ! (dessin M. Bouillot)

Croisillons signalés par Jeanton, et... >>



L'étymologie des mots issus de *bâton*, est un peu hâtive et aujourd'hui simpliste. Selon le dictionnaire historique de la langue française (Le Robert), *bastir* viendrait de *basta* (fil de chanvre) ; on construirait donc plutôt comme l'oiseau qui fait son nid en entremêlant des fils ou autres végétaux.

Néanmoins l'hypothèse de B.G. était intéressante.

A la façade orientale de ces maisons riches, régnait une longue galerie, soit au rez-de-chaussée, soit à l'étage supérieur, servant d'abri et d'entrepôt, même de promenade pour les gens de la maison.

A l'une des extrémités de cette galerie se trouvait l'*escalier* tournant, pour parvenir tant à l'étage qu'au grenier.

L'autre extrémité était occupée par de petits cabinets quadrangulaires (*sic*), surmontés le plus souvent d'une *volière* de pigeons, ou colombier non féodal. S'il n'y avait pas de galerie ni de volière, le toit était très prolongé du côté du matin, pour abriter un escalier extérieur à une seule rampe.

Quant à la façade occidentale, elle était occupée en grande partie par des cabinets en appentis ou en *rechûtes*, destinés à l'*évier* ou *lavoir*, et à la *laiterie*. Il existait quelquefois, mais rarement, une *cave* voûtée en briques dans ces grandes maisons, dont l'une, construite en 1611 est représentée *.

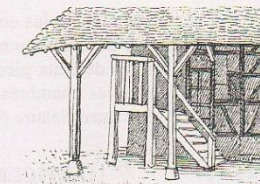
Ces maisons, bien qu'opulentes, pour ainsi dire, avaient néanmoins toujours leurs pans et leur grande cheminée garnis de fousse, enduites de mortier de terre. Elles étaient toutes couvertes de tuiles semblables à celles de nos jours¹. Les chevrons, les jambettes, les soliveaux et autres petits bois, au lieu d'être confectionnés à la scie, avec de gros chênes, comme aujourd'hui, l'étaient tous par l'équarrissage de petits arbres.

Ces chevrons étaient placés en *queue de vache* sur les sablières, et l'usage des coyaux n'était pas encore arrivé. Ils étaient espacés à raison de trois à la latte de quatre pieds de longueur, et pour maintenir et soulager celle-ci, on ajoutait une perche de tremble ou de verne (aulne) entre deux chevrons, qu'on appelait *contre-latte* et sur laquelle la latte était clouée comme sur les chevrons.

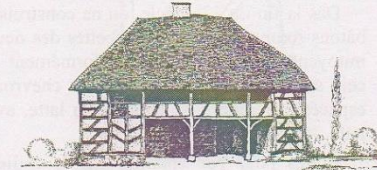
1. Un historien du département de l'Ain, M. de la Theyssonnière, enlevé en 1845 à des études qu'il chérissait et qu'il poursuivait avec zèle, a pensé que l'usage des tuiles romaines avait du se conserver pendant plusieurs siècles, après la fin de la domination romaine. Il ajoute même qu'une personne instruite lui a dit avoir vu quelques tuiles de cette forme sur d'anciens bâtiments. (*Recherch. Histor.*, tom. I, p.125). Or on peut avoir beaucoup de doutes sur ces assertions, et croire avec fondement qu'aucun toit de la période romaine n'a résisté, dans nos pays aux destructions épouvantables des 3^e, 4^e et 5^e siècles. L'auteur de cette notice a cherché inutilement des fragments de tuiles romaines dans les ruines d'anciens châteaux-forts du moyen-âge, assis sur des mottes élevées, entourés de fossés profonds, et démolis depuis plus de deux, trois, quatre et même cinq cents ans. Il n'y a rencontré que des morceaux de tuiles plates et à crochet, semblables à celles de nos jours. (*Note de M. Gaspard*).

Le docteur Gaspard a bien raison de douter de l'assertion de M. de la Theyssonnière. J'ai parcouru tout le *omey* et le *Bugey*, qui conservent une physionomie si romaine ; j'ai visité une partie du *Dauphiné* et de la *Provence* qui composaient la province romaine allobroïque ; j'ai parcouru enfin la moitié de l'*Italie*, avant de retrouver l'ancien mode de toitures des romains je n'ai commencé à le retrouver qu'à Florence. Etant à Rome, au pied du mont Janicule, je suis entré dans une manufacture où l'on fabriquait la tuile absolument dans la forme et dans les dimensions de celles de l'antiquité, et j'ai reconnu que toutes les maisons de l'Italie méridionale sont encore couvertes comme sous le règne des empereurs, quand elles ne sont pas en terrasse planiforme, comme en Orient. (*Note de Désiré Monnier.*)

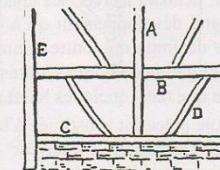
L'*escalier* n'était en fait pas toujours tournant, ce qui est frappant, c'est des voir ses dimensions. Il est toujours très important (il fallait être plusieurs pour monter les charges) et servait souvent d'abris intermédiaire pour le bois de chauffage.



Rechûte : Aucune définition satisfaisante n'a été trouvée ; peut-être s'agit-il d'un espace restreint aménagé sous la retombée d'un débord de toiture.



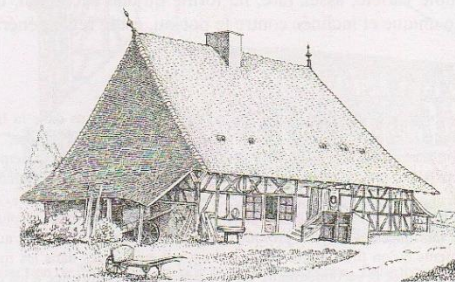
Maison double un peu asymétrique, mais avec deux galeries :
- basse pour protéger la façade,
- haute pour servir de séchoir.
(Saint-Christophe-en-Bresse, détruite en 1976 - M. Bouillot)



Termes du métier de charpentier
A - poteau ou jambe
B - entretoise
C - seule ou soule
D - jambette
E - colmo (coulmeau)

Cette longue note, qui semble vouloir mettre fin à une polémique entre historiens n'a été reproduite ici que :
- par souci de citer très exactement le texte intégral de la communication de B. Gaspard,
- pour l'intérêt des observations de Désiré Monnier sur les limites d'utilisation des tuiles romaines, malgré que cela ne soit pas directement dans le sujet.

Détails pour les profanes (Jeanton)



Puisqu'il est ici question de tuiles et de toits, on peut rester étonné de constater que Gaspard ne signale pas la hauteur impressionnante des toits de la Bresse du nord, signe particulier, donc de notre Bresse Bourguignonne.

Le pavé des chambres n'était plus en terre battue, mais en briques ; et au grenier, des planches en chêne remplaçaient les claies ferrées. Une porte unique, mais formée de deux pièces, existait à la façade orientale, pour le service de toutes les chambres, qui n'étaient éclairées chacune que par une petite fenêtre quadrilataire (*sic*), à quatre vitres seulement.

ARTICLE V.

Dès la fin du 17^e siècle, on ne construisait plus de maisons de bois à bâtons rompus ; mais les jambettes des deux pans séparés par le poteau mitoyen*, furent inclinées uniformément l'une contre l'autre, comme cela se pratique de nos jours. Les chevrons, équarris à la scie¹, furent espacés au nombre de quatre à la latte, avec suppression de la contre-latte.

Buttés (*sic*) par entailles sur le milieu de la sablière, ils ne se prolongèrent plus en queue de vache, mais on les allongea par des coyaux de deux mètres au moins, reposant sur des sousbardons et formant au toit une brisure agréable au coup d'œil.

Ces avant-toits prolongés eurent non seulement l'utilité de préserver les maisons de bois de la pluie et du dégouttis (*sic*) des tuiles, mais encore celle d'abriter, pendant l'hiver, les épis de maïs, dont la culture ne prit en Bresse un grand développement qu'à cette époque. La cheminée de pied, avec plaque de fonte ou contre-cœur, remplaça le chauffoir au large. Les pans furent garnis de briques cuites² au lieu de fougasse, qui ne continua d'être usitée que dans quelques habitations d'hébergement.

La porte d'une seule pièce fut substituée à la porte brisée. Des fenêtres vitrées éclairèrent suffisamment l'intérieur des chambres. La pierre commença à être utilisée sous les seules, etc...

Dans la même période de temps, on plaça quelquefois deux jambettes, au lieu d'une, dans le même pan. Or, tantôt ces deux jambettes ont été inclinées l'une contre l'autre*, et non contre le poteau, tantôt elles l'ont été contre ce dernier, penchées l'une sur l'autre*, et dans le même sens. Mais cette double variété, assez rare, ne forme qu'une exception, tandis que la jambette unique et inclinée contre le poteau, est la règle générale.

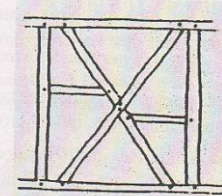
1. Les scieurs de long de l'Auvergne et du Forez ne sont guère venus dans la Bresse, pour y exploiter les chênes des forêts, en gros et en petit sciage, qu'au commencement du 18^e siècle. Avant cette époque, on les débitait principalement en merrains et en lattes, par la main des fendeurs, et l'on en réduisait beaucoup en charbons.
2. Les seigneurs seuls, dans le pays, avaient, de temps immémorial, une ou plusieurs tuileries, pour fabriquer des briques, presque uniquement à leur usage. C'est aussi de ces établissements qu'on tirait toutes celles qui étaient employées dans les maisons particulières. Mais, dès la seconde moitié du 18^e siècle, on a commencé à les cuire à la houille dans de grands fourneaux, à la manière des Flamands (qui nous ont apporté cette industrie de leur pays). C'est ainsi qu'on a bâti un grand nombre d'édifices tout en briques, qu'on voit de nos jours.

Coyaux: Petites pièces de bois prolongeant les chevrons de deux mètres environ au-delà du mur, et créant ainsi une rupture de pente dans la grande étendue des toitures : le « sevron » qui coiffe la galerie.

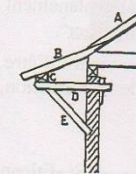
Sousbardons : sous bardeaux ?

Dégouttis : ni Larousse, ni Robert pour citer ce mot, mais il se fait bien comprendre !

Epis de maïs : plus connus sous le nom de « panouille de turqu(e) »



Maison de bois à bâtons rompus
Dessin N° 3 de Dominique Rivière, paru au JSL



Termes de charpente
(suite)
A – Arbalétrier
B – Coyau ou coyot
C – sablière du sevron
D-E – quatre-chiffres



Sornay (d'après la Collection de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne). Belle maison de maître : il y a tout, la galerie, les appentis, l'escalier (qui prend dans l'appentis de gauche), les toits pentus... et même une volière !

Enfin, dans cette dernière période, de la fin du 17^e siècle à nos jours, on trouve aussi quelques *maisons* construites avec des *poteaux-jambettes très rapprochés*^{*}. Longs d'environ deux mètres, et distants l'un de l'autre d'à peu près 25 ou 30 centimètres, on les assemblait, sans entre-toise, avec la seule et la sablière, pour les maisons peu élevées.

On ajoutait une ou deux entre-toises dans les bâtiments hauts, et notamment dans les volières, pour lesquelles ce genre de construction était surtout usité.

Tous ces poteaux-jambettes étaient en outre unis et consolidés par une longue pièce diagonale, qui en croisait obliquement trois ou quatre.

Ce mode, qui exigeait beaucoup de bois, et dont on a trouvé des exemples de 1666, 1728, 1780, n'était utilisé que pour des maisons riches, surtout dans les parages de la Saône.

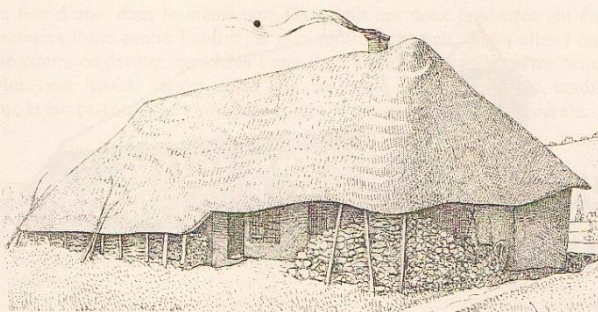
Telles sont les diverses manières de construire les maisons de bois en Bresse, qu'on démonte ou qu'on démolit souvent pour les reconstruire ailleurs, et qui deviennent momentanément de nature mobilière¹, et non passibles autrefois du *retrait lignager*².

Or, d'après ce qui vient d'être dit, on peut fixer très approximativement la date de leur érection, au simple aspect des pièces qui les composent.

A St.-Etienne-en-Bresse, le 20 avril 1852.

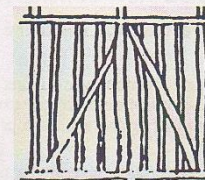
B. GASPARD.

1 . Code civil, art 532.
2 . Dunod. Du Retrait. Chap. 2.



M. Bouillot

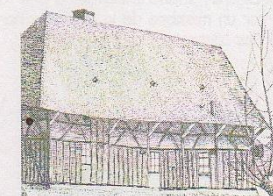
De ce qui ressemblait il y a quatre siècles à des huttes, comme cette chaumière fragile, mais dit-on confortable, on est passé peu à peu à des constructions plus solides, plus adaptées, en utilisant à la fois l'expérience des anciens et en perfectionnant l'utilisation des matériaux disponibles.



Maisons à poteaux-jambettes très rapprochés
Dessin N° 4 de Dominique Rivière pour le JSL
(Exemple ci-dessous : La Racineuse - M. Bouillot)

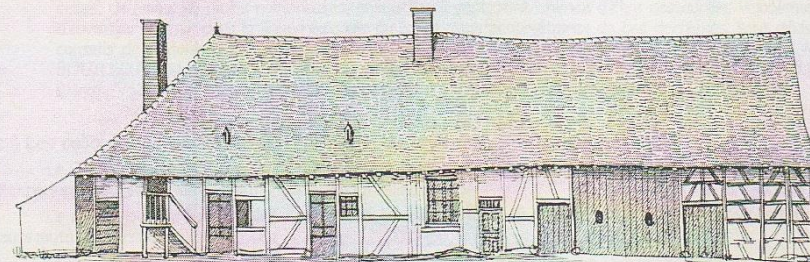
Retrait lignager : Dans le droit coutumier, droit de reprise par les parents de la ligne d'un défunt d'un bien qui aurait été vendu à une personne hors de cette ligne.

Mais hélas, cette assimilation d'une construction de ce type à un bien 'mobilier' n'est plus qu'un souvenir du passé !



Et voici ce qui arrivait lorsque, génération après génération, les familles avaient besoin de plus en plus de place ou d'une amélioration - toute relative - de leur confort et de celui de leurs animaux : les maisons s'étiraient, s'allongeaient en gardant une certaine continuité, tout en épousant les évolutions dues au progrès, et cela ne donnait pas forcément de mauvais résultats !

On ne peut que souhaiter que les adeptes de la restauration des maisons bressanes prennent exemple sur ce qu'on fait souvent leurs ancêtres en mariant leur désir d'une vie moderne avec la poursuite d'une continuité dans le style et l'harmonie de ce qui sera leur propre cadre de vie, mais aussi l'environnement pour les voisins.



M. Bouillot

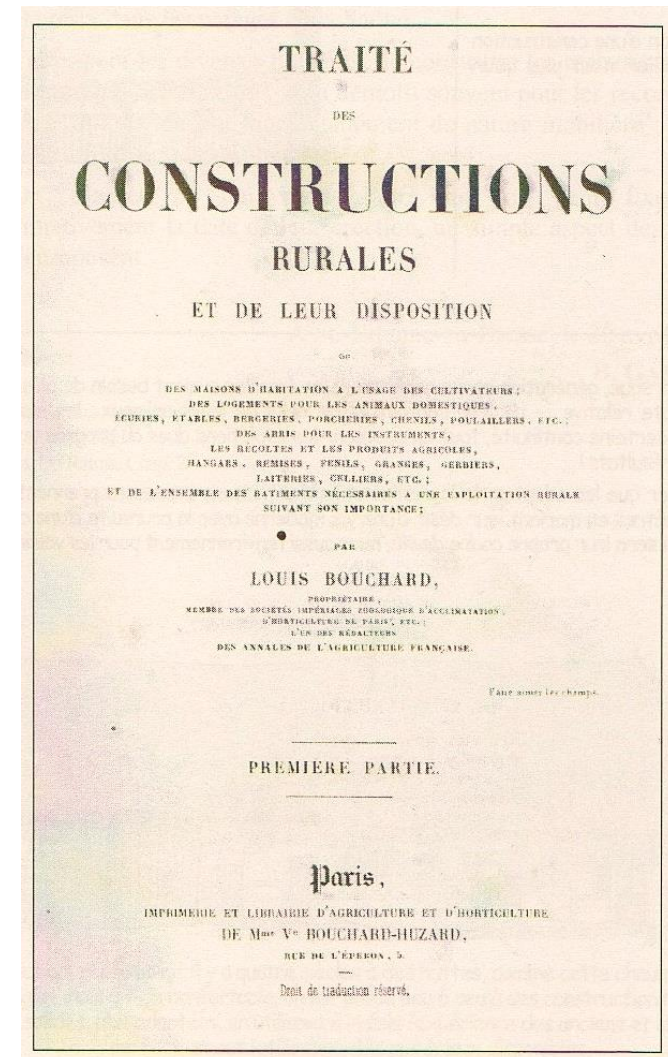
Annexes aux commentaires sur la notice de GASPARD

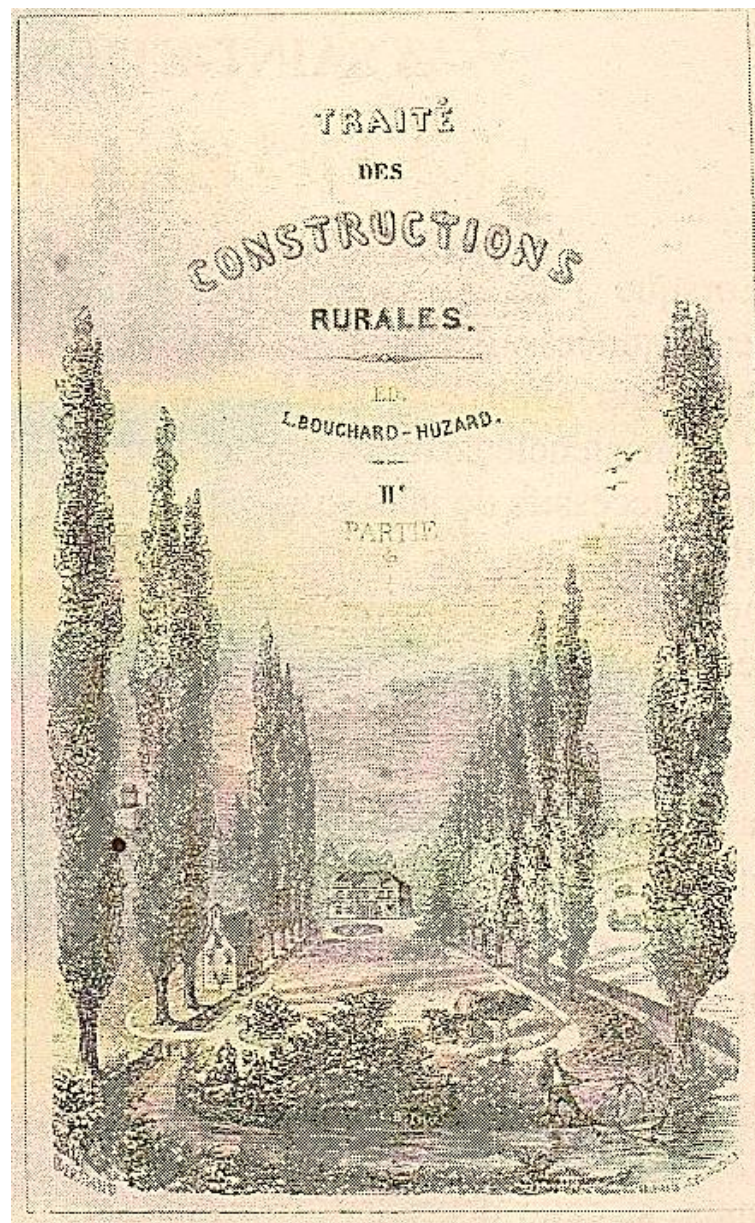
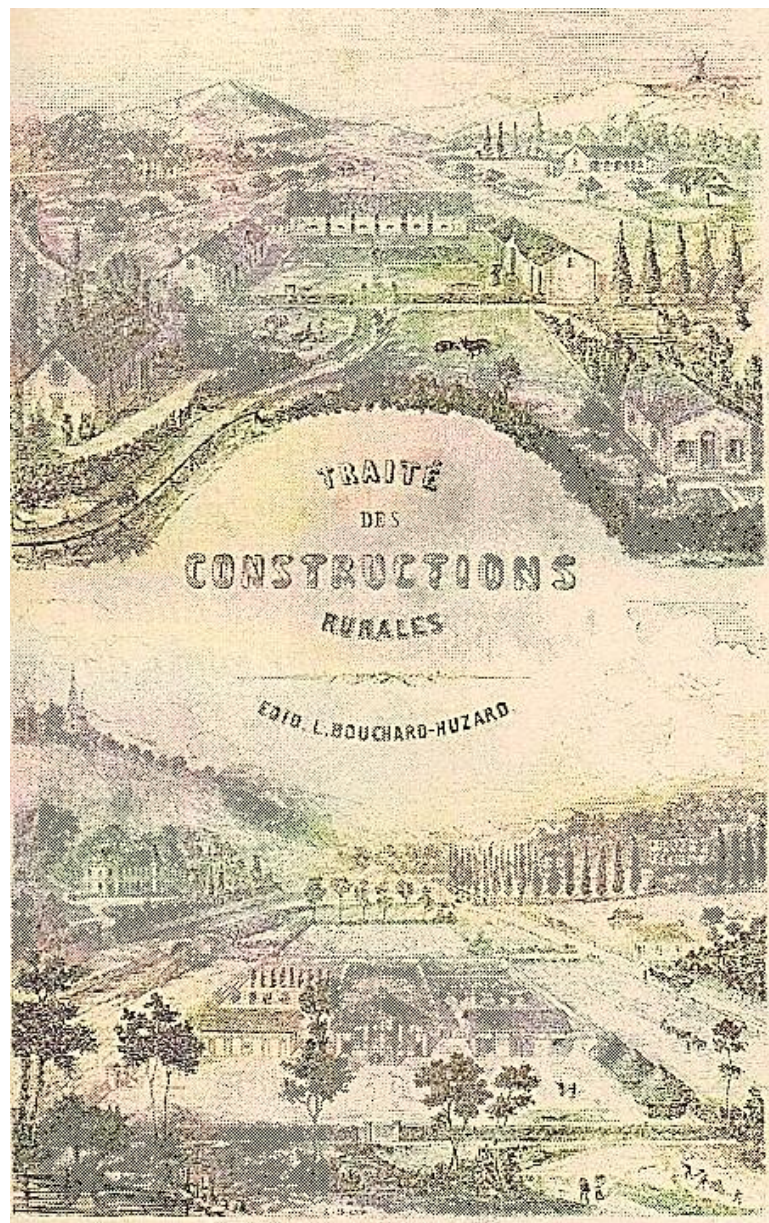
a. exemple d'un autre ouvrage consacré à l'habitat rural

Outre les ouvrages de Jeanton, avec ou sans Duraffour et d'autres écrits plus modestes tous postérieurs à ceux de Gaspard, il est intéressant de noter, par exemple, l'existence d'une importante étude sur les constructions rurales dont vous trouverez ici le contenu et la présentation, qui date, semble-t-il, du milieu de 19^e siècle, donc contemporaine du « docteur ».

Il faut toutefois remarquer que ces travaux ont été réalisés dans des optiques différentes, plus ethnologiques ou linguistiques pour les uns, plus descriptives ou didactiques pour les autres ; peut-être Gaspard est-il le seul à avoir abordé la question sous un angle plus historique et technologique.

Enfin, il est très probable que si l'on fouillait la littérature régionale des contrées ou la technique des « pans de bois » a été employée on trouverait des choses intéressantes... mais comme on le sait, nous ne nous penchons que sur des sujets bressans ; si une exception a été faite pour l'étude de M. Bouchard, c'est qu'elle est faite à l'échelon national et par un membre de la société d'horticulture de Paris, sœur de la société d'agriculture avec laquelle Gaspard avait des contacts.





b. La restauration des vieilles maisons bressanes

Si un grand nombre de maisons ont été purement et simplement rasées pour cause de fragilité ou de dégradations irrémédiables, il en reste encore quelques unes :

- Celles qui ont été rénovées, plus ou moins récemment , dans le respect du style et de l'harmonie de la bâtisse d'origine, souhaitons leur longue vie !
- Celles qui ont été massacrées sans espoir de retour, oublions les et oublions de les voir
- Celles, de moins en moins nombreuses auxquelles il reste une chance d'être restaurées valablement et d'envisager l'avenir dans la ligne régionale du passé ; aux propriétaires de ces dernières, sont dédiés les conseils de « Maisons paysannes de France » et de l'association « Maisons paysannes de Bourgogne du sud ».

c. Les colloques sur l'habitat de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne

Le 27 novembre 2004 a eu lieu une journée d'étude sur le thème « Autour de l'habitat bressan, échanges d'expériences sur l'inventaire du patrimoine bâti en milieu rural »

Le même jour paraissaient les actes de la journée d'étude de novembre 2003 : « Les espaces ruraux et leurs mutations économiques ».

La présidente de Brixia, Annie Bleton-Ruget a pris une part importante à ces deux manifestations.

La rédaction de Brixia

La maison du docteur GASPARD, à Saint-Etienne-en-Bresse

Lorsque j'ai entrepris, il y a une dizaine d'années, d'éditer le manuscrit que le docteur avait écrit sur Ouroux-en-Bresse, consciencieusement conservé par les curés successifs de la paroisse pendant plus de cent ans, je me suis mis à chercher, entre ce dernier bourg, où vivait sa fille, et son village natal de Gigny-sur-Suran tout ce qui pouvait avoir trait au personnage. C'est ainsi que j'ai appris qu'il avait fait construire une maison, en 1829, à Saint-Etienne-en-Bresse.

Dès lors, et ayant par ailleurs pu obtenir des détails sur sa carrière et le catalogue de ses œuvres -dont la notice sur les maisons de Bresse-, j'ai voulu savoir, un peu malicieusement je le reconnais, si cette demeure correspondait à la vie de l'homme et l'idée que je m'en étais faite à travers ses écrits connus. La propriétaire de l'époque, méfiante et un peu timorée, ne m'a guère aidée ; heureusement, les actuels occupants ont été bien plus complaisants et coopératifs, je les en remercie vivement.

Quand le docteur a pensé à s'établir propriétaire, il était adjoint au maire de Saint-Etienne, médecin vaccinateur du canton, juge de paix à Montret, en passe de devenir conseiller d'arrondissement, bref, un vrai « notable », il fallait donc bien qu'il ait pignon sur rue.

Le choix de l'emplacement

Rappelons que Bernard Gaspard, et son frère Jean-Baptiste – notaire à Thurey – avaient épousé deux filles de la grande famille locale des Mathey, il ne devait donc pas être bien difficile de dénicher un terrain.

Pourquoi donc avoir choisi alors un emplacement d'un hectare environ, dans un bas fond à demi marécageux ceint de bois où il y avait sans doute déjà un petit étang appartenant au château ? « ...*la commune d'Ouroux... se trouve beaucoup plus salubre que celle de S. Etienne, naguères (sic) couverte pour ainsi dire de bois & d'étangs, toute ondulée & toute sillonnée de biefs d'eau presque stagnante.* – Notice sur Ouroux », surtout quand, petit-fils de phtisique, on a été « réformé pour disposition à la phtisie pulmonaire – Inventaire des titres de famille », et qu'on a un fils, lui aussi tuberculeux, qui mourra d'ailleurs de cette maladie en 1834.

Ceci dit, l'endroit est plein de charme et de romantisme, et il est heureux qu'il soit à nouveau ouvert à une vraie vie.





La propriété tout au début des travaux entrepris pour sa rénovation en 2002, après son achat par les propriétaires actuels ; ci-dessous, la grange et une partie de la façade est de la maison (on peut voir une entrée de cave sous la fenêtre) ;

On devine la maison de bois dans le fond au centre, derrière les touffes d'arbustes.



La situation des bâtiments



Côté nord, deux maisons assez semblables, se font vis-à-vis ; l'une d'elles au moins, à « grands pans », a certainement servi de logement à du personnel domestique. Si on a bien appris la leçon, on pourrait imaginer qu'elle puisse donc remonter au 16^e siècle, mais son état de conservation est tel qu'on peut en douter ; aurait-elle été construite du temps de Gaspard comme illustration pratique de ses recherches ?

L'autre, symétrique, mais avec peu d'ouvertures, a sans doute été une remise et une écurie, car le docteur, comme le juge était certainement appelé à se déplacer souvent et possédait donc voiture et cheval.

La « grande maison », située dans l'axe des deux autres, ne peut être que celle que Gaspard a fait édifier selon ses choix, l'œil de bœuf daté, situé en pignon en témoigne. Elle est parfaitement orientée nord/sud, dans l'axe des deux annexes, également orientées : « Ces grandes maisons étaient presque toutes dirigées du septentrion au midi, ayant un pignon au nord, et une croupe au sud à cause de la



pluie – Notice sur les modes de construction des maisons de bois »

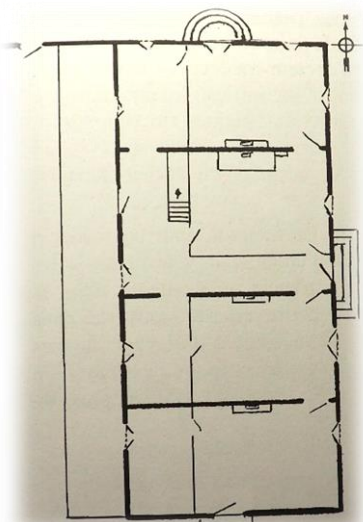
L'extrait du cadastre ci-avant fait bien apparaître les trois bâtiments, mais comme ce relevé est postérieur aux aménagements de Gaspard, on ne sait donc pas si certains étaient ou non présents lors de l'acquisition du terrain.

Le plan de la « grande maison »

Dans les maisons anciennes, on ne connaissait guère les couloirs ou autres zones de passage, la place était utilisée au maximum et on ne connaissait que deux façons de changer de « chambre » : ou on passait directement d'une pièce à l'autre par des portes communicantes, ou bien on passait par des portes extérieures protégées ou non par des galeries.

Le plan de Gaspard est plus complexe, cependant il y a tout de même environ 10% de zones de circulation au rez-de-chaussée (à l'étage, il n'y a qu'une pièce, mais un très vaste grenier, relativement bien éclairé).

Sur le plan ci-après, on a figuré essentiellement les murs porteurs, qui correspondent à l'état premier de la maison, on ignore évidemment si les autres divisions visibles il y a peu encore, ont été faites ultérieurement par la famille Gaspard ou par les propriétaires successifs (à la mort du docteur, ses biens ont en effet été vendus par sa fille, seule héritière, possédant par ailleurs des maisons à Ouroux et à Chalon).



On peut remarquer une galerie couverte tout le long de la maison, côté ouest : « A la façade orientale de ces maisons, régnait une longue galerie... servant d'abri ou d'entrepôt, même de promenade pour les gens de la maison ». Cette galerie semble avoir été mise en place dès l'origine si on observe la toiture, mais remaniée ou réparée ensuite, comme semblent le montrer une partie des matériaux actuellement en place.

On ne sait pas bien comment s'organisait la vie d'un notable-docteur et de sa famille, sans doute devait-il recevoir parfois des gens venus le solliciter dans le cadre de l'une ou l'autre de ses fonctions.

Manifestement, cependant, la pièce d'apparat était la grande salle centrale, avec sa grande cheminée de pied, en pierre, et sans doute à l'origine une ouverture directe au levant sur l'étang, avec un fastueux perron, invisible de l'extérieur de la propriété.

Le local de vie commune était au nord, avec vue sur la route de Chalon à Louhans et un perron, plus modeste, mais disposé de telle manière qu'il s'offrait visiblement au visiteur.

A part cela trois autres portes ouvraient sur l'extérieur :

- une, sous la galerie, sur un jardin situé à l'ouest de la maison qui, lui-même donnait sur un chemin allant de la grande route vers les terres agricoles (entrée des domestiques et /ou des requérants ?..), d'après les dires, c'était d'ailleurs l'accès ordinaire privilégié, semble-t-il.
- une autre, sous la même galerie, desservant une des chambres,
- enfin, au sud, une cinquième porte avec un petit perron, pour une autre chambre, sans doute celle des maîtres.

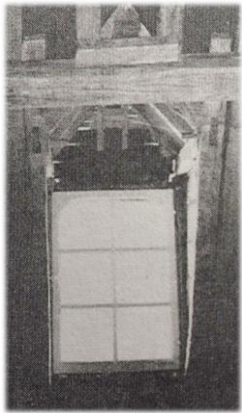
Toutes les pièces étaient bien éclairées, on compte neuf fenêtres.



Quelques détails ou curiosités

Dans sa notice sur les maisons, (écrite, il est vrai, vingt ans plus tard), Gaspard souligne l'intérêt des cheminées doubles « *une cheminée de pied... engagée dans le mur mitoyen et double pour les deux chambres* ». C'est d'ailleurs ce qu'il a fait réaliser entre les deux pièces côté nord, pourquoi n'avoir pas fait de même entre les deux pièces côté sud ?

Dans le vaste grenier, on peut voir une lourde, mais belle poutraison, les détails de la charpente valent la peine d'être regardés.



Une seule pièce mansardée existe au nord-ouest, tout le reste est pratiquement d'un seul tenant, éclairé par des fenêtres en « chiens assis », assez élaborées.

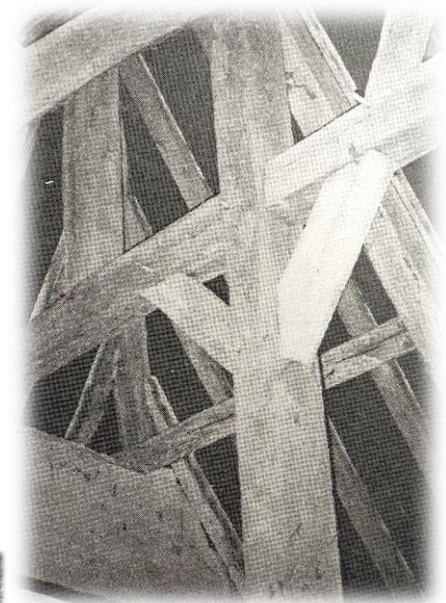
Deux choses surprennent à cet étage ; le sol est recouvert d'un lourd dallage d'une espèce de « carons » assez irréguliers, à quoi cela était-il destiné ?

Autre curiosité, les poutres accessibles étaient plantées d'une multitude de pointes, ce qui laisse à penser que notre docteur-médecin se faisait aussi, partiellement au moins, sa pharmacopée sous forme de plantes auxquelles il attribuait certaines vertus qu'il allait ramasser et faisait ainsi sécher dans les combles.

Parmi les moyens dont un médecin disposait à l'époque, il y avait aussi les sangsues ; on peut voir encore dans le jardin une petite citerne couverte dans laquelle il procédait à l'élevage de ces précieuses auxiliaires pour la saignée de ses patients... mais il n'y a plus de sangsues !



Au fait, quel était l'éventail des outils de ce docteur ? On sera étonné de savoir que sacoches pour ses visites à domicile, dans un petit placard vitré situé à droite de la pièce principale. . Hélas, j'étais arrivé trop tard, tout ce matériel, respecté pendant occupants de la maison, avait été détruit en quelques instants sur le coup de tête d'une vieille demoiselle un peu timorée.

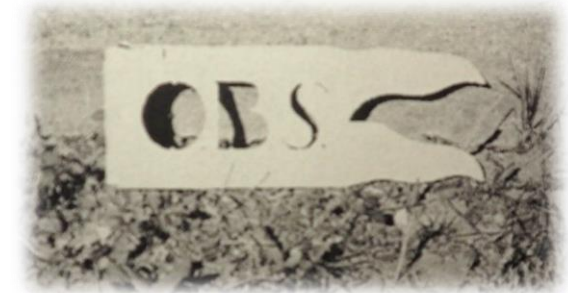


tout tenait, outre une inévitable cheminée monumentale dans la 125 ans par les différents occupants de la maison, avait été détruit en quelques instants sur le coup de tête d'une vieille demoiselle un peu timorée.



Sur le toit de la maison il y avait deux girouettes, une au nord, l'autre au sud.

Celle du sud, marquée EXPérimentation, est toujours en place, l'autre dédiée aux OBServations, est tombée il y aurait une vingtaine d'années, elle a heureusement été soigneusement conservée. Il paraît qu'elles étaient en effet observées quotidiennement pour on ne sait plus quelles comparaisons météorologiques.



En fait, cette grande demeure a emprunté bien peu de choses aux maisons bressanes, si ce n'est un toit très pentu, les deux petites « croupes » et les épis de toit-girouettes plutôt modernes ; c'est un changement d'époque avec une évolution des moyens... quant au parc et à l'étang, rappelons tout de même qu'ils appartenaient au château voisin .

Maurice Goujon



POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire du tome II des Mémoires :

couverture : photo de la Motte de Vincelles 1981 (Michel Delay Les Amis des Arts)

- « *Les marchés labellisés, l'exemple du marché de Louhans* » Nathalie Betry Ecomusée de la Bresse bourguignonne
- « *La Bresse louhannaise au premier millénaire (deuxième partie : les autres communes)* » Jean-Louis Odouze (présenté par les Amis des Arts) et Michel Delay, Les Amis des Arts
- « *La vie dans un groupement de jeunesse de novembre 1942 à mai 1943 - souvenirs et témoignage* » Marcel Pacaut (décédé), Bresse Louhannaise « *Collection de photographies, mêmes lieux, même époque* » Paul Petit, Bresse Louhannaise
- « *Histoire ancienne d'une déviation moderne* » Hugues de Courtivron, Les Amis de Cuisel
- « *Maisons de Bresse vues par le docteur Marie-Humbert Bernard GASPARD* » Maurice Goujon, Les Amis de la Bresse Chalonnaise

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à explorer le bâti bressan
et les clochers comtois*

2^e partie : les clochers comtois

**LE CLOCHER DE L'ÉGLISE DE SAINT-EUSEBE A SAINT-USUGE :
Un des trois clochers comtois de Saône et Loire**



C'est en faisant des recherches dans les archives de leur commune, désormais conservées aux Archives Départementales, que les membres de l'Association ont trouvé trace d'une délibération des habitants, datée du 10 janvier 1723, concernant divers travaux à effectuer dans l'église, et notamment l'édification d'un nouveau clocher : une partie de cette pièce est transcrite dans les pages qui suivent.

L'intérêt de ce document n'est pas seulement de jeter un éclairage supplémentaire sur l'histoire locale – en particulier, il ne révèle pas les raisons pour lesquelles le clocher de l'église est aujourd'hui de style comtois – mais c'est d'abord un bel exemple de l'esprit de concertation au sein d'une communauté, et aussi un modèle de précision, si ce n'est de concision, dans la rédaction d'un acte administratif important pour les parties en présence.

C'est également l'occasion de constater l'évolution de notre langue, même si on ne sait pas la part exacte de l'orthographe officielle du moment, des particularités locales ou des erreurs du copiste.

Après les commentaires de Mickaël Chevrey sur l'histoire locale, Gibert Prieur, qui avait déjà fait à Saint-Usuge une conférence sur le sujet, nous fera part du point de ses connaissances sur le sujet dans un article très documenté, rappelant à la fois les données architecturales et le contexte historique rattachés à ce que, nous autres bressans, ne pourrions considérer que comme des particularités.

10^e Janvier 1723

Deliberation des
habitans de Saint
Usuge, Conteneuf
deuis du clocher,



Conservée dans
les minutes de
René Merlé,
notaire à Saint-
Usuge

3E4678
L'an mil sept Cens. Zingt
faict par trois le dixième de janvier sur l'heure
deux heures de midy a l'issue de la messe de paroisse
sur le cimetiere de l'eglise des saint usuge
deuant René merle notaire royal
souligné resident et residant audit lieu
dans l'assemblée generale tenue par les
habitans composans la paroisse de st usuge
et charangeroux, ont comparus pierre
martin eschevin, Jean michault, Claude
michault, René michelin, Eusebe boisy,
Eusebe Coulon, Jean martin, carboquin,
Claude bonin, Gaspard Gynnod, andrey
petyt lejeune, andrés petiot l'ainé, Claude
gaulhier, philibert hugonnot, Jean petyt,
marcy petit, benoist petyt, Claude nicolas,
Eusebe petyt lejeune, Eusebe petit l'ancien,
pierre boisy, Jean bourgeois, Joseph Rolland,
Claude petyt, Eusebe guillemot, Francois
verney, Jean rolland, andrés Coulon, Gaspard
Bonin, Joseph Buguet, Claude Prost,

Delibération des habitants de Saint-Usuge 10 janvier 1723

L'an mil sept cens vingt trois le dixième de janvier sur l'heure de midy a l'issue de la messe de paroisse sur le cimetiere de l'eglise de Saint Usuge devant René Merle notaire royal sousigné réservé et résidant audit lieu dans l'assemblée générale tenue par les habitans composans la paroisse de St Usuge et Charangeroux, ont comparus Pierre Martin eschevin, Jean Boyvin, Claude Bonin, Gaspard Gynnod, Andrey Petyot lejeune, André Petiot l'ainé, Claude Petyt lejeune, Eusebe Petit l'ancien, Pierre Boissy, Jean Bourgeois, Joseph Rolland, Claude Petyt, Eusebe Guillemot, François Verney, Jean Rolland Andrés Coulon, Gaspard Bonin, Joseph Buguet, Claude Prost, Philibert Bonin, Claude Guillemot lejeune de Charangeroux eschevin, Jean Petyot, Claude Guillemot fermier, Paul Petyot, tant en leurs noms que des autres habitans absens faisant la plus seine partye de laditte paroisse, lesquels ont dits que nosseigneurs les commissaires de cette province le dix neuf de novembre dernier en marge de requette auroient permis ausdits habitans de faire dresser un devis estimatif des reparations a faire au clocher de l'eglise dudit Saint Usuge batis sur la neffe par un expert qui seroit appellé et presteroit serment pardevant le premier notaire royal des lieux, lesdits habitans ayans nommés

René Dorier maistre charpentier de la paroisse de la ville de Loüans pour proceder a la visite reconnaissance des reparations a faire audit clocher et ensuite a l'estimation du prix ou pourront estre portés lesdits ouvrages. Ils l'ont faits comparoir devant moy le dit notaire pour prester le dit serment et ensuite vacquer a sa commission attendu la comparution duquel en la presence et requisition desdits habitans, j'ay d'icelui pris et reçu le serment par lequel il a juré et promis de faire fidelle estime vysitte et reconnaissance des choses ordonnées après avoir déclaré estre agé de cinquante six ans et a procédé de suite a saditte commission, et a été remis jusqu'après icelle de clore la presente deliberation.

Et attendu depuis laditte heure de midy jusqu'à celle de trois après pendant lequel temps le dit Dorier ayant procédé a la visite en question et s'estant ensuite retrouvé pardevant moy le dit notaire et en la presence desdits habitans a déclaré

Premierement que le clocher en question qui est bati sur la nef deladitte eglise pouvant avoir cinquante pieds d'aiguille ne peut se retablir sans le demolir parcequeles bois sont en partye pourrys et qu'il faut tout retailler, que pour le soulagement des habitans et moins dispendieux a la paroisse il est a propos de le diminuer de vingt pieds de sa hauteur et que de huit pands qu'il â il est apropos dele reduire a six, qui sera construit sur une platte forme garnye de deux enrayures seulement avec les contrefiches et les embranchements en haut,
Il y aura six grands chevrons et quatre arbitiers qui seront tous d'une pièce avec l'aiguille,

Tout le beffroit doit estre fait a neuf,

Tous les bois qui pourront servir seront remployés aleurs usages suivant la reconnaissance des habitans,

Les ogives du clocher et de la neffe doivent estre recouverts a neuf aussy bien que la tour qui monte au clocher,

Retablir le couvert de la sachristye a neuf, rebaisser la muraille d'icelle suivant qu'il conviendra pour donner la pente au couvert necessaire

Le plafond deladitte sachristye sera rebaisé a proportion,

Tous les chevrons seront croisés sur ceux de l'église et soutenus par une panne qui reposera sur les murs et en about sur une sabliere aulong de laquelle sera fait une corniche de briques,

Les chevrons seront d'un pied de distance, chaque chevron du clocher seront arrestés par un lien de fer dans une des enrayures seullement avec un boullon defer, arresté aussy par une clavette [...]

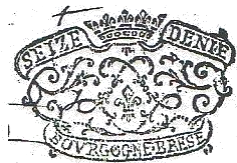
Les cimens qui seront mis sur ledit clocher seront bien gras de sable de riviere fait avec du carreault pillé, tous les corniers bien cloués, couvert de tuille plombée a la façon de Venise et appuyer chaque tuille par deux cloux repliés sur la latte, la neffe sera repiquée de tuilles aux endroits nécessaires et relattée ou il sera besoin et remis des mortiers partout,

La neffe sera blanchie et repavée,

Le pied de la croix devant la principale porte sera racommodé tant en briques ciment que charpente ou il sera necessaire,

Les portes de la principale entrée sous ledit clocher seront faittes a neuf et fermées a clef.

Tous lesquels ouvrages ledit Dorier estime ne pouvoir estre faits a moins de deux mille livres et tous les matteriaux et bois appartiendront a l'entrepreneur pour faire servir ceux qu'ile pourront, ce que ledit Dorier a estimé a plus près de son avis et conscience dequoy lesdits habitans m'ont requis acte leurs octroyé pour leur valloir ainsy que deraison pour se pourvoir ensuite comm'ils trouveront a faire affin de presser la delivrance desdits ouvrages pour estre pourvû a la reparation, d'iceux incessamment parce que ledit clocher menace chute sur laditte neffe ce qui augmenteroit l'ouvrage du double s'il arrive detout ligne dessus j'ay donné acte en presence de [...]. »



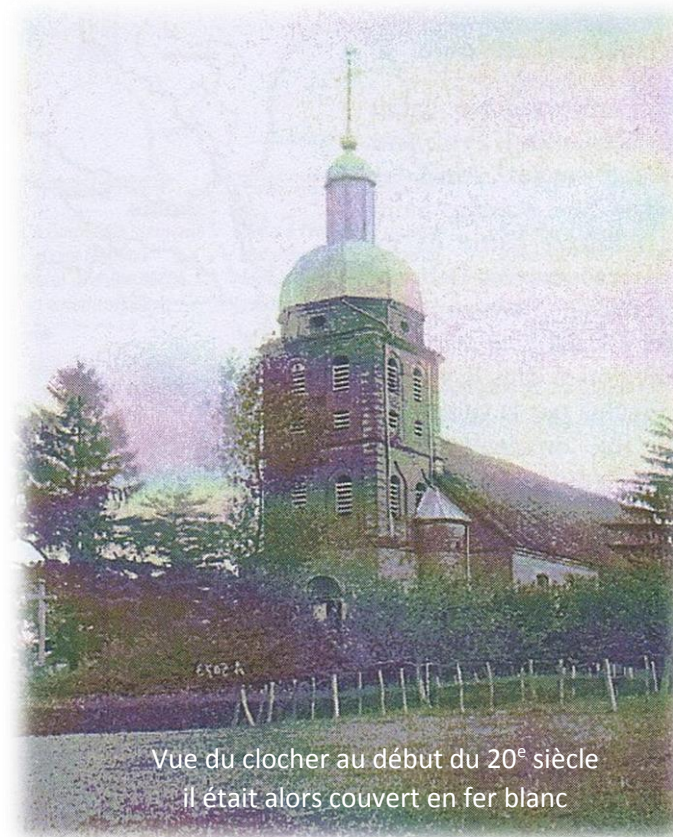
Construite en plusieurs étapes entre le 16^e et le 18^e siècles, l'église Saint-Eusèbe de Saint-Usuge se caractérise donc par son clocher de style comtois, coiffé d'un dôme à huit faces. Nous ne connaissons encore aucun document d'archives traitant de la construction du clocher, seules quelques petites bribes historiques nous permettent de dater ce beffroi à la deuxième moitié du 18^e siècle (et ce n'est pas la délibération évoquée ci-dessus qui clarifie quoi que ce soit !). Pourtant, dans sa « Description Générale et Particulière du Duché de Bourgogne » écrite à cette même époque, l'abbé Courtépée fait état, dans sa notice sur Saint-Usuge, d'une « *église nouvellement agrandie ; avec un beau dôme* ».

Lorsque les habitants avaient demandé à René Dorier, maître charpentier à Louhans, d'établir un rapport sur les travaux à effectuer, celui-ci déclara bien, à propos du clocher « *que pour le soulagement des habitans et moins dispendieux a la paroisse il est a propos de le diminuer de vingt pieds de sa hauteur et que de huit pands qu'il â il est apropos dele reduire a six, qui sera construit sur une platte forme garnye de deux enrayures seulement avec les contrefiches et les embranchements en haut, Il y aura six grands chevrons et quatre arbitiers qui seront tous d'une pièce avec l'aiguille, tout le beffroit doit estre fait a neuf, [...]* mais cela ne signifiait aucunement que ce clocher devait être « comtois ».

Face à des éléments incertains, voire contradictoires, on peut donc toujours se demander quand et pourquoi fut prise la décision d'élever un clocher comtois à Saint-Usuge ? Premier, et pour l'instant unique, élément de réponse, l'appartenance de la paroisse au diocèse de Besançon a sans nul doute influencé le choix d'une coiffe comtoise pour le beffroi de l'église Saint-Eusèbe. Hélas, les archives diocésaines bisontines sont trop peu nombreuses pour pouvoir nous renseigner et il nous est encore impossible de savoir s'il s'agit d'une influence religieuse ou architecturale.

Au 19^e siècle, l'église et le clocher ont fait à nouveau l'objet de nombreux travaux de restauration. En ce qui concerne le clocher proprement dit, les derniers gros travaux remontent à 1969 avec le remplacement des plaques de fer blanc qui recouvraient le dôme par des plaques de cuivre.

Durant l'été 2004, les bénévoles de l'association « Les Amis de Saint-Eusèbe-sur-Seille » conjointement avec la municipalité, ont procédé à la mise en sécurité des planchers pour permettre l'ouverture au public de ce clocher qui reste pour nous tous, historiens locaux, une source d'énigmes et d'interrogations auxquelles nous espérons bientôt répondre.



Vue du clocher au début du 20^e siècle
il était alors couvert en fer blanc

Mickaël Chevrey, président des Amis de Saint-Eusèbe-sur-Seille

LES CLOCHERS COMTOIS EN BRESSE DU NORD

Qui n'a pas été surpris en traversant la Franche-Comté par la forme particulière, et j'insiste sur le mot, de nombreux clochers, surtout en Haute-Saône et dans le Doubs¹ ? Et pourquoi trois églises de la Bresse du nord ont-elles aussi ce genre de coiffe ! Cela intrigue et requiert des explications. Et pour être aussi près que possible de cette histoire, il faut passer en revue tous les éléments susceptibles d'éclairer la question.

Le diocèse de Besançon (voir à la fin de l'article les détails sur ce diocèse)

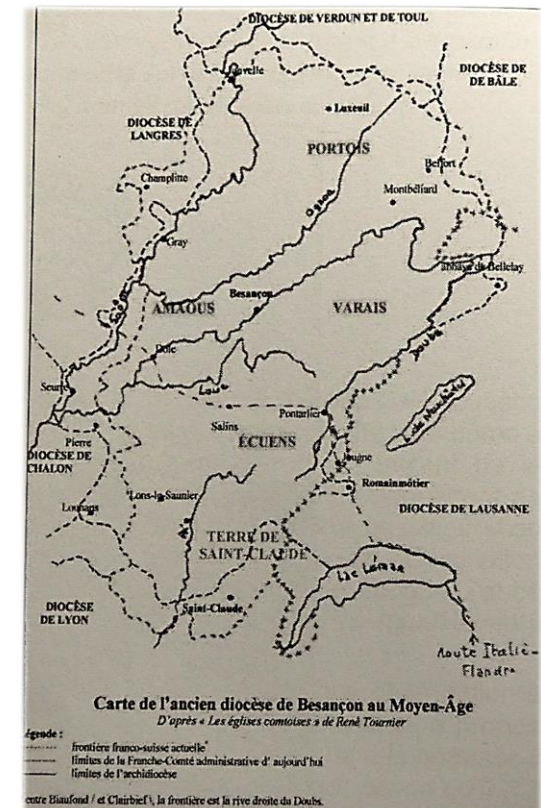
Sans doute les églises de trois villages du Chaunois et de la Bresse louhannaise – que nous allons évoquer – ne représentent-elles que des exceptions.

Il faut remonter à l'Ancien Régime pour comprendre pourquoi probablement elles furent dotées d'un *clocher dit à l'impériale*. Jusqu'à la Révolution, le diocèse de Besançon, dont les origines remontent aux premiers siècles, couvrait une vaste étendue, débordant l'espace administratif provincial actuel, comme en témoigne cette carte.

Cette circonscription² ecclésiastique datait de l'époque de la Grande Séquanie – *Provincia Maxima Sequanorum*, aux 4^e et 5^e siècles³. Ainsi, les cités devenues bourguignonnes de Louhans, Saint-Jean-de-Losne et Auxonne faisaient partie de ce vaste diocèse, de même que Bourbonne-les-Bains la champenoise, Darney la lorraine, Porrentruy et Saint Ursanne actuellement dans le canton helvétique du Jura, et Romainmôtier dans le canton de Vaud. Par contre, ont été inclus par la suite dans le diocèse de Besançon les archiprêtres de Champlitte et Autrey-lès-Gray (qui relevaient du diocèse de Langres), Froidefontaine et Saint-Dizier-l'Evêque (relevant du diocèse de Bâle) et Jougne (rattaché au diocèse de Lausanne).

Se référant à l'abbé Courtépée, qui décrivait la Bourgogne à la fin du 18^e siècle, on constate que sept paroisses de l'ancien diocèse de Besançon sont été rattachées au département de la Côte d'Or, et 42 paroisses à la Saône-et-Loire dont Charnay-lès-Chalon, Saint-Usuge et La Chapelle Saint-Sauveur.

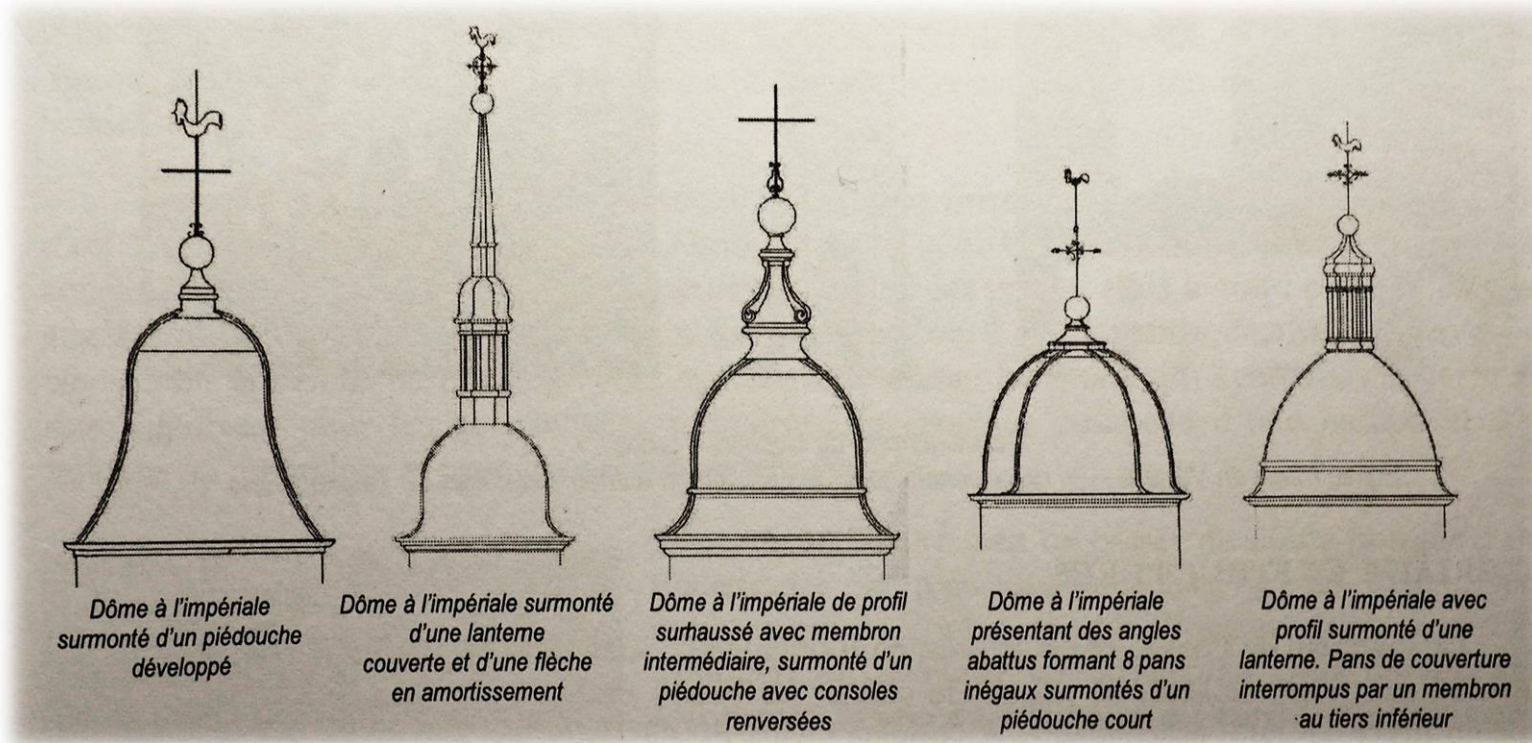
Au cours des siècles, la contrée connut une histoire mouvementée, et les contours actuels des provinces sont sensiblement différents de ceux de l'ancien diocèse qui fut amputé pour la zone qui nous concerne de l'éphémère comté d'Auxonne dont elle fit partie.



Qu'est-ce qu'un dôme à l'impériale ?

Au sens premier, *dôme* – latin *domus* – c'est le temple de Dieu, et plus particulièrement la cathédrale, terminologie qui a persisté dans les pays rhénans et en Italie. Beaucoup de cathédrales italiennes comportent une coupole, si bien qu'en France le mot dôme a pris le sens de *coupole*. Il s'agit d'une voûte hémisphérique ou se rapprochant de la demi-sphère et dont l'extérieur porte le nom de dôme⁴.

L'expression *dôme à l'impériale* est ancienne : elle figure déjà dans un dictionnaire d'architecture de 1690, qui dit à peu près ceci : *espèce de Dôme, en pointe dans sa partie haute, qui s'élargissant en bas représente la figure de deux S, qui se joignent vers le haut et s'éloignent vers le bas*⁵. Il en existe plusieurs types, (les spécialistes en ont catalogués sept). Il existait donc déjà des spécimens de ce type de dôme.



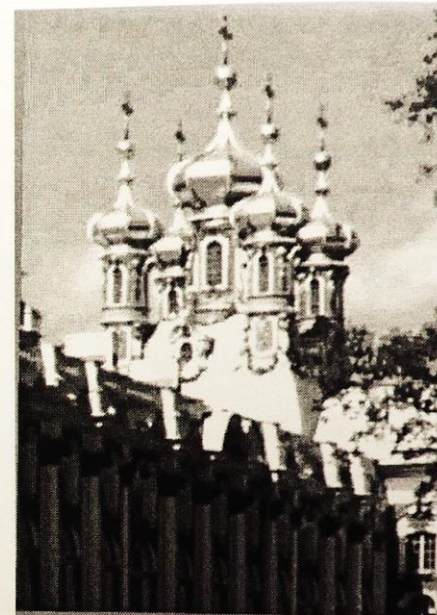
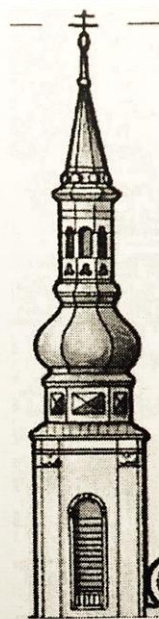
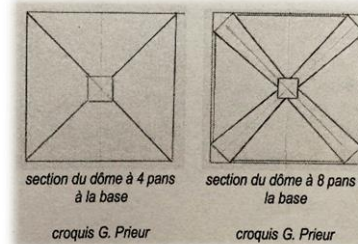
Coupes schématiques empruntées aux Clochers de Franche-Comté

Le Robert dit ceci : *bâtiment à l'impériale, en forme de couronne impériale, comparable à celui de la couronne d'un empereur. Par analogie, qui présente certaines caractéristiques dignes d'un empereur ou d'une impératrice, comme grandeur, majesté, richesse, supériorité.*

En termes administratifs, le vocabulaire de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dit : *toit à plan centré à versants continus galbés en doucine ou en talon renversé.*

Comme la couronne impériale, le clocher est surmonté du globe et de la croix. On a ajouté le coq, autre symbole, celui de la fierté et de la vigilance, de protection contre les mauvais esprits, de la victoire sur les ténèbres, le coq est celui qui annonce un nouveau Jour.

Cette forme n'est pas celle d'un bulbe comme on en connaît beaucoup en Italie du Nord, en Suisse et en Europe centrale et orientale : *la base de la toiture à l'impériale ne se resserre pas pour former le pied de l'oignon mais s'évase⁶.*



Trois exemples de clochers à bulbe :
Église rurale en Vénétie – un des clochers de la Jesuitenkirche à Wien – le Palais de Tsarkoie Selo

Matériaux et structures

Le matériau de l'ossature est le bois, en montagne (le Jura et le pied des Vosges) l'épicéa, ailleurs le chêne. Le bois a été coupé en hiver, en lune descendante. A l'origine, l'équarrissage se faisait à la hache, les charpentiers ne se livrant à aucun calcul pour leur travail, l'expérience seule les guidait. Aujourd'hui, on peut réduire la section des bois d'un tiers, selon les calculs.

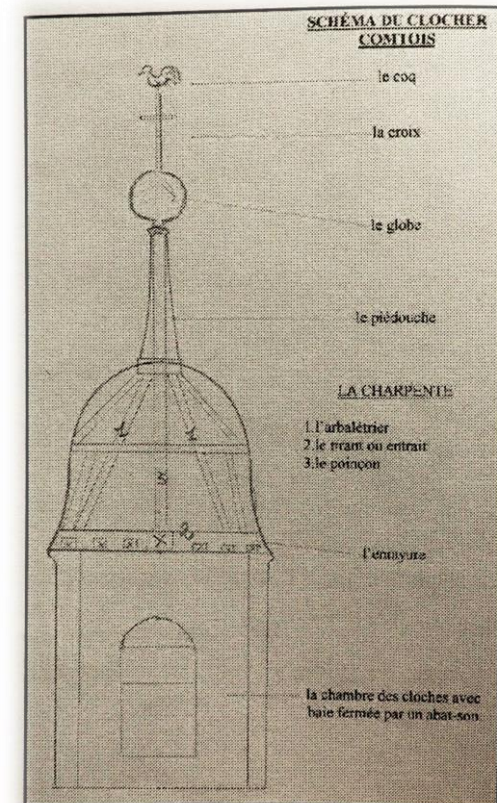
Cette ossature comporte une base d'appui pour la stabilité, un plancher qui est la plate-forme de la charpente, composée de pièces disposées horizontalement suivant les rayons d'un cercle ou d'un polygone, d'où le nom d'*enrayure*.

La conception de cette charpente vise aussi à assurer le *contreventement*, une structure invariable, empêchant toute déformation ultérieure.

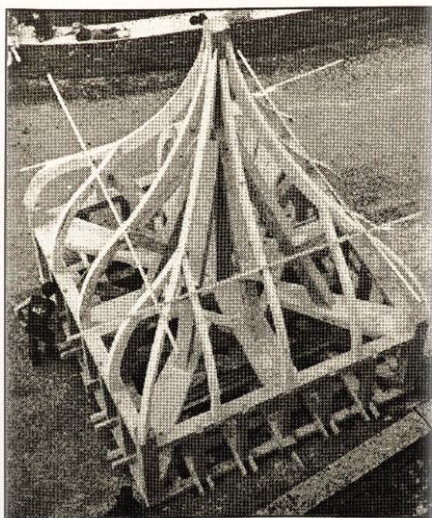
La charpente proprement dite est constituée de *fermes* rapprochées (*arbalétriers*), dont la longueur dépend de la résistance des poutres et de la charge qu'on leur imposera. Pour que les extrémités libres n'écartent pas les murs, on utilise des *entretoises* et une structure triangulaire réunissant le sommet des arbalétriers au *tirant* (ou *entrait*) de la base par une poutre légère, le *poinçon*, qui peut être multiple dans les lanternons de section polygonale.

La silhouette des dômes comtois présente une grande diversité, où la nature de la couverture joue un rôle important. On utilise :

- Les tavaillons⁷ ou tuiles de bois en épicéa, combustibles, à remplacer tous les dix ans, un matériau de fabrication hivernale locale.
- Le métal sert de protection des murs ou de couverture, et aussi pour la confection des arêtes, des lanternons. On a utilisé longtemps le fer-blanc dont la Franche-Comté fut longtemps productrice et qu'on remplace par de l'innox plombé, par du zinc, peint ou non ou du cuivre traité contre la production d'oxydes toxiques. On peut donner aux écailles de métal les formes des diverses tuiles.
- Les tuiles vernissées (ou plombées) dont l'usage est probablement venu de Bourgogne. On relève quatre couleurs dominantes : jaune ou orange, vert, rouge, noir ou brun foncé. Les bleus sont rares, le blanc est plus récent. Les formes sont variées : écaille, fer de lance, rectangle, voire anse de panier (forme oubliée). Et on dispose ces éléments de manière à constituer des motifs : chevrons, losanges, bandes horizontales, fleurettes.



Le dôme à l'impériale se termine par un support formant un piédestal orné de moulures : c'est le *piédouche*, qui porte le globe, la croix et le coq. On peut aussi rencontrer une petite construction en forme de lanterne permettant d'éclairer les parties sous le toit : c'est le lanterneau aux formes élancées ou lanterneau aux formes écrasées. Le campanile destiné à recevoir des cloches ou la cloche de l'horloge peut surmonter le dôme. Le *globe* qui symbolise la terre a un rôle important pour les coordonnées militaires. La croix se compose d'une hampe et d'une traverse ou croisillon, et peut être simple ou très décorée.



La difficulté était de passer du dôme polygonal de la Renaissance au plan quadrangulaire et de déterminer le mouvement de contre courbe. Pour ce faire, selon René Tournier, on allongea les coyaux au pied des chevrons. L'armature du dôme traditionnel est faite de chevrons droits. Grâce aux techniques modernes qui utilisent des programmations informatiques, on sait réaliser des chevrons courbes, ce qui évite la pose de coyaux.

Actuellement, lors des restaurations, on effectue la reconstruction de la charpente au sol, on assure même parfois aussi la couverture ; puis au moyen d'une grue, on pose le tout sur la tour. Pour assurer une meilleure longévité à la toiture, on recherche des matériaux résistants mieux au temps, ce qui peut détruire l'aspect ancien de certains dômes.

Lors de ces travaux, on relève des erreurs d'ordre esthétique (déformation, suppression des motifs, ajouts, alourdissement de la silhouette, disparition des arêtiers métalliques, disparition des piédouches traditionnels, remplacement du vieux coq par un coq de série industrielle).

ci-contre : charpente du dôme de l'église de Plaimbois-du-Miroir

Origine des dômes à l'impériale

Des opinions différentes ont été émises. L'histoire des dômes peut éclairer. Pour ma part, j'ai découvert récemment un modèle qui a pu inspirer les artistes en Comté. Ces réalisations soulignent la constance des rapports de la Comté avec l'Italie d'une part, et le duché de Bourgogne d'autre part.

Qu'elles qu'aient été les souverainetés de ces territoires, les échanges n'ont jamais cessé entre eux. Pas de frontières hermétiques pour les populations ! Le Comté de Haute-Bourgogne relevait encore au 16^e siècle du Saint-Empire, bien que les ducs de Bourgogne aient eu la gouvernance de la Comté entre 1295 et 1477 pour deux périodes assez longues (de 1330 à 1361, puis de 1384 à 1493). Les artistes ont continué à travailler aussi bien en Comté que dans le duché.

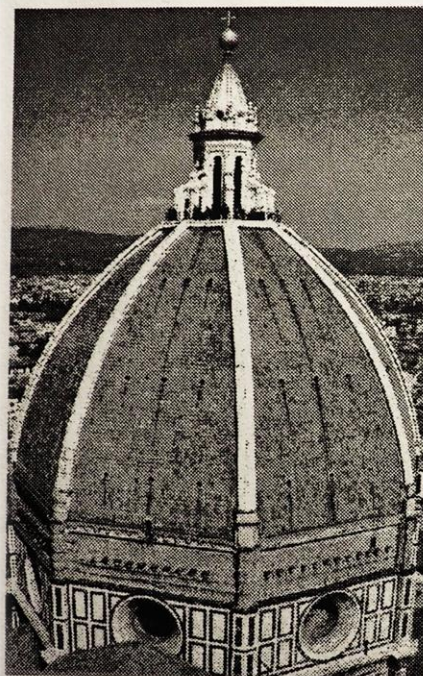
En ce qui concerne l'Italie, les relations s'expliquent par le passage d'une route transalpine qui remonte à la préhistoire : par le *Mons Jovis* (le Grand Saint-Bernard), Agaune, les rives septentrionales du lac Léman, le col de Jougne, les plateaux du Jura, la basse vallée de la Loue, la route gagne la Champagne et la Flandre. Lors de la Guerre de Dix Ans (1634-1644), épisode comtois de la Guerre de Trente Ans, de nombreux comtois trouvèrent refuge⁸ en Suisse, en Savoie et en Italie, à Milan et à Rome notamment ; dans cette dernière ville, leur nombre fut évalué entre dix et douze mille : nous verrons quelle importance a pu avoir cette émigration en partie temporaire⁹. L'influence artistique italienne se manifestera par le rayonnement de l'art baroque dans les églises comtoises à partir de la fin du 17^e siècle.

Les premiers dômes construits en France datent du 16^e siècle et en Franche-Comté on a eu quelques exemples de ce type alors que le développement de cette structure ne date que du 18^e.

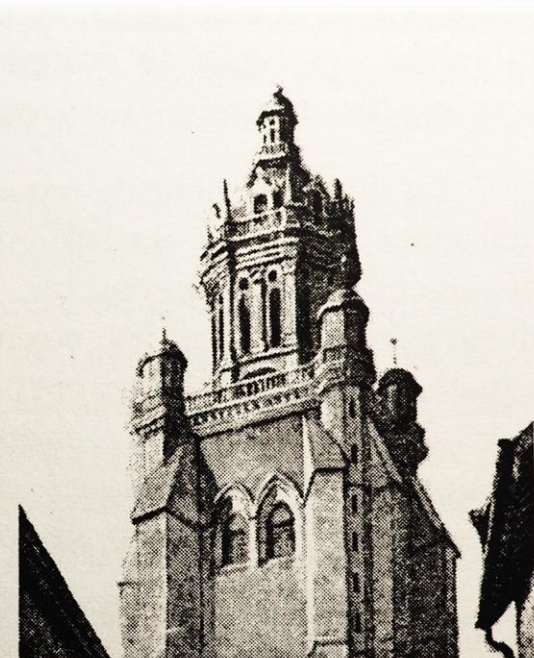
Lorsqu'il fut question de reconstruire l'église de la capitale comtale d'alors, Dole, que Louis XI avait fait raser avec la ville en 1479 lors des guerres de succession de Charles le Téméraire, l'église Saint-Michel de Dijon, merveille de la Renaissance française, inspira les artistes. Hugues Sambin¹⁰, en 1586, dota le clocher-porche de l'église doloise encore inachevée d'un campanile¹¹.

Certains ont voulu que l'inspiration s'inspirât des lignes de l'audacieuse coupole du *duomo* de Florence (*Santa Maria del Fiore*), édifiée par Filippo Brunelleschi entre 1420 et 1434. Les documents d'archives font planer un doute. De plus, la structure florentine est en maçonnerie, alors qu'en Comté nos dômes sont charpentés en bois.

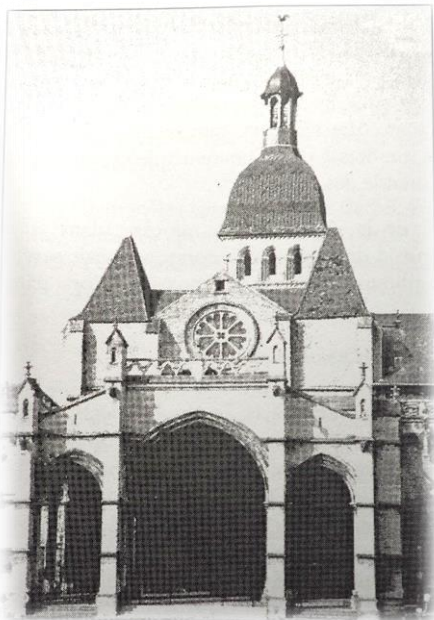
Des coupoles en pierre de l'Antiquité ou de l'Empire byzantin nous sont parvenues : celle du Panthéon à Rome (2^e siècle), celle de Sainte Sophie de Constantinople (6^e siècle). Audacieuses entreprises qui ont franchi les siècles. Nos dômes à l'impériale ne peuvent se permettre la comparaison.



le dôme de Florence



Le clocher de Notre-Dame de Dole avant 1636
Aquarelle de Jean Hézard d'après les archives



C'est ce même Hugues Sambin qui avait déjà été chargé en 1580 par les Beaunois de remplacer la flèche de l'église Notre-Dame détruite en partie par un incendie accidentel en 1575. Les travaux furent exécutés en 1583. L'architecte proposa « cette coupole à quatre pans avec calotte en doucine renversée et couronnée d'un svelte campanile couvert d'une pyramide octogonale renflée »¹². Pour la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune, ce clocher est typiquement Renaissance en forme de coupole à tranches surmontée d'un lanternon ; il est différent du modèle « comtois » plus tardif. Ceci contredit deux publications comtoises¹³.

Le premier dôme dolois fut détruit pendant le siège de la ville en 1636, lors du bombardement de la ville par les armées royales commandées par Condé, puis par un orage en 1639. Le dôme actuel est assez différent de celui d'Hugues Sambin, ainsi que le montre le cliché récent ci-contre.

L'église Saint-Just, en Arbois, fut aussi dotée dès 1530 d'un dôme revêtu de bronze et de cuivre qui fut détruit par un incendie en 1651. A Gray, l'église Notre-Dame fut ornée d'un clocher de ce type entre 1611 et 1613. Dans ces deux cas, rien ne permet de dire que ces édifices avaient un dôme à l'impériale (cf *infra* l'opinion de R. Tournier).

ci-contre : Etat actuel du clocher de Notre-Dame de Beaune



Par contre, il existe à Rome un édifice dont les lignes ressemblent singulièrement à celles de nos clochers comtois typiques. Proche de la *via salaria*, au Nord de Rome, les immenses jardins du Palais Borghèse furent aménagés au début du 17^e siècle par le cardinal *Scipione* Caffarelli, neveu du pape Paul V. Fut édifié un pavillon avec volière - d'où le nom d'*Uccelliera* -, folie baroque avec quatre dômes au profil étrangement comparable à celui des dômes à l'impériale comtois.

Or, c'est précisément à cette époque, comme nous l'avons dit plus haut, que de nombreux comtois, fuyant leur province envahie, se sont établis provisoirement dans la Ville Eternelle. Le souvenir de ces dômes a-t-il influencé plus tard la création des clochers comtois ?

Vue partielle du pavillon de l'*Uccelliera* dans les jardins du Palais Borghèse

L'événement déterminant pour la diffusion de ce type de clocher est la reconstruction du clocher de la cathédrale Saint-Jean de Besançon, qui s'était effondré en 1729. L'architecte Bisontin Nicolas Nicole (1702-1784) le releva en 1734 et « adopta cette silhouette qui dut magistralement orchestrer les éléments communs aux clochers du diocèse ». « Nicole a fait prévaloir la forme si populaire des dômes de villages, nés des campaniles Renaissance d'Arbois et de Dole »¹⁴. Toujours selon l'architecte des Monuments Historiques R. Tournier, « le dôme polygonal de la Renaissance fut adapté au plan quadrangulaire des tours et posé directement sur l'étage des cloches... Des combinaisons de formes déterminèrent le mouvement de contre-courbe qui allait se répandre dans tout le diocèse. Tantôt le dôme s'écrase, s'étire, semble se renfler en se haussant, s'arrondit en demi-sphère, se profile avec des membrons qui aplatissent



les angles, se découpe en huit côtés réguliers, cantonnés parfois par des clochetons... pour relever ces formes souvent lourdes, on dresse de volumineux piédouches, portant la boule épissée d'une croix, eux-mêmes objets de la fantaisie des artisans »¹⁵.

Ce clocher, celui de la cathédrale du diocèse, dans la ville promue nouvelle capitale de la province comtoise, allait servir de modèle. Car de nombreux chantiers s'imposaient alors dans la province.

Le comté de Bourgogne avait à la fin du 16^e siècle et au 17^e siècle, subi des agressions, françaises notamment, répétées qui avaient ruiné le pays, l'épisode de la Guerre de Trente Ans (1634-1644), et les deux guerres de conquête de Louis XIV (1668 et 1674). Il fallut d'abord repeupler le pays surtout après les traités de Westphalie (1648) et le traité des Pyrénées (1659), puis peu à peu reconstruire.

Ainsi s'avisa-t-on d'utiliser de nouvelles formes architecturales et artistiques, dans l'air du temps, des profils de type classique et des lignes originales comme ce dôme pour de nombreux clochers restaurés.

ci-dessus : le clocher de la cathédrale Saint-Jean de Besançon – état actuel

Certains bâtiments civils comtois ont aussi été pourvus de petits dômes. On peut citer la Tour de l'horloge à Nozeroy – cette cité fondée par Jean de Chalon vers 1250 -, le château de Montcley (XVIII^e siècle), les temples du pays de Montbéliard et le Palais Granvelle dont le dôme a été récemment reconstruit, non sans quelque polémique.

En résumé, pour reprendre les observations de François Lassus¹⁶, l'originalité des clochers comtois réside en trois points : c'est un clocher-porche ; le dôme est une construction en charpente de bois ; l'adoption et la généralisation des formes en S est contemporaine de l'effet de mode baroque. François Lassus insiste sur « La généralisation du modèle provoquée par le mimétisme habituel en ce cas lors de la campagne systématique de reconstruction des églises comtoises au 18^e siècle ». « Les édifices les plus divers dans la France entière présentent la courbe et la contre-courbe, déjà présente dans les bracelets de la Tène, comme celui trouvé à Cramans (Jura) et conservé au musée de Besançon »¹⁷.

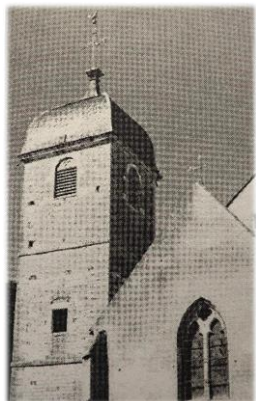
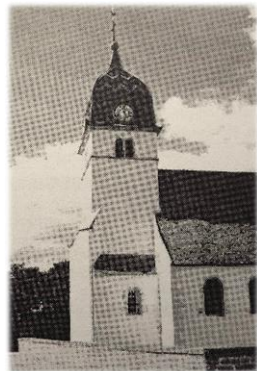
Les clochers de la Bresse bourguignonne

Pendant la Guerre de Dix Ans, certains villages de la Bresse bourguignonne n'avaient pas été épargnés non plus, notamment Charnay-lès-Chalon dont il ne restait que quatre maisons, après le passage des troupes impériales commandées par Gallas en 1636, nous dit Courtépée. La Chapelle Saint-Sauveur fut brûlée par les comtois en 1637.

Le temps de la reconstruction de la province se fit attendre, Colbert commença par exploiter intensivement les richesses de la province conquise. Avant le désastre de la fin de 1999, les forêts n'ont jamais connu pareils abattages depuis le Moyen-Age !

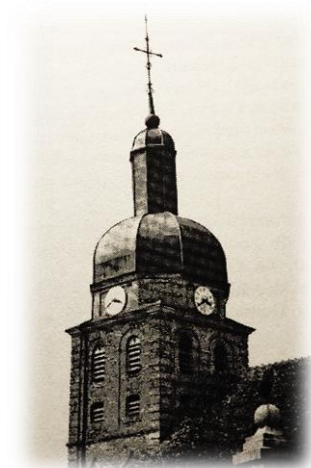
A Charnay-lès-Chalon, l'église dédiée à Saint-Grégoire a connu, après les épreuves de 1636 plusieurs chantiers de restauration et agrandissements au 17^e siècle, au milieu du 19^e siècle et récemment des travaux d'entretien. Le nouveau crépi extérieur d'une blancheur excessive nous situerait plutôt en Grèce.

Sur un clocher-porche construit sur la face occidentale de l'église, repose un dôme dont la forme est du type simple le plus répandu en Comté. La couverture est de tuiles colorées disposées en bandes losangées, les arêtes sont en métal, le piédouche est court, supportant un globe, lui-même prolongé de la croix et du coq.



La chapelle Saint-Sauveur

L'église de La Chapelle Saint-Sauveur - dédiée à la Trinité – a été reconstruite après le désastre de 1637 pour remplacer l'église Saint-Nicolas qui était construite entre Masse et Espernand (Courtépée). Le clocher date du 19^e siècle. Comme celui de l'église de Charnay, ce clocher est du type le plus simple rencontré en Comté. Restauré, il est doté d'une couverture en tôle.



L'église de Saint-Usuge

L'église de Saint-Usuge¹⁸ a été fort remaniée au 18^e siècle et dotée aussi d'un clocher comtois. La paroisse avait appartenu l'abbaye de Cluny. Le gros œuvre de l'église est en briques rouges, matériau fort utilisé dans une région où la pierre n'est pas abondante en surface.

Ici le dôme, couvert de tôles de cuivre que le temps a oxydé, comporte des arêtes très importantes, si bien que la section du dôme est octogonale. Le dôme est surmonté d'un piédouche de grande taille.

Gilbert Prieur

Notes :

- 1 La région administrative Franche-Comté actuelle compte 1892 communes. 608 clochers à dôme à l'impériale y ont été relevés, soit 35 % de l'ensemble, dont 48 % en Haute-Saône et 41 % dans le Doubs, qu'il s'agisse de villes, de villages ou de hameaux.
- 2 En grec signifie administration, gouvernement, province.
- 3 La grande Séquanie formée sous le règne de Dioclétien (284-305) regroupait le territoire des Séquanes, celui des Rauraques (Augst), celui des Helvètes (Avenches, Noyon, Yverdon, Windisch)
- 4 D'après le *Glossaire Zodiaque*
- 5 Citation empruntée aux *Clochers de la Franche-Comté*. La courbe fut une découverte de l'art flamboyant : la **nature est composée de S**. Le style baroque, le style Régence et d'autres à la suite s'en sont inspirés.
- 6 Même source (note 2).
- 7 Terminologie locale, pour bardeau. On dit aussi talvin. D'où le verbe tavillonner, couvrir de bardeaux, et talvanne un mur couvert de bardeaux. Les suisses romans disent tavillon
- 8 Il y eut aussi quelques implantations en Bresse bourguignonne et en Bourgogne.
- 9 A Rome, il est resté une colonie d'origine comtoise.
- 10 Hugues Sambin (né à Gray vers 1515, mort à Dijon vers 1601) a laissé de nombreuses sculptures à Besançon, Dole, Luxeuil, Pesmes et Dijon.
- 11 Par définition, un campanile fut le logement des cloches, le clocher (du latin campana, clocher).
- 12 E. Fyot – *L'identification d'une œuvre de Sambin. Le dôme de l'église Notre-Dame*. Congrès Nicolas Rolin, bull. de la SHAB p.99-100. Correspondance privée avec le secrétaire général de la SHAB – 29.09.2003.
- 13 Marielle Myotte – *entre Terre et Ciel* p. 40 et *Clochers de Franche-Comté* p. 14.
- 14 R. Tournier op. cit. p. 354.
- 15 Ouvrage cité p. 354-355
- 16 François Lassus est docteur en histoire et ingénieur à l'Université de Franche-Comté et a bien voulu m'écrire le 12 décembre 2003, à propos de cette étude.
- 17 Fr Lassus – *Le Barbizier* – décembre 2003 p. 11.
- 18 Usuge est la déformation d'Eusèbe.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

Entre Ciel et Terre – Marielle Myotte, architecte – Centre éditeur - 1994

Clochers en Franche-Comté – œuvre collective – Tigibus éditeur – 2003

Description générale et particulière du Duché de Bourgogne - Courtépée et Béguillet - 3^e édition – Guénégaud éditeur - 1967

Les églises comtoises – René Tournier, architecte des M.H. – Picard & Cie éd. – 1954.

Guide bleu Hachette La Bourgogne – 1987

La Guerre de Dix Ans – Gérard Louis – Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, vol 651 – 1998.

Les clichés des églises de Saône-et-Loire, les cartes et croquis sont de l'auteur, d'autres sont empruntés à des publications spécialisés.

L'ANCIEN DIOCESE DE BESANÇON

Les paroisses du diocèse, hors de la Franche-Comté actuelle. Situation à la fin du 18^e siècle

(Les changements intervenus depuis deux siècles ne permettent pas de retrouver toutes les paroisses d'antan)

Sud-ouest de la Côte d'Or (selon Courtépée) :

Franxault, Grosbois-lès-Tichey, Lanthes, Montagny-lès-Seurre, Pagny-le-Château, Saint-Symphorien-sur-Saône, Seurre.

Saône-et-Loire (42 paroisses selon Courtépée) :

Authumes, Beaurepaire, Bellevesvre, Bosjean, *Charnay-lès-Chalon*, Charrette, Châteaurenaud, Conde (Sens-sur-Seille), Flacey, Frangy, Fretterans, Frontenard, *La Chapelle Saint-Sauveur*, La Chaux, Lays-sur-le-Doubs, Le Fay, Le Tartre, Longepierre, Louhans, Montagny-lès-Louhans, Montcony, Montjay (La Chaux), Mont-les-Seurre, Moutier-en-Bresse, Navilly, Pierre, Purlans, Pontoux, Ratte, Sagy, Saillenard, *Saint-Usuge*, Saunières, Savigny-en-Revermont, Sens-sur-Seille, Torpes, Varenne-sur-le-Doubs.

Le nom des paroisses dont l'église a un clocher d'inspiration comtoise est en *italique*)

Les paroisses actuellement en Saône-et-Loire dépendaient presque toutes de l'archiprêtré de Neublanc ou de celui de Lons-le-Saunier. Neuf paroisses dépendaient du diocèse de Lyon, dont Bantanges (près de Louhans), La Chapelle-Naude, La Chapelle-Thècle, La Genête, Ménetreuil, Montpont, Sornay. Onze paroisses dépendaient du diocèse de Saint-Claude (alors récemment créé) dont Champagnat, Condal, Cuiseaux, Dommartin-lès-Cuiseaux, Frontenard, Joudes, Le Miroir, Sainte-Croix, Varennes Saint-Sauveur.

POUR ALLER PLUS LOIN... ·

Sur les clochers comtois : tome VII des Mémoires : « Flâneries bressanes » : « Des clochers « Comtois » en Bresse bourguignonne » Mickaël Chevrey, Amis de Saint-Eusèbe-en-Bresse

Sommaire de ce tome III des Mémoires :

couverture : le domaine Plissonnier de Saint-André en Bresse (photographie écomusée de la Bresse Bourguignonne)

- **I**ntroduction : « le Pays de Bresse », Annie Bleton-Ruget, présidente Brixia
- « **L**'enquête de l'intendant Bouchu » Pierre Ponsot, Les Amis du Vieux Romenay
- « **L**a carte-terrier de Saint-Croix-en-Bresse », Adeline Culas, Association d'Artagnan
- « **L**e clocher de l'église de Saint-Eusèbe à Saint-Usuge », Mickaël Chevrey, Les Amis de Saint-Eusèbe-sur-Seille
- « **L**es clochers comtois en Bresse du nord » Gilbert Prieur
- « **N**otice sur Saint-André-en-Bresse, Bernard Gaspard », Maurice Goujon, les Amis de la Bresse Chalonnaise
- « **L**a mise en valeur du domaine Plissonnier », Dominique Rivière, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

...à visiter un château

Texte de la plaque apposée sur le portail du château

Le château de Lessard est l'un des plus anciens châteaux forts du département qui soit encore habité et entouré de ses douves en eau. Son accès se fait par un pont dormant à l'ouest et par une passerelle à l'est. Construit sur une éminence naturelle, il est vraisemblable qu'il s'agisse d'une motte romaine ayant supporté une construction en bois. Cette motte aurait été édifée pour protéger la route du sel qui conduisait des salines du Jura au port d'Ouroux, lieu d'embarquement sur la Saône.

Avant de devenir la propriété des comtes de Chalon, le château a appartenu à la famille prévôtale de Saint-Marcel. Il est passé ensuite, au début du XIII^e siècle, à la famille de Montaigu. C'est sans doute à cette époque que cette construction en brique, avec un corps de logis flanqué de quatre tours rondes, d'un donjon à l'est et d'une autre petite tour, a été érigée.

Le château a donc été construit sous le règne de Philippe Auguste pour sécuriser le territoire. Il ne subsiste aujourd'hui que deux tours rondes réduites en hauteur et surmontées de toits coniques. Vers le XV^e siècle, un étage a été construit au-dessus du logis.

Après divers mariages, le château est passé des Montaigu aux Lugny, aux Saux Tavannes et aux Labaume de Montrevel, derniers propriétaires sous l'ancien régime. Le comte de Montrevel et son épouse furent guillotnés en mars 1794.

Au XIX^e siècle, le château fut utilisé comme bâtiment agricole. Début XX^e, après le décès de Monsieur Charnois, propriétaire d'alors, il resta inhabité pendant quinze années et revint par moitié à l'évêché et à la congrégation du Saint Esprit.

Il a été acquis en 1985 par Monsieur et Madame Daillant, actuels propriétaires.

Sous la tour du nord-ouest il y aurait d'après certains des oubliettes accessibles par un trou d'homme situé dans le plancher supérieur... D'après une autre légende, les châteaux de Lessard, de Villegaudin et de Montcoy seraient reliés par des souterrains... ce qui semble peu probable, la nappe phréatique étant très haute en Bresse.

LE CHATEAU DE LESSARD-EN-BRESSE



Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

...à marcher sur les pas de...

1^e partie : La route européenne d'Artagnan passe par la Bresse

Mémoires de Brixia Tome X - Année 2015
Transports et mobilités en Bresse

LA ROUTE EUROPEENNE D'ARTAGNAN - LA PREMIERE ROUTE CULTURELLE EQUESTRE EUROPEENNE PASSE PAR LA BRESSE

D'Artagnan est un personnage historique de légende, né en Gascogne à Lupiac (à proximité d'Auch) dans le département du Gers, en France, aux alentours de 1610 et mort à Maastricht aux Pays-Bas le 25 juin 1673. Il fait le lien entre l'Europe du XVII^e siècle et celle d'aujourd'hui. Ce personnage emblématique est toujours vivant dans la mémoire de nos contemporains car son image de héros de cape et d'épée est entretenue par une importante bibliographie et filmographie qui mettent en valeur les qualités du gentilhomme de l'époque.

La « Route Européenne d'Artagnan » a vocation à entretenir cette mémoire en ancrant la Gascogne dans l'Europe et en renforçant son attractivité notamment vis à vis du Benelux.

Elle contribuera au développement économique des territoires traversés, de Maastricht à Lupiac, via Auch - capitale historique de la Gascogne - axe central de cette route; avec des extensions en fonction des pérégrinations de ce célèbre mousquetaire, notamment vers l'Italie (Pinerolo), l'Espagne (Ile des Faisans - via le Béarn-, lieu d'origine de nombreux mousquetaires), et l'Allemagne (Brühl).

L'un des tracés de cet itinéraire transnational passera par Sainte-Croix-en-Bresse, village où vécut et repose Anne-Charlotte de Champlecy, épouse de d'Artagnan. C'est en référence à ce personnage qu'a été créée en 1995 l'association d'Artagnan, association patrimoniale, faisant partie des membres fondateurs de Brixia.

L'Association de la Route Européenne d'Artagnan (AERA)

La route européenne d'Artagnan est initialement une route équestre qui a vocation à s'ouvrir ultérieurement aux attelages sur des portions de route ainsi qu'aux cyclistes et aux randonneurs pédestres. Animées par la volonté de valoriser cet héritage commun, les collectivités territoriales et les fédérations équestres de France, de Belgique, des Pays-Bas, ainsi que les organisations et associations représentatives de cette thématique, ont décidé de fonder l'Association de la Route Européenne d'Artagnan (AERA, déclarée le 26 janvier 2015) pour créer, développer, gérer et promouvoir «la Route Européenne d'Artagnan».



L'AERA a pour mission d'assurer la pérennité du projet, avec notamment la mise en place d'un consortium de partenaires publics et privés en provenance de l'Union Européenne ou de pays tiers. Ce consortium aura vocation à développer la dimension économique, sociale, culturelle et commerciale du projet. Ce dernier s'inscrit dans le cadre de la politique européenne sur les itinéraires culturels, telle que développée par le Conseil de l'Europe et soutenue par la Commission européenne.

« Les collectivités territoriales et autres organisations signataires ont décidé de promouvoir le développement économique, social et culturel des territoires traversés par une mise en valeur touristique de ce nouvel itinéraire transnational porteur de leur héritage historique et des valeurs européennes actuelles »¹.

Les membres fondateurs sont les suivants : conseil général du Gers, conseil régional du Centre, ville de Maastricht, province du Limbourg, communes de Sainte-Croix, Champlecy, Lupiac; CNTE/FFE, Institut Français du cheval et de l'Equitation, FITE, CREIF, Fédération équestre Wallonie; les mousquetaires du Béarn et de Gascogne, Gascons de Belgique, Les Lames sur Seine, Gascons de Paris, D'Artagnan chez d'Artagnan et l'association d'Artagnan.

C'est Alain Libéros, président fondateur de l'AERA, qui est à l'origine de ce projet d'envergure et qui, dès 2013, a commencé à prendre contact

avec des personnes morales ou physiques ayant un lien avec le célèbre mousquetaire. C'est ainsi qu'il est venu en Bresse en juin 2014 présenter son projet aux acteurs de la vie politique et touristique locale. Autour d'Alain Libéros, un bureau a été constitué.

Président : Alain Fournié, membre des Gascons de Belgique; vice-présidents: Bernard Pavie, président du Comité National de Tourisme Equestre et Henrik Fokke, ville de Maastricht; secrétaire: Cécilia Do Teggour, chargée de projet à la Fédération Française d'Equitation; trésorière: Adeline Culas, présidente de l'association d'Artagnan à Sainte-Croix-en-Bresse; chargée de communication: Marjorie Laborde, co-présidente de D'Artagnan chez d'Artagnan à Lupiac

Un conseil d'administration réunissant les différents membres fondateurs a également été constitué ainsi qu'un conseil scientifique regroupant une vingtaine d'experts internationaux assurant un rôle de coordination, de partage des connaissances et œuvrant au décloisonnement des territoires européens.

Ce comité est organisé en trois sous-comités sur trois thèmes

. Thème «historique»: «Pour valoriser au mieux le tracé de la Route d'Artagnan au niveau régional en lien avec le personnage et l'époque, et avec la diversité de l'Europe d'aujourd'hui»², présidé par Odile Bordaz, historienne et biographe de d'Artagnan.

. Thème «économique et culturel»: «Pour développer le tourisme équestre au niveau européen, en prenant en compte l'ensemble de sa chaîne de valeur, de la race de chevaux appropriés pour le tourisme équestre dans l'Union européenne à sa promotion dans le monde entier, ainsi



que le développement d'un *business model* d'une route équestre transnationale»³, sous la présidence de François Lucas, président du Comité Régional d'Equitation d'Ile-de-France

. Thème «éducatif et pédagogique»: «Pour sensibiliser les jeunes et les publics scolaires à l'histoire de d'Artagnan, aux valeurs des Mousquetaires, résolument européennes à travers la création « d'écoles de petits mousquetaires européens » pour les former à l'équitation et à l'escrime»⁴, sous la présidence de Michel Olivier, maître d'armes et président des Lames sur Seine

L'esprit de la Route: pour un renouveau de l'esprit mousquetaire

«D'hier à aujourd'hui, de « l'honnête homme » du XVII^e siècle au « citoyen européen » du XXI^e, l'esprit des mousquetaires continue à vivre. Héritiers des glorieux gentilshommes du corps d'élite créé par Louis XIII, et de leurs mythiques enfants « dumasiens », ardents et audacieux, les nouveaux mousquetaires, bien moins belliqueux, mais toujours aussi fiers, sont en quête de nature, d'échanges culturels et d'intégration européenne. Ils partagent les valeurs communes des mousquetaires dans un cadre européen : la coopération et la solidarité entre nos vieilles nations, la conscience de la puissance du groupe sur l'individu pour forger notre identité commune en se fondant sur le panache, la bravoure et la séduction.

La création d'une route équestre européenne est un aspect de ce renouveau de « l'esprit mousquetaire ». De Lupiac à Maastricht, cette route relie les lieux de naissance et de mort de d'Artagnan, avec ses extensions vers l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. Des pays visités par notre héros lors du mariage de Louis XIV à St Jean-de-Luz, lorsqu'il fût le geôlier de Fouquet à Pignerol ou encore lors de l'exil de Mazarin à Brühl non loin d'Aix-la-Chapelle (Aachen).

Cette route symbolise les attentes des citoyens européens en termes d'échanges, d'amitié et de nouveaux liens à tisser entre les peuples de nos vieilles nations européennes à travers l'exploration de la richesse et de la diversité de nos paysages, de notre patrimoine et de nos cultures forgés au cours des siècles.

A cheval, mais aussi à pied ou en vélo, cette route permettra de redécouvrir les chemins autrefois utilisés par les mousquetaires lors de leurs longs périples. Les cavaliers et randonneurs lancés sur cette route vont à la rencontre du patrimoine européen, notamment celui du XVII^e siècle à Auch, Versailles, Lille, Pignerol, Fontarabie, Arras, Compiègne, Maastricht, Brühl, et sur les traces d'une époque chevaleresque qui ne demande qu'à revivre.

Ces nouveaux mousquetaires vont pouvoir jouir de la pérennité des contrées traversées : Gascogne éternelle, sublime vallée de la Loire, Wallonie heureuse, opulente Bourgogne, Périgord historique, Auvergne vallonnée... Ils vont se confronter à des identités culturelles multiples tout en restant animés par la même devise: « Tous pour un, Un pour tous », élément fondateur de la nation d'hier et de l'Europe aujourd'hui.

Ils vont éprouver de manière quotidienne le plaisir d'atteindre la prochaine étape avant de profiter avec ou sans modération des produits locaux, dans ces nouveaux « relais de poste » que sont les « gîtes équestres » ou tout autre type d'hébergement. Le but étant d'obtenir la prestigieuse «d'Artagnanne» : récompense suprême du « nouveau mousquetaire », qui n'a rien à envier à la non moins célèbre « Compostella » délivrée aux

pèlerins qui ont parcouru les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Tout au long du parcours, ces nouveaux mousquetaires feront des rencontres inattendues mais prometteuses : souvenez-vous de celle de d'Artagnan avec Milady à Meung-sur-Loire. Ils incarneront les nouveaux Citoyens gourmands de l'Europe et du monde, à l'image de Montaigne, un autre célèbre gascon, qui enregistrait des recettes gastronomiques locales durant son périple à cheval de plus d'un an et demi, à travers l'Italie, la Suisse et l'Allemagne.

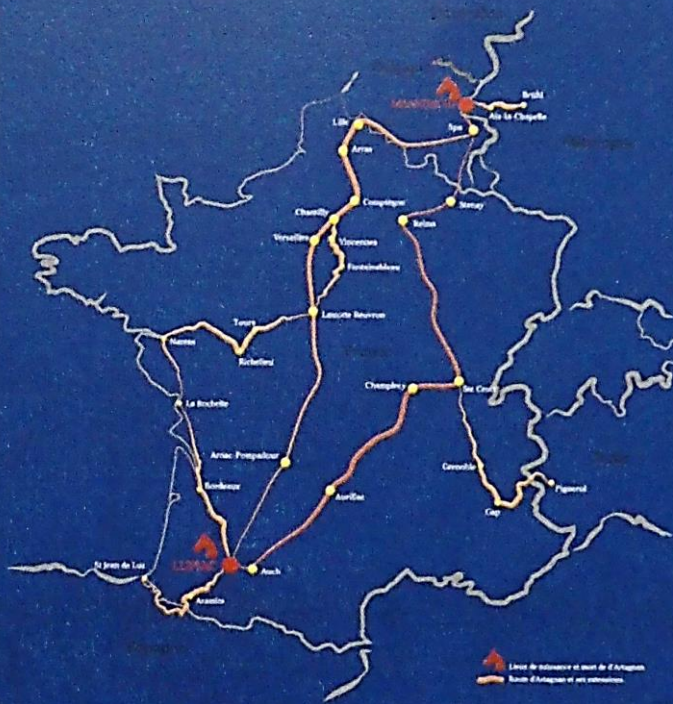
Ces nouveaux mousquetaires auront en outre tout loisir de visiter le village de Lupiac en Gascogne, qui célèbre chaque année la naissance de d'Artagnan par un festival à la mi-août, ainsi que ceux de Champlecy et de Sainte-Croix, en Bourgogne, lieux de naissance et d'inhumation de son épouse Anne-Charlotte de Champlecy, baronne de Sainte-Croix, qui lui donna deux enfants eux-mêmes mousquetaires.

Les randonneurs équestres pourront, comme au XVII^e siècle, partager leur passion commune pour les chevaux et ainsi construire les prémices de relations entre cavaliers à travers toute l'Europe ; voire le monde entier, comme c'est déjà le cas pour les pèlerins sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. En effet, la route européenne d'Artagnan a vocation à être labellisée par le Conseil de l'Europe, et donc à être promue et reconnue mondialement.

Ancrés dans la modernité, mais perpétuant l'image de leurs aïeux, fidèles à un passé historique glorieux, comme à une légende illustre et populaire, les voyageurs de cette route sont bien de « nouveaux mousquetaires », car ils fertiliseront les chemins de l'Europe de l'esprit de d'Artagnan, à la conquête de gloire et de postérité. Une nouvelle aventure commence pour les « mousquetaires modernes », mais cette fois au service du rêve européen.

TOUS POUR UN, UN POUR TOUS !»⁵.

ROUTE EUROPÉENNE D'ARTAGNAN



La Route Européenne d'Artagnan est un projet de tourisme équestre qui reliera les lieux de naissance et de mort du héros gascon en passant par les endroits importants de sa vie réelle ou romancée dans 6 pays de l'Union Européenne. Cette route sera aussi utilisable à pied ou en vélo.

«Venez nous visiter sur Facebook Route d'Artagnan»

Le Tracé (© crédit et conception graphique : AERA/Sacha)

Les principes de la Route et son tracé

«La route d'Artagnan relie les lieux où d'Artagnan a été actif durant sa vie réelle mais aussi dans ses vies fictives telles que décrites par, en particulier, Alexandre Dumas. Elle est composée de deux axes principaux reliant Lupiac et Maastricht via Paris, lieu de résidence principal de d'Artagnan, et via Sainte Croix, lieu de vie de son épouse.

Elle comprend aussi trois branches latérales assurant la liaison avec des étapes essentielles de la vie de d'Artagnan en Allemagne, Italie et Espagne. D'autres branches vers Nantes, la Rochelle et Londres pourront être envisagées ultérieurement.

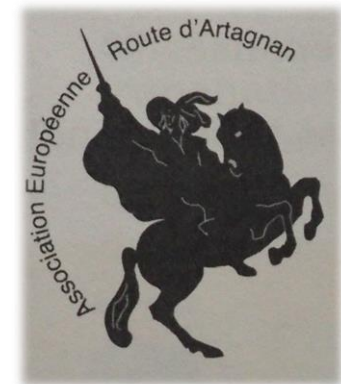
Cette route est une route physique et continue qui sera empruntable par des moyens de locomotion existants à l'époque tels que piétons, chevaux, si possible par des attelages, mais aussi par des vélos, moyen moderne de transport vert.

Considérant les références à l'époque de d'Artagnan, l'accent est mis sur la locomotion équestre⁶.

La Route Européenne devrait être opérationnelle sur la totalité de ses tracés, soit 3km, au printemps 2017.

En attendant, des initiatives ont déjà eu lieu, notamment en matière de promotion et de communication:

- Création d'un logo et d'une charte graphique associée
- Rédaction d'un flyer distribué à l'occasion d'évènements internationaux comme l'Equirando 2015 ou un salon à New-York en septembre 2015.



- Réalisation d'un site internet: www.route-dartagnan.eu
Création d'une page Facebook:
<https://www.facebook.com/routedartagnan>
- Parcours d'une partie du tracé par une équipe d'éclaireurs emmenés par Guillaume Peschard entre Fontainebleau et Lupiac.
Et bien sûr, les lancements durant l'été 2015!

Lancement de la Route Européenne d'Artagnan, le 6 juin 2015 à Sainte-Croix-en-Bresse

C'est à l'occasion de l'anniversaire des vingt années d'existence de l'association d'Artagnan, et du week-end «Festiv'Artagnan», que la Route Européenne a été tout d'abord lancée le 6 juin 2015 à Sainte-Croix-en-Bresse. Le «village de Madame d'Artagnan» a eu l'honneur de recevoir des délégations de Champigny, Lupiac, Bruxelles et d'accueillir de nombreux amis dont Odile Bordaz, Olivier et Mariane Bats, la compagnie des Lames sur Seine, la Compagnie des Mousquetaires d'Armagnac, la Confrérie des Poulardiers de Bresse, et bien d'autres!



Lancement de la route lors du Festiv'Artagnan (© Association d'Artagnan)

A 11h, lancement officiel devant le square Anne-Charlotte, agrémenté pour lors d'une fresque réalisée par Stéphane Jeannot, peintre du village, élevant Sainte-Croix au rang de «haut-lieu de la Route Européenne d'Artagnan», ainsi que du premier panneau présentant l'itinéraire de la Route. Les discours se suivent : Joël Culas, maire; Alain Libéros, président de l'AERA; Adeline Culas, présidente de l'association d'Artagnan; Georges Bos, sous-préfet de Louhans. Puis, une délégation de cavaliers du Comité Départemental du Tourisme Equestre de Saône-et-Loire traverse le village, venant de Louhans où une section du tronçon a également été testée pour l'occasion.

Les festivités se poursuivront tout le week-end, avec comme point d'orgue, la pièce de théâtre *Madame d'Artagnan et les Trois Mousquetaires*, écrite et interprétée par Les lames sur Seine dans la cour du château de Sainte-Croix, propriété d'Eric et Marie-Alix de Varax.



Lancement de Lupiac (© Association d'Artagnan)

Lancement de la Route Européenne d'Artagnan, le 21 juin 2015 à Maastricht

Comme chaque année, Maastricht commémore le décès de d'Artagnan lors de reconstitutions historiques à la fin du mois de juin. Cette année la Route Européenne d'Artagnan y a tenu une large place, à côté du lancement du film *Code M* inspiré de la vie du célèbre mousquetaire puisqu'une fillette part à la recherche de son épée.

Lancement de la Route Européenne d'Artagnan, le 7 août 2015 à Lupiac

Enfin, c'est à Lupiac, village natal gersois de d'Artagnan que s'est clos le lancement de la Route à l'occasion du 4^e festival «D'Artagnan chez d'Artagnan». C'est ainsi qu'a été érigée, dévoilée et inaugurée la première statue équestre au monde représentant le mousquetaire. Créée par l'artiste Daphné du Barry, l'œuvre en bronze trône désormais au centre de la place du village, du haut de ses 3m 50.

Et maintenant ? Rendez-vous sur la Route!...

Adeline Culas-Guillemaut, présidente de l'association d'Artagnan
NDLR 2022 : Depuis 2014, l'association d'Artagnan croit en ce projet qu'est la Route Européenne d'Artagnan, projet devenu réalité sur quelques tronçons du tracé des 6 routes envisagées. Après un long travail de validation du PDIPR aux côtés des services du Conseil départemental auprès des 75 communes de Saône-et-Loire traversées, le lancement de la Route Européenne en 2015 et celui de la Route de Madame en 2021 à Sainte-Croix-en-Bresse, nous attendons désormais à ce que le balisage soit effectué par le Comité Régional de Tourisme Equestre de Bourgogne Franche-Comté pour rendre effective la Route Européenne d'Artagnan en Bresse bourguignonne.

Notes :

¹Préambule des statuts de l'Association de la Route Européenne d'Artagnan.

²Extrait de l'annexe au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive: le rôle du Comité Scientifique.

³*Ibid.*

⁴*Ibid.*

⁵Extrait de la note de présentation de la Route Européenne d'Artagnan.

⁶*Ibid.*

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome X :

- *Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia*
- *« Le rôle des moyens de transport et de communication: L'exemple de la Foire de la Balme » Robert Michelin*
- *« De Riaume en Empi: Des ponts sur la Saône » Laurent Gourillon*
- *« Routes royales et routes départementales en Bresse XVIII^e-XIX^e siècle » Annie Bleton-Ruget*
- *« La borne routière de Cuiseaux » Solange Mayet*
- *« Les chemins finerots en Bresse sous l'Ancien régime » Jean-Charles Mercier*
- *« Les chemins oubliés: Les voies de communication locales » André Massot*
- *« Un réseau à moderniser: L'entre-deux-guerres des routes bressanes » Laurent Gourillon*
- *« A bas les corvées: Vive les prestations en nature ! » Jean Naégelen*
- *« Désenclaver la Bresse (1974) Quand l'Etat veut moderniser le réseau routier bressan » Laurent Gourillon*
- *« Les enjeux territoriaux du chemin de fer au XIX^e siècle: L'exemple de la Bresse et du Verdunois » Annie Bleton-Ruget*
- *« Saint-Bonnet gare » Laurent Gourillon*

- « Un chef-lieu de canton orphelin du chemin de fer. Saint-Germain-du-Bois et sa gare « hors les murs » aujourd'hui disparue ! » texte de Robert Michelin
- « Sainte-Croix-En-Bresse. Du quotidien rythmé par la gare et le passage à niveau... à l'oubli » Adeline Culas
- « Le pont de chemin de fer » Elise Rougeot
- « Les ponts ferroviaires de Louhans Pierre Jaillet », Jean Boussuge
- « La ligne des Dombes et ses gares » AVR et ABC
- « Le tacot à la Chapelle-Naude » Pierre Thivant
- « La ligne Chalon-Mervans. Le « tacot des patattes » ! » texte proposé par Michel Debost
- « Le tramway de Cuiseaux à Saint-Triviers-de-Courtes Michel Favre
- « Le chemin de terre contre le chemin de fer » Jean-Charles Mercier
- « Des bressans défendent leurs trains 2011-2015 » Association SOS TER de la Bresse
- « « L'automobilisme » et le monde rural » Amis de la Bresse chalonnaise
- « Les transports par autocars à Saint-Germain-du-Bois dans l'entre-deux-guerres. Concurrence et complémentarité avec le chemin de fer » Michel Debost
- « L'exercice du droit à la mobilité individuelle en Bresse bourguignonne au XXI^e siècle ! Pourquoi une Mission « Mobilité » ? » Michel Debost
- « Les balades vertes et les sentiers « nature » en Bresse » Mémoire de Sornay et ABC
- « La Route Européenne d'Artagnan. La première route culturelle équestre européenne passe par la Bresse » Adeline Culas-Guillemaut

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

...à marcher sur les pas de...

2^e partie : Saint-Germain-du-Bois, sur les pas d'un seigneur aménageur

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, SUR LES PAS D'UN SEIGNEUR AMENAGEUR

Association des Pays de Bresse et de Blaye

Chef-lieu de canton, Saint-Germain-du-Bois a gagné sa reconnaissance en 1801 lors de la réforme territoriale du Consulat. Dès le milieu du XVIII^e siècle, les premiers signes d'un aménagement urbain s'affirment déjà dans ce bourg. Nous vous invitons à les découvrir en suivant les pas d'Etienne-Marie, seigneur de Bouhans et de La Balme, marquis de Scorailles, maréchal des camps et des armées, sous-lieutenant des chevaux légers de la Garde du Roy. Depuis, d'autres aménagements, plus contemporains, ont entretenu la qualité architecturale du site.

« Belle place » au cœur du village



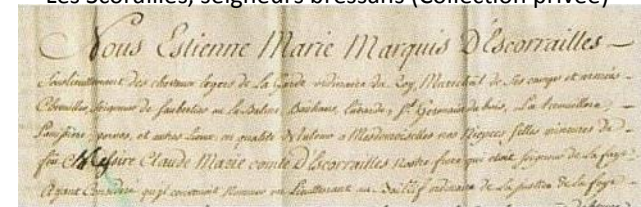
Atlas routier (XVIII^e siècle). A.D. 71. C SUP PC1

Pour le « promeneur » éclairé et curieux qui, muni du n°7 des *Mémoires de Brixia*, parcourt la Bresse bourguignonne avec le souci de porter son regard, au gré d'itinéraires improbables, sur des sites imprévus, une étape s'impose sur une « belle place » (*). Elle est située au carrefour de deux routes « structurantes » (comme disaient, durant les années 1970 du siècle dernier, les technocrates de l'ancienne DATAR!) qui vont l'une de Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saunier, l'autre de Pierre-de-Bresse à Louhans en suivant approximativement les tracés de deux anciennes voies romaines.

(*). On saisira l'occasion de cette observation pour se rappeler que, dans la période de ferveur révolutionnaire – certes modérée au plan local –, et de tentative de déchristianisation menée par la Convention, St Germain-du-Bois a pris le nom de « Belle-Place », du 4 Frimaire de l'An II au 20 frimaire de l'an IV.

En s'arrêtant au même endroit quelques siècles plus tôt, par exemple vers 1184, les ancêtres de notre « promeneur » auraient été informés par quelques moines défricheurs qu'ils étaient arrivés en un lieu dédié à Saint Germain, évêque d'Auxerre (mort de vieillesse en 449 !), dont une au moins des nombreuses reliques dispersées dans les territoires de l'ancien Empire romain d'Occident aurait été déposée dans une petite chapelle aujourd'hui disparue et sans doute édiflée à proximité du carrefour des traces laissées par les deux voies romaines mentionnées ci-dessus ; autrement dit La Capella sancti Germani de Bosco.

Les Scorailles, seigneurs bressans (Collection privée)



Dans les siècles suivants, la communauté villageoise s'est constituée et développée plus tardivement que celles des deux paroisses voisines qui

l'encadrent (Mervans à l'ouest et Sens à l'est), à partir de la clairière initiale au cœur de la forêt bressane et de son carrefour. Le site a été mentionné dans les textes sous diverses appellations : *Sanctus Germanus de Bosco in Brixia* (en 1330), *Saint Germain du Bois en Bresse*, dénomination sous laquelle la seigneurie est vendue en 1670 par la veuve du duc de Foix à la famille de Scorailles. Cette vieille famille de la noblesse d'Auvergne remontant aux Croisades possède déjà depuis le milieu du XVII^e siècle les seigneuries de Bouhans et de La Balme.

C'est cette famille, qui s'est vue attribuer le marquisat par *Lettres patentes du roy* en 1713 pour ses terres de La Balme, qui a exercé le pouvoir seigneurial à Saint-Germain-du-Bois jusqu'à la révolution de 1789 et a créé les conditions de stabilité et de «durabilité» nécessaires à tout processus de développement.

L'implantation des Scorailles à Saint-Germain-du-Bois a été à l'origine d'une véritable transformation de l'ancienne communauté rurale dont la population s'accroît d'environ 20% entre 1720 et 1780, passant de 1250 à 1430 habitants. Une évaluation faite à la fin du XV^e siècle recensait environ 500 habitants. En 1913, avant la «saignée» brutale de la Première Guerre mondiale, le chiffre était de 2694 habitants, la commune actuelle comptant environ 2000 habitants.

Cet essor démographique s'inscrit dans le contexte de développement général dont bénéficia le royaume de France à l'époque du Siècle des Lumières. Ce progrès général, même si le gros des masses paysannes qui constituent l'essentiel de la population n'en a guère profité, va trouver sa traduction économique dans l'essor des échanges commerciaux. Ces derniers ont été encouragés, malgré les freins imposés par des règlementations archaïques, notamment en matière fiscale, par la construction d'infrastructures routières décidées en 1730 par les Etats de Bourgogne, conformément aux ordonnances royales promulguées en matière de Ponts et Chaussées. La Bresse en bénéficie particulièrement, et avec elle Saint-Germain-du-Bois, avec l'ouverture de la nouvelle route venant de Chalon-sur-Saône par Lessard.

Les trois marquis de Scorailles qui se sont succédés de 1713 à la Révolution et notamment Etienne-Marie, seigneur de Bouhans et de La Balme et marquis de Scorailles à partir de 1724, ont su tirer parti des opportunités offertes par la position de carrefour que leur procure leur seigneurie de Saint-Germain-du-Bois.

Promoteurs du développement économique local dont ils étaient d'abord les bénéficiaires, à travers le prélèvement des taxes qui pèsent sur toutes les transactions commerciales et s'ajoutent aux diverses redevances qu'ils percevaient de leurs différents fiefs, les marquis de Scorailles successifs ont inscrit leur réussite de manière visible et durable dans le paysage de Saint-Germain-du-Bois, à travers des constructions d'édifices et des aménagements urbains qui déterminent encore aujourd'hui la physionomie du principal chef-lieu de la Bresse du nord. Nous proposons à notre « promeneur » d'en (re)découvrir les traces avec un regard neuf, en suivant les pas d'Etienne-Marie, marquis de Scorailles, deuxième du nom, à travers un voyage dans le temps, dans les années 1750.



Sceau d'Etienne-Marie
Marquis d'Escoraille – coll. privée

En route donc pour la visite, et comme à tout seigneur tout honneur

L'hostellerie bressane

En descendant de son «carrosse de voyage», qu'il aura eu l'idée judicieuse de stationner à l'angle sud-est de la grande et belle place, à proximité immédiate du carrefour, notre «promeneur» va pouvoir découvrir un édifice imposant, si on se place à l'échelle des autres villages de Bresse.

C'est un édifice construit aux alentours de 1750, à l'initiative d'Etienne-Marie de Scorailles pour lui servir, ainsi qu'à ses invités, de pied à terre pour des parties de chasse. Il est organisé en deux ailes dédiées aux appartements, reliées par deux corps de bâtiments destinés «aux communs». L'ensemble encadre une cour à laquelle on accédait par deux portails Louis XVI dont les encadrements en pierre sont encore visibles aujourd'hui, ouvrant l'un sur la route de Sens-sur-Seille et l'autre sur la route de Louhans.

Cette disposition générale a été un facteur favorable à la transformation de l'édifice en relais pour les diligences, lors de sa vente par les Scorailles en 1815. A cette époque le bâtiment devient l'Hôtel du Lion d'Or, nom qu'il gardera jusque dans les années 1970, avant de devenir l'Hostellerie bressane.



A signaler au regard de notre «promeneur», outre l'architecture générale et l'emploi systématique de la brique comme matériau de construction, les épis de faitage sur les toits, la décoration qui orne le «chien assis» sur le toit au-dessus de la façade ouest, et enfin plus intéressant historiquement: le bas-relief présentant une allégorie de la justice, au-dessus de l'une des entrées de la façade nord, sur la route de Sens-sur-Seille.

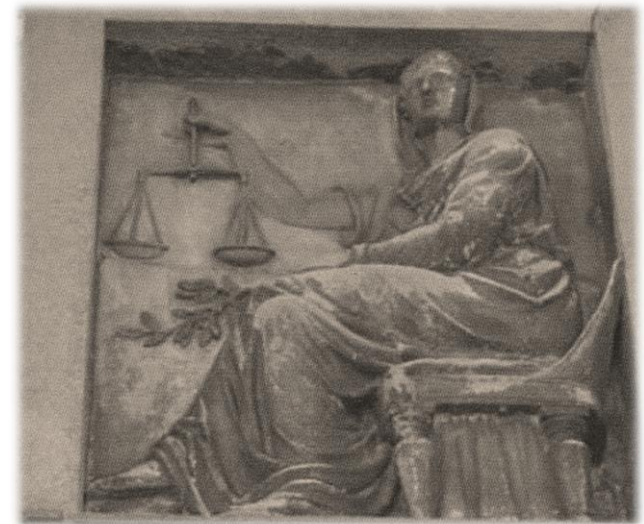
Le bas-relief représentant la justice

Il s'agit d'une des principales curiosités historiques pour laquelle les érudits locaux manifestent une certaine perplexité. Elle est installée au-dessus de l'entrée d'une salle qui dès l'époque de la construction de l'Hôtel de Scorailles, vers 1750, a servi de lieu d'exercice de la justice seigneuriale, avant d'être le siège de la justice de paix créée en 1802. Cette dernière est transférée en 1822 dans des locaux communs dédiés à la mairie-école installée à l'époque route de Sens.

L'hypothèse la plus souvent évoquée est celle d'une réalisation du célèbre sculpteur dijonnais François Rude, effectuée en dédommagement de frais d'hébergement qu'il n'aurait pu régler en espèces sonnantes et trébuchantes lors d'un passage dans le village. Compte tenu des dates mentionnées ci-dessus, sachant que Rude est né en 1784, la sculpture aurait dû être réalisée entre 1815 (date de la vente par la famille Scorailles et de la transformation en hôtellerie) et 1822, date du déménagement de la justice de paix.

Une telle hypothèse, pour flatteuse qu'elle soit, est d'autant plus improbable qu'elle suppose un véritable investissement artistique de la part de l'aubergiste doublé d'une passion pour la justice de proximité !

Si l'on écarte l'hypothèse «Rude», on peut raisonnablement envisager une réalisation contemporaine de la construction de l'Hôtel de Scorailles, et qui, malgré sa fonction symbolique du pouvoir seigneurial, aurait été d'autant plus facilement préservée des fureurs révolutionnaires que les San-Germinois de l'époque avaient expressément exprimé, dans leur cahier de doléances adopté le 12 mars 1789, la nécessité de conserver sur place la justice seigneuriale, pour éviter une «délocalisation» susceptible de susciter de coûteux frais de déplacement pour les justiciables ! (où l'on voit que la question de la suppression des tribunaux locaux est une vieille histoire, et ne date pas du début du XXI^e siècle !)



Le bas-relief attribué à Rude (Cliché AP2B)

En quittant l'Hostellerie bressane, le « promeneur » laisse sur sa droite une grande maison de briques dont la construction, face à la « Belle Place », est sans doute contemporaine de celle de l'Hostellerie. Il peut alors découvrir, s'étirant devant lui, une ligne droite arborée de plus de deux kilomètres..... C'est la fameuse «allée de la Balme» qu'on nommera ainsi plutôt que sous le vocable plus administratif de rue ou de route de La Balme

L'allée de la Balme

Sans équivalent dans toute la Bresse bourguignonne, où les routes et les chemins vicinaux serpentent au gré des variations de terrain et des vieilles limites de propriétés, cette allée «aristocratique» fut réalisée pour relier l'ancien château des seigneurs de Saint-Germain, prédécesseurs des Scorailles, et le château moderne construit sur le site de La Balme au début du XVIII^e siècle, au moment de l'érection de la terre de La Balme en marquisat.



Ce château ayant été vendu et livré à la démolition comme carrière de matériaux en 1818, il ne reste pour seul témoin que cette allée monumentale.

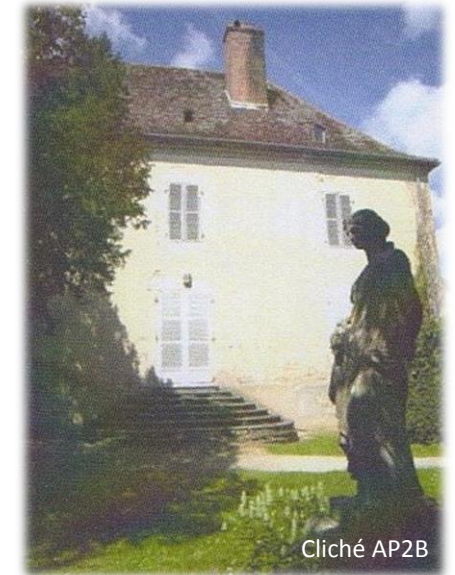
L'allée de la Balme qui permettait aux Scorailles de venir de leur nouveau château à leur hôtel-relais de chasse constitue une forme de voirie insolite pour les visiteurs non bressans qui l'empruntent à l'occasion de la foire de la Balme et affrontent ses embouteillages les derniers samedi et dimanche du mois d'août (on sait que les «vrais bressans» vont à la foire par des voies détournées et non embouteillées qu'ils pratiquent depuis les temps anciens de la gabelle et des gabelous !)

De retour au carrefour central, le «promeneur» pourra encore suivre les pas du marquis de Scorailles en se rendant route de Sens à la demeure de son régisseur, connue aujourd'hui sous le nom de Maison Collinet.

La maison Collinet

Cette belle résidence et ses dépendances dont la construction est contemporaine de celle de l'Hostellerie bressane a été rachetée en 1975 par la commune de Saint-Germain-du-Bois à ses propriétaires de l'époque, les époux Collinet, ce qui explique sa dénomination actuelle. Elle abrite aujourd'hui les deux principaux lieux à vocation culturelle de Saint-Germain-du-Bois : la bibliothèque intercommunale, implantée dans la maison elle-même, et l'antenne de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne dédiée au thème de l'agriculture, installée dans les anciennes dépendances réaménagées.

En contournant la maison de résidence, le «promeneur» curieux pourra découvrir un délicieux petit parc à la mode du XVIII^e siècle, sur lequel donne la façade Est. Agrémenté d'une statue à la mode antique, il constitue un lieu rafraîchissant, témoin encore aujourd'hui de l'art de bien vivre des aristocrates du XVIII^e et des notables du XIX^e siècle.



Cliché AP2B

On notera à cet égard que le dernier intendant des Scorailles, qui résida dans la Maison, un certain Claude François PELLETIER, réussit parfaitement le passage de l'Ancien Régime au nouveau issu de la Révolution puisqu'il fut nommé (pas élu) maire au printemps 1800, au début du Consulat, fonction qu'il a conservée jusqu'en octobre 1821 !

De retour au centre du bourg, le «promeneur» ne manquera pas de s'intéresser à un ensemble de bâtiments de grande dimension, désignés sous le vocable général de «Halles», implanté entre la route de Louhans et l'actuelle rue Charles Michelland (autrefois connue sous le nom de rue «du marais»)

Les halles



Il s'agit ici d'un ensemble à l'architecture complexe. En façade sur la rue principale on aperçoit encore des arcades aujourd'hui murées, actuellement occupées par le *Café des Halles*, mais qui à l'origine et jusqu'au début du XX^e siècle constituaient un espace ouvert et abrité, propice à des activités commerciales.

A l'arrière, implantés parallèlement aux rues de Louhans et Charles Michelland, on trouve deux grands corps de bâtiments, encadrant une cour intérieure, qui ont eu sans doute vocation à servir d'entrepôts, avant d'être transformés au cours du XIX^e siècle en logements, aujourd'hui pour la plupart inhabités.

Pour terminer ce parcours sur les pas des Scorailles au bourg de Saint-Germain, le «promeneur» empruntera l'ancienne rue du marais en longeant la partie arrière du site des Halles. Il laissera sur sa gauche une belle bâtisse désignée sur les cartes postales anciennes comme le château de Futigny - également ancienne propriété des Scorailles -, et sur sa droite l'actuelle maison de retraite, pour pénétrer dans ce qui fut, au XII^e siècle, la «basse cour» de la motte féodale du site de Futigny.

La motte Futigny

La motte féodale du site de Futigny est une des mieux conservées de Bresse (cf. article «promenade archéologique en Bresse bourguignonne»). Notre «promeneur», pour autant qu'il décide d'escalader la motte jusqu'à son sommet, point culminant du village, y découvrira un sujet digne d'intérêt et particulièrement original : un groupe de statues de chêne d'inspiration celtique, réalisé en 1989 par un sculpteur gallois, Alan MANTLE, dans le cadre d'une opération de développement artistique en milieu rural conduite en partenariat par les Foyers ruraux et l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne(*).

(*) Rappelons à ce propos que plusieurs autres œuvres du même artiste sont aujourd'hui visibles dans le parc du Château de Pierre-de-Bresse, dont une impressionnante vouivre !

Après un dernier regard jeté du haut de la motte, notre promeneur pourra regagner la belle place et son carrosse, pour quitter Saint-Germain, par la nouvelle route de Chalon tracée vers 1750, en saluant au passage, sur sa gauche, la Maison Bachelet, bel exemple de préservation et de rénovation du patrimoine bâti en Bresse.



Cliché AP2B



Coll. Michel Vieux

La maison Bachelet



Cliché AP2B

La maison Bachelet, du nom de la dernière famille qui en fut propriétaire, a été construite vers 1720. Connue par les anciens san-germinois pour avoir abrité à la fois une forge et une épicerie, elle est considérée lors de son rachat par la commune en 1976 comme vouée à la démolition.

Elle a été sauvée par la mobilisation d'un certain nombre de personnes de «bonne volonté», déjà soucieuses à l'époque de conservation du patrimoine (*). Elle est devenue un lieu de réunions, de manifestations culturelles et artistiques, et d'une certaine manière un symbole du village, puisqu'elle illustre désormais les cartes postales locales !

(*) L'histoire du sauvetage de la maison Bachelet, comme celle de nombreux autres sites en Bresse, de la Grange Rouge à la tour St Pierre reste à écrire, pour rendre compte d'une action de longue haleine que les militants de la mémoire et du patrimoine ont eu à conduire, dans les 20 dernières années, malgré les oppositions et les incompréhensions, pour conserver et transmettre aux générations futures des lieux à voir pour comprendre !

A la périphérie du village, le promeneur peut encore découvrir les derniers vestiges d'autres châteaux possédés par les Scorailles: le château de Layer, celui de la Faye dont il ne reste plus qu'une tour datant de la fin du XVI^e siècle, ainsi qu'une ancienne tuilerie qui fut une de leurs sources de revenus jusqu'en 1820.

En savoir plus

Lucien Guillemaut, *Le canton de Saint-Germain-du-Bois (1913)*, collection Michel Vieux
Robert Michelin, *Le canton de Saint-Germain-du-Bois*, Éditions du Groupe 71, 1989.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome VII « Flâneries bressanes »

- *Editorial « Flâneries bressanes : tourisme et culture » Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia*
- *« Saint-Germain-du-bois : sur les pas d'un seigneur aménageur » Association des Pays de Bresse et de Blaye*
- *« Un balcon sur la Saône : le port d'Ouroux » Amis de la Bresse Chalonnaise*
- *« Des clochers « Comtois » en Bresse bourguignonne » Mickaël Chevrey, Amis de Saint-Eusèbe-en-Bresse*
- *« Une mise en valeur écologique d'un patrimoine naturel : le canton de Pierre-de-Bresse » Robert Michelin, Ecomusée de la Bresse bourguignonne*
- *« Promenade archéologique en Bresse Bourguignonne » Amis des Arts et des Sciences de la Bresse Louhannaise*
- *« En balade à Sainte-Croix : découverte de l'histoire et des patrimoines d'un village bressan » Adeline Culas, Association d'Artagnan*

- « *L'Ecomusée de la Bresse bourguignonne présente le patrimoine molinologique de la Bresse* » Dominique Rivière, Ecomusée de la Bresse bourguignonne
- « *Tourisme et patrimoine : l'exemple de Romenay* » Amis du Vieux Romenay
- « *Une chapelle hors les murs : la chapelle Saint-Jacques de Cuiseaux* » Amis de Cuisel

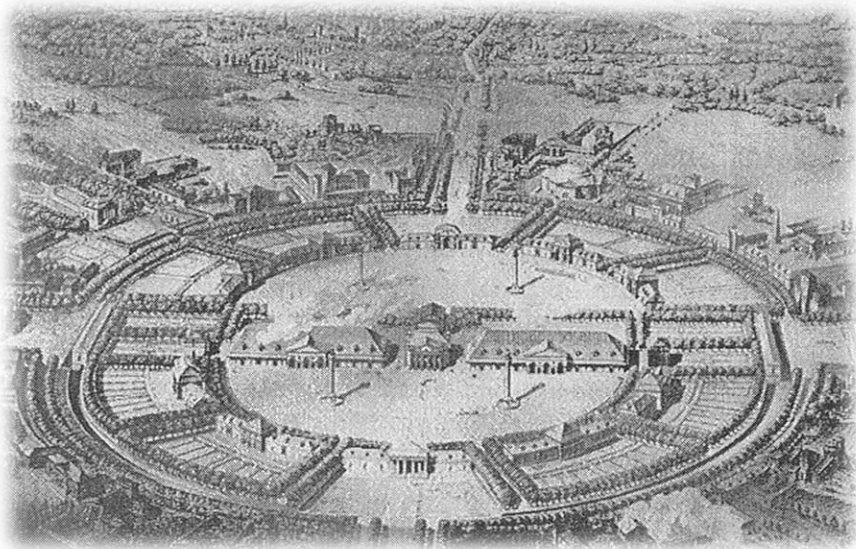
A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à mettre un peu de sel dans
votre vie et à casser des cailloux*

1^e partie : la contrebande de sel aux frontières de la Bresse

LA CONTREBANDE DU SEL ET AUTRES DENREES AUX FRONTIERES DE LA BRESSE



Il se trouve par ailleurs qu'un ami de notre fédération, André Ferrer, auteur de sérieuses recherches et de plusieurs communications sur la contrebande dans nos régions, conférencier recherché, ait bien voulu répondre à notre sollicitation et nous confier l'article qui suit, très précisément documenté et fort intéressant. Nous le remercions.

La présence de gisements de sels dans le Jura est bien connue, ne serait-ce que par les noms des localités : Lons-le-Saunier, Salins... et par l'existence, chez nos voisins de cette merveille que constituent les projets de bâtiments industriels et des modes d'exploitation des salines d'Arc-et-Senans. En témoignent d'ailleurs que le site, pourtant réalisé en partie seulement, a été classé et que de nombreux touristes viennent le visiter.

Arc-et-Senans :

ci-contre : le projet d'origine

ci-dessous : la réalisation partielle (vue de l'état actuel)



LA CONTREBANDE AUX FRONTIERES DE LA FRANCHE-COMTE ET DE LA BRESSE AU XVIII^e SIECLE

Si la contrebande aux frontières de la Suisse n'étonne pas, son existence sur les frontières intérieures entre Comté d'une part, Bresse et Bourgogne de l'autre, peut surprendre davantage : avant la Révolution, la frontière douanière ne coïncide pas toujours avec la frontière politique. Par ailleurs, l'Ancien Régime est fondé sur l'inégalité, le respect de privilèges, ceux des individus, des ordres mais aussi des villes et des provinces. Si la Comté a gardé son qualificatif de « franche », c'est qu'elle prétend conserver des libertés notamment des privilèges fiscaux. La vente de certains produits, comme le sel ou le tabac, y reste privilégiée, ils sont donc beaucoup moins taxés et moins onéreux en Franche-Comté qu'en Bourgogne ou en Bresse, dès lors la contrebande en est inévitable. Après son inspection de la Franche-Comté en 1736, le fermier général Dupin, dresse le bilan suivant :

« Le pauvre, le riche, les prestres surtout les moines mendiants, l'homme de guerre, l'homme de loi, tout aide, tout favorise la contrebande et le contrebandier, par intérêt, par crainte, par compassion, par une fausse charité ; les motifs sont sans nombre pour les engager au mal et à la prévarication et rien ne les fait apercevoir que cette conduite prive l'état de ses revenus... la plupart regardent la police et la sévérité des réglemens comme une tyrannie à laquelle ils se croiroient deshonorés de prester leur ministère, enfin l'infidélité d'une partie des employés (des douanes), la négligence et l'incapacité de l'autre ne laissent presque aucun moyen de s'opposer à la licence et au désordre qui règnent en cette partie ».

Nous évoquerons d'abord la situation douanière aux frontières entre la Franche-Comté, la Bourgogne et la Bresse puis la nature et les formes de la contrebande, enfin les contrebandiers et les risques encourus¹.

1 - L'organisation douanière

Jusqu'à la conquête française et l'annexion de 1678, les Comtois ont pu commercer librement avec leurs voisins suisses, montbéliardais et alsaciens tandis qu'une ligne de douanes séparait la province du royaume de France. En s'emparant de Dole ou Besançon, Louis XIV a garanti le maintien des privilèges : ainsi la Franche-Comté conserve quelque temps la liberté du commerce avec l'Alsace et l'étranger, en revanche une ligne de douanes du côté des provinces de l'intérieur du royaume notamment de la Bourgogne et de la Bresse.

Les fermes ou douanes comportent des bureaux qui perçoivent les droits et des brigades qui traquent la fraude.

1^o les bureaux de douanes

Au début du XVIII^e siècle, un état des directions et bureaux de la Ferme générale indique l'existence de dix-neuf directions des Fermes dans le royaume, trois d'entre elles entourent la Comté :

¹

- à l'ouest, celle de Dijon contrôle deux départements, celui de Bourgogne qui comprend vingt-sept bureaux et celui de Franche-Comté qui en compte douze.
- au nord, la direction de Langres supervise soixante bureaux dont vingt-neuf de recettes des traites.
- au sud, la direction de Lyon comprend quatre départements : 1° Lyonnais et Vivarais 2° Forez 3° Bresse 4° Bugey, Valromey, et Gex. Seuls ces deux derniers départements sont limitrophes de la Comté, la Bresse compte onze bureaux et les provinces de Bugey, Valromey et Gex quinze.

Un rapport du fermier général Caze permet de connaître le détail de l'organisation douanière en 1745. La direction de Chalon comporte alors quatre bureaux principaux : Chalon, Louhans, Digoïn et Beaune. Les deux derniers sont des bureaux de l'intérieur situés sur des routes commerciales. Le bureau de Chalon est établi au bord de la Saône en face du port « situation la plus favorable ». C'est un bureau très actif où le receveur, nommé Juillet, perçoit les droits d'entrée sur les fromages et planches de sapin venant de Comté mais aussi beaucoup de droits de sortie sur les vins du Mâconnais et du Chalonnais exportés à l'étranger, les eaux de vie, draps, mercerie envoyés dans les provinces de Languedoc, Provence, Dauphiné, Lyonnais et Franche-Comté. Les produits venant de Lyon y passent en franchise pendant le temps des quatre foires franches annuelles, sinon ils ne paient que la moitié des droits. De Chalon, dépendent trois bureaux subdélégués : Verdun, Longepierre et Seurre. Ce dernier bureau sur la route de Beaune à Dole perçoit les droits sur les vins exportés en Comté et les chevaux comtois entrant dans les *cinq grosses fermes* : une fraude considérable sur les chevaux y est d'ailleurs signalée.

Au bureau principal de Louhans, le receveur Menechet recueille les fonds de six bureaux subordonnés : Bletterans, en Comté, Savigny-en-Revermont, Beaurepaire, Sens ou Pont-de-l'Estalet, Bellevesvre et Cuiseaux. Celui de Pont-de-l'Estalet surveille l'importante foire annuelle qui se tient à la Balme sur le territoire de Bouhans et réunit marchands bressans, bourguignons et comtois. Il contrôle aussi la route de Chalon vers Lons-le-Saunier et la Suisse par Champagnole. Le bureau de Cuiseaux, le plus important, est situé sur la route Lyon-Strasbourg qui vient alors d'être remise en état. La fraude y est importante d'autant que le receveur et le contrôleur sont fortement soupçonnés de la favoriser.

La direction de Dijon ne compte que deux bureaux principaux, Dijon et Auxonne. Le bureau principal des traites d'Auxonne a une activité très importante : il contrôle le commerce entre Bourgogne et Franche-Comté qui se fait par la Saône et par la route de Dijon à Dole et Besançon. Le trafic fluvial y est très actif en particulier le fer et le bois comtois envoyés en Bourgogne, à Lyon et dans le Forez. La voie terrestre est également très fréquentée : vins, eaux de vie, huiles, toiles et draperies sortant de Bourgogne tandis qu'y entrent verrerie, bijoux, meubles, objets de quincaillerie, futailles et planches, chevaux et fromages venant de Franche-Comté, d'Alsace et de Suisse. En outre, les habitants de la ville d'Auxonne jouissent de privilèges très étendus pour le commerce, ils peuvent exporter sans payer aucun droit tous les produits de leurs récoltes ou fabrications et même ceux qui ont séjourné un certain temps dans la ville. Du bureau principal d'Auxonne relèvent six bureaux subordonnés. Pontailler est assez actif : vins, fers, bois et poterie de Franche-Comté, et de Bourgogne charbon de bois, de vieilles futailles et des cuirs tannés. Les autres bureaux subordonnés sont Saint-Jean-de-Losne, Maxilly, Talmay, Foucherans, Laperrière. A Saint-Jean-de-Losne, le receveur est accusé de négligence car on a découvert à Dijon des marchandises de contrebande cachées dans des établis de menuiserie venant de Comté et qui étaient passés par ce bureau.

2° les brigades postées sur les frontières de la Comté

Dans les provinces de Champagne, Bourgogne, Bresse, Bugey, de nombreuses brigades tentent de s'opposer aux fraudes et contrebande de tabac, sel étoffes, livres etc... Pour empêcher cette contrebande sortant de Franche-Comté, outre les brigades installées à la fin du XVII^e siècle sur les frontières avec l'étranger, une ligne de douanes subsiste sur les limites intérieures.

Jusqu'à l'inspection du fermier général Caze, en 1745, les renseignements sur l'organisation de ces brigades restent fragmentaires. A la fin du XVII^e siècle, des gardes du sel surveillent les frontières comtoises du côté de l'intérieur du royaume. Ces gabelous commettent parfois quelques exactions. Les brigades postées sur les frontières de Champagne, de Bourgogne et de Bresse relèvent au début du XVIII^e siècle des trois directions de Langres, Dijon et Lyon puis vers 1730, une direction détachée de Dijon est créée à Chalon-sur-Saône.

En 1734, une brigade ambulante à cheval est postée à Chalon, elle arrête les faux-sauniers venant de Lons-le-Saunier, les saisies peuvent se faire sur le territoire comtois dans la zone des trois lieues limitrophes de la Bourgogne ou sur le sol bourguignon. D'autres brigades à cheval opèrent entre 1731 et 1739 à Villers-les-Pots, près d'Auxonne et à Mirebeau, le long des rivières Saône et Vingeanne.

Les brigades de Bresse interviennent couramment en Franche-Comté, ainsi le 4 avril 1721, la brigade de Thorigna arrête une bande de contrebandiers près de La-Tour-de-Dramelay. Le même jour, l'inspecteur des brigades de Bresse et Mâconnais, Adrien Delavenut, accompagné des brigades de Coligny, Treffort, Chevignat et Simandre, perquisitionne dans un cabaret de Saint-Amour.

En 1733, les brigades de Bresse et Mâconnais sont commandées par Louis Gamet, capitaine général, qui réside à Treffort : le deux mai, il combat la "bande d'Auvergne" forte d'une cinquantaine de contrebandiers à la tête des brigades de Treffort, Coligny, Arnans, Chevignat, Aromas et Domsure. L'année suivante, Gamet porte le titre de "capitaine général des fermes des provinces de Bresse, Mâconnais et des trois lieues limitrophes du Comté de Bourgogne". Il réside alors à Saint-Julien en Comté. Sa compétence s'est donc élargie officiellement à cette zone à l'intérieur de la Comté dans laquelle la vente du sel et du tabac est soumise à des restrictions. Il intercepte une bande de fraudeurs à Cressia le 8 avril 1734 avec les employés des brigades de Saint-Julien-en-Comté, Saint-Julien-en-Bresse, Arnans et Coligny. D'autres brigades, Cursiat-Dongalon et Cormoz en Bresse, arrêtent une troupe d'une dizaine de contrebandiers à Loisia en Comté en février 1734.

En 1745-1746, l'essentiel des forces des brigades des directions de Chalon sur Saône, Dijon et Langres, est tourné contre les fraudeurs venant de Franche-Comté. La direction de Chalon comprend quatre capitaineries ou inspections et deux cent cinquante-deux hommes : trente-six dans les treize brigades sédentaires et deux cent seize dans les vingt-huit brigades ambulantes. Si la capitainerie de Paray-le-Monial surveille les limites de l'Auvergne, du Lyonnais et du Mâconnais, les trois autres Louhans, Chalon et Seurre sont établies essentiellement contre les fraudeurs venant de Comté chargés de sel et de tabac.



(Source : Ecomusée)

Les sites concernés sont encadrés et grisés, exemple : **Chalon**

L'inspection de Louhans, dirigée par le zélé capitaine général La Durantière, comprend cinquante-huit hommes formant dix brigades dont six ambulantes de huit à dix gardes : Cuiseaux, Flacey, Savigny-en-Revermont, Louhans, Saint-Usage, l'Estalet-Condé et quatre brigades sédentaires : Cuiseaux, Louhans, Beaurepaire et l'Estalet. Les brigades ambulantes forment une ligne sur les frontières comtoises, touchant au sud les brigades de Bresse et au nord celles de l'inspection de Seurre. Les postes sédentaires sont installés sur les routes de Lons-le-Saunier vers Bourg-en-Bresse, Louhans et Chalon. Les brigades de l'Estalet contrôlent en outre la foire annuelle de la Balme qui se tient près de là sur le territoire de Bouhans.

La capitainerie de Chalon-sur-Saône est commandée également par un chef efficace nommé Revel, les passages venant de Comté sont bien gardés par les patrouilles fréquentes des brigades qui se livrent au surplus à des nombreuses visites domiciliaires. La capitainerie est composée de soixante-quatre employés répartis en dix brigades sont sept ambulantes comprenant de six à huit gardes chacune : Gigny, Marnay, Chalon, Alleriot, Verdun et, légèrement en retrait, Chagny. Elles forment une ligne qui surveille les passages de la Saône et constitue en même temps une seconde ligne derrière les postes de l'inspection de Louhans. Trois brigades sédentaires sont postées à Chalon, Sassenay et la Rongère. Celle de Chalon, formée de huit gardes, assiste le bureau principal des traites et surveille les portes de la ville, les deux autres gardent la route du bord de Saône.

Enfin, l'inspection de Seurre sous les ordres du capitaine général Loir comporte soixante-deux hommes en douze brigades, sept ambulantes et cinq sédentaires. Les brigades ambulantes de La Chau, Authume et Purlans prolongent au nord celles de l'inspection de Louhans et surveillent le cours du Doubs tandis que les postes sédentaires de Bellesvire et Chaussin contrôlent l'enclave bourguignonne du marquisat de Chaussin. Verdun, Charnay, Seurre et Le Châtelet forment conjointement avec les brigades ambulantes des inspections de Chalon au sud et Auxonne au nord la ligne de la Saône, renforcée par trois postes sédentaires à Verdun, Seurre et Longepierre.

Dans la direction de Dijon, l'inspection d'Auxonne est alors peu efficace, elle comprend soixante-quatre employés trop vieux, ignorants, faibles ou corrompus formant onze brigades : six brigades mobiles (chacune de huit employés), postées à Dijon et le long de la Saône à Pagny, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Seine, Auxonne et Lamarche. Cinq postes sédentaires complètent la ligne, l'un de onze employés à Dijon et les autres au bord de la Saône à Pagny (deux gardes), Saint-Jean-de-Losne (quatre gardes), Auxonne (sept gardes) et Maxilly-le-Port (deux gardes).

Outre ces douaniers qui surveillent Bresse et Bourgogne de l'intérieur, la Ferme générale s'est aussi progressivement installée en Franche-Comté.

3° les douanes en Comté

Au début du XVIII^e siècle, du côté de la Suisse, de la principauté de Montbéliard, de l'Alsace et de la Lorraine, le tissu des douanes est plutôt lâche : les "gabelous", quarante employés des bureaux et des brigades surveillent trois cents kilomètres de frontières. L'ampleur des fraudes justifie la création de nouveaux bureaux et surtout le renforcement des brigades qui passent de vingt-neuf employés en 1729 à huit cent quatre-vingt-huit en 1787. A la veille de la Révolution, la direction de Besançon et les deux contrôles généraux de Lure et Saint-Claude commandent à dix-huit capitaineries et cent quinze brigades. Ainsi, tout autour de la Comté, l'organisation douanière est impressionnante : une véritable armée de "gabelous" traque les contrebandiers le long des frontières intérieures et extérieures ou même à l'entrée des villes.

II - La contrebande entre Franche-Comté et Bresse

1° Les formes de contrebande

Les contrebandiers trafiquent de toutes sortes de produits lourdement taxés ou interdits : des livres imprimés en Suisse, parfois du bétail, et des produits coloniaux (comme le sucre) ou des céréales mais surtout du sel, du tabac et des étoffes, marchandises dont la revente est facile en gros ou au détail et pour lesquels les bénéfices sont considérables.

Les documents révèlent l'existence de quatre types de contrebande ; une menue contrebande ou "bricotte" est le fait de frontaliers qui, souvent individuellement, passent une frontière — celle du royaume ou une ligne de traites intérieure — avec une faible quantité de produits interdits ou fortement taxés. Ce trafic aux objets très diversifiés représente une part essentielle du nombre de saisies mais une quantité moindre en volume. Ces contrebandiers occasionnels sont surtout intéressés par l'achat à moindre prix d'une denrée destinée à leur propre consommation ou revendue à quelques personnes. L'objet de la fraude est caché dans les vêtements ou dans un balluchon, les femmes dissimulent souvent la marchandise sous leurs jupes.

Des groupes restreints, de deux individus à une dizaine, « porte-à-col » transportent leurs marchandises dans des ballots attachés dans le dos par des bretelles ou parfois à l'aide d'animaux. Cette fraude se pratique surtout de nuit, le tabac en est l'objet privilégié ; la marchandise est vendue par le contrebandier lui-même à une clientèle attirée ou publiquement. Activité d'appoint, cette contrebande peut aussi devenir le métier principal.

Des bandes organisées sont recrutées et dirigées par un chef qui paie les hommes à la journée ou à la course. Ce chef travaille soit pour son compte, soit pour un commanditaire, marchand ayant pignon sur rue ou trafiquant d'envergure. Certains de ces chefs de bande ou négociants sont suffisamment riches et puissants pour tenir le rôle d'assureur de la marchandise : moyennant une commission, ristournée par le commanditaire, ils garantissent la livraison du produit de contrebande. Ils courent de gros risques financiers en cas de saisie mais achètent souvent la complicité des douaniers. Certaines bandes fonctionnent avec plusieurs chefs plus ou moins associés ; ceux-ci exercent la contrebande comme activité essentielle ou unique. Les grands courants de la contrebande ne font que traverser la Franche-Comté, leurs ramifications s'étendent jusqu'à Dijon, Lyon, Orléans, Langres, Troyes, Paris et Versailles. Ces bandes utilisent des groupes de porteurs à pied, parfois des chevaux ou des véhicules qui transportent étoffes, tabac, céréales et livres. Aux deux extrémités des filières, les marchands et les commanditaires sont les principaux bénéficiaires du trafic ; les fournisseurs étrangers ne courent guère de risques : ils sont protégés par leurs gouvernants, tolérants sinon complices. Cette activité frauduleuse constitue un débouché non négligeable pour de petits états limitrophes, dépourvus de ressources. Quant aux négociants français, ils sont rarement inquiétés car ils restent le plus souvent dans l'ombre.

La dernière forme de contrebande se caractérise par le regroupement de bandes armées et à cheval, constituées autour d'un ou plusieurs chefs. Dès le début du XVIII^e siècle, de telles troupes apparaissent dans la province où elles viennent profiter de la franchise comtoise sur le tabac. Petite et grande contrebande sont étroitement imbriquées, la seconde, plus conjoncturelle, se développe surtout pendant ou après une guerre, lorsque des milliers de jeunes gens désœuvrés, déserteurs ou anciens militaires, se retrouvent brutalement livrés à eux-mêmes. Dans la grande contrebande, à cheval et armée, ils retrouvent l'ambiance de la vie militaire, l'aventure et le mouvement. Cette forme extrême de la contrebande atteint son apogée entre 1750 et 1770. Ces bandes hardies, très mobiles et parfois habilement dirigées se heurtent à une impitoyable répression de la part des autorités. Ces contrebandiers n'hésitent pas à tuer les gardes, à menacer ou maltraiter les représentants de l'autorité, ils mettent en danger non seulement la fiscalité de l'Etat, mais aussi l'ordre public.

2° le faux saunage (ou contrebande du sel)

La contrebande provient des différences énormes entre les prix du sel. Pour conserver l'alliance des cantons et le service de leurs mercenaires, le sel est vendu trois fois moins cher aux Suisses qu'aux Comtois et ceux-ci bénéficient de tarifs trois à quatre fois moins élevés que les habitants des provinces voisines : Bourgogne et Bresse sont pays de « grande gabelle » où le sel est lourdement taxé. Nous trouvons donc trois types de trafic :

- de Suisse vers la Franche-Comté
- de la Franche-Comté vers les pays de grandes gabelles, Bresse et Bourgogne.
- de Suisse vers l'intérieur en traversant la Franche-Comté

En 1698, un arrêt du conseil d'Etat du roi interdit au fermier des salines du Comté de Bourgogne d'établir des entrepôts de sel dans la zone des trois lieues des provinces des gabelles, en dehors « des villes, bourgs et lieux fermés ». Les gardes des gabelles des provinces voisines reçoivent l'autorisation d'intervenir en Comté dans cette zone des trois lieues. L'intendant de Comté promulgue deux ordonnances, en 1700 et 1701, qui contraignent les habitants de cette zone à justifier de leur domicile pour acheter du sel dans les magasins comtois ; ils doivent produire un certificat de leur curé, du maire ou d'un échevin.

Ces mesures ne suffisent pas à arrêter le faux-saunage, la contrebande porte non seulement sur les pains de sel blanc de Comté mais aussi sur le sel marin du Midi, que les faux-sauniers achètent en Suisse et revendent en Bugey, Valromey, Bresse et Pays de Gex. Il est difficile de combattre ce trafic frauduleux car la Ferme vend dans ces provinces le même sel gris en grains qu'elle fournit à Genève et au pays de Vaud. En août 1703, un édit royal, institue un Règlement pour les Gabelles du Comté de Bourgogne, il établit des peines sévères contre les faux-sauniers et leurs complices. L'édit autorise les gardes des gabelles de France, du Lyonnais et de Franche-Comté, à perquisitionner à l'intérieur de la zone des trois lieues proches des provinces des gabelles mais aussi limitrophes de la Suisse.

Des bandes de contrebandiers venues de Comté, de Bresse ou du Bugey s'approvisionnent directement dans les villes des bords du Léman. Le 24 octobre 1702, une lettre du contrôleur général des Fermes à Besançon, décrit, avec force détails, le trafic qui règne dans le sud-est de la Franche-Comté : des groupes

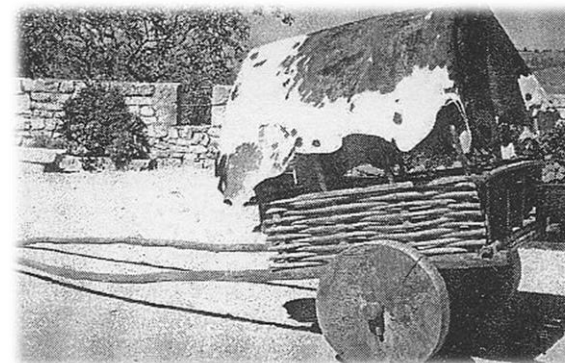


nombreux, atteignant parfois une cinquantaine de faux-sauniers armés, venus surtout du village de Septmoncel, chargent le sel à Nyon. Ils passent La Faucille, traversent de nuit le val Mijoux ; après s'être reposés dans des maisons amies, ils gagnent le Bugey ou la Bresse "par plusieurs chemins ou détours obliques de très difficile accès".

ci-contre : une caravane d'ânes portant des hottes de sel
ci-dessous : type de chariot couvert avec une peau pour préserver le sel
(d'après « les voies du sel » Marcel Duthion – histoires romancées)

Ce faux-saunage, puissamment organisé, disparaît progressivement au cours du XVIII^e siècle mais de petites bandes continuent ces activités dans tout le secteur frontalier. Ce sont surtout des groupes villageois : les femmes portent le sel dans des paniers sur leur tête, les hommes dans des besaces ou des hottes, ils utilisent aussi des chevaux, des mulets ou des ânes et parfois des chariots. Les autorités bernoises du pays de Vaud tolèrent l'installation de magasins sur la frontière. Lorsque le pouvoir royal use de menaces, les Suisses font semblant de prendre des mesures... qui ne sont pas appliquées.

Le sel est d'abord destiné à la consommation familiale, c'est la "délinquance du saloir", d'autres se chargent de cette emplette pour gagner quelque argent. Le faux-saunage inquiète sérieusement les autorités quand il prend de l'ampleur. L'ordonnance promulguée par l'intendant Le Guerchoys, le 28 octobre 1713, déplore



« *l'attroupement de plusieurs soldats déserteurs et autres qui se sont joints à eux, lesquels n'allant que par bandes et armés, font non seulement le faux-saunage ouvertement, mais aussi commettent des vols, meurtres et autres crimes et désordres...* ». L'intendant remarque que ces faux-sauniers bénéficient de complicités parmi la population qui les héberge et leur fournit des vivres. En 1718, le garde des sceaux réitère ses avertissements au nouvel intendant de Comté : « *Monsieur, je suis informé que le faux-saunage est si général dans votre département, qu'outre les vagabonds qui y sont adonnés, il y a des gens domiciliés qui s'en mêlent. Comme rien ne nuit plus aux revenus du Roy, il est important de donner une attention particulière à détruire ce mauvais commerce* ». La région où le faux-saunage est le plus actif reste en permanence la Bresse bourguignonne, le trafic du sel, vendu jusqu'à Chalon, y est intense, la contrebande est facilitée par l'absence de frontière naturelle et par une intense circulation des hommes entre comté et duché de Bourgogne. L'inspection de Louhans effectuée d'octobre 1745 au 1er juin 1746, quarante-deux saisies de sel et capture vingt-six faux sauniers, hommes et femmes venant de Comté ; elle lutte aussi contre une contrebande de tabac en petites quantités ; la capitainerie de Chalon-sur-Saône opère trente-quatre saisies de sel en juin 1746 ; enfin, l'inspection de Seurre sous les ordres du capitaine général Loir a opéré vingt-huit saisies d'octobre 1745 au premier juin 1746.

Les papiers de Jean-Baptiste Prieur, receveur des gabelles et du tabac à Seurre de 1773 à 1789, déposés aux archives départementales de Côte d'Or, donnent une idée de ce trafic sur la frontière comtoise entre Seurre et Saint-Germain-du-Bois. Certains villages sont de vrais repaires de faux-sauniers surtout Mouthier-en-Bresse (55 cas identifiés) puis viennent Chaussin 19, Torpes 18, Authumes 11, Purlans 9, Bellevesvre 7, Beauvernois, Fretterans, La Chapelle-Saint-Sauveur, Serley, Montjay...

3° Les céréales, autre denrée objet de fraudes locales à grande échelle

L'exportation clandestine de céréales vers la Suisse et la Savoie, se pratique dès que des mesures restrictives sont adoptées, c'est-à-dire lors des crises frumentaires. La Bresse fournit une bonne part des grains exportés illégalement, la contrebande se fait essentiellement par la région des Rousses et Septmoncel où de nombreuses fermes situées juste sur la frontière, facilitent la fraude en direction du pays de Vaud et de Genève. De 1785 à 1789, les sept brigades de la capitainerie de Morez s'emparent de 17 271 livres de grains ou de farine de contrebande « *malgré la presque impossibilité d'arrêter l'exportation des graines et farines qui se fait par charges et par individus, au milieu des bois, des rochers et des sentiers inconnus aux gardes* ».

En 1790, un mémoire rédigé par les habitants de Saint-Laurent contre ceux de Morez, révèle de façon explicite les conditions de cette contrebande sur les céréales : « *Il est incontestable que dans les momens de disette, la Suisse partage nos inquiétudes avec d'autant plus de raison, qu'en général son sol est nul pour la nourriture de ses habitans. C'est alors que les cantons helvétiques appellent l'importation des grains français par des primes considérables, et lorsqu'il existe sur les frontières des loix prohibitives contre le versement à l'étranger, ils n'ont plus de ressource que dans la cupidité des villages limitrophes, et ils multiplient les bénéfices pour compenser les dangers de la violation de la loi. Les preuves les moins équivoques attestent que l'exportation est un commerce habituel sur les frontières du Jura, et qu'accoutumés à vivre des menues graines que leur sol produit, les sobres habitans de nos montagnes vont porter en Suisse le froment qu'ils ont tiré des plaines de notre province, et des provinces voisines. Cette exportation est très difficile à prévenir. Il existe mille détours, mille chemins, mille issues propres à l'écoulement des grains ; elle se fait sans voitures et sans chevaux ; des hommes, des femmes portent tour-à-tour des*

charges de blé sur leur dos ; ils connoissent les momens favorables pour échapper aux gardes ; et ce commerce devient d'autant plus sûr, qu'il se trouve des hameaux dont les maisons sont moitié sur la Franche-Comté, et l'autre moitié sur la Suisse. L'exportation des blés en Suisse est un objet très lucratif pour les habitans de l'extrême frontière, et elle fait vivre dans tous les temps, une foule de journaliers, qui n'ont d'autres métiers que celui-là... La fraude se lie à la fraude, et de la contrebande des étoffes, des mousselines, des indiennes, etc... il n'y a qu'un pas à celle des grains, lorsqu'il résulte un avantage certain et un profit fondé sur le plus impérieux des besoins ». Ce trafic est aux mains de quelques marchands qui réalisent de gros profits et qui achètent la complicité des employés des Fermes. En 1770, le premier secrétaire de l'intendance se plaint des Suisses qui accaparent les grains de Bresse et des pays voisins, puis les importent par la Franche-Comté : "pour favoriser cette fraude, ils se servent à ce qu'on assure, de différens moulins qui sont sur les frontières". Le moulin Prost aux Rousses, est considéré vers 1760, comme un entrepôt de cette contrebande. Les employés de Septmoncel appréhendent, le 25 octobre 1742, Jean-François Dallod et Claude-Antoine Potet, tous deux meuniers près de Morez, alors qu'ils transportent 1 408 livres de farine en direction de la Savoie grâce à un convoi de douze ânes et une jument.

4° La contrebande du tabac supplante largement celle des céréales, épisodique



NDLR : Le tabac, pourtant déjà connu des embaumeurs égyptiens depuis trois mille ans est entré en France grâce au célèbre Jean Nicot, ambassadeur au Portugal, qui l'a ramené en 1560 des pays ibériques où il avait été introduit par Christophe Colomb de retour des Amériques. En Europe on a commencé alors à le fumer, à l'instar des indiens d'Amérique du Nord en feuilles roulées, comme des cigares artisanaux ou dans des pipes puis en cigarettes et aussi, comme les indiens d'Amérique du Sud, à le priser.

Le succès de cette drogue fut rapide, et, selon l'usage, le pouvoir eut l'idée de s'assurer, à des fins strictement fiscales, du monopole de la vente puis de la culture de ce produit.

Dès lors les contrebandiers s'intéressèrent au tabac bien plus léger que le sel et plus facile à transporter et cela devint un des meilleurs articles de leur « commerce ».

Jusqu'en 1720, les contrebandiers de l'intérieur du royaume viennent déjà s'approvisionner en tabac en Franche-Comté où le commerce en est encore totalement libre. Les marchands notamment ceux de Besançon, Lons-le-Saunier, Poligny, Arbois, se fournissent librement et légalement en tabac fabriqué en Alsace, savants mélanges composés par les négociants strasbourgeois à partir des productions locales ou de tabac importé d'Allemagne, de Hollande et d'outre-mer. Ensuite, l'essentiel de ce tabac est revendu aux contrebandiers venus de l'intérieur du royaume. La déclaration royale du 17 octobre 1720, interdit les entrepôts de tabac en Comté dans les trois lieues limitrophes des provinces de la Ferme. Dans cette zone, les particuliers ne peuvent détenir plus de six livres de tabac et les marchands plus de deux cents livres. Pour les contrebandiers et leurs fournisseurs comtois, ces mesures constituent une réelle menace, l'application en est d'abord prudente. Les employés des Fermes de la brigade de Coligny, en Bresse, saisissent 823 livres de tabac, à Gigny en Comté,

le 15 mars 1721, sur cinq hommes conduisant chacun un cheval, quatre sont Comtois et le cinquième, Jean Gatinois, réside à Saint-Chamond en Forez. Ce sont manifestement des contrebandiers mais l'intendant ordonne la restitution du tabac et des chevaux : la quantité de deux cents livres par individu n'a pas été dépassée. L'intendant renouvelle les interdictions et défend aux marchands de tabac de la province de circuler à plusieurs près des frontières ; dès lors, les saisies de tabac de contrebande se multiplient.

Le 4 avril 1721, les employés de Thorigna en Bresse, arrêtent dans un cabaret de Saint-Amour en Comté, un Bressan, Pierre Laroche ; ils lui confisquent son sac à bretelles « *comme les portecols les portent ordinairement* », rempli de vingt-deux livres de tabac. Laroche est emprisonné, son tabac confisqué et il est jugé par l'intendant. Des bandes nombreuses bien organisées et parfois armées apparaissent alors. La brigade d'employés de Thorigna rencontre quinze fraudeurs, le 3 avril 1721, près de Dramelay ; ces derniers abandonnent 885 livres de tabac, deux contrebandiers sont pris : ce sont des soldats réformés, devenus ouvriers en soie à Saint-Chamond au sud-ouest de Lyon. Le tabac a été acheté à un marchand de Lons-le-Saunier, Renaud, qui leur a livré le tabac à Chambéria, à la limite de la zone des trois lieues. Les contrebandiers portent leur tabac dans des sacs à dos, ils rejoignent la principauté de Dombes puis franchissent la Saône à Neuville et gagnent Saint-Chamond par les monts du Lyonnais, certains membres de la bande sont des habitués de ce trafic.

Le 3 avril 1721 toujours, une autre bande d'une vingtaine de contrebandiers se heurte aux employés des Fermes, près du village de Lains ; après échange de coups de feu, un contrebandier, Benoist Bonavalton, originaire du Dauphiné, est arrêté : il révèle être le valet d'un chef de contrebandiers nommé La Châtelleraye, associé avec six autres chefs qui dirigent la bande ; le tabac a été fourni par le même marchand Renaud, de Lons-le-Saunier. Le surlendemain, une autre bande, venant de Comté et conduisant trente-huit chevaux chargés de tabac, bouscule et maltraite trois employés des Fermes de Poncin. Le contrôleur général et les fermiers du tabac commencent à s'inquiéter de cette contrebande redoublée, l'intendant de Franche-Comté a mission de rétablir l'ordre.

Le 7 juin suivant, les cavaliers de la maréchaussée de Lons-le-Saunier s'emparent, à Macornay, de deux chariots contenant vingt-sept sacs de tabac, à l'auberge de « la Cloche d'Argent », ils arrêtent ensuite sept « étrangers » tandis que d'autres s'enfuient. Cinq des suspects viennent du Dauphiné, un autre du Bugey et le dernier du Vivarais, ils prétendent évidemment tous être d'honnêtes commerçants. Le lendemain, les archers de la maréchaussée découvrent dix-huit sacs de tabac, quatre fusils et huit pistolets d'arçon chargés, cachés chez différents habitants de Macornay dont le notaire royal Antoine Jousserandot ; au total, 2180 livres de tabac et douze chevaux ou mulets sont saisis. L'instruction menée à Besançon montre l'organisation de ce trafic : une dizaine de marchands de Lons-le-Saunier sont les fournisseurs du tabac, des charretiers transportent le tabac en sacs dans des villages au sud de Lons-le-Saunier, où les marchands ont des entrepôts clandestins et des complices. La bande de contrebandiers dauphinois fréquente régulièrement ce dernier village, de là, elle traverse le Bugey puis gagne le Dauphiné.

Ces bandes préfèrent les itinéraires de moyenne montagne à ceux de la plaine où ils sont plus facilement repérés, ils marchent en groupes nombreux jusqu'à quatre-vingts dans cette troupe du Dauphiné, autour de quelques chefs comme Jean dit La Pipe, natif du Bugey. Ils sont armés de pistolets ou de fusils à baïonnette car beaucoup sont d'anciens soldats, les maîtres sont à cheval et leurs valets conduisent chevaux ou mulets chargés de sacs de tabac. Face à ces bandes, les employés des Fermes sont presque impuissants. L'intendant fait mettre les marchands comtois sous surveillance : le 14 septembre 1721, la

maréchaussée saisit 7 980 livres de tabac chez Goy et 2 100 chez Jean Renaud, puis en août 1722 un charretier est surpris livrant une grosse quantité de tabac à Pierre Renaud. Les trois négociants sont condamnés à de lourdes amendes.

Après 1730, la contrebande du tabac connaît un essor spectaculaire, selon les estimations de la Ferme, la Franche-Comté importe alors chaque année mille tonnes de tabac qui sont ensuite réexportés frauduleusement dans le royaume. Les employés des Fermes interceptent plusieurs bandes venant du Dauphiné ou d'Auvergne. Le 16 avril 1733, Louis Gamet, capitaine général des Fermes de Bresse et de Mâconnais, est informé qu'une bande de contrebandiers dite d'Auvergne doit venir charger du tabac en Franche-Comté ; il tend une embuscade dans les bois de Cressia. Le 20 avril, à la nuit tombante, les employés surprennent une bande d'une cinquantaine de contrebandiers venant de Poligny : pendant environ deux heures, ils s'affrontent à coups de fusils et de pistolets. Les contrebandiers disparaissent à la faveur de l'obscurité, abandonnant un mulet, vingt-neuf chevaux et quatre-vingt-deux ballots contenant 7 591 livres de tabac. Un seul membre de la bande, blessé à la cuisse, est capturé mais les contrebandiers n'ont pu emporter qu'une douzaine de chevaux. Cette bande est formée d'éléments originaires du Dauphiné, du Forez, du Lyonnais et du Vivarais. Elle tire son appellation, non de l'origine des contrebandiers, mais du fait que ceux-ci livrent le tabac, acheté en Comté, jusqu'en Auvergne. Leurs périples les conduisent parfois jusqu'en Languedoc où le tabac de contrebande se vend à plus haut prix et d'où ils rapportent parfois du sel vendu en cours de route. Chaque cheval porte deux ballots d'une soixantaine de livres, maintenus par un savant harnachement dit « à la contrebandière ». Souvent, ils marchent toute la nuit et se reposent le jour dans les bois ou dans les auberges.

Une autre capture, le 8 avril 1734 au matin, dans le même village de Cressia, souligne l'importance de cet itinéraire privilégié allant de Lons à Cuiseaux puis vers la Saône. Les employés s'emparent de trois contrebandiers sortant d'une maison du village, trois autres s'enfuient abandonnant six chevaux chargés de douze ballots contenant 1 355 livres de tabac. Les trois contrebandiers sont sans domicile fixe, l'un, originaire de Poligny, est le guide de la bande, les deux autres sont Dauphinois. Ils sont arrivés dans la nuit à Cressia pour s'y reposer, trouvant refuge chez Louise Courbet, femme Richon, outre les marchands qui en tirent de substantiels bénéfices, de nombreux Comtois participent ainsi au trafic clandestin, ces complicités sont nécessaires à des contrebandiers, venus de loin, qui connaissent mal la région et qui doivent aussi trouver des relais et des abris sûrs. Le ministre des finances dénonce cet état de fait : *"les fréquents voyages que [les contrebandiers] font dans le Comté de Bourgogne ne laissent aucun lieu de douter qu'ils n'y aient des correspondants qui, non seulement leur donnent retraite, mais qui préparent encore les chargements de tabacs dont ils ont besoin"*.



Des contrebandiers de toutes classes sociales sont arrêtés (Ed. Cabédita)

Une autre bande de cent vingt-cinq contrebandiers effectue plusieurs expéditions de juin à septembre 1734 portant le tabac de Comté en Bresse et de là vers le Forez et l'Auvergne ; ces fraudeurs jettent la panique sur leur passage, en particulier sur la rive gauche de la Saône, en face de Mâcon. Ils séjournent

impunément à Saint-Didier-sur-Chalaronne dans la principauté de Dombes et les employés des Fermes n'osent les affronter, la maréchaussée reçoit l'ordre de les poursuivre, toutefois, ses effectifs sont bien faibles, seule l'armée serait efficace mais elle est alors occupée sur les champs de bataille.

Les premières restrictions sont apportées au commerce du tabac en Franche-Comté en 1736. Les employés des Fermes, dont l'action était jusqu'alors contenue dans les limites des trois lieues des provinces de la Ferme, peuvent intervenir dans toute la province. L'intendant multiplie les ordonnances réglementant le commerce du tabac. Des contrebandiers arrêtés et interrogés à Valence avouent qu'ils s'approvisionnent auprès des marchands de Besançon, Poligny, Arbois, Orgelet, Salins. A la suite de ces révélations, l'intendant de Franche-Comté, se fait sérieusement sermonner par le contrôleur général des finances : « *Je ne puis donc trop vous répéter qu'il est extrêmement important que vous donniez une attention sérieuse et suivie aux moyens de détruire dans son principe une contrebande si préjudiciable à l'Etat* ». Entre 1739 et 1744, douze marchands de tabac et trois cabaretiers comtois sont condamnés à Valence à des amendes pour avoir vendu du tabac à des contrebandiers ou pour infraction aux règlements, vingt-six contrebandiers comtois y sont également punis des galères. La contrebande conserve cependant beaucoup de vigueur à partir de la « Petite-Montagne » et du « Revermont ». En janvier 1738, les habitants de Veria et de Montagna sont suspectés de transporter le tabac depuis Orgelet jusqu'à Saint-Amour où ils le revendent aux Bressans. En octobre de la même année, près de Veria, une petite bande armée est surprise, les contrebandiers, originaires du Dauphiné, du Beaujolais et du Bugey, transportent 1 150 livres de tabac sur six chevaux . Une autre bande, avec cinq chevaux et 945 livres de tabac en carottes, est aperçue faisant étape au cabaret de Présilly le 19 mai 1743, elle est rattrapée par les cavaliers de la brigade d'employés de Gigny(-sur-Suran).

En 1749, le contrôleur général des finances décide de taxer de 30 sols par livre tout le tabac importé y compris dans les provinces privilégiées comme la Franche-Comté. Cela change les conditions d'approvisionnement des contrebandiers qui doivent désormais se rendre au-delà des frontières du royaume. Les contrebandiers partent de Montbéliard, principauté d'Empire indépendante, ou de Suisse. En 1755, les marchands de Montbéliard vendent mensuellement plus de dix-huit tonnes de tabac et en août 1786 ils en ont soixante- dix-huit tonnes en magasin! La contrebande organisée est dirigée par de gros commanditaires du Royaume qui en tirent l'essentiel des profits. Leurs correspondants, les marchands de Montbéliard ou de Suisse, utilisent des intermédiaires appelés *facteurs* ou *assureurs* qui garantissent le bon acheminement de la marchandise. L'ampleur des saisies dans la province, donne une idée de cette contrebande : plus de seize tonnes de tabac sont confisquées en 1762 et en moyenne une dizaine de tonnes annuellement dans la décennie précédant la Révolution.

La petite contrebande très active jusqu'alors sur les limites de Bourgogne, Bresse et Bugey se modifie, seuls des groupes bien organisés, disposant de relais, de guides et souvent de chevaux, peuvent effectuer de longs trajets pour apporter, dans l'intérieur du royaume, les produits achetés à l'étranger. Ainsi, deux Dauphinois sont pris, avec 145 livres de tabac, le 11 août 1764, au Pont-du-Navoy, alors qu'ils venaient des Verrières au Val de Travers en Suisse et se dirigeaient vers la Bresse. Des bandes armées redoutables se constituent, elles parcourent souvent la Franche-Comté en direction de la Bresse, la plus célèbre est celle de Mandrin.

4° Mandrin traverse nos provinces

En 1754, les contrebandiers se donnent un chef charismatique, Louis Mandrin, qui à partir de la Savoie et de la Suisse mène des expéditions spectaculaires. Ses campagnes eurent un grand retentissement dans toute la France, les contemporains désignant dès lors sous le terme de *mandrins* toutes les bandes de contrebandiers armés.

Louis Mandrin, né à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Dauphiné) en 1725, s'affirme comme un contrebandier intrépide qui s'enrichit très vite en revendant tabac et étoffes, en volant et tuant les employés des Fermes. Mandrin innove en rançonnant les gens de la Ferme et en les obligeant à lui acheter ses marchandises. En juillet 1754, pour éviter les troupes qui gardent les passages du Dauphiné, du Bugey et de la Bresse, Mandrin pénètre en France par la Franche-Comté. La troupe de cinquante à soixante hommes, formée sur les bords du lac Léman, passe à Vallorbe au soir du 27 juillet, de là, elle gagne la vallée de Joux, franchit le mont Risoux et débouche, le 28 juillet, à Mouthe où ils rossent les "gabelous". Les contrebandiers sont « *tous montés et bien armés* », ils conduisent une voiture chargée, attelée de huit chevaux, en outre, chaque cheval porte deux ballots de marchandises. La bande gagne ensuite le village voisin de Chaux-Neuve où se trouve une autre brigade ; deux gardes, qui ont la témérité de résister, sont tués. La bande emprunte ensuite la route du sel puis traverse discrètement la Bresse et atteint Saint-Chamond.

Au retour d'une autre campagne, en août 1754, Mandrin effectue un rapide crochet vers le nord. Le 2 septembre, la bande passe à Pont-de-Veyle, y rencontrant deux employés, portant les salaires de leur brigade, les contrebandiers « *confisquent* » tout cet argent. Ils gagnent ensuite la Franche-Comté qu'ils traversent hâtivement.

En octobre 1754, Mandrin entre en France, en franchissant le Rhône au Pont-de-Grezin avec deux à trois cents hommes, la troupe occupe Nantua puis traverse Poncin et Neuville-sur-Ain avant d'arriver à Bourg-en Bresse à dix heures du matin. Dans cette ville, le directeur des Fermes, Jean Hersmuller de la Roche, s'étant enfui à l'annonce de l'arrivée des contrebandiers, Mandrin prend la femme de ce dernier en otage. L'intendant de Bourgogne et Bresse, Jean-François Joly de Fleury, qui séjournait dans la ville, doit négocier avec Mandrin. En échange du dépôt de quarante-quatre ballots de tabac pesant 4918 livres, Mandrin se fait remettre une somme de 2300 livres par le receveur des tailles et des traites. A Bourg-en Bresse, les contrebandiers ont aussi tenu marché public, proposant aux bourgeois leurs marchandises, du tabac et des étoffes, en particulier des indiennes. Pendant cette seule expédition, ils forcent neuf prisons à Bourg-en Bresse, Roanne, Thiers, Le Puy, Montbrison, Cluny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour et Orgelet. Mandrin décide lui-même des libérations, à Bourg, selon le récit de l'intendant, le chef des contrebandiers se fait présenter le registre d'écrou et libère dix prisonniers tous détenus pour dettes ou pour contrebande qu'il « *a emmenés avec lui, déclarant qu'il ne vouloit point en sa troupe de voleurs, ny de malfaiteurs* ». Toutefois, selon les archives, Mandrin libère aussi un criminel et un voleur, voilà qui contredit les affirmations précédentes et la légende de justicier.

Après avoir été jusqu'en Auvergne, au retour les contrebandiers franchissent la Saône à Saint-Albain au nord de Mâcon, passent par Pont-de-Vaux, Saint-Triviers-de-Courtes et pénètrent en Franche-Comté à Saint-Amour. Ils font halte à Orgelet puis annoncent qu'ils se dirigent vers Moirans et Saint-Claude ; en

réalité, ils gagnent Pont-de-Poitte, où ils franchissent l'Ain, arrivent à Clairvaux et prennent la route de Morez et gagnent la Suisse. Le jour même où Mandrin revenait en Comté, le ministre de la Guerre écrivait au duc de Randan, lieutenant-général de la province : « *les contrebandiers ayant depuis pris la route de l'Auvergne et du Languedoc, il n'y a point d'apparence qu'ils pensent à se retirer par vos costés* » !

La bande se déplace rapidement, quarante à cinquante kilomètres par jour, malgré des chemins difficiles et des chevaux lourdement chargés auprès desquels il faut marcher : « *ce Mandrin a des ailes, il a la vitesse de la lumière* », écrit alors l'avocat Dupont à Voltaire. Cette campagne rend Mandrin célèbre : la *Gazette de Hollande* évoquera pour la première fois celui qu'elle baptise « *capitaine général des contrebandiers de France* ». Le soutien populaire est largement acquis à Mandrin. Le contrôleur général, Moreau de Séchelles, écrit : « *Je ne puis me persuader que ces scélérats eussent pu se porter à de pareils excès s'ils n'avoient des correspondances dans le païs et s'ils n'y étoient appuyés par la bonne volonté des peuples* ». Lorsque l'intendant de Comté propose d'armer la population pour résister aux contrebandiers, le même contrôleur général se montre très hostile à cette idée vu « *le peu de secours que l'on doit attendre contre les contrebandiers, les habitans leur (étant) ordinairement favorables parce qu'ils leur apportent la contrebande, le faux-sel et le faux-tabac à meilleur marché et qu'ils ont soin de les ménager le plus qu'ils peuvent...* ».



Cette large sympathie manifestée à Mandrin, malgré ses brigandages et ses crimes, s'explique aisément lorsque l'on connaît la somme de rancunes et de haines que suscitent la Ferme générale et ses agents. Mandrin apparaît comme un symbole, celui de la résistance aux agissements du fisc.

NDLR : La gravure populaire ci-contre témoigne d'une admiration, d'une affection peut-être, des gens du peuple qui voient en lui un héros, évoque les batailles d'Autun, Beaune et Bourg et ce quatrain dans le cartouche au bas de l'image confirme cette adulation :

*Louis Mandrin le chef d'une troupe brigande
dans Bourg, Autun et Beaune il a porté la terreur
ce téméraire fait valoir sa contrebande
aux yeux des partisans, censeurs et contrôleurs*

A Carouge près de Genève, Mandrin prépare déjà une nouvelle expédition, il recrute des hommes, achète des chevaux et des marchandises. Se sachant attendu sur les frontières, il fait effectuer une fausse marche à ses hommes, le bruit se répand alors que Mandrin se dirige vers le Bugey et la Bresse mais, effectuant un vaste crochet, la bande entre en France par Le Russey, traverse les plateaux enneigés du Haut-Doubs, couche près de Besançon, pénètre en Bourgogne à Purlans, investit Seurre où Mandrin confie 146 ballots de tabac et étoffes à l'entreposeur de la Ferme puis, à son habitude, libère des détenus.

Les contrebandiers passent la nuit à Corberon puis marchent sur Beaune qu'ils occupent sans coup férir. En approchant d'Autun, ils prennent en otages une troupe de séminaristes² puis ils livrent une sanglante bataille contre l'armée royale à Gueunand. Mandrin réussit encore à s'échapper et à regagner la Savoie.

En mai 1755, il y est capturé illégalement en territoire savoyard par l'armée et les gabelous français, immédiatement jugé à Valence il y est roué vif après un procès sommaire.

NDLR : Mandrin sera attaché à la croix de Saint-André. Le bourreau saisit une lourde barre de fer pour lui frapper les bras et les jambes. Mandrin n'a pas proféré la moindre plainte. Puis le bourreau s'est attaqué au bassin pour en réduire les os en bouillie, Mandrin n'a toujours pas crié. Son corps disloqué fut lié sur une roue de carrosse afin d'y être exposé aux rayons du soleil, Mandrin n'a pas bronché. Devant tant de résistance et de courage, les juges ont craint que cette exécution solennelle ne passe pour l'assassinat d'un martyr et ont préféré abrégé le châtement en ordonnant qu'on l'étrangle puis de le pendre au gibet .



III- Les contrebandiers et la répression

Les contrebandiers arrêtés en Comté sont jugés par des tribunaux comtois, la province a même été dotée, avant toute autre, d'une juridiction d'exception chargée de juger les contrebandiers avec rigueur et célérité. Pour le tabac et les étoffes : bureau de la Commission puis bureau des finances présidés par l'intendant, pour le sel : tribunaux des gabelles de Salins, Dole, Lons, Saint-Amour. Les accusés devant ces tribunaux sont à près de 90% des Comtois, en revanche en Bresse ou en Bourgogne ce sont surtout des locaux qui sont jugés par les tribunaux des greniers à sel.

1° la contrebande, fruit de la misère

Les fraudeurs capturés appartiennent à presque tous les âges mais ce sont surtout de jeunes hommes de 20 à 39 ans. Le métier nécessite, en effet, robustesse et agilité pour porter de lourdes charges sur de longues distances et pour s'échapper en cas de "mauvaise rencontre". Des enfants et adolescents sont parfois jugés, les plus jeunes ont une dizaine d'années ; en principe, ceux qui ont moins de quatorze ans, ne sont pas condamnés mais ils sont arrêtés et jetés quelque temps en prison. Les enfants et jeunes adolescents appréhendés passent une petite quantité de marchandise ou accompagnent un parent. Passée la cinquantaine, on ne se risque plus guère à la contrebande, ceux qui s'y livrent encore sont des « fraudeurs d'habitude » ou « contrebandiers connus » n'ayant pas d'autres ressources. Il existe des familles de contrebandiers, où les pères initient les fils.

Huit contrebandiers en tabac sur dix sont des hommes, les femmes participent surtout à la petite contrebande et au faux-saunage. Les dossiers de faux-sauniers instruits à Seurre et conservés révèlent 57,5% d'hommes pour 42,5% de femmes. Plus d'un contrebandier sur deux est célibataire, veuf ou veuve. Il est vrai que le risque d'être jeté en prison, condamné à l'exil ou aux galères, rebute davantage ceux qui ont charge de famille. A contrario, d'autres

contrebandiers expliquent lors de leur interrogatoire que c'est justement la nécessité de nourrir une nombreuse famille qui les a entraînés à pratiquer cette activité.

Si en Franche-Comté l'illettrisme devient minoritaire au XVIII^e siècle, il reste largement répandu parmi les contrebandiers : trois sur quatre se déclarent totalement illettrés et lorsqu'il s'agit de femmes on atteint presque 100%. Ce fort taux d'illettrisme correspond souvent à une situation sociale défavorisée. Les contrebandiers exercent une grande variété de professions mais un tiers sont des journaliers et manouvriers ; pour la plupart saisonniers du travail de la terre, ils n'ont parfois que cette ressource pour vivre. Ceux qui sont définis sans profession ou mendiants appartiennent à une catégorie proche, souvent déracinés, ils n'ont aucun bien. Vignerons et jardiniers, domestiques, ouvriers des bois et des mines sont aussi de toutes petites gens vivant dans la précarité.

Les artisans et ouvriers des manufactures ne sont guère mieux lotis, beaucoup sont des ruraux exerçant une profession artisanale surtout dans le secteur textile parce qu'ils sont trop pauvres pour vivre de leurs terres. Quant à ceux qui se disent laboureurs ou fermiers, ces termes désignent rarement des paysans aisés, loin s'en faut. En Franche-Comté, la limite entre le laboureur et le manouvrier n'est pas toujours claire, l'un comme l'autre peuvent n'être propriétaires que de quelques lopins, il est d'ailleurs fréquent que tel contrebandier soit reconnu laboureur dans le procès-verbal et manouvrier lors de l'interrogatoire. Les cabaretiers et leur famille participent activement à la fraude, ils protègent aussi une clientèle qui paie bien. Les militaires sont aussi des fraudeurs patentés.

La misère est la première cause de cette forme de délinquance, ce que confirment dans les déclarations de ceux qui sont traînés en justice : Jean-Joseph Lamboley, journalier de 39 ans, déclare en 1766, qu' *« étant réduit à une extrême misère, il emprunta de l'argent pour acheter les tabacs dans le dessein de les revendre dans sa paroisse et y faire quelque profit pour soulager sa femme et ses trois enfants »*. Plusieurs cahiers de doléances affirment en 1789 : *« Nos peuples, sans industrie, s'exposent à la contrebande »*. En revanche, selon les fermiers généraux : *« ce n'est point la misère qui détermine le contrebandier attroupe, c'est la paresse, le libertinage et la promptitude du gain qui le met en état d'avoir de l'aisance sans travail, c'est un métier qui devient habitude et qui le conduit successivement à tous les excès... méprisant le travail de la campagne dont ils comparent le modique salaire et la peine qui y est attachée, avec le gain prompt et facile qu'ils font à la contrebande... »*.

Il est vrai que beaucoup succombent à l'appât d'un gain rapide. Le contrebandier travaillant pour le compte d'un autre est payé à la course ou à la journée. Les tarifs sont très variables en fonction de la longueur du trajet, des risques et de la quantité de marchandises transportées. Le journalier de la fraude, plutôt mal rémunéré par rapport aux risques encourus, ne gagne souvent que sa nourriture et l'équivalent de quelques journées de salaire. Le tarif couramment pratiqué semble être trente sols par jour et la nourriture lorsque la course dure plusieurs jours, ou six à douze livres pour un trajet avec parfois une paire de chaussures en prime, c'est trois à dix fois le salaire d'une activité légale. La contrebande est plus rémunératrice pour le contrebandier qui revend lui-même son sel, son tabac ou d'autres produits. Cela est très rentable pour ceux qui disposent des quelques capitaux nécessaires et qui acceptent de les risquer. Faute de moyens financiers, beaucoup de contrebandiers se contentent d'un petit trafic local ou s'engagent au service de chefs, de commanditaires ou négociants qui sont les vrais bénéficiaires de la contrebande. Certaines familles enrichies dans ces trafics ont ensuite recyclé les bénéfices réalisés dans des activités légales et ainsi acquis fortune et respectabilité. **Toutefois, le porteur de marchandises de contrebande médiocrement rémunéré est lourdement sanctionné lorsqu'il est pris.**

2° de lourdes sanctions

Une majorité des petites saisies ne donne pas lieu à des poursuites judiciaires, la Ferme générale préfère souvent trouver un arrangement. Ainsi, en 1783, les employés de Franche-Comté opèrent 443 saisies de tabac et de marchandises en infraction aux droits des traites. Dans 143 cas, les gardes n'ont pris que des marchandises et pas de fraudeur ; sur les 300 affaires ayant donné lieu à l'arrestation d'au moins un contrebandier, 57 seulement s'achèvent par une condamnation en justice.

Le fraudeur appréhendé est obligatoirement écroué par les employés des Fermes, sa marchandise est confisquée. Il peut souvent obtenir sa libération rapide en transigeant avec un représentant de la Ferme, un accord est également possible en cours d'instruction. La Ferme préfère composer quand il n'y a pas de preuve tangible ou qu'il s'agit de petits fraudeurs pour lesquels les frais seraient trop importants. Les contrebandiers sont poursuivis au criminel dans de multiples cas, lorsqu'ils sont armés, qu'il y a des violences commises envers les employés ou simplement pour "contrebande par attroupement", c'est à dire à partir de trois individus. 391 jugements rendus par la Commission de Besançon entre 1735 à 1769 ont été conservés : 897 contrebandiers y ont été traduits, treize sont décédés en prison. La répression se traduit par 489 condamnations aux galères, 140 peines de bannissement, 92 condamnations à une amende, onze peines de mort et seulement quatre peines d'emprisonnement, la prison n'est en principe pas encore une punition, c'est le lieu où l'on attend son jugement. 148 accusés seulement échappent à une condamnation. L'examen attentif des condamnations infirme les légendes encore répandues par les guides touristiques : malgré une législation draconienne, les contrebandiers ne sont pratiquement jamais condamnés à la peine de mort : neuf des onze condamnations de ce type sont prononcées par contumace, la sentence de mort n'est confirmée que pour des assassins endurcis. Les membres de bandes armées opérant sur plusieurs provinces sont jugés à Valence ou Reims dont les tribunaux font preuve d'une plus grande sévérité, galères, pendaison et roue attendent les accusés.

La peine du bannissement frappe surtout les femmes et les adolescents, elle sanctionne aussi les hommes dans des cas moins graves. Les condamnés sont surtout expulsés de la province et parfois du royaume. C'était cependant une peine sévère pour des ruraux attachés à leur village et dans une société où l'on était rien sans les liens familiaux et sociaux. Contraint de s'installer à l'étranger ou dans une autre province, déraciné, le banni mène une vie instable et marginale, sombre dans une délinquance chronique ou la prostitution. Beaucoup de bannis ne respectaient pas leur ban ou pratiquaient systématiquement la contrebande pour subsister!

Les condamnations aux galères sont très nombreuses. Toute peine de galères s'accompagne d'une confiscation des biens et est considérée comme infamante pour le délinquant mais aussi sa famille. Près d'un condamné aux galères sur quatre bénéficie d'une grâce royale mais la peine est alors transformée en engagement dans l'armée ou pour les colonies. Ainsi en 1767/68 beaucoup sont envoyés peupler la Guyane, ils y périront quasiment tous, victimes d'une expérience coloniale désastreuse. La mortalité aux galères était également élevée, au début du XVIIIe siècle près d'un galérien sur deux mourrait lors de sa première année de détention. En 1748, les galères se transformèrent en travail forcé dans les arsenaux et la mortalité y fut moindre. Au total les tribunaux comtois de 1751 à 1789 fournissent 343 contrebandiers aux galères, 334 condamnés pour fraude en tabac et 9 pour du sel. En moyenne, 9 par an avec des

pointes jusqu'à 43 à la fin du règne de Louis XV, lorsque pouvoir politique et justice voulurent faire des exemples pour intimider les fraudeurs. A partir de 1770, la justice se montra plus indulgente envers les contrebandiers, seuls récidivistes et criminels furent encore condamnés aux galères et la Révolution libéra tous les galériens détenus pour contrebande.

Enjeu économique et parfois politique, la contrebande entre Franche-Comté et Bresse fut le gagne-pain de milliers de fraudeurs qui du simple passeur au riche commanditaire réalisaient des bénéfices importants au détriment du fisc. Au XVIII^e siècle, le gouvernement et la Ferme générale n'ont pas cessé de combattre la fraude. La monarchie, apportant un appui inconditionnel aux fermiers généraux, a resserré l'emprise autour de la Comté qui a alors perdu une partie des libertés traditionnelles auxquelles elle devait son qualificatif de "franche". Une sévère législation réprimant la contrebande fut établie sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV ; des centaines de fraudeurs ont été condamnés aux galères pour ce délit, beaucoup y ont péri. A la fin de l'Ancien Régime, cette répression s'est progressivement atténuée puis la Révolution a mis fin aux frontières intérieures, aux disparités fiscales et aux abus les plus criants mais la contrebande sur la frontière suisse a connu une nouvelle vigueur facilitée par les désordres et les aléas économiques ou politiques.

André Ferrer

Notes :

1. Pour les sources et le contexte voir Ferrer (André), *Tabac, sel, indiennes... douanes et contrebande en Franche-Comté au XVIIIe siècle*, PUFC, Paris, 2002.
2. Sur cet épisode lire : Ferrer (André), « Mandrin et sa bande, vus par un bénédictin franc-comtois résidant à Autun », *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 2004, p.5-12.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome IV :

- Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia
- « *La contrebande aux frontières de la Bresse au XVIIIe siècle* » André Ferrier, les associations louhannaises
- « *Alexis Fontaine Des Bertins - Mathématicien* » Annie Bleton-Ruget pour les Amis de Cuisel
- « *Autour du musée municipal de Louhans* » Dominique Rivière, Ecomusée et Amis des Arts
- « *Qu'est-ce qu'un monument historique ?* » Mickaël Chevrey, Les Amis de Saint-Eusèbe-sur-Seille
- « *La saga du port d'Ouroux* » Maurice Goujon, les Amis de la Bresse Chalonnaise

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à mettre un peu de sel dans
votre vie et à casser des cailloux*

2^e partie : A bas les corvées, vivent les prestations en nature

L'entretien des chemins a longtemps mobilisé la population des villages. Les travaux nécessaires comme l'empierrement ont laissé peu de traces écrites, à part parfois dans les journaux, mais les souvenirs sont encore bien présents dans la mémoire des plus anciens et leurs témoignages sont précieux. L'auteur remercie André Chaussat, René Bertrand, Fernand Morin et Armand Treboz, Andrée Ottavi, ainsi qu'Aristide Thivent, pensionnaire de la maison Charles Guillot, «Champ du Four», de Romenay pour lui avoir confié la lettre qu'il avait adressée à Didier Gérolt.

Empierrement de la charrière des biefs à Corcelles

D'après le témoignage d'André Chaussat



Dans des stabulations, modernes cathédrales, des vaches pantouflardes sur leurs litières vautrées, laitières robotisées, les pieds parés comme pour aller au bal flemmardent à n'en plus finir sous les brumisateurs en écoutant de la musique. De même, exhibée une fois l'an, une paire de bœufs rescapés, privés de collègues avec qui discuter de la saveur du foin de la dernière fauche, contemplant des badauds égarés dans une foire à l'ancienne. Pendant ce temps d'irréductibles comtois débardeurs à la manière de leurs ancêtres, perdus dans le massif jurassien, alimentent à l'occasion une chaîne de télévision régionale en mal de séquences désuètes.

Bien avant ces images fades pour cartes postales aseptisées, au cours des difficiles années quarante où, dans les hameaux, quasi chaque maison était une ferme, paysans et animaux solidaires dans le travail vivaient coudes serrés. Les uns s'attachaient solidement à ce que les autres «èrent» le moins possible dans l'accomplissement des tâches. Le chantier dont témoigne André Chaussat, entrepris à Corcelles à la fin de ces années-là sur un chemin déjà empierré, l'illustre bien. Chantier digne du grand fabuliste Jean de la Fontaine lorsqu'il évoque la scène:

«Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé
Et de tous côtés au soleil exposé
Six forts chevaux tiraient un coche

L'attelage suait, souffrait, était rendu»

«Le Coche et la Mouche»

De fait, tout au long de «charrière des biefs» qui serpente et tortille en direction de Lissiat s'étaient échinées des générations de vaches savantes, de bœufs, de chevaux qui, les occasions étaient nombreuses et variées d'aller et venir de la ferme aux champs, de la ferme aux bois, de la ferme aux prés, tantôt attelés à des chars trinquebalaient toutes sortes de denrées, une fois du foin, une autre des céréales, parfois du bois d'ouvrage en partie destiné au charron local Albert Thévenard, quand ce n'était pas du bois de chauffage ou des fagots pour la cheminée ou le four, le tout récolté ou ramassé dans le vaste secteur alentour, tantôt à des tombereaux remplis de pierre, de cailloux ou

de fumier, à l'occasion de betteraves, à chaque voyage arrivaient à grand peine, éreintés, souffle court, au haut de la forte côte au carrefour de Corcelles, avant de poursuivre très mal en point leur parcours qui n'en finissait pas jusqu'au siège de l'exploitation où ils pouvaient enfin dire ouf en se disant pourvu que demain on nous fiche la paix!



(© A. Chaussat)

Long d'environ 120 mètres le tronçon sur lequel l'empierrement fut entrepris présentait en effet dans son dernier quart un creux très marqué. Pour adoucir en cet endroit le mouvement du relief accidenté, les prestataires n'entassèrent pas moins de 90 cm à 1 m de pierre.

A cette occasion la source qui existe toujours sur le côté droit du chemin en montant fut captée et dirigée de l'autre côté à travers un réseau de branchage de verne (aulne) où elle vint

alimenter un abreuvoir aux parois de planches bloquées par des piquets afin que les bêtes fatiguées et assoiffées passant par là fassent étape et disposent d'eau à volonté. Des femmes dont Rachel Bertrand, la maman de René, venaient ici rincer du linge qu'elles remontaient non sans peine à la maison dans leurs lourdes brouettes.



(© A. Chaussat)

Par équipes successives tous les agriculteurs utilisateurs de ce chemin ont participé aux travaux qui durèrent une douzaine de jours. Pierrot Colin camionneur à la commune avec l'une de ces équipes allait chercher la pierre à la «Croix Léonard» vers Tournus. Sur place

les gros blocs étaient soigneusement empilés de chaque côté de la route de manière à en bien façonner les bords. Le vide entre les deux rangées de blocs était comblé avec des morceaux grossiers et pour lier l'ensemble le camion apportait du concassé pris aux établissements Aumailley à Lacrost. Chargement, déchargement, empilage, cassage, tout se faisait à mains nues, à la pelle, à la pioche, à la masse, toujours par la force des bras. Seul le compactage était mécanisé, c'est Hippolyte Chaussat père

d'André, employé à la commune qui conduisait le «cylindre». Au conseiller municipal, agriculteur à Corcelles, Auguste Perrin incombait la responsabilité du chantier et celle non moins importante de l'approvisionnement en vin.



(Entrée de cour chez M. Morin où se situait l'abreuvoir aménagé (© J.



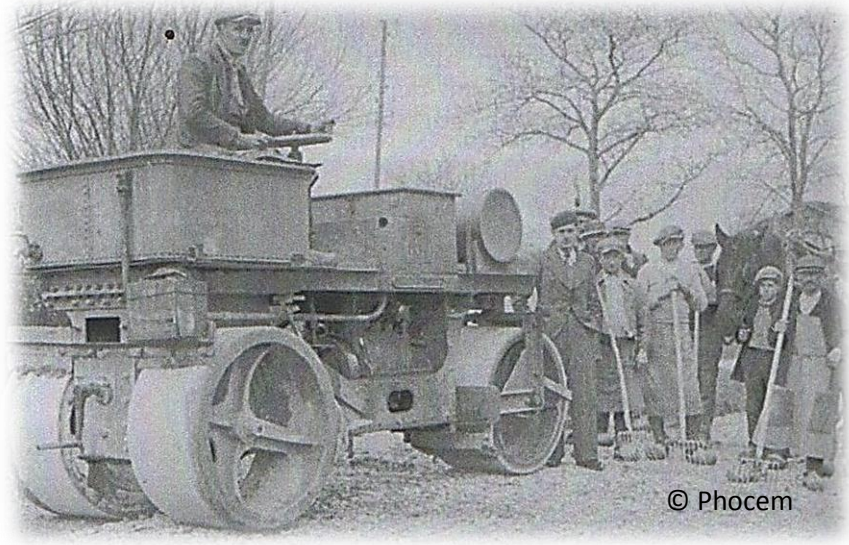
Si vous allez dire au Maurice et à l'Hubert, les cousins hauts-jurassiens, qu'en Bresse aussi il y a d'ardus raidillons, soyez-en sûrs ils s'esclafferont jusqu'à la semaine prochaine et n'auront de cesse de raconter à qui voudra les entendre que la Bresse franco-provençale décidément de plus en plus marseillaise démontrera bientôt que la légendaire sardine qui boucha le port phocéen, était en fait une ablette au ventre jaune tout droit venue de la Voye. Faudrait-il en conclure que les participants entreprirent à Corcelles cette laborieuse prestation sur un chemin déjà empierré dans le seul but de s'amuser ? Je ne me souviens pas qu'André Chaussat qui fut l'un d'eux l'ait dit.

L'approvisionnement en pierres au port de Ratenelle

D'après les témoignages de Fernand Morin et Armand Tréboz

Fernand Morin de la Brosse et Armand Tréboz de «Crétin» se souviennent de l'époque où à Ratenelle, commune située à 6 km de Romenay, des péniches accostaient. Au port situé au bas du chemin qui va descendant à droite, juste avant le pont sur la Seille en venant de Romenay, circulaient sur des rails des wagonnets dans lesquels étaient transbordés pierres et cailloux tirés du ventre de ces péniches.

Equipés de leurs tombereaux des paysans dont le grand-père de Fernand et le père d'Armand sont venus là s'approvisionner en matériaux. Parfois pour leurs besoins personnels, comme le père de Maurice Pont de Curtavoche, vers 1939-1940, quand il construisait sa maison ou parfois pour s'acquitter des prestations.





Avant que n'existent les retraites, des paysans âgés de soixante-dix à soixante-quinze ans, obligés de travailler encore leur maigre lopin, ont participé à ces prestations. Fernand se souvient d'eux qui rentraient au chaud à l'écurie pour manger leur casse-croûte. Au-delà des images nostalgiques de solidarité du bon vieux temps et de canons servis à volonté, Fernand, né en 1924, bon pied, bon œil et bonne mémoire, rappelle lucide: *s'il est vrai qu'il y a de la misère aujourd'hui, autrefois tu sais, ce n'était guère mieux.*

ci-contre : Empierrement sur la route de Corcelle vers le pont de chemin de fer (© Phocem)

Araire, charrue, prestations et «échiéli»

Aristide Thivent, pensionnaire à la maison de retraite de Romenay

Monsieur le Maire, monsieur le Président¹

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre description de l'araire et de la charrue. Ce sont deux outils que j'ai employés, j'ai 88 ans. La charrue servait à enfouir l'herbe, elle versait la terre. On se servait de l'araire pour butter les pommes de terre et le maïs. Moi c'est ma grand-mère qui m'a élevé étant orphelin de mère à 9 ans. Cette femme née d'une famille très pauvre ne savait ni lire ni écrire et ne parlait même pas le français, alors elle avait gardé ses coutumes. Je les ai vécues avec elle.

C'est au sujet des déplacements. Les fermes et les hameaux étaient desservis par des chemins de terre qu'on appelait charrières, impraticables par mauvais temps. Alors les piétons traversaient à travers champs, le facteur par exemple. Ce n'était pas un droit mais une tolérance du propriétaire. Quand il y avait un petit fossé qui séparait deux propriétés, on marchait sur le bord du talus qu'on appelait «bérégnon». On appelait çà un chemin à talon: on avait le droit de ne poser que le talon pour ne pas abîmer la récolte. Au bout du champ il y avait un buisson. Il était aménagé pour le franchir, deux grands piquets dans le talus avec des bois attachés en travers comme une petite échelle, d'où le nom en patois «'échiéli». D'où une anecdote: lorsqu'on rentrait en retard à la maison on disait en patois: «to trouvo des échielis»².

Il n'y avait que les grands axes routiers qui bénéficiaient d'un empierrement sommaire. Pour l'entretenir les propriétaires avaient un impôt qui consistait à aller chercher de la pierre à Lacrost, une quantité selon la valeur de la propriété avec des bœufs ou un cheval pour ceux qui en possédaient, ce qui n'était pas une mince affaire. Le sujet a pu être déjà traité. Je le raconte à ma façon n'ayant fréquenté que l'école communale.

Un incident de parcours

Récit d'Andrée Ottavi

En ce temps-là au «bois de Jouge», rebaptisé «bout du monde» par les Lurin, habitaient Joseph Thivent dit Jousé, grand-père de Marcelle Barbet aujourd'hui 90 ans passés et monsieur Beni qui avait une fille.

Le chemin n'était pas empierré, c'était une charrière boueuse pour se rendre à ces deux maisons. Mon grand-père Jean-Baptiste Debost qui habitait «les Chavances» vit un beau matin arriver un jeune homme tout endimanché qui lui demanda où trouver la maison de Monsieur Beni. Mon grand-père crut qu'il s'agissait d'un jeune homme qui venait annoncer un décès comme cela se faisait à l'époque et encore longtemps après.

Vu l'état du chemin, pour lui éviter de se «gueuiller» il lui proposa très aimablement de porter le pli à sa place. Le jeune homme, Monsieur Pacaud, quelque peu gêné lui répondit que non, que ce qu'il avait à faire nul ne pouvait le faire à sa place. Le pépé Jean-Baptiste en sut les raisons un peu plus tard: après constat d'un petit accident de parcours, le jeune homme venait demander la main de la jeune fille au père Beni.

Jean Naëgelen – Amis du Vieux Romenay

Notes :

¹ Lettre adressée à Didier Gérolt à propos d'un article paru en 2008, «et différences entre un araire et une charrue», *Le Romenayou*, n° 101-2^e semestre.

² «tu as trouvé des échaliers»

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome X :

- *Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia*
- « *Le rôle des moyens de transport et de communication. L'exemple de la Foire de la Balme* » Robert Michelin
- « *De Riaume en Empi. Des ponts sur la Saône* » Laurent Gourillon
- « *Routes royales et routes départementales en Bresse XVIII^e-XIX^e siècle* » Annie Bleton-Ruget
- « *La borne routière de Cuiseaux* » Solange Mayet
- « *Les chemins finerots en Bresse sous l'Ancien régime* » Jean-Charles Mercier
- « *Les chemins oubliés. Les voies de communication locales* » André Massot
- « *Un réseau à moderniser. L'entre-deux-guerres des routes bressanes* » Laurent Gourillon
- « *A bas les corvées. Vive les prestations en nature !* » Jean Naëgelen
- « *Désenclaver la Bresse (1974) Quand l'Etat veut moderniser le réseau routier bressan* » Laurent Gourillon
- « *Les enjeux territoriaux du chemin de fer au XIX^e siècle. L'exemple de la Bresse et du Verdunois* » Annie Bleton-Ruget
- « *Saint-Bonnet gare* » Laurent Gourillon
- « *Un chef-lieu de canton orphelin du chemin de fer. Saint-Germain-du-Bois et sa gare « hors les murs » aujourd'hui disparue !* » texte de Robert Michelin
- « *Sainte-Croix-En-Bresse. Du quotidien rythmé par la gare et le passage à niveau... à l'oubli* » Adeline Culas
- « *Le pont de chemin de fer* » Elise Rougeot
- « *Les ponts ferroviaires de Louhans Pierre Jaillet* », Jean Boussuge

- « *La ligne des Dombes et ses gares* » AVR et ABC
- « *Le tacot à la Chapelle-Naude* » Pierre Thivant
- « *La ligne Chalon-Mervans. Le « tacot des patattes » !* » texte proposé par Michel Debost
- « *Le tramway de Cuiseaux à Saint-Triviers-de-Courtes* Michel Favre
- « *Le chemin de terre contre le chemin de fer* » Jean-Charles Mercier
- « *Des bressans défendent leurs trains 2011-2015* » Association SOS TER de la Bresse
- « *« L'automobilisme » et le monde rural* » Amis de la Bresse chalonnaise
- « *Les transports par autocars à Saint-Germain-du-Bois dans l'entre-deux-guerres. Concurrence et complémentarité avec le chemin de fer* » Michel Debost
- « *L'exercice du droit à la mobilité individuelle en Bresse bourguignonne au XXIe siècle ! Pourquoi une Mission « Mobilité » ?* » Michel Debost
- « *Les balades vertes et les sentiers « nature » en Bresse* » Mémoire de Sornay et ABC
- « *La Route Européenne d'Artagnan. La première route culturelle équestre européenne passe par la Bresse* » Adeline Culas

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à plonger dans la Bresse
des rivières et des mares*

1^e partie : témoignages archéologiques moulins et pêcheries

TEMOIGNAGES ARCHEOLOGIQUES : MOULINS ET PECHERIES

L'importance de la Saône et du Doubs comme axes de circulation et d'échanges depuis les temps préhistoriques et protohistoriques est aujourd'hui bien connue grâce aux trouvailles faites à la suite des dragages, puis des fouilles subaquatiques, dans le lit des deux rivières. L'occupation humaine sur la longue durée y a également laissé de nombreuses traces d'activités in situ. Louis Bonnamour et Annie Dumont en donnent ici une illustration à travers l'évocation de pêcheries et de moulins flottants.

Fouille d'une pêcherie médiévale dans le lit de la Saône à Ouroux

Située sur le tombant aval du gué du pont Sarrasin à proximité de la limite communale entre Epervans et Ouroux, cette pêcherie avait été partiellement détruite par des travaux de dragage réalisés dans les années 1980. Une intervention archéologique fut décidée en 1991 après que des plongées nous aient montré qu'un alignement de pieux ainsi que l'épave d'un bateau subsistaient en bordure des trous creusés par la drague.

Il apparaît que la pêcherie d'Ouroux a été implantée sur un vaste aménagement de pieux destiné à canaliser le courant. Du fait des importantes destructions occasionnées par la drague, il n'a toutefois pas été possible de déterminer l'ampleur de ce dernier, ni de retrouver la deuxième «aile» de la pêcherie dont le dispositif formait un vaste V ouvert vers l'amont. Outre les dégâts causés par la drague, la pêcherie du pont Sarrasin a visiblement subi une destruction brutale survenue peu après sa mise en place. Lors de notre intervention, nous avons en effet pu observer, à une profondeur de plus de 6 m, la présence de plusieurs dizaines de grands pieux enchevêtrés. Ces derniers, tous en bois blanc, étaient conservés sur une longueur de 6 à 7 m, depuis leur pointe jusqu'à leur partie sommitale qui portait parfois encore un assemblage destiné à la fixation de pièces de bois transversales. Cette accumulation de pieux correspondait à l'emplacement du seuil de la pêcherie c'est-à-dire l'endroit le plus étroit où était placé le piège de type nasse ou verveux. Une telle pêcherie était sans doute peu différente de celles encore en usage sur la Seine vers 1900 et que nous font connaître des clichés photographiques.

Contrairement à ce que nous avons pu observer sur la pêcherie de Chalon-Saint-Marcel où les pointes des pieux avaient été travaillées de manière très diverse, ce qui s'explique du fait d'une utilisation échelonnée sur plusieurs siècles, à Ouroux au contraire, tous les pieux d'un diamètre compris entre 65 et 170 mm, présentaient une pointe uniformément quadrangulaire, travaillée sur une longueur de 0,50 m à 1 m. Ils étaient implantés en quinconce, sur une seule ligne. Quatre datations radiocarbone réalisées à partir d'échantillons de bois prélevés sur les pieux, confirment l'homogénéité de l'installation et le fait que son existence a probablement été éphémère. Elles désignent sans ambiguïté le XIV^e siècle et la date de 1330 apparaît comme la plus vraisemblable pour la mise en place du piège. Lorsque l'on sait que l'emplacement de la pêcherie se situe au voisinage d'une ligne de failles joignant Sennecey-le-Grand au massif de la Serre au nord-est de Dole, on ne peut que penser, pour expliquer l'effondrement brutal de cette pêcherie, au tremblement de terre de Bâle de 1356, tremblement de terre qui eut des répercussions jusqu'en Bourgogne. Des mesures de résistivité électrique à grande profondeur, réalisées à notre demande par le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

de Nantes, ont montré la présence dans cette zone, de compartiments effondrés dont l'un correspond à l'emplacement précis de la pêcherie. Ce phénomène explique sans aucun doute l'état de conservation tout à fait exceptionnel des grands pieux en bois blanc, en peuplier non écorcé pour une part, retrouvés pêle-mêle à une profondeur inhabituelle.

A proximité de l'amas de grands pieux, à quelques dizaines de mètres à l'amont, 7 grosses ancrs en pierre ont été recueillies. Quatre d'entre elles



correspondaient à des blocs de remploi, probablement récupérés dans les ruines d'un habitat gallo-romain proche de la pêcherie, les autres, plus traditionnelles, étaient constituées par de grosses dalles de calcaire percées et équipées de courtes chaînes forgées terminées à l'une de leurs extrémités par un gros anneau, à l'autre par un piton de grande dimension.

A plusieurs reprises, de petites séries de pierres de mouillage de ce type ont été remontées du fond de la rivière par les dragues; fréquemment les pitons se trouvaient encore enfoncés dans des pièces de bois et notamment dans des fragments de bateaux-viviers. On peut donc supposer que les pierres de mouillage retrouvées près de la pêcherie, étaient initialement utilisées pour stabiliser un vivier dans lequel était entreposé le produit de la pêche dans l'attente de sa commercialisation.

Toujours au voisinage des pieux, au fond de la dépression dans laquelle gisaient

ces derniers, nous avons eu la chance de pouvoir localiser une embarcation de type monoxyle-assemblé, que l'on peut considérer comme une barque de service utilisée pour les besoins de la pêcherie. La datation radiocarbone de cette épave, nous a montré en effet qu'elle était contemporaine des bois environnants.

Vestiges de pêcheries et de moulins dans le Doubs

Des prospections archéologiques subaquatiques récemment menées dans le Doubs, entre les communes de Sermesse et de Saunières, ont permis de découvrir de nombreux pieux et piquets en bois préservés malgré leur long séjour dans l'eau. Leur implantation permet de les attribuer soit aux restes de pièges à poissons, soit aux vestiges de digues destinées à diriger l'eau sur des moulins flottants, ces deux activités ayant existé sur une longue durée en différents points du chenal (périodes médiévale à contemporaine). Des datations au carbone 14 confirment l'ancienneté de ces activités, certains vestiges remontant au XII^e siècle.



Fouille archéologique dans le Doubs © Philippe Moyat

Le témoin le plus spectaculaire découvert à ce jour est un moulin flottant daté du XVII^e siècle. Les deux coques de bateau en chêne qui supportaient le mécanisme du moulin et entre lesquelles tournait la roue actionnée par le courant du Doubs sont en très bon état de conservation, et son étude a montré qu'il a coulé accidentellement, peut-être à la suite d'une crue. On se trouvait face à une occasion inédite de fouiller un moulin sur bateaux d'époque pré-industrielle, étude qui n'avait jamais été réalisée, ce type de vestige étant rare à l'échelle européenne.

Par un texte d'archive, on sait qu'en 1776, Pierre Cordelier, meunier à Sermesse, commande un nouveau moulin sur bateaux à Thomas et Denis Milliot, maîtres-tacquier à Fretterans. Cette commande aurait pu être destinée à remplacer le moulin coulé découvert par les archéologues, permettant ainsi de relier les faits relatés dans les textes à des témoins matériels du riche passé de cette rivière.



Fouille archéologique dans le Doubs © Philippe Moyat

Annie Dumont, ministère de la Culture (DRASSM) et UMR 6928 ARTEHIS.

En savoir plus :

Louis Bonnamour, *Archéologie de la Saône, Le fleuve gardien de la mémoire*, Editions Errance, 2000.

Louis Bonnamour et Laurent Gourillon [dir.], *La Saône dans l'histoire du Verdunois, Trois Rivières*, n°64-2005.

Louis Bonnamour, « découvertes archéologiques dans le lit du Doubs », *Trois Rivières*, n° 71-2008.

Louis Bonnamour et Laurent Gourillon [dir.], *Quelques aperçus de la basse vallée du Doubs, Trois Rivières*, n°78-2012

Naissance de l'association « Le Sabot de Bourgogne » en 2016

L'idée a germé quand nous avons rencontré Annie Dumont, archéologue, et son équipe qui effectuait des fouilles subaquatiques dans le Doubs et dans notre village ...

L'objet de ces fouilles est un moulin sur bateaux datant du 17^e siècle. Ce fut une réelle belle rencontre et je dois dire qu'écouter Annie ou même un membre de l'équipe nous raconter leur travail et leurs trouvailles, la passion était bien là et communicative !

Et mon mari, et mon fils tous deux charpentiers de me dire : "on aimerait bien reconstruire ce moulin !..." Et voilà c'est parti ... en collaboration avec Annie et ses travaux, le résultat de ses recherches, nous avons dans un premier temps préparé une exposition pour les JNA 2017.

A présent, les charpentiers vont œuvrer pour réaliser un modèle réduit de ce moulin et un groupe de l'association va effectuer des recherches pour présenter la vie à Saunières au 17^{ème} siècle.

Véronique Fontaine – présidente de l'association « Le Sabot de Bourgogne »

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome IX :

- Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia

Activités d'hier et d'aujourd'hui

- « *Témoignages archéologiques : moulins et pêcheries* » Louis Bonnamour, Annie Dumont
- « *Commerce et navigation sur le Doubs* », Laurent Gourillon
- « *La pêche professionnelle dans le Verdunois* », Laurent Gourillon
- « *Les moulins* » : « *Les moulins à eau en Bresse* », Robert Michelin ; « *Un moulin à ban : le moulin de Sâne (La Chapelle-Naude - Sornay)* », Pierre Thivant ; « *Le moulin Coulon à Sainte-Croix* »,
« *L'évolution de la réglementation : les droits d'eau relatifs aux ouvrages hydrauliques* », Adeline Culas

L'eau domestiquée

- « *Les lavoirs : Les lavoirs du canton de Pierre* », Robert Michelin ; « *Lavoirs des villes et lavoirs des villages : Verdunois* », Laurent Gourillon ; « *Louhans* », Michel Delay ; « *Canton de Cuiseaux* », Amis de Cuisel ; « *Charnequin à Frontenaud* », Adeline Culas
- « *L'équipement en eau potable : Saint-Germain-du-Bois* », Michel Debost ; « *Verdunois* », Laurent

Gourillon

- « *Les aménagements de la Seille à Branges et à Sornay* », Pierre Thivent
- « *Les ponts « majestueux » de Branges, Vincelles et Frangy* », Joël Culas

Loisirs privés et associatifs

- « *La pêche de loisirs : Histoire et réglementation* », Michel Debost ; « *Quelques sociétés de pêche : La Gaule san-germinoise* », Michel Debost ; « *La Pauchouse verdunoise* », Laurent Gourillon ; « *La Seille de Louhans* », Michel Delay ;
- « *Verdun plage, une éphémère base nautique (1948-1954)* », Laurent Gourillon
- « *Loisirs éducatifs sur l'eau à Louhans* », Michel Delay
- « *La base de Louvarel* », Marie-Noëlle Gauthier
- « *La Seille, vecteur de développement touristique* », OT du Pays de la Bresse bourguignonne

Préservation et sauvegarde

- « *Le contrat de rivière Seille EPTB Saône-Doubs de Louhans* », André Massot
- « *Rivières en crues : les inondations de la Seille* », André Massot, « *Les crues de la Saône* », Jacques Dunand
- « *Les mares en Bresse* », Jean-Charles Mercier
- « *Une frayère à brochets à Saint-Usuge* » EPTB Saône-Doubs de Louhans, Mickaël Chevrey

Patrimoines

- « *Les fontaines guérisseuses* », Robert Michelin
- « *Un exemple de sauvegarde du patrimoine culinaire : la confrérie de la Pôchouse verdunoise* », Laurent Gourillon, Maurice Peyret
- « *Autour de la source primerose à Frontenaud* », Adeline Culas
- « *La maison de l'eau au moulin de Montjay à Ménetreuil* », Dominique Rivière

A commander sur : <https://www.federation-brixia-fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à plonger dans la Bresse
des rivières et des mares*

2^e partie : De riaume en empi, des ponts sur la Saône

DE RIAUME EN EMPI, DES PONTS SUR LA SAONE

Les mariners de la Saône ont longtemps surnommé sa rive gauche (bressane) l'«Empi», et la rive droite le «Riaume», vieille survivance de l'ancienne frontière que matérialisait la rivière entre l'Empire germanique et le royaume de France. Pourtant, la Saône bressane n'a pas été une réelle frontière politique, même si elle le fut au nord, vers Gray et au sud de Tournus.

Durant des siècles, la liaison entre la Bresse et le reste du «Riaume» se montre incertaine puisqu'il fallait franchir la Saône. Certes, la région ne vit pas dans l'isolement total, mais plutôt à l'écart puisqu'elle possède quelques axes de communication qui l'irriguent (voies du sel, la Seille) pour rejoindre nécessairement la Saône, principale artère du commerce bourguignon et rhodanien. Toutefois, le commerçant doit faire preuve de patience : obtenir un bac, une rivière suffisamment navigable, verser des taxes, jouir de chemins sûrs et praticables... Tous ces obstacles pénalisent les échanges économiques.

Hormis Chalon, ville importante qui dispose d'un pont dès la période romaine, les passages de la Saône se font à gué ou par bac. Faut de moyens, ce handicap ne sera surmonté qu'à partir du XIX^e siècle avec l'érection de ponts qui faciliteront enfin l'interpénétration entre Bresse et Val de Saône.

Désormais, les échanges économiques s'accroîtront sans cesse, mais au profit des centres importants, surtout Chalon, ville qui étendra considérablement son influence en Bresse. Il nous a paru utile d'esquisser ici les différents moyens de franchissement, puis la construction généralisée de ponts à partir du XIX^e siècle, enfin leur influence sur la mobilité.

Franchir la Saône jusqu'au XVIII^e siècle : des bacs mais peu de ponts

Le premier pont de Chalon remonte à l'an 14 avant notre ère. Cette présence précoce s'explique par la position stratégique de la cité, au carrefour de plusieurs voies romaines, dans les échanges à grandes distances vers la frontière du Rhin par la voie de Besançon. Au cours de sa longue histoire, le pont sera toujours remplacé. Ces routes ont joué un rôle majeur dans le développement de la cité. Il faut attendre le XI^e siècle pour qu'un autre pont en pierre soit jeté sur la rivière, plus au sud, à Mâcon. On ne s'étonnera donc pas que Chalon tienne une des foires les plus renommées du royaume, attirant ainsi des marchands venus de toute l'Europe et notamment de Genève. En effet, au début du XV^e siècle, plusieurs itinéraires marchands existaient déjà entre la ville de la Saône et celle du lac Léman. Ces routes, qui démarraient toutes du pont Saint-Laurent, empruntaient bien entendu la Bresse, avec des variantes selon Henri Dubois¹:

- Chalon, Lessard-en-Bresse, et le pont à péage sur la Seille de Clémencey (Saint-Germain-du-Bois), Chilly-le-Vignoble (à 5km au sud-ouest de Lons-le-Saunier) puis Saint-Claude, le Haut-Jura et Genève;
- Chalon, Louhans (où les ponts enjambant la Seille - dès les XII^e ou XIII^e siècles - attirent forcément le passage commercial), Saint-Germain-du-Plain, Sagy, Orgelet, Saint-Claude, le Haut-Jura et Genève;

- Chalon, Saint-Germain-du-Plain, Cuisery avec des variantes par Romenay ou Cuiseaux et enfin Genève.

Ailleurs, les bacs sont indispensables pour franchir la Saône (même si les gués perdureront jusqu'au XIX^e siècle²). Ces bateaux se substituent aux gués en permettant une traversée «sec» et moins risquée. On les rencontre tout au long de son cours et de celui du Doubs, son principal affluent. Les bacs débouchent sur des «ports» qui sont en fait des plages utilisées comme dépôts de marchandises. Comme l'a rappelé Jean Richard, un port est un lieu de commerce longitudinal (par eau), mais aussi transversal (par terre) avec la présence de chemins³. Au Moyen Âge, les seigneurs locaux afferment ces bateaux sous forme de baux (3, 6 ou 9) à des «passeurs». Les châtelains en retirent de substantiels profits. Le contrôle de ces embarcations sert de prétexte à des guerres seigneuriales. Un conflit éclate ainsi au milieu du XII^e siècle entre les sires de Verdun et de Navilly concernant les droits de péages de Pontoux tenus par le prieuré de Saint-Marcel, sur la route de Chalon à la Comté. Plus tard, au XVI^e et au XVII^e siècles, des querelles, certes plus feutrées puisqu'elles se résolvent désormais dans les offices de justice, surgissent aussi à Ouroux.

Quelques passages connaissent une certaine importance. On relèvera ainsi celui de Chauvort, sur la Saône qui, dès le Moyen Âge, permet aux marchands de l'Autunois et de l'Auxois de se rendre dans le Jura pour le négoce d'animaux et aussi de venir aux foires bressanes très courues: Verdun, Ciel, la Balme.

Ces traversées occasionnent parfois des tragédies. On rappellera, entre autres, les naufrages des bacs de Verjux-Gergy le 25 juillet 1674 (environ 30 moissonneurs) ou de Verdun-Bragny le 9 octobre 1765 (51 vendangeurs). Ce dernier drame laissera d'ailleurs son empreinte dans la pierre.

Au milieu du XVIII^e siècle, les conditions économiques deviennent enfin plus favorables du fait d'une longue période de paix intérieure. Les autorités royales et provinciales font réparer les principaux axes routiers. Les ingénieurs des États de Bourgogne conduits par Émiland Gauthey, désormais soutenus par la province, peuvent enfin élaborer d'autres projets, dont la réfection du pont Saint-Laurent de Chalon. Refaites en 1750-1751, les routes de Chalon à Strasbourg et Beaune-Verdun évitent la ville, isolée à la confluence de deux rivières et des franchissements qui en résulteraient. C'est pourquoi les Beaunois commencent à délaisser «leur» port de Chauvort (paroisse d'Allerey) pour évacuer leurs produits (blés et vins) vers Chalon. Considérant l'importance commerciale prise par la route de Chalon à Strasbourg suite à sa réfection, les États de Bourgogne veulent édifier un pont en 1784 au nord de la Bresse, à Navilly, pour franchir le Doubs et faciliter ainsi les liens entre Chalon, la Comté et Strasbourg. Enfin, le percement du canal du Charolais (canal du Centre) conforte l'hégémonie chalonnaise qui se nourrit également de l'essor rapide des jeunes manufactures de Blanzay et du Creusot.

Pourtant, d'autres villes de la Saône veulent bénéficier, elles aussi, des bienfaits de la croissance économique. À mi-distance de Chalon et Mâcon, Tournus pâtit de la concurrence de ces deux villes qui disposent d'un passage sûr. Vers 1770-1780, les bourgeois édilitaires réussissent à convaincre les États de Bourgogne de construire un pont afin que leurs affaires se développent avec la Bresse méridionale et, au-delà, avec la Savoie liée à l'Italie du Nord.

Hélas, d'autres réalisations de ponts ne peuvent s'entreprendre. C'est le cas à Chauvort où le cahier de doléances implore en vain le roi d'en bâtir un pour parvenir à Verdun. De même, l'ouvrage tant attendu par les bourgeois de Tournus, malgré un premier projet établi en 1789, ne sera opérationnel que le 27 décembre 1802 en raison d'une procédure longue et complexe.

La construction des ponts du « grand » XIX^e siècle (1817-1914)

La fin des guerres napoléoniennes puis la liquidation de l'occupation alliée voient le retour d'une relative prospérité économique à partir de 1817-1818.

À partir de 1817, la nouvelle direction générale des Ponts et Chaussées et des Mines est tenue par Becquey puis Legrand. Ayant convaincu le Gouvernement de la Restauration, ces deux fortes personnalités lancent une politique durable de grands travaux. Ces diverses améliorations, effectives à partir de la décennie 1830, auront un impact décisif pour désenclaver la Bresse.

Les premières études concernent bien sûr les routes. Des axes vitaux deviennent « routes royales » en 1824, augurant à moyen terme de futurs travaux :

- route n°75 de Chalon / Tournus / Grenoble
- route n°78 de Chalon à Lons-le-Saunier par Louhans
- route n°83 bis de Chalon à Strasbourg, devenue route nationale conformément à la loi du 26 juillet 1839
- route n°4 de Beaune à Verdun (Ciel)

Ces classements signifient que les pouvoirs publics (département, État) prennent enfin conscience des freins qu'occasionne une voirie défailante. Les travaux nécessaires seront facilités par la loi Thiers du 27 juin 1833 qui ouvre un crédit de 15 millions pour parfaire des chantiers qui attendent depuis si longtemps leur achèvement. D'autres textes législatifs (15 mai 1837 et 5 août 1844) conforteront l'engagement de l'État. La Bresse profite de cette manne bien venue. D'ailleurs, le conseil municipal de Verdun reconnaîtra en 1836 que les chemins la reliant à Pierre-de-Bresse, Beaune et Chalon sont désormais largement praticables. Toutefois, rien n'y fait: les pratiques commerciales ne changent guère dans la région et Chalon maintient son emprise sur une large partie de la Bresse.



Le pont de Tournus, source AD 71

Les travaux concernent aussi les canaux: ceux de Bourgogne et du Rhône au Rhin (1834) sont mis en service en 1832-1833. Leurs débouchés se situent certes à la périphérie bressane, mais ils apportent de nouveaux flux commerciaux aux bassins de la Seine et du Rhin. Enfin, ils se complètent entre 1835 et 1844 par la canalisation de la Saône. Des barrages et des dragages fréquents rendent la rivière navigable toute l'année, hors crues et gels. La nouvelle hauteur d'eau fait disparaître définitivement les gués.

Malgré les progrès routiers et fluviaux, la question épineuse du franchissement de la rivière reste pendante. Ces ruptures de charges pénalisantes mécontentent toujours riverains et industriels. Par de nombreuses plaintes, les autorités municipales - aux mains des bourgeois et des commerçants - s'irritent de la stagnation commerciale au profit des grandes villes. La centralisation aidant, les préfets relaient cette grogne en direction d'un pouvoir politique désireux d'élargir son assise étriquée. L'alliance entre les notables et les industriels, que les autorités publiques veulent ménager, permet de substantiels progrès.

Des récriminations venues de Tournus surgissent à nouveau à la suite du délabrement du pont. En 1835, la compagnie exploitante sollicite son remplacement par un pont suspendu. En effet, la tendance architecturale privilégie ce type d'ouvrage (dits «en fils de fer») moins onéreux qu'un édifice traditionnel en pierre. Le nouveau pont de Tournus (1837), dont on a néanmoins conservé les piles, sera donc coiffé de «fils de fer». Au nord de la Bresse, Verdun - où transite une partie du blé de la Bresse du Nord - obtient non pas un pont mais deux, à Chauvort et à Bragny entre 1840 et 1844 pour raffermir ses liens avec le pays beauinois... La perspective d'une concurrence incertaine explique ces constructions concomitantes à 2 km d'intervalle et sans doute une, voire deux faillites... Bien sûr, comme au pont de Tournus, il faut s'acquitter d'une redevance auprès du gardien du pont (dont le logement jouxte l'édifice) pour atteindre l'autre rive. Ailleurs, malgré des demandes insistantes, notamment à Ouroux, rien ne se fait. Dès 1843, le conseil municipal de cette commune avait vainement sollicité un pont suspendu pour supprimer le vieux bac afin de rejoindre Marnay, à la confluence de la Grosne.

La crise économique de 1846 qui persiste jusqu'au milieu de la décennie 1850 dans la région gèle tout projet. L'artisanat et l'industrie souffrent, tandis que l'agriculture subit la spéculation.

Après une période de troubles politiques (chute de la monarchie, Seconde République, coup d'État du 2 décembre 1851), le pays renoue avec la croissance qui coïncide avec la naissance du Second Empire. Les travaux reprennent, mais avec une stratégie différente. Chalon a vu arriver le chemin de fer en 1850, venu de Paris et de Dijon avant de rejoindre Lyon peu après. Les élites locales sont conquises par ce nouveau moyen de transport et beaucoup espèrent que des lignes emprunteront leurs «fiefs». Les projets de tracés parfois fluctuants entre les deux rives de la Saône alimentent les polémiques entre notables.

Malgré ces débats passionnés, la route conserve encore toute son importance. En 1864, une compagnie privée, soutenue par les élus locaux, bâtit le pont de Thorey qui rapproche Saint-Germain-du-Plain de Gigny, soit la région de Sennecey-le-Grand au centre-ouest bressan. Sur ces entrefaites, des ouvrages pourtant récents donnent déjà des signes d'usure : le pont suspendu de Tournus doit encore être remplacé par un pont en pierre mais l'État, qui a pris cette fois-ci la charge des travaux et supprime les droits de passage, à la satisfaction des usagers.

La querelle des tracés étant tranchée, deux viaducs sont bâtis sur la Saône, à Chalon (le pont des Dombes sur la ligne Chalon-Louhans-Lons, 1869-1871) et à Verdun-Allerey (ligne Chalon-Dole, 1867-1870). Ce nouveau mode de transport favorise enfin une circulation rapide des hommes et des marchandises de part et d'autre de la Saône. En revanche, le chemin de fer précipite le déclin de l'activité portuaire traditionnelle. Les ports de Verdun, Allériot, Ouroux périclitent en quelques années. Des activités multiséculaires disparaissent comme le flottage du bois ou les tuileries artisanales.

La paix revenue après la dure défaite de 1870, la jeune III^e République engage une politique de grands travaux aux objectifs multiples: faciliter les transports militaires et désenclaver les campagnes promues fer de lance du régime. Vaste ambition qu'elle parvient largement à concrétiser. À nouveau, on refait les routes qu'on complète par des ponts.

Même s'il prolonge un axe secondaire, le pont Boucicaut à Verjux (1890) reste un cas à part. Il provient d'une initiative privée puisqu'il est offert par une enfant du pays, Marguerite Boucicaut, veuve du fondateur du premier magasin parisien moderne, «Bon Marché». Cette riche dame, qui n'a pas oublié la pauvreté de son village et son isolement, paie entièrement un solide pont en pierre, un événement exceptionnel et une inauguration – sans la donatrice morte peu avant – événement couvert par la presse locale et nationale. Par ailleurs, depuis 1906, le pont de Tournus accueille également la voie du «tacot» qui rejoint Louhans par les communes des vallées de la Saône et de la Sône (cantons de Cuisery et de Montpont) afin de désenclaver les communes du sud-ouest de la Bresse.

Il faut attendre les premières années du XX^e siècle pour que se réalisent des constructions depuis longtemps attendues:

- le pont d'Ouroux⁴ (1907-1911)
- le pont Jean Richard, à Chalon, (1912) dont l'objectif est de supprimer le dangereux transport des ouvriers des usines Schneider.

Les nouvelles mobilités du XX^e siècle (depuis 1914)

À l'issue du premier conflit mondial, certains ponts si utiles entre les deux rives de la Saône vieillissent. Les ponts suspendus de Verdun (Chauvort et Bragny) sont ainsi remplacés par des ouvrages en pierre ou métalliques (1928, 1936). On profite de ces occasions pour abolir le péage.

En 1940, les Allemands, qui contrôlent une large partie de la France, attribuent un rôle décisif et imprévu aux ponts de la Saône qui deviennent à la fois des objectifs militaires et des postes douaniers dans le cadre de la surveillance de la ligne de démarcation. Le Verdunois se retrouve au centre de ce dispositif puisque la Saône et le Doubs font ici office de «frontière» entre la zone occupée et celle contrôlée par les autorités de Vichy. De juin 1940 à mars 1943, le franchissement de la Saône devient aléatoire et angoissant, selon l'humeur de l'occupant. Les passages clandestins se multiplient, non pas pour traverser des marchandises comme jadis, mais des hommes qui souhaitent fuir le joug nazi.

Vivement attendue, la Libération en septembre 1944 voit la destruction de tous les ponts de Saône. En effet, les armées allemandes en repli, tentent de retarder la remontée des troupes alliées débarquées le 15 août sur les côtes de Provence. En quelques minutes, les solides ouvrages sont anéantis sous le choc des explosions. Aucune communication n'est possible par train ou autres véhicules entre la Bresse et le val de Saône.



Le pont Boucicaut, coll. GEHV

Dans l'urgence, les pouvoirs publics installent d'abord des bacs qui font un retour imprévu, puis des passerelles provisoires en bois avec tabliers métalliques fournis par l'armée américaine. La reconstruction définitive s'annonce délicate et complexe dans un pays exsangue.

La priorité va d'abord aux viaducs de chemin de fer puis aux ponts des routes principales. Ainsi, une dizaine d'années sera nécessaire pour rebâtir certains ouvrages (Tournus, Thorey, Verjux). Hormis le pont de Bragny (1950), aucun n'a été reconstruit à l'identique vu l'urgence et les coûts réduits qu'offre la technique du béton armé. Et encore, certains ne seront pas remplacés, à l'exemple de la passerelle de Chauvort détruite en septembre après qu'une péniche l'ait heurtée. Le président du conseil général Charles Borgeot, conseiller général du canton de Verdun, profite de la désaffectation récente de la ligne ferroviaire Chalon-Dole (le viaduc se situe à 500 m en aval) pour faire déposer une des deux voies qui assurera désormais la liaison routière. Cette solution demeure, malgré ses multiples inconvénients.

L'essor de l'automobile, qui va de pair avec l'amélioration des routes, a considérablement accru les déplacements. Chalon attire de plus en plus. Depuis la fin du XIX^e siècle, la ville accueille des industries diverses, attirant des Bressans qui quittent leur région natale pour vivre dans la cité ou dans sa banlieue, notamment dans la Bresse chalonnaise. À partir des années 1950, nombre d'entre eux emménagent en périphérie (Saint-Marcel, Ouroux) où les terrains sont moins onéreux qu'en ville, leur permettant de disposer de plus d'espace. Ainsi, les transports, qui se sont nettement multipliés, ont mis en évidence l'attraction de la ville sur les campagnes environnantes. On n'hésite pas à se rendre à Chalon pour faire ses achats ou consulter des médecins spécialistes qui font défaut en milieu rural. Ce poids se ressent nettement à partir des années 1960-1970 sur les cantons bressans de Saint-Martin-en-Bresse et Saint-Germain-du-Plain qui intègrent de fait la seconde couronne de l'agglomération chalonnaise. Les Bressans qui résident dans ces cantons franchissent tous les jours la rivière pour travailler ou faire leurs courses à Chalon. Enfin, la hausse constante du trafic entre la Bresse et Chalon a nécessité la création de deux ponts supplémentaires à la périphérie de Chalon, au nord et au sud, pour décongestionner son centre : le pont «Bresse» (bien nommé) et le pont de Bourgogne. Et encore, les difficultés de circulation sont loin d'être résolues, surtout aux heures de pointe.

Pour conclure...

Bien des ponts de la Saône se sont érigés sur d'anciens gués où se trouvait déjà un «port» avec ses chemins d'accès desservant les bourgades bressanes. Par la suite, les bacs tenus par les seigneurs se substituent aux gués avant de céder la place, longtemps après, à des ponts vivement réclamés par les riverains soucieux de favoriser leurs affaires et mettre fin à leur isolement. Dans notre secteur, Chauvort et Ouroux illustrent parfaitement cette lente évolution.

L'absence de ponts a longtemps pesé sur le développement des échanges entre la Bresse et Chalon, la principale ville du secteur. Les projets divers du XIX^e siècle ont permis d'enraciner les liens séculaires autour des localités secondaires de Verdun-sur-le-Doubs, Ouroux-sur-Saône, Saint-Germain-du-Plain vers le val de Saône où s'écoule une partie de leurs produits (céréales, tuiles). En revanche, ces bourgades vivant en partie de la Saône, aux confins de la Bresse, n'ont guère profité sur le plan économique de l'avantage des ponts qui, construits trop tard, n'ont fait que raffermir

l'hégémonie chalonnaise sur la majeure partie de la Bresse dite « bourguignonne ». Aujourd'hui, on ne se souvient de la difficulté de franchir la Saône que lorsqu'un ouvrage subit des réparations et l'on peste contre le temps perdu et le détour nécessaire.

Merci à Louis Bonnamour et à Robert Michelin pour leurs précieux conseils.

Laurent Gourillon - GEHV



Le pont Saint-Laurent et le pont de Bourgogne à Chalon-sur-Saône (© A. Ruget)

Notes :

¹ Henri DUBOIS, *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge (vers 1280-vers 1430)*. Paris, Imprimerie nationale, 1976. (*Publications de la Sorbonne. Université de Paris-I, série Sorbonne, 4.*)

² Les gués seront bien présents dans la mémoire collective jusqu'au milieu du XX^e siècle.

³ Jean RICHARD, «de Saône aux XIII^e et XIV^e siècles», *Annales de Bourgogne*, tome XXII, fascicule III, 1950.

⁴ Cf. Michel CHEVALIER, «sur-Saône : un port, un pont»

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome X :

- *Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia*
- « *Le rôle des moyens de transport et de communication. L'exemple de la Foire de la Balme* » Robert Michelin
- « *De Riaume en Empi. Des ponts sur la Saône* » Laurent Gourillon
- « *Routes royales et routes départementales en Bresse XVIII^e-XIX^e siècle* » Annie Bleton-Ruget
- « *La borne routière de Cuiseaux* » Solange Mayet
- « *Les chemins finerots en Bresse sous l'Ancien régime* » Jean-Charles Mercier
- « *Les chemins oubliés. Les voies de communication locales* » André Massot
- « *Un réseau à moderniser. L'entre-deux-guerres des routes bressanes* » Laurent Gourillon
- « *A bas les corvées. Vive les prestations en nature !* » Jean Naëgelen
- « *Désenclaver la Bresse (1974) Quand l'Etat veut moderniser le réseau routier bressan* » Laurent Gourillon
- « *Les enjeux territoriaux du chemin de fer au XIX^e siècle. L'exemple de la Bresse et du Verdunois* » Annie Bleton-Ruget
- « *Saint-Bonnet gare* » Laurent Gourillon
- « *Un chef-lieu de canton orphelin du chemin de fer. Saint-Germain-du-Bois et sa gare « hors les murs » aujourd'hui disparue !* » texte de Robert Michelin
- « *Sainte-Croix-En-Bresse. Du quotidien rythmé par la gare et le passage à niveau... à l'oubli* » Adeline Culas
- « *Le pont de chemin de fer* » Elise Rougeot
- « *Les ponts ferroviaires de Louhans Pierre Jaillet* », Jean Boussuge

- « *La ligne des Dombes et ses gares* » AVR et ABC
- « *Le tacot à la Chapelle-Naude* » Pierre Thivant
- « *La ligne Chalon-Mervans. Le « tacot des patattes » !* » texte proposé par Michel Debost
- « *Le tramway de Cuiseaux à Saint-Triviers-de-Courtes* Michel Favre
- « *Le chemin de terre contre le chemin de fer* » Jean-Charles Mercier
- « *Des bressans défendent leurs trains 2011-2015* » Association SOS TER de la Bresse
- « *« L'automobilisme » et le monde rural* » Amis de la Bresse chalonnaise
- « *Les transports par autocars à Saint-Germain-du-Bois dans l'entre-deux-guerres. Concurrence et complémentarité avec le chemin de fer* » Michel Debost
- « *L'exercice du droit à la mobilité individuelle en Bresse bourguignonne au XXI^e siècle ! Pourquoi une Mission « Mobilité » ?* » Michel Debost
- « *Les balades vertes et les sentiers « nature » en Bresse* » Mémoire de Sornay et ABC
- « *La Route Européenne d'Artagnan. La première route culturelle équestre européenne passe par la Bresse* » Adeline Culas-Guillemaut

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à plonger dans la Bresse
des rivières et des mares*

3^e partie : Le contrat de rivière Seille

LE CONTRAT DE RIVIERE SEILLE

Des inquiétudes en matière de qualité de l'eau en Saône-et-Loire se manifestent dès les années 1960. A cette date, un premier rapport est fait par un responsable,

M. Staimesse, sur «les zones critiques». La Saône est polluée par les rejets industriels de Tavaux avant son entrée dans le département. Il en va de même pour le Doubs, la Vallière, à cause des égouts et des industries de Lons-le-Saunier, le Solnan à cause des abattoirs industriels de Cuiseaux, ou encore la Seille polluée par les égouts de Louhans et des petites localités bordières. Au cours de ces mêmes années la fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture s'inquiète à son tour. La loi du 16 décembre 1964, la création des comités de bassin et des agences de l'eau vont progressivement aboutir à la mise en œuvre d'une politique de l'eau dans laquelle s'inscrivent les contrats de rivière.

Qu'est-ce qu'un contrat de rivière?

Il s'agit d'une démarche contractuelle associant tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'eau à l'échelle d'un bassin versant afin de promouvoir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et d'assurer la protection et la préservation des écosystèmes aquatiques.

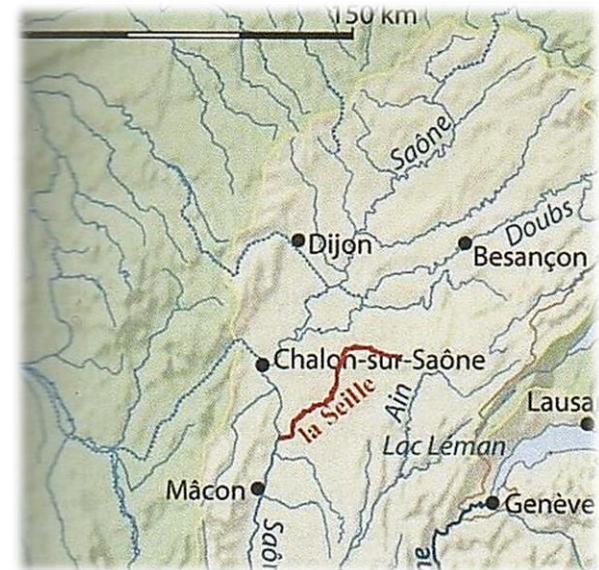
Un outil pour la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et le SDAGE.

La prise en compte des exigences de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et de ses objectifs d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau en 2015 nécessite une attention particulière en faveur de la préservation de la qualité de l'eau, de la valorisation des milieux et de la gestion des étiages. Elle est traduite dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin. Le contrat de rivière constitue la procédure d'application sur:

- la réduction des pollutions d'origine domestique et agricole
- la restauration physique et écologique des cours d'eau
- la préservation des zones humides.

Le second contrat de rivière Seille

Un premier programme d'actions, créé en 2002, d'un montant de 47,7 millions d'euros s'est achevé en juillet 2008. Il a permis de réaliser de nombreux travaux, mais surtout de poser des bases solides pour parvenir à la préservation des milieux aquatiques. 37 millions d'euros de travaux ont été réalisés ou engagés pendant les 6 années du contrat. Fort de son expérience et soucieux de répondre aux objectifs issus du SDAGE, le comité de rivière a souhaité développer son action d'engager une seconde procédure.



© EPTB



Les principaux objectifs

- **A**méliorer la qualité de l'eau superficielle et souterraine

L'amélioration de la qualité de l'eau nécessite de nombreuses actions de renforcement de l'assainissement des communes, mais aussi, l'adaptation des pratiques de tous les usagers pour la réduction des pollutions diffuses et par la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

- **R**estaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et assurer leur gestion durable

La restauration, la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages nécessitent des actions très variées telles que la restauration physique des rivières (renaturation, réouverture d'anciens bras), la préservation des zones humides et le maintien de la biodiversité, des programmes de restauration et d'entretien de la végétation des bords

de rivières (ripisylve), l'aménagement des ouvrages transversaux (seuils, vannages), ainsi que de petits aménagements à vocation touristique.

- **P**rotéger les lieux habités contre les crues

La protection des lieux habités contre les crues s'appuie sur la définition des stratégies d'aménagement adaptées à chaque situation nécessitant des travaux de génie civil, de réduction de la vulnérabilité ainsi que d'importantes démarches de prévention et de culture du risque.

- **P**érenniser la gestion globale de l'eau sur le bassin (animation, communication, suivi).

Un nouveau Comité

En mai 2009, un nouveau comité de rivière a été créé. Présidé par JP Médigue, il a pour objectifs de définir la stratégie d'intervention sur le bassin de la Seille et de valider le dossier définitif pour le rendre opérationnel rapidement.

Un programme ambitieux et des actions ciblées

- 30 mesures prioritaires ont été déclinées sur le bassin de la Seille
- 130 fiches-actions pour un montant de 23 millions d'euros (13 millions sur le volet qualité de l'eau, 3,5 millions sur le volet inondation et, enfin, 1,5 millions d'euros sur l'animation et le suivi).

Agence EPTB Saône-Doubs de Louhans

André Massot

En savoir plus :

EPTB Saône-Doubs, *Contrat de rivière Seille*, document contractuel, juillet 2002, 36 p.

EPTB Saône-Doubs, *Second contrat de rivière Seille*, dossier de synthèse, 54 p., voir aussi la présentation du second contrat en ligne sur le site de l'EPTB



POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome IX :

- Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia

Activités d'hier et d'aujourd'hui

- « *Témoignages archéologiques : moulins et pêcheries* » Louis Bonnamour, Annie Dumont
- « *Commerce et navigation sur le Doubs* », Laurent Gourillon
- « *La pêche professionnelle dans le verdunois* », Laurent Gourillon
- « *Les moulins* » : « *Les moulins à eau en Bresse* », Robert Michelin ; « *Un moulin à ban : le moulin de Sâne (La Chapelle-Naude - Sornay)* », Pierre Thivent ; « *Le moulin Coulon à Sainte-Croix* », « *L'évolution de la réglementation : les droits d'eau relatifs aux ouvrages hydrauliques* », Adeline Culas

L'eau domestiquée

- « *Les lavoirs : Les lavoirs du canton de Pierre* », Robert Michelin ; « *Lavoirs des villes et lavoirs des villages : Verdunois* », Laurent Gourillon ; « *Louhans* », Michel Delay ; « *Canton de Cuiseaux* », Amis de Cuisel ; « *Charnequin à Frontenaud* », Adeline Culas
- « *L'équipement en eau potable : Saint-Germain-du-Bois* », Michel Debost ; « *Verdunois* », Laurent Gourillon
- « *Les aménagements de la Seille à Branges et à Sornay* », Pierre Thivent
- « *Les ponts « majestueux » de Branges, Vincelles et Frangy* », Joël Culas

Loisirs privés et associatifs

- « *La pêche de loisirs : Histoire et réglementation* », Michel Debost ; « *Quelques sociétés de pêche : La Gaule san-germinoise* », Michel Debost ; « *La Pauchouse verdunoise* », Laurent Gourillon ; « *La Seille de*

Louhans », Michel Delay ;

- « *Verdun plage, une éphémère base nautique (1948-1954)* », Laurent Gourillon
- « *Loisirs éducatifs sur l'eau à Louhans* », Michel Delay
- « *La base de Louvarel* », Marie-Noëlle Gauthier
- « *La Seille, vecteur de développement touristique* », OT du Pays de la Bresse bourguignonne

Préservation et sauvegarde

- « *Le contrat de rivière Seille EPTB Saône-Doubs de Louhans* », André Massot
- « *Rivières en crues : les inondations de la Seille* », André Massot, « *Les crues de la Saône* », Jacques Dunand
- « *Les mares en Bresse* », Jean-Charles Mercier
- « *Une frayère à brochets à Saint-Usuge* » EPTB Saône-Doubs de Louhans, Mickaël Chevrey

Patrimoines

- « *Les fontaines guérisseuses* », Robert Michelin
- « *Un exemple de sauvegarde du patrimoine culinaire : la confrérie de la Pôchouse verdunoise* », Laurent Gourillon, Maurice Peyret
- « *Autour de la source primerose à Frontenaud* », Adeline Culas
- « *La maison de l'eau au moulin de Montjay à Ménetreuil* », Dominique Rivière

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à plonger dans la Bresse
des rivières et des mares*

4^e partie : Rivières en crues : Seille et Saône

RIVIERES EN CRUES

Les inondations de la Seille

La Seille, l'une des plus belles rivières de France, peut, en quelques heures, devenir très agressive. Ses crues sont fréquentes et peuvent générer de nombreux dégâts aux cultures et aux habitations.



Sornay, zone pavillonnaire (2005) © André Massot

Les communes de Louhans-Châteaurenaud et Sornay, situées à la confluence avec le Solnan, sont tout particulièrement exposées aux inondations. Les fortes pluviométries sur un bassin versant important (2260 kilomètres/carrés) arrivent rapidement dans la rivière, provoquant une montée rapide des eaux. Si, de la source jusqu'à Louhans, le dénivelé est important, il n'en est pas de même entre Louhans et La Truchère où la Seille se jette dans la Saône puisque la pente n'est que de 20 centimètres par kilomètre.

Depuis 1882, soit un peu plus d'un siècle, 15 crues supérieures à la cote d'alerte de 2,85 mètres, cote où les premières maisons sont inondées, se sont produites. Depuis 1999, ce seuil a été atteint 5 fois.

sur les bassins versants, notamment ceux de la Vallière et du Solnan dont les effets se traduisent par une accélération des conditions d'écoulement. En amont, quelques remblaiements et des plantations non entretenues freinent l'eau ce qui favorise le débordement de la Seille.

Le caractère répétitif des crues a conduit à une réflexion approfondie sur la nature des travaux à réaliser pour limiter l'impact de celles-ci, tant à l'échelle de l'habitat que des activités (entreprises, maraîchage notamment) ainsi qu'aux premières mesures de prévention.

La construction de digues à Louhans-Châteaurenaud et Sornay, destinées à protéger les habitations, a été envisagée et poussée jusqu'à l'établissement de devis et d'études de marché. Jugée trop chère, elle a été abandonnée.

L'augmentation de la fréquence, constatée au cours de ces dernières années, est liée, outre la pluviométrie exceptionnelle enregistrée en 1999, à l'importance des aménagements réalisés



Louhans, place du château © André Massot

En 2001, un premier contrat de rivière Seille a été signé pour 47 millions d'euros de travaux intégrant la protection de Louhans et de Sornay. A ce jour, 30 millions ont été utilisés pour améliorer le fonctionnement du bassin et la qualité de l'eau.

En 2004, le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) a été approuvé par arrêté préfectoral. Il est annexé au plan local d'urbanisme et vaut servitude d'utilité publique. Ce document détermine les zones les plus exposées des communes face à ce risque d'inondation et les dispositions à prendre pour éviter de faire obstacle à l'écoulement des eaux et à restreindre le champ d'expansion. Il est traduit en 3 zones (rouge – bleue et blanche) selon le risque. Ce zonage est accompagné d'un règlement PPRI qui définit les modalités d'intervention et de construction pour chacune de ces zones. Le PPRI et le PLU sont consultables dans les mairies.

Le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été rendu obligatoire dans les communes pour indiquer les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde intéressant les communes concernées.



A ce jour, aucune amélioration n'a été ressentie et peu de solutions ont été proposées. Le constat est très clair. Il faut freiner l'écoulement de l'eau en amont de Louhans et l'accélérer en aval.

Ces études ont toutefois permis de mettre en place un dispositif d'annonce des crues. En 1993, le syndicat d'aménagement de la Basse Seille avait mis en place, avec le concours de Météo France, un dispositif d'information à partir de 12 stations hydrométriques. Les informations étaient accessibles aux maires par un serveur Minitel.

En 2003, le SPC (Service de Prévision des Crues) basé à la DREAL Rhône-Alpes a été créé et chargé de réaliser la prévision des crues, intégrant la Seille dans leur dispositif. 4 stations implantées à Voiteur (39), Saint-Usuge, Sagy et Tagiset (Sainte-Croix) permettent de suivre l'évolution des hauteurs et du débit de la Seille, du Solnan et de la Vallière.

Principales crues de la Seille

.1840: on ne connaît pas la cote de cette crue. Les relevés selon une échelle hydrométrique située au Pont René Cassin à Louhans ne datent que de 1882. On suppose que cette inondation a été supérieure à celle connue officiellement. Des archives font état d'une pluviométrie de 150 mm au cours des journées du 27 au 30 octobre sur des sols très secs.

1840 :
1896: 3,50 m
1935: 4,10 m
1954: 3,07 m
1983(avril) : 3,06 m
1983 (mai): 3,15 m
1985: 3,42 m
1993 (6 octobre): 2,95 m
1993 (8 octobre): 3,00 m
1996: 2,85 m
1999 (février): 2,91 m
1999 (octobre): 3,51 m
2002 (15 novembre): 3,16 m
2002 (25 novembre): 3,23 m
2005: 3,38 m
2012: 2,91 m

.1935: un orage violent s'est abattu sur la région dans la nuit du 3 au 4 octobre 1935, générant une pluie torrentielle persistante sur un sol très sec. La cote de 4,10 mètres a été atteinte et jamais égalée jusqu'à ce jour.

.1999: un épisode particulièrement pluvieux s'est développé sur tout le bassin de la Saône, y compris dans sa partie jurassienne. La cote de 3,51 a été atteinte le 25 octobre.

André Massot – Mémoire de Sornay

Les crues de la Saône à Ouroux

L'histoire des crues s'est inscrite dans le temps. Les surfaces inondées actuellement par les crues représentent jusqu'à 260000 hectares. Le régime des précipitations, à dominante océanique, aboutit à de hautes eaux hivernales et un étiage estival. Les précipitations d'origine méditerranéenne sont plus rares mais quand elles se conjuguent aux autres, elles provoquent les crues automnales et hivernales annuelles violentes. Les pentes étant très faibles, dès qu'il y a une crue, il y a une inondation. La rivière s'étend alors sur tout son lit majeur.

Des témoignages anciens font état d'inondations qui ont causé de très gros dégâts. En **1423**, la montée des eaux fut telle que la grande arche du pont de Mâcon et la chapelle Saint-Nicolas furent emportées. En **1570**, la crue qui resta fameuse surprit les habitants des bords de Saône dans leur sommeil, et fut la cause de la mort de bon nombre d'entre eux.



Le port d'Ouroux © Coll. ABC

Au fil des siècles la hauteur des eaux en crues se précise: 7,74m en **1602** et il fallut charger les ponts pour empêcher l'eau de les emporter. Celle de 1840 a laissé beaucoup de traces, **Pour la 1^{ère} fois elle a fait l'objet de relevés très précis et bien documentés et elle sert de référence.** Au cours du mois de novembre **1840**, il est tombé plus d'eau qu'en sept mois, le niveau de l'eau dépassa de 1,20 m celui de 1711, atteignant 7,28 m à Chalon. L'eau recouvrait de 12 centimètres le niveau du pavé de l'église Saint-Pierre, inondant jusqu'à la place de l'Obélisque. A Ouroux, 47 maisons construites en briques plus ou moins cuites n'ont pu résister à l'action de l'eau et des courants. Le 4 novembre, le sous-préfet envoya *La Gondole*, un bateau à vapeur commandé par Monsieur Leroyer, l'élite des mariniers de la Saône, secourir les habitants du **port d'Ouroux** et de Marnay dont beaucoup étaient réfugiés dans les greniers. A Marnay, 50 maisons ont été détruites. Après le sauvetage du **Port**, de Marnay, la Gondole se rendit à Torey et à la Colonne dont les habitants étaient parvenus à fuir à temps, puis à Ormes et revint par Gigny.

En **1856**, une relation du curé Lavaire relate les inondations à Ouroux :

« L'année s'est passée dans la gêne et la tristesse la plus grande. Une inondation causée par une pluie d'averse dans la nuit du 11 mai, telle qu'

exception faite de celle de 1840, il ne s'en était jamais vu de semblable à Ouroux, s'est répartie sur la partie qui se trouve entre la Saône et la route, de manière à intercepter même celle-ci, elle a duré non pas seulement quelques jours comme les crues d'hiver, mais environ un mois sans presque diminution, ce n'était qu'une nappe d'eau partout, sur la route il y en avait 4 pieds dans les terres qui l'avoisinent, une nacelle (petit bateau sans mât ni voile) pouvait y naviguer comme en pleine Saône. La récolte, cette année a été presque nulle, les premières semences jusqu'alors si belles ayant pourri sous les eaux, celles faites depuis n'ayant pu parvenir à maturité. Beaucoup d'arbres sont morts par suite de pluies torrentielles. Heureusement que pendant toute la durée, le ciel a été constamment calme quoique chargé de nuages et de vapeurs comme pendant la mauvaise saison, s'il était survenu des tempêtes comme on en voit quelque fois, c'en était fait d'un grand nombre des habitations du bord presque submergées, mais que néanmoins nous avons pu visiter [...] »

En 1887, la société de sauvetage de Chalon a laissé au domicile du sieur Maugas-Clerc, au **port** d'Ouroux, une boîte de secours pour les noyés, ainsi que des consignes résumant les premiers soins à donner aux noyés pour les ramener à la vie. Devant la menace des crues, en février 1889 fut créé un syndicat pour l'entretien des digues: chaque propriétaire participant en raison de la surface de ses terrains concernés. La commune dut faire en 1890 un emprunt de 500 francs pour payer sa part.

En Janvier 1910, la Saône atteignit 6.68 mètres à Chalon. A **Ouroux**, une circonstance particulière vint aggraver les effets de la crue: les bois ayant servi à la construction du pont, entraînés par les eaux montantes et poussés par un vent violent, vinrent frapper les murs des maisons, au point que certaines cédèrent. Malgré cela, les dégâts furent moins importants qu'en 1840.

On avait gardé un souvenir angoissé des inondations de 1910, mais celles de 1955 ont largement dépassé celles de 1910, partout elles ont laissé d'immenses dévastations.

Le 2 janvier 1955, la neige était tombée en abondance sur tout le bassin: près de trente centimètres dans la vallée de la Saône et des chutes plus importantes encore sur le Jura. Le 11 janvier, le dégel fut général accompagné de fortes pluies. Dans le même temps, la fonte des neiges fut rapide dans le Jura. Le 12 janvier, une tempête d'une rare violence sévit sur la région, la pluie s'abat en trombe. On mesure une hauteur de 12 millimètres à Saint-Albain, 28 millimètres dans la région de Besançon et la neige fond. Dès le 12 janvier la crue se confirme: en huit heures la Saône gagna 24 cm. La montée des eaux s'amplifia dans la nuit du 16 au 17 janvier. Dans la nuit du 18 au 19 janvier, la digue de Verjux cède, la Saône atteignit alors la cote de 6,84m. Depuis cette date d'autres crues ont marqué le bassin de la Saône, parfois avec des épisodes quasi répétitifs: En mars 2001 le Port d'Ouroux fut isolé 11 jours du 16 au 26 mars :

décembre 1981 : 6.78 m
janvier 1982 : 6.81 m
mai 1983 : 6.91 m
mai 1985 : 5.75 m
avril 1986 : 5.86 m
juillet 1987 : 5.00 m
avril 1989 : 5.40 m
février 1990 : 5.80 m
mars 2001 : 6.65 m

Que ce soit dans le passé comme dans le présent, les crues de la Saône ont toujours existé. Si aujourd'hui on accuse souvent les remembrements, les remblaiements de toutes sortes, les protections des grandes villes de favoriser les crues, il faut aussi regarder un peu en arrière pour s'apercevoir qu'il y en avait autant ! Les habitants du **Port d'Ouroux** auront encore les pieds dans l'eau dans le futur !

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome IX :

- Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia

Activités d'hier et d'aujourd'hui

- « *Témoignages archéologiques : moulins et pêcheries* » Louis Bonnamour, Annie Dumont
- « *Commerce et navigation sur le Doubs* », Laurent Gourillon
- « *La pêche professionnelle dans le verdunois* », Laurent Gourillon
- « *Les moulins* » : « *Les moulins à eau en Bresse* », Robert Michelin ; « *Un moulin à ban : le moulin de Sâne (La Chapelle-Naude - Sornay)* », Pierre Thivent ; « *Le moulin Coulon à Sainte-Croix* », « *L'évolution de la réglementation : les droits d'eau relatifs aux ouvrages hydrauliques* », Adeline Culas

L'eau domestiquée

- « *Les lavoirs : Les lavoirs du canton de Pierre* », Robert Michelin ; « *Lavoirs des villes et lavoirs des villages : Verdunois* », Laurent Gourillon ; « *Louhans* », Michel Delay ; « *Canton de Cuiseaux* », Amis de Cuisel ; « *Charnequin à Frontenard* », Adeline Culas
- « *L'équipement en eau potable : Saint-Germain-du-Bois* », Michel Debost ; « *Verdunois* », Laurent Gourillon
- « *Les aménagements de la Seille à Branges et à Sornay* », Pierre Thivent
- « *Les ponts « majestueux » de Branges, Vincelles et Frangy* », Joël Culas

Loisirs privés et associatifs

- « *La pêche de loisirs : Histoire et réglementation* », Michel Debost ; « *Quelques sociétés de pêche : La Gaule san-germinoise* », Michel Debost ; « *La Pauchouse verdunoise* », Laurent Gourillon ; « *La Seille de*

Louhans », Michel Delay ;

- « *Verdun plage, une éphémère base nautique (1948-1954)* », Laurent Gourillon
- « *Loisirs éducatifs sur l'eau à Louhans* », Michel Delay
- « *La base de Louvarel* », Marie-Noëlle Gauthier
- « *La Seille, vecteur de développement touristique* », OT du Pays de la Bresse bourguignonne

Préservation et sauvegarde

- « *Le contrat de rivière Seille EPTB Saône-Doubs de Louhans* », André Massot
- « *Rivières en crues : les inondations de la Seille* », André Massot, « *Les crues de la Saône* », Jacques Dunand
- « *Les mares en Bresse* », Jean-Charles Mercier
- « *Une frayère à brochets à Saint-Usuge* » EPTB Saône-Doubs de Louhans, Mickaël Chevrey

Patrimoines

- « *Les fontaines guérisseuses* », Robert Michelin
- « *Un exemple de sauvegarde du patrimoine culinaire : la confrérie de la Pôchouse verdunoise* », Laurent Gourillon, Maurice Peyret
- « *Autour de la source primerose à Frontenaud* », Adeline Culas
- « *La maison de l'eau au moulin de Montjay à Ménetreuil* », Dominique Rivière

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à plonger dans la Bresse
des rivières et des mares*

5^e partie : Les mares

LES MARES EN BRESSE

Il est assez compliqué de trouver une définition d'ensemble pour qualifier les mares, tant les formes, les profondeurs, les usages et les milieux sont variés. Sans être restrictif, on peut retenir qu'une mare est une petite étendue d'eau, d'une profondeur suffisamment faible (entre 20 cm et 2 m) pour que les rayons du soleil puissent atteindre le fond. L'eau des mares est dormante, c'est-à-dire qu'elle ne possède ni écoulement, ni système de contrôle de niveau. Creusées de manière naturelle, grâce à l'arrivée de l'eau sur un relief enfoncé, ou, plus souvent, de manière artificielle par l'intervention de l'homme, elles sont alimentées par les eaux de pluie, de ruissellement ou par les nappes phréatiques. Les mares ont durant plusieurs siècles fait partie intégrante du décor bressan. Loin d'être purement un élément d'agrément, c'est avant tout pour leur utilité que l'homme s'est tenu de les créer et de les entretenir. Suite à leur disparition progressive tout au long du XX^e siècle, victimes de l'abandon et de la pollution, l'heure est maintenant à l'œuvre de préservation de ce formidable réservoir de biodiversité.

Fonctions et usages des mares

La mention de mares dans les textes d'Ancien Régime est bel et bien attestée mais toujours de manière indirecte, soit pour situer un lieu, soit pour mentionner un événement (une noyade par exemple), soit encore pour former le décor d'une légende. Communes à toutes les fermes et n'ayant pas de valeur immobilière particulière, les archives restent très timides sur ce sujet. Pourtant, la mare a figuré pendant des siècles comme un élément quasi indispensable à la vie humaine et animale. Elle apparaissait assez rapidement après l'installation d'un nouveau domaine agricole car elle se formait suite au creusement de la terre que l'homme utilisait comme matériau de construction. Le trou ainsi constitué se remplissait d'eau de manière naturelle, avec l'arrivée des eaux pluviales. Toutefois, le choix du creusement dans la cour ou à proximité de la maison n'avait rien d'un hasard car ce point d'eau jouait un rôle quotidien pour l'homme à une époque où il n'y avait pas d'eau courante et où les puits n'étaient pas si nombreux.

Parmi les usages les plus fréquents, retenons d'abord l'utilisation de la mare pour la consommation d'eau, humaine et animale. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, pour certains habitants de hameaux et leur bétail, la mare constituait la seule source disponible d'approvisionnement. Sa consommation pouvait toutefois constituer la cause de maladies parfois graves, en raison notamment de son insalubrité, due à la stagnation ou au pourrissement de cadavres d'animaux ou de végétaux. Dès que les moyens financiers et techniques le permettaient, les cultivateurs ont tout naturellement favorisé l'aménagement des puits.

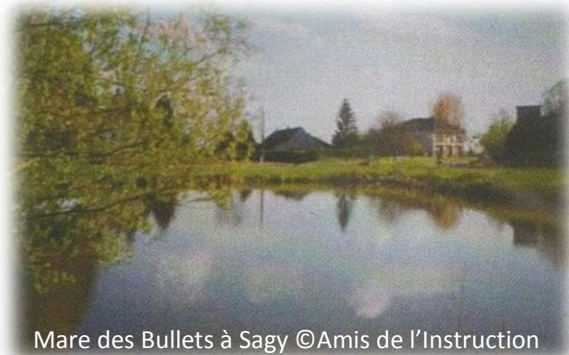
Une image forte liée à la mare reste aussi gravée dans les mémoires populaires: c'est bien entendu celle de la lessive. Durant au moins deux siècles, l'eau de la mare servait au lavage du linge. Cette tâche harassante et ingrate était dévolue aux femmes, jeunes ou moins jeunes, qui durant des générations ont mis leur dos à rude épreuve pour que toute la famille soit au propre. Car il fallait une certaine dose d'énergie pour porter les panières remplies de linge, le froter sur la planche à laver, le rincer, l'essorer et ce à la seule force des bras. Mais les mares étaient aussi l'ancêtre

de nos bouches à incendie où les pompiers allaient puiser l'eau. Aujourd'hui encore, certaines mares communales sont toujours réservées pour ces secours et des manœuvres sont régulièrement effectuées à partir de ce procédé. Par l'empoissonnement, les mares étaient également un lieu de pêche où les carpes se plaisaient particulièrement. Jusque dans les années 1950, la pêche à la grenouille permettait à quelques personnes peu fortunées d'améliorer leur quotidien en vendant le produit de leur pêche aux restaurateurs. Enfin, l'eau des mares était utilisée dans le procédé de fabrication de l'alcool, ce qui explique la présence des cabanes de distillation à proximité de ces points d'eau.

Les mares et la biodiversité

Au-delà des services rendus aux hommes, les mares s'affichent aussi comme un lieu de vie privilégié pour la faune locale. Il serait prétentieux de vouloir dresser ici un inventaire complet

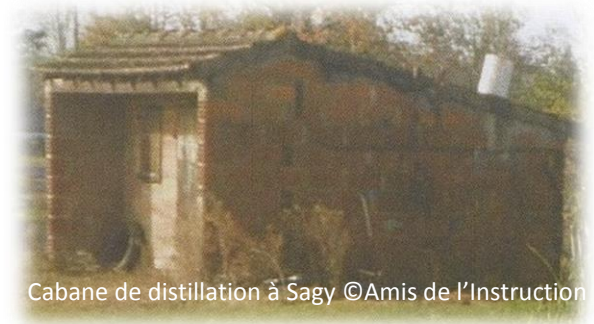
de toutes les espèces pouvant bénéficier de ce milieu. Notons simplement la présence d'amphibiens (anoues, tritons), d'insectes, d'annélides (vers), de mollusques, de crustacés, d'araignées, de reptiles, de poissons, d'oiseaux et de mammifères. Certains viennent nicher, d'autres hiberner, se reproduire, se nourrir ou se désaltérer. Concernant les végétaux, le recensement est tout aussi riche: lentilles d'eau, joncs, mousses, nénuphars, glycéries, iris... Les mares bressanes abritent parfois des plantes protégées au niveau français ou européen comme l'hottonie des marais ou la marsilée à quatre feuilles. Et certains arbres se plaisent aussi les pieds dans l'eau comme le saule, l'aulne, le frêne, le peuplier, et parfois le bouleau.



Mare des Bullets à Sagy ©Amis de l'Instruction

On estime qu'environ 30 à 50% d'entre elles ont disparu en Bresse depuis les années 1950. Sans entretien, certaines se sont dégradées et se sont comblées naturellement. D'autres ont purement et simplement été remblayées artificiellement. Divers facteurs ont été à l'origine de ce phénomène. L'arrivée de l'eau courante, des machines à laver et la mise en place de bouches à incendie ont peu à peu rendu bon nombre de mares inutiles dans leur usage domestique. Les méthodes d'abreuvement modernes, la modification des pratiques culturelles et le meilleur drainage des terres ont également contribué à limiter l'utilité des mares de pâture dans les usages agricoles. Par ailleurs, certaines mares creusées en bord de routes, considérées comme dangereuses en raison de leur proximité des voies, ont dû être comblées. Enfin, les traces de plus

en plus visibles de pollution, même si elles ne contribuent pas à la disparition du site proprement dit, restent toutes aussi ravageuses pour la faune et la flore de ces espaces. La petite musique des croassements sera-t-elle toujours audible dans les décennies à venir?



Cabane de distillation à Sagy ©Amis de l'Instruction



Mare à La Bernoux à Sagy ©Amis de l'Instruction



L'urgence de la préservation

Afin d'endiguer ce phénomène de disparition, plusieurs initiatives publiques ou privées ont vu le jour à partir des années 2000. Au niveau européen, des dizaines d'universités, d'instituts ou centres de recherche ont commencé à se pencher sur cette problématique tout en mesurant le véritable défi qui s'imposait. En 2004, scientifiques et gestionnaires se sont regroupés autour du Fonds européen de conservation des mares et étangs (EPCN) regroupant 28 nations européennes ainsi que l'Algérie, le Maroc, Israël et les Etats-Unis. De son côté, la Bresse bourguignonne, comme la Bresse comtoise et la Bresse savoyarde, n'a pas été en reste. Un vaste programme de préservation nommé *Réseau Mares de Bourgogne* a été lancé en 2008 à l'initiative du Conservatoire des sites naturels bourguignons (coordinateur), de la Société d'histoire naturelle d'Autun, du Parc naturel régional du Morvan et du Conservatoire botanique

national du Bassin-Parisien. Ce programme se veut être un réseau d'échange et de partenariat d'acteurs, le plus large possible, impliquant propriétaires privés, collectivités, associations, professions agricoles et forestières.

L'objectif de ce projet peut se résumer autour de trois concepts: l'amélioration des connaissances du patrimoine des zones humides, l'entretien ou la réhabilitation de mares et la sensibilisation du grand public. Pour ce faire, le Conservatoire des sites naturels bourguignons a développé toutes sortes d'outils permettant de mener à bien ses projets: travaux d'inventaire, interventions permettant d'assurer un appui technique, opérations de sensibilisation (animations scolaires, conférences, sorties), publications de supports pédagogiques, réalisation d'un site internet...

Les actions en Bresse bourguignonne

En Bresse, deux projets majeurs ont été lancés dans le cadre du *Réseau Mares de Bourgogne*. Il faut souligner que notre région, malgré de nombreuses disparitions, est encore bien dotée en matière de mares puisque la Bresse bourguignonne en compte en moyenne 2 au km² soit 20 % des mares du département de Saône-et-Loire.

Le premier projet a été lancé en 2008 dans le cadre du programme sur les zones humides de Bresse bourguignonne. Celui-ci a pris forme autour d'une campagne de prospection qui a duré deux ans. D'une première phase de pré-repérage réalisé en 2008, les agents du Conservatoire ont ensuite recensé l'ensemble des mares bressanes, en lien avec l'atlas cartographique des mares de Bourgogne. Au total, 2250 mares ont été cartographiées sur le territoire bressan. Une attention particulière a été portée sur 3 semis, soit 150 sites, situés dans les secteurs de Pierre-de-Bresse, Romenay et Sagy. Le travail d'inventaire réalisé sur ces trois zones a permis de dresser plusieurs constats. Parmi eux, on note par exemple la présence d'espèces rares en Bourgogne comme le triton crêté, l'agrion de mercure ou encore l'hottonie des marais. Par contre, il faut aussi retenir la présence de menaces et de dégradations, dues notamment à une mauvaise gestion de la végétation, au passage du bétail, à la pollution des eaux ou à la présence d'espèces invasives.

Fort de ce constat, le Conservatoire s'est ensuite attaché à sensibiliser les acteurs bressans. Autour du public d'abord, avec l'organisation de réunions d'information et la visite de mares privées, comme à Sagy ou Simandre. Autour des communes ensuite avec le lancement en 2011 de projets de restauration à travers l'opération *Préservation des mares*, en partenariat avec le Pays de la Bresse Bourguignonne, le programme LEADER, et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. A partir d'un questionnaire envoyés aux 87 maires du Pays, le Conservatoire a entrepris la sélection de mares communales en fonction de leur richesse faunistique et floristique mais aussi en fonction du degré de motivation des municipalités. Le choix s'est porté sur 27 mares, situés dans 13 communes, qui ont fait l'objet d'un diagnostic complété par un cahier de préconisations techniques détaillant les travaux de restauration à réaliser. Le Conservatoire a enfin apporté son soutien technique auprès des communes pour l'instruction des devis et du montage des dossiers de subvention (les communes assurent 20 % des dépenses, le reste étant subventionné par l'Agence de l'eau et le Pays via des fonds européens). Au final, plusieurs opérations de restauration seront entreprises à l'automne 2013, sur les communes de Simandre (8 mares), l'Abergement-de-Cuisery (1), La Chapelle-Saint-Sauveur (1), Ormes (1) et Frontenard (1). Il est à noter que les entreprises sélectionnées sont spécialisées dans l'intervention sur les milieux naturels, avec un matériel adapté.

Malgré un certain désintérêt durant plusieurs décennies et la menace, toujours présente, de disparition, les mares n'en restent pas moins un témoin de notre histoire ainsi qu'un lieu privilégié de conservation d'espèces animales et végétales. C'est à ce double titre qu'elles figurent incontestablement comme un élément à part entière du patrimoine de l'eau en général, et du patrimoine bressan en particulier. Comme tout autre élément patrimonial à protéger, la restauration ou l'entretien des mares ne s'improvisent pas car ils nécessitent l'acquisition d'un minimum de connaissances. Le Bressan passionné saura donc profiter des bons conseils de spécialistes auprès du CENB ou encore d'associations locales avant de se mettre à l'œuvre.

Jean-Charles Mercier – Amis de l'instruction de Sagy

Opération « préservation de mares » en Bresse bourguignonne

Les terrains humides de la Bresse bourguignonne sont propices à la présence de nombreuses mares. Cette petite région naturelle concentre d'ailleurs 20% des mares de la Saône-et-Loire, principalement dans le secteur le plus herbager*. Afin d'initier des actions de préservation des mares sur ce territoire à enlèvement, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a lancé depuis 2011, en partenariat avec le Pays de la Bresse bourguignonne, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse un appel à projet auprès des communes.

Première étape : solliciter les communes
Un questionnaire a été envoyé aux 87 maires appartenant au Pays de la Bresse bourguignonne afin de recenser et localiser les mares communales. Des informations sur les usages passés et actuels des mares et la gestion mise en place ont également été collectées lors de cette enquête. 65 communes sollicitées ont ainsi répondu dont 32 ont signalé posséder une ou plusieurs mares.

Deuxième étape : choisir des mares
Faute de temps, ce travail ne pouvait concerner l'ensemble des mares communales signalées. Le Conservatoire a donc sélectionné certaines mares sur lesquelles l'attention pouvait être portée. Le choix s'est d'abord basé sur différents critères comme :

- la présence d'enjeux faunistiques ou floristiques mis en évidence lors d'inventaires passés réalisés par la Société d'histoire naturelle d'Autun et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien;
- la volonté des communes de s'engager dans un projet de restauration de mare.

 Un échantillonnage aléatoire a ensuite complété la méthode. 27 mares réparties sur 13 communes ont ainsi été étudiées en 2012.

Troisième étape : diagnostiquer l'état de santé des mares
La phase de terrain s'est déroulée au printemps et en deux temps :

- la journée : relevé des caractéristiques physiques de la mare (superficie, profondeur, usages, végétation, menaces, etc.);
- la nuit : recherche de la présence d'amphibiens. Ces derniers étant plus actifs la nuit, c'est à ce moment là qu'ils sont les plus repérables. Pour cela, rien de plus simple, il suffit de faire le tour de la mare et d'éclairer les berges à l'aide d'une lampe torche, puis d'identifier les individus observés et d'évaluer les effectifs pour chaque espèce. C'est ainsi que quatre nouvelles stations de Triton créé ont été recensées en Bresse bourguignonne.

 Après cette phase de terrain, le Conservatoire a rédigé des cahiers de préconisations techniques détaillant les travaux de restauration à prévoir sur chaque mare pour améliorer leur état et leur potentialité d'accueil pour la biodiversité (curage, débroussaillage, fauchage, valorisation pédagogique à la demande des communes), une estimation de leur coût ainsi que des conseils d'entretien pour une gestion sur le long terme.

Quatrième étape : lancer les projets avec les communes
Les différents documents ont ensuite été portés à connaissance des communes. Sept d'entre elles ont alors accepté de poursuivre la démarche proposée. 13 mares sont concernées et sont susceptibles d'être prochainement restaurées sous réserve d'accord des financements de l'Agence de l'eau et de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays de la Bresse bourguignonne. Les montages de dossier de demande de subventions sont en cours. Les travaux pourront être effectués à partir de l'automne 2013.

Caroline NAJEAN
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

* Données issues de l'Atlas cartographique des mares de Bourgogne, CENB, 2010.

© CENB Caroline Najean

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome IX :

- Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia

Activités d'hier et d'aujourd'hui

- « *Témoignages archéologiques : moulins et pêcheries* » Louis Bonnamour, Annie Dumont
- « *Commerce et navigation sur le Doubs* », Laurent Gourillon
- « *La pêche professionnelle dans le verdunois* », Laurent Gourillon
- « *Les moulins* » : « *Les moulins à eau en Bresse* », Robert Michelin ; « *Un moulin à ban : le moulin de Sâne (La Chapelle-Naude - Sornay)* », Pierre Thivent ; « *Le moulin Coulon à Sainte-Croix* »,
« *L'évolution de la réglementation : les droits d'eau relatifs aux ouvrages hydrauliques* », Adeline Culas

L'eau domestiquée

- « *Les lavoirs : Les lavoirs du canton de Pierre* », Robert Michelin ; « *Lavoirs des villes et lavoirs des villages : Verdunois* », Laurent Gourillon ; « *Louhans* », Michel Delay ; « *Canton de Cuiseaux* », Amis de Cuisel ; « *Charnequin à Frontenaud* », Adeline Culas
- « *L'équipement en eau potable : Saint-Germain-du-Bois* », Michel Debost ; « *Verdunois* », Laurent Gourillon
- « *Les aménagements de la Seille à Branges et à Sornay* », Pierre Thivent
- « *Les ponts « majestueux » de Branges, Vincelles et Frangy* », Joël Culas

Loisirs privés et associatifs

- « *La pêche de loisirs : Histoire et réglementation* », Michel Debost ; « *Quelques sociétés de pêche : La Gaule san-germinoise* », Michel Debost ; « *La Pauchouse verdunoise* », Laurent Gourillon ; « *La Seille de*

Louhans », Michel Delay ;

- « *Verdun plage, une éphémère base nautique (1948-1954)* », Laurent Gourillon
- « *Loisirs éducatifs sur l'eau à Louhans* », Michel Delay
- « *La base de Louvarel* », Marie-Noëlle Gauthier
- « *La Seille, vecteur de développement touristique* », OT du Pays de la Bresse bourguignonne

Préservation et sauvegarde

- « *Le contrat de rivière Seille EPTB Saône-Doubs de Louhans* », André Massot
- « *Rivières en crues : les inondations de la Seille* », André Massot, « *Les crues de la Saône* », Jacques Dunand
- « *Les mares en Bresse* », Jean-Charles Mercier
- « *Une frayère à brochets à Saint-Usuge* » EPTB Saône-Doubs de Louhans, Mickaël Chevrey

Patrimoines

- « *Les fontaines guérisseuses* », Robert Michelin
- « *Un exemple de sauvegarde du patrimoine culinaire : la confrérie de la Pôchouse verdunoise* », Laurent Gourillon, Maurice Peyret
- « *Autour de la source primerose à Frontenaud* », Adeline Culas
- « *La maison de l'eau au moulin de Montjay à Ménetreuil* », Dominique Rivière

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à écouter des histoires de
volailles et de loups*

1^e partie : Les premiers pas de l'AOC « Volaille de Bresse »



Mémoires de Brixia Tome V - Année 2007

Volaille de Bresse

LES PREMIERS PAS DE L'APPELLATION D'ORIGINE « VOLAILLE DE BRESSE » : L'IMPERATIF DE LA QUALITE

Les produits du terroir sont aujourd'hui à l'honneur. La grande distribution en a fait un argument d'appel à destination des consommateurs tandis que les producteurs tentent de faire valoir l'authenticité de leurs productions. A l'évocation du terroir s'attache en effet l'image de la tradition, de la qualité, de la valeur gastronomique de produits associés à des lieux. Derrière les labels et leurs effets escomptés, il existe aujourd'hui des réglementations précises qui doivent attester l'origine géographique du produit et son caractère traditionnel. A l'échelle européenne, une réglementation mise sur pied en 1992, non sans débats animés entre les représentants des pays du Nord de l'Europe et ceux du Sud, précise les dispositifs de protection (Appellation d'Origine Protégée et Inscription Géographique Protégée).

En France l'invocation du terroir pour garantir la qualité d'un produit est beaucoup plus ancienne et beaucoup plus spécifique. Elle est inscrite dans les mailles d'une histoire nationale. C'est en effet ici qu'est née la législation sur les appellations d'origine contrôlée, un dispositif complexe dans lequel « la dénomination d'un pays, d'une région ou plus largement une localité servent à désigner un produit qui en est originaire et dont les qualités sont dues au milieu géographique comprenant des facteurs naturels et humains ». (Loi du 6 juillet 1966).

Ces appellations d'origine ont vu le jour dans l'entre-deux-guerres sous la pression du monde vinicole et ont donné lieu aux premiers règlements officiels. C'est à ce moment que la volaille de Bresse qui a bénéficié de cette réglementation obtient sa labellisation. En 1936, une vingtaine d'années avant la loi du 1^{er} août 1957 qui précise les critères de l'AOC « volaille de Bresse », ce produit animal est alors le seul à obtenir une telle reconnaissance. Il faut donc remonter aux années 1930 pour voir comment ont été fixées les limites géographiques de l'appellation, identifiés les pratiques d'élevage et les procédés de fabrication qui définissent la volaille « de Bresse » et la distingue de la volaille produite « en Bresse ». Cette reconnaissance est alors le résultat des efforts engagés par tous ceux qui s'en sont faits de manière précoce les défenseurs. Elle est aussi le fruit d'un contexte dans la mesure où les aviculteurs ont bénéficié de la mobilisation du monde du vin qui a été l'initiateur de la défense des appellations d'origine. Si les lois et les décrets ont défini les règles des appellations d'origine, ce sont les associations professionnelles et les experts auxquels elles ont fait appel qui ont contribué à leurs élaborations, comme à leurs mises en œuvre.

Un souci précoce de défense de la qualité (1860-1914)

Produit domestique, élevé à proximité immédiate des fermes, la volaille a eu de longue date une indéniable valeur symbolique qui en faisait un produit agricole et une ressource alimentaire pas tout à fait comme les autres. On connaît sous l'Ancien Régime les redevances seigneuriales exigées en chapons et en poulardes auxquelles s'ajoutaient inévitablement des douzaines d'œufs. On sait aussi la persistance au XIXe siècle de ces cadeaux imposés qu'ont été les « réserves » consignées dans les baux de location des terres.

L'entrée de la volaille dans l'économie moderne date en réalité du second Empire. Le développement des moyens de transport, comme le chemin de fer, accélère la commercialisation du produit en direction des grandes villes. S'agissant de la volaille élevée en Bresse, c'est le moment où elle alimente en grande quantité les marchés lyonnais et commence à faire concurrence à celle du Mans pour l'approvisionnement de Paris.

Le second Empire est aussi une période durant laquelle les autorités politiques entendent s'assurer le soutien de la paysannerie contre le poids grandissant des ouvriers des villes dans lesquels elles voient un ferment de révolution. Le régime encourage les élus de la candidature officielle - ceux qui ont été plébiscités sur les consignes de l'administration - à jouer leur élection dans le soutien aux initiatives de modernisation de l'agriculture. Dans certaines régions comme le Charolais c'est l'amélioration de la race bovine qui est à l'honneur. Dans d'autres, comme les Bresse de l'Ain et de Saône-et-Loire, une attention nouvelle est portée à la volaille de qualité. Chez certains propriétaires fonciers c'est alors un incontestable signe de distinction que d'y prêter intérêt, à un moment où la détention de la terre est encore la principale source de richesse et de considération.

Comme cela a été le cas pratiquement à chacun des grands moments de l'histoire de l'AOC « Volailles de Bresse », c'est la Bresse de l'Ain qui prend l'initiative de la valorisation du produit. Pour encourager la diffusion des nouvelles techniques agricoles, la sélection des races, ou encore l'éducation des cultivateurs, le régime a favorisé la création de comices agricoles à l'échelle des cantons. Les objectifs de ces comices sont plus pratiques que ceux des sociétés d'agriculture déjà en place. Ils devaient multiplier les expérimentations, seules capables de convaincre la paysannerie du bien-fondé des nouvelles méthodes et faciliter les rencontres et les échanges au sein du monde de l'agriculture. Avec leurs concours destinés à distinguer les meilleurs, leurs primes distribuées par le gouvernement et les conseils généraux aux agriculteurs méritants, ces comices étaient aussi pour les notables - députés, conseillers généraux et maires - de bonnes occasions de cultiver leur carrière politique.

C'est dans ce contexte qu'à l'initiative du préfet de l'Ain, Léon de Saint-Fulgent, et du député de la circonscription, le comte de Hon, est créé le 9 juin 1862 le comice de Bourg-en-Bresse. Quelques mois plus tard, le 23 décembre 1862, ce comice est l'organisateur du premier concours de volaille à la Grenette. Comme dans toute compétition, la distribution de primes et de médailles est destinée à distinguer les meilleurs et à stimuler l'émulation entre « cultivateurs » - lesquels sont alors le plus souvent des propriétaires « éclairés ». De l'éleveur au produit obtenu le chemin est court et la notoriété de ceux qui sont alors les défenseurs de la volaille en rehausse la qualité. Le principe de la labellisation était déjà en route.

Liste des Récompenses

I. CHAPONS RACE PURE

Pas de premier prix.

- 2^e prix, médaille argent de M. le Ministre de l'Agriculture. M^{me} Sixdenier Thomas, de Sagy.
3^e — médaille bronze. M^{me} Guerrin Cl.-M., de Frontenaud.
4^e — M^{me} Putin-Grivel, de Sagy.

II. POULARDES RACE PURE

- 1^{er} prix, médaille argent de M. le Ministre de l'Agriculture. M^{me} Rose Belay, du Miroir.
2^e — médaille bronze. M^{me} Jouffroy Raymond, de Frontenaud.
3^e — id M^{me} Puget-Sixdenier, de Bruailles.
4^e — M^{me} Maître-Bouillot, du Miroir.
5^e — M^{me} Maître Philomène, du Miroir.

III. CHAPONS RACE CROISÉE

- 1^{er} prix, médaille vermeil de M. le Ministre de l'Agriculture. M^{me} Rodot-Canot, du Miroir.
2^e — médaille bronze. M^{me} Jouffroy-Raymond, de Frontenaud.
3^e — id M^{me} Grivel Marie, du Miroir.
4^e — id M^{me} Rodot-Chevalier, du Miroir
5^e — { M^{me} Pillard-Villancher, du Miroir.
M^{me} Colombet-Rodot, du Miroir.
M^{me} Belay-Vincent, du Miroir

IV. POULARDES RACE CROISÉE

- 1^{er} prix, médaille bronze. M^{me} Jouffroy-Raymond, de Frontenaud.
2^e — id M^{me} Rodot Marie, du Miroir.
3^e — M^{me} Chavanelle Ferrier, de Sagy.
4^e — M^{me} Durand-Comparet, de Sagy.
5^e — M^{me} Pillard-Villancher, du Miroir.

V. OIES

- 1^{er} prix, médaille vermeil. M^{me} Dumont-Basset, de Branges.
2^e — médaille bronze. M^{me} Pageaut Joseph, de St-Usuges.
3^e — id M^{me} Maréchal, de Ste-Croix.
4^e — M^{me} Boivin Voisin, de St-Usuges.
5^e — { M^{me} Collinet-Buchaillard, de Montcony.
M^{me} Canard-Buchaillard, de Chapelle-Naude.
M^{me} Roy-Petiot, de St-Usuges.
Oies de Toulouse. — Prix spécial. M^{me} Melin-Bruchon, de Sens.

Palmarès du concours de volaille de Louhans, 23 décembre 1889 (coll. EBB)

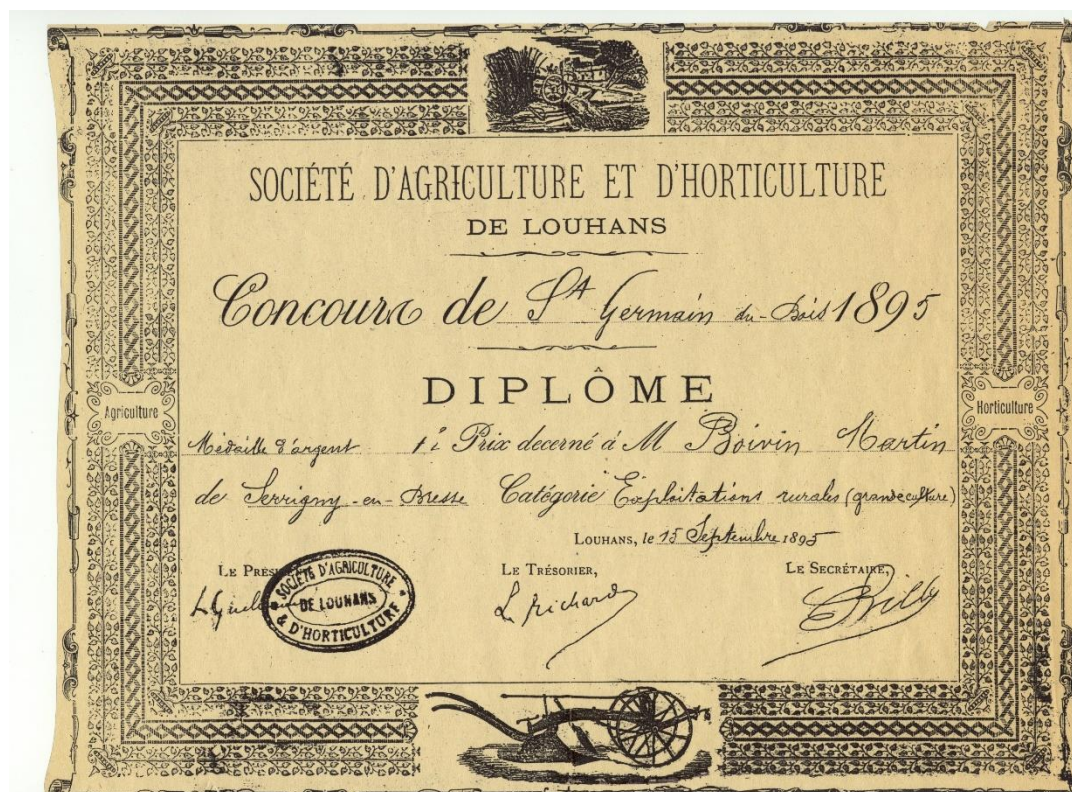
L'année suivante, en 1863, c'est au tour de la société d'agriculture de Louhans d'organiser, dans la salle du théâtre, un concours de volailles grasses. Deux ans plus tard, au concours agricole de septembre qui se tient à Louhans, la présence du député relève l'importance de la manifestation. Récemment élu député de la circonscription, Gustave Chapuis-Montlaville, fils de Benoit-Alceste Chapuis-Montlaville, fait valoir la nécessité de développer l'agriculture bressane et ses produits. Dans le même temps son père, sénateur d'Empire et ex-député de l'arrondissement de Louhans, défend au Sénat la mise en valeur la Bresse (Haute et Basse, c'est-à-dire la Bresse de l'Ain et celle de Saône-et-Loire) par le développement du chemin de fer. Les circonstances sont alors favorables à l'affirmation de la vocation agricole de la Bresse.

Ces encouragements locaux se doublent très vite d'une reconnaissance nationale. Dès 1863, les volailles de Bresse participent aux concours agricoles nationaux qui commencent à s'institutionnaliser. En 1865 les volailles de Bresse, race de Bourg et race de Louhans, sont exposées à Paris au concours national de volailles grasses où elles remportent un indéniable succès. Les années qui suivent voient la poursuite de ces manifestations à l'échelle locale comme à l'échelle nationale et la consolidation des classements au bénéfice de quelques communes et de quelques familles qui ont été durablement les détenteurs des races les meilleures en Bresse de l'Ain (Blény, Saint-Etienne-du-Bois, Montrevel), comme en Saône-et-Loire (Le Miroir, Dommartin-les-Cuiseaux)

La guerre de 1870 et les incertitudes politiques qui lui font suite ne sont en rien favorables au renforcement de ces initiatives qui commençaient à se mettre en place, mais une fois la république installée, à la fin des années 1870, les mesures en faveur de l'agriculture contribuent à relancer les concours agricoles et l'activité des comices et des sociétés d'agriculture. L'objectif du nouveau régime, qui entend lui aussi trouver ses assises dans la France rurale et provinciale, est d'entraîner les paysans eux-mêmes dans la voie de la modernisation agricole et de l'amélioration des procédés de culture et d'élevage. Le système notabiliaire n'a pas disparu avec la chute du second Empire mais de nouveaux notables sont apparus, souvent issus des couches moyennes et tout autant attachés à la propriété foncière. Les carrières politiques se jouent toujours sur la défense de l'agriculture et la mise en scène de la proximité entre l'élus et ceux dont il entend défendre les intérêts. Dans les deux Bresse les concours agricoles prospèrent dans les années 1880-1890 et avec eux les concours de volaille régulièrement organisés à Bourg-en-Bresse, comme à Louhans, dans la dernière quinzaine de décembre préfigurant les actuelles Glorieuses.

Pour encourager la diffusion des nouvelles techniques de culture et d'élevage, la république ne s'est pas contentée d'offrir des primes et des médailles aux plus méritants. Elle a aussi organisé des actions de vulgarisation agricole avec l'implantation d'un professeur départemental d'agriculture dans chaque département et l'installation de professeurs spéciaux dans les arrondissements. L'arrondissement de Louhans bénéficie à partir de 1908 de la présence de Louis Duc, un ingénieur agronome particulièrement attaché à l'amélioration de la volaille de Bresse que l'on retrouve dans l'entre-deux-guerres à la tête de la direction des services agricoles de l'Ain où il a joué un rôle déterminant dans la mise au point du jugement de 1936 sur l'appellation d'origine.

Au cours de l'hiver 1907-1908, Louis Duc organise en relation avec la municipalité de Saint-Germain-du-Bois des cours d'agriculture d'hiver. Alors que la spécialisation agricole des régions commence à être défendue comme une des clés de l'augmentation des productions, il est parmi ceux qui encouragent la pluriactivité bressane. Il y voit la réponse aux contraintes locales, comme la forte humidité des sols, mais aussi à la petite taille des exploitations. L'attachement à l'économie domestique qui domine en Bresse et l'efficacité des petites spéculations marchandes, comme l'élevage de la volaille, sont pour lui des sources de richesse à valoriser.



coll. Ecomusée BB

Avec l'augmentation de la demande liée au développement de la population urbaine, la question de l'intensification de l'élevage agricole commence pourtant à se poser dès avant la Première Guerre mondiale et le souci de la qualité qui anime les défenseurs de la volaille de Bresse entre alors en contradiction avec les impératifs de la rentabilisation. Au début du XXe siècle, le recours à de nouvelles races de volaille, pour certaines importées, est de plus en plus fréquent en réponse aux exigences nouvelles de productivité. Le débat sur la pureté de la race bressane et ses qualités est ouvert dès les années 1900. C'est le moment où il se trouve relayé par d'autres craintes, venues d'autres univers de la production agricole comme le monde viticole.



Carte postale du début du 20^e siècle - Coll. « Amis des Arts »

Ces années 1900 correspondent, en effet, au moment où le vignoble a surmonté la crise du phylloxéra, terminé sa reconstruction avec l'introduction des plants américains et retrouvé une géographie un peu plus réduite que celle d'avant sa destruction. La reconstruction achevée, il entre dans sa première grande crise de surproduction. La destruction des vignes n'avait pas fait disparaître la circulation et la consommation du vin qu'il s'agisse de vins de sucre ou de repasse (les faux vins) ou de vins achetés en Algérie, alors département français. Le recours à des cépages gros producteurs et aux hybrides pour reconstruire le vignoble alimentait désormais une production excédentaire. Devant l'effondrement des cours et l'augmentation des stocks, particulièrement dans le Midi languedocien, les viticulteurs pensent trouver dans la concurrence la raison de la mévente et de leurs difficultés. Sous la pression des parlementaires, et bientôt des manifestants languedociens rassemblés en 1907 à Narbonne, Béziers ou Montpellier, le gouvernement se résout à intervenir à deux reprises pour

favoriser la réglementation des conditions de production des produits agricoles et éviter la fraude. C'est le premier pas vers la réglementation des appellations d'origine.

Comme il était alors de règle, la procédure passa par le parlement qui faisait les lois. Une première loi est votée le 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes. Elle introduit, par la bande en quelque sorte, la question des appellations d'origine. Elle prévoit de sanctionner pour fait de fraude l'usage de vins produits hors de la région d'origine mais vendus sous l'appellation de cette dernière. Ce dispositif pouvait être étendu à d'autres produits.

Cette question des appellations d'origine est reprise par la loi du 5 août 1908 qui est explicitement une loi sur les appellations d'origine. Cette dernière fixe les procédures de reconnaissance des appellations et, pour ce qui concerne les vins et les alcools, elle est suivie d'une série de décrets de délimitation dont les aires géographiques sont calquées sur des limites administratives. Cette première manière de délimiter les aires d'appellation qui ne prend pas en compte les conditions de production a fait l'objet de très vives critiques mais le processus était officiellement enclenché selon lequel l'origine pouvait être garante de la qualité et de l'authenticité d'un produit.

Ces lois auraient pu demeurer lettre morte, comme d'autres, mais elles ont été intensément discutées par les organisations professionnelles de l'époque auxquelles la république avait donné une existence légale en 1884 en autorisant les associations professionnelles. On voit alors fleurir de multiples associations de défense et de nombreux syndicats agricoles. Concernant la volaille, on ne peut séparer d'un tel contexte les initiatives qui prennent corps chez les éleveurs pour améliorer les techniques d'élevage, comme chez les défenseurs d'une volaille de Bresse authentique et de qualité. En 1904, le Bresse Club de l'Ain est créé par Joseph Donat, mais c'est le comte Gantelet, président du Bresse Club à Coligny, qui en fait quelques années plus tard l'instrument destiné à propager, encourager et perfectionner l'élevage des volailles de Bresse. En travaillant au recueil des standards des races françaises d'oiseaux et d'animaux de basses-cours et en contribuant à l'établissement du standard de la race « volaille de Bresse », le comte Gantelet fait de l'argument de l'ancienneté de la volaille de Bresse un gage d'authenticité. Personnage influent dont la sphère des relations dépasse les réseaux locaux, il encourage les syndicats avicoles bressans à s'affilier à la Fédération des sociétés d'aviculture de France, ce qui contribue à élargir leur horizon.

A Louhans la société d'agriculture organise chaque année le concours de volailles grasses dans la halle aux grains, le dimanche qui précède Noël. Elle contribue aussi à la sélection des lauréats pour les concours de Paris et participe au financement de l'acheminement des chapons et des poulardes vers la capitale. Montrevel et Pont-de-Vaux s'affichent également comme de petites capitales de la volaille en organisant leurs propres concours de volailles.



Carte postale du début du 20^e siècle - Coll. « Amis des Arts »

955 LOUHANS. — Un chargement de poulets
P. Pesson, éditeur

Le 31 mars 1914 la Fédération des sociétés d'aviculture de France établit le standard de la race de Bresse sur l'aire géographique Saône-et-Loire/Ain et reconnaît quatre races bressanes : la race noire dans la région louhannaise, la race blanche à pattes blanches à Saint-Germain-du-Bois, la race grise dans la région de Bourg, la race blanche à pattes bleues acier à Bénny et Saint-Etienne-du-Bois

La crise de l'entre-deux-guerres et la mise en place d'une législation sur les appellations d'origine

La Première Guerre mondiale et surtout l'après-guerre ont bien failli anéantir les efforts entrepris avant-guerre par les défenseurs de la volaille de Bresse pour obtenir des souches pures, valoriser les savoir-faire et travailler à sa reconnaissance par la gastronomie. Dans l'entre-deux-guerres l'augmentation de la consommation met très sérieusement en péril l'élevage des volailles de race pure car la demande s'accroît et le marché sollicite une production rapide, abondante et peu chère. D'autres variétés de volaille, comme la race gâtinaise, offrent des produits plus gros et plus lourds, auxquels la référence bressane peut éventuellement servir de garantie sans aucune assurance d'authenticité dès lors que l'origine n'est pas attestée. Sur le terrain, les volaillers et les expéditeurs de volaille qui sont les intermédiaires obligés entre les producteurs et les consommateurs dans une activité où l'étape de la commercialisation leur revient entièrement n'entendent pas se soustraire à ces sollicitations commerciales qui satisfont leurs intérêts.

Une fois encore, c'est du côté de la législation destinée à régler les conditions de la production viticole que les éleveurs de volaille de Bresse vont trouver les outils juridiques pour engager la défense de l'appellation d'origine. La loi de 1908 et les délimitations administratives des vignobles susceptibles de pouvoir porter une appellation d'origine avaient, comme nous l'avons indiqué, suscité beaucoup de mécontentements. Les vigneronns de l'Aube en particulier s'étaient insurgés contre la délimitation de l'aire d'appellation « Champagne » réservée aux communes de la Marne et de l'Aisne. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, en 1919, une nouvelle loi est mise au point qui fait émerger explicitement la notion d'appellation d'origine et lui octroie un statut de droit collectif de propriété, sans en donner pour autant une définition légale. Elle prévoit aussi la délimitation par voie judiciaire des aires d'appellation en stipulant que *toute personne qui prétendra qu'une appellation d'origine est appliquée à son préjudice direct ou indirect, à un produit naturel ou fabriqué, et contrairement à l'origine de ce produit, ou à des usages locaux, loyaux et constants, aura une action en justice pour faire interdire l'usage de cette appellation*.

Le dispositif ne concernait pas que le vin, il visait tous les produits agricoles, mais ce sont les syndicats viticoles de défense de l'appellation, désormais officiellement reconnus par la loi, qui les premiers se saisissent du texte pour faire valoir des usages abusifs de la dénomination d'origine ou le recours à des pratiques qui n'entraient pas dans les « usages locaux, loyaux et constants ». Dans les vignobles qui de longue date avaient opté pour la qualité, comme en Bourgogne, les recours se sont multipliés devant les tribunaux de première instance contre les négociants qui commercialisaient des vins sous une appellation jugée indue par les syndicats de viticulteurs. Derrière le recours à un nom d'origine, c'est à la fois la localisation qui était en jeu, mais aussi, comme le soulignait la loi, l'effectivité des « usages locaux, loyaux et constants » : autrement dit les traditions et les pratiques locales en matière de production. Il ne suffisait pas que l'appellation soit délimitée, encore fallait-il que certaines conditions de culture et d'élevage soient respectées, inscrites dans le temps long des usages consacrés. A côté de l'espace, le temps entrait en jeu dans la définition de l'appellation d'origine, même si la notion « d'usages locaux, loyaux et constants »

demeurait très floue et surtout propice à de multiples interprétations. Pour trancher la nature de ces usages et la pertinence des limites géographiques à retenir, les tribunaux ont dû faire appel à des experts. Au cours des années 1920 et 1930, des géographes, des techniciens agricoles et des exploitants agricoles reconnus pour leur compétence ont produit de longs rapports et des mémoires dans lesquels se sont dessinés les traits des appellations d'origine.

Si la bataille des appellations a été engagée de manière précoce dans les vignobles, pour la volaille c'est la crise des années 1930 qui a été le moment déterminant. Cette dernière pose en effet de manière nouvelle la question des conditions d'élevage. Pour faire face à la crise qui conduit à un effondrement des prix des céréales et du vin, des tarifs protectionnistes ont été adoptés à partir de 1932, tarifs destinés à limiter la concurrence étrangère. Ces tarifs renchérissent le prix des céréales importées et pénalisent dans les deux Bresse les producteurs de volaille obligés d'importer du maïs parce que la production locale ne suffisait pas à satisfaire les besoins de l'élevage. Dans le même temps, la baisse du pouvoir d'achat des populations urbaines a entraîné une baisse de la consommation et facilité l'écoulement de produits de moindre qualité. Au sein de la profession, les oppositions entre éleveurs et marchands de volaille s'intensifiaient, autour des critères à retenir pour satisfaire au respect des « usages locaux, loyaux et constants ». Comme pour le vignoble, l'accord sur ces usages était difficile, et plus difficile encore la mise en œuvre des moyens susceptibles de garantir que les volailles appartenaient au standard défini en 1914.

Au début des années 1930, sur les sollicitations des restaurateurs qui plaidaient de leur côté pour le maintien de la qualité, les producteurs avaient proposé la mise au point d'un plomb d'identification des volailles de race. L'initiative a rapidement rencontré la riposte des marchands de volaille qui, à leur tour, ont utilisé un scellé en aluminium pour authentifier la volaille de Bresse. Comme pour le vin, le règlement judiciaire semblait la seule voie pour trancher les critères d'une appellation d'origine « volailles de Bresse ».

L'initiative est prise par les syndicats avicoles de l'Ain. A la fin des années 1920, ces syndicats s'étaient multipliés autour des marchés consacrés à la volaille, notamment sous l'impulsion de celui de Bourg-en-Bresse. Ils offraient au département de l'Ain une organisation professionnelle plus structurée et plus efficace que celle que nous aurons à évoquer en Bresse louhannaise. Leur regroupement en fédération en 1933 leur donne une force supplémentaire.

En 1934, la fédération avicole se porte partie civile devant le tribunal de Bourg-en-Bresse dans un procès à fraude, en vertu de la loi de 1919. L'instance judiciaire vise un agriculteur de Meillonas qui a transplanté dans ce village des volailles amenées de Péronnas. Situé à la limite du Jura, le village de Meillonas comporte une partie de terroir en plaine et une autre située dans la zone montagneuse, comme le hameau de France où s'est précisément installé Alphonse Perraud.



Collection CIVB

Les volailles de Bresse de Péronnas pouvaient-elles prospérer en zone montagneuse ?

C'était un excellent cas d'école pour un procès en définition et délimitation d'une zone d'appellation d'origine, dont les attendus sont arrêtés le 29 novembre 1935.

Extraits des attendus du procès intenté en 1934 par la Fédération Avicole Bressane

Attendu que, par exploit du 31 octobre 1934, la Fédération des Syndicats avicoles de l'Ain a régulièrement fait assigner Perraud, demeurant à France, commune de Meillonas, aux fins : 1° faire interdire à ce dernier la dénomination de « volailles de Bresse » pour les produits élevés à son domicile, à France ; 2° de faire délimiter la région dans laquelle les habitants auraient le droit de vendre leurs poulets, chapons et volailles sous l'appellation d'origine « volailles de Bresse » ;

Attendu que le défendeur, tout en reconnaissant qu'il a toujours mis en vente ses volailles sous la dénomination reprochée, prétend tout d'abord que, pour avoir le droit d'employer cette appellation, il lui suffit de vendre ses volailles de race bressane, sans avoir égard au lieu où elles sont élevées ; que d'autre part en admettant même que l'appellation ne puisse s'appliquer qu'aux volailles nées et élevées dans la région de Bresse, il aurait droit à cette appellation, Meillonas faisant partie de la Bresse ; qu'en tout cas, en vertu des usages locaux anciens, les produits, tant de son exploitation que de celles de ses voisins, ont droit à l'appellation dont il s'agit ;

Attendu que le demandeur, ne pouvant rapporter d'ores et déjà la preuve de son droit à une appellation d'origine, conclut à une expertise pour vérifier ses dires ; attendu que le défendeur ne s'oppose pas à cette mesure;[...]

Attendu, en l'espèce, qu'il convient d'ores et déjà d'écarter l'argument du défendeur qui prétend que toute volaille de race bressane peut être vendue sous l'appellation dont il s'agit sans avoir égard au lieu d'origine ;

Attendu, en effet, qu'il faut observer que les volailles dont il s'agit sont des produits de consommation ; que, dès lors, les caractéristiques de la race ne sont pas les seuls éléments en cause ; que la valeur gastronomique des produits a une importance primordiale ; que cette valeur est fonction de la qualité et de la finesse de la chair ; qu'il ne saurait être contesté que ces éléments sont en rapport étroit avec le lieu d'élevage, la nature des terrains, la nourriture et la boisson que les volailles peuvent trouver sur ces terrains ; [...]

Attendu qu'il convient de recourir à une expertise aux fins de rechercher et déterminer les territoires et régions ainsi définies

[.....]

Le tribunal

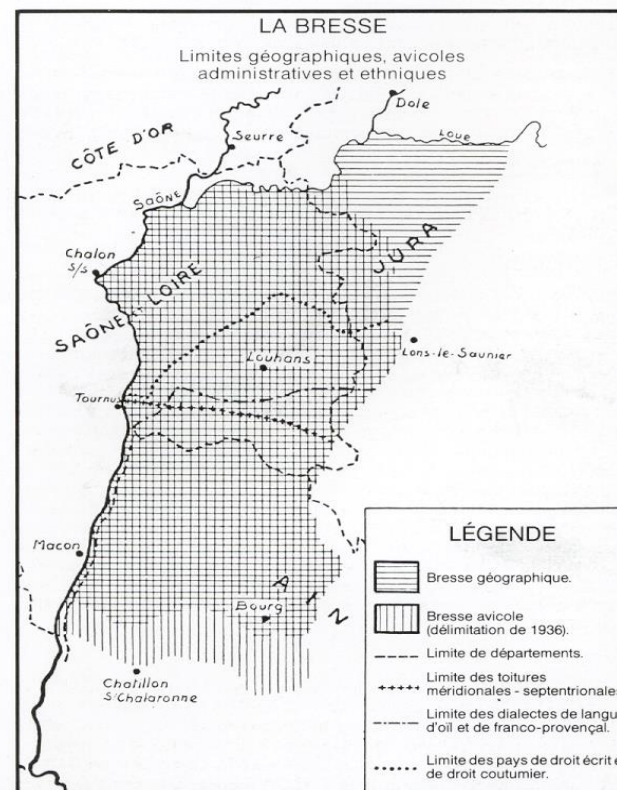
Dit recevable la demande de la Fédération des syndicats avicoles de l'Ain et retenant que l'appellation de « volailles de Bresse » est susceptible d'être protégée ; avant dire droit, institue une expertise aux fins de décrire les produits d'aviculture, vendus sous le nom de « volailles de Bresse », déterminer les caractères spécifiques de ces produits et délimiter les territoires faisant partie de la Bresse et, le cas échéant, les régions limitrophes dans lesquels, par suite des usages locaux, loyaux et constants les produits de l'aviculture sont assimilés aux produits d'origine et sont vendus sous la dénomination « volailles de Bresse » en précisant si ces usages sont anciens ou récents ; énumérer les cantons, parties de cantons, communes ou parties de communes où cette assimilation existe ; dresser une carte géographique de la Bresse et le cas échéant, des régions limitrophes ainsi définies ; dire si l'exploitation Perraud, à France fait ou non partie de ces régions [...]

Saisi de la plainte par la Fédération des syndicats avicoles de l'Ain, et ayant retenu que la qualité et la finesse de la chair de la volaille sont « en rapport étroit avec le lieu d'élevage », le tribunal de Bourg fait appel lors d'un premier jugement en date du 29 novembre 1935 à des experts pour dresser une carte géographique de la Bresse et dire si oui ou non l'élevage d'Alphonse Perraud en faisait partie. M. Brizet-Michaud, agriculteur à Saint-Germain-du-Bois, M. Forget, directeur des services vétérinaires du Rhône à Lyon et Louis Duc, directeur des services agricoles de l'Ain à Bourg, sont chargés « de rechercher tous les documents administratifs, judiciaires ou fiscaux et de procéder à tous les interrogatoires d'indicateurs en vue de la bonne exécution de leur mission »¹

À l'issue d'un deuxième jugement en date du 17 juillet 1936 ordonnant un complément d'enquête et d'un second rapport d'experts (daté du 22 octobre 1936, le premier étant du 20 mai 1936), le 22 décembre 1936, un nouveau jugement définissait l'appellation d'origine « volailles de Bresse », en fixant la délimitation de son aire d'origine et en organisant sa protection. Dans le premier rapport d'experts la géographie avait pesé lourd dans la définition des limites de la Bresse avicole. L'époque s'y prêtait depuis que la géographie humaine de Vidal de la Blache avait mis à l'honneur les régions naturelles², comme le produit à la fois de la géologie et des activités des hommes.

Le choix qui avait été fait de retenir les critères géographiques et géologiques - la nature des sols, la forme des paysages, les caractéristiques hydrographiques - pour définir les limites de la Bresse permettait aussi d'introduire une unité entre les divers territoires bressans que l'histoire avait séparés entre le royaume de France et l'Empire, le duché de Bourgogne et celui de Savoie. Le régionalisme de l'époque hostile aux divisions administratives encourageait aussi ce rapprochement entre les deux Bresse : celle de Saône-et-Loire et celle de l'Ain³. Ce sont donc les arguments géographiques qui ont présidé à la délimitation de l'aire d'appellation en fixant les limites à la vallée du Doubs et de la Saône au nord (à l'exclusion des prairies alluviales), à la vallée de la Saône à l'ouest, aux assises jurassiques à l'Est et avec plus d'incertitudes à la séparation avec la Dombes au sud. Au total, c'était plus de 3500 km², répartis sur trois départements, qui étaient considérés comme « bressans ».

La Bresse et ses frontières internes
(d'après Lavoille, 1939, p. 80)



Source, Patricia Pellegrini,
La volaille de Bresse, un terroir et des hommes, p.111

Mais, la délimitation de l'aire d'appellation ne se limitait pas à découper un espace, elle impliquait dans le même temps le repérage des pratiques d'élevage conformes aux « usages locaux, loyaux et constants ». Comme ils l'ont montré dans leurs rapports, les experts de l'époque considéraient que le sol argileux, humide et pauvre en chaux, était particulièrement favorable au développement d'animaux au squelette frêle et à la chair goûteuse, tandis que le bocage protecteur des élevages et l'espace de parcours offert par la dispersion des fermes, présentaient des qualités d'élevage à nulle autre pareille.

Au-delà des représentations naturalistes du terroir bressan, ils ont estimé que les conditions économiques et sociales de l'exploitation rurale bressane étaient un critère déterminant pour la production d'une volaille de qualité. L'association du lait et du maïs dans le nourrissage, l'élevage dans le cadre d'une économie domestique où la main-d'œuvre était importante, sa productivité sur de petites exploitations, le volume des produits commercialisés qu'il offrait, constituaient à leurs yeux les conditions de définition d'une production attachée à un lieu et à une communauté sociale bien vivante.

Ces considérations ayant été établies et reconnues par le tribunal, le plus dur restait à faire : faire appliquer le jugement et convaincre de son bien-fondé des partenaires - éleveurs de toute sorte, volaillers et expéditeurs de volaille - dont les intérêts divergeaient fortement.



Collection « Amis des Arts »

Ce jugement qui restreignait de manière drastique l'usage de l'appellation « volailles de Bresse » ne pouvait s'appliquer que dans la limite où la profession toute entière acceptait de s'y soumettre et pour cela parvenait à s'entendre sur l'usage de marques authentifiant l'origine de la production et sur les conditions de sa commercialisation.

En matière d'aviculture et de commercialisation de la volaille, la situation était très différente de ce qui s'était passé dans le monde viticole où l'imposition d'une législation en matière d'appellation d'origine consacrait dans certaines régions comme la Bourgogne la victoire des producteurs sur les négociants. Les expéditeurs de volaille occupaient eux une place déterminante qui les autorisaient à revendiquer l'imposition de leur propre marque, marque commerciale, apposée aux côtés des scellés des producteurs. Au moment où il est rendu, le jugement de 1936 imposait une auto-discipline à la profession très étrangère à ce qu'était alors l'économie domestique bressane. En matière de vin, l'organisation des rapports

de force entre les organisations professionnelles avaient très largement précédé la mise en place de la législation, législation qu'elles avaient contribué à élaborer. Rien de tel dans le monde de l'aviculture où la faiblesse des syndicats de producteurs est souvent patente dans les années 1930. L'écart entre la

Bresse de l'Ain et celle de Saône-et-Loire est de ce point de vue très éclairant et nous le retiendrons pour montrer les difficultés d'application du jugement du tribunal de Bourg-en-Bresse à la fin des années 1930 en Bresse louhannaise.

La situation en Bresse louhannaise

Lorsqu'ils commencent à se faire jour en Bresse de l'Ain, les impératifs nouveaux de qualité sont encore assez mal reconnus en Bresse louhannaise, notamment par la Société d'agriculture qui alors la seule instance susceptible de les prendre en charge, à défaut de syndicats avicoles encore inexistantes. A la veille de la crise de 1929, l'institution connaît une importance accrue en atteignant le chiffre maximum de ses adhérents (1802) et en recrutant ses membres au-delà du seul cercle des autorités sociales locales comme c'était le cas au XIXe siècle. Dans l'après-guerre, elle représente plus largement les agriculteurs eux-mêmes. A la mort de Ferdinand Bourgeois, pharmacien et maire de Louhans, qui en a été le président à la suite de Lucien Guillemaut, la présidence passe au vice-président Claude-Marie Couillerot.

Ce dernier est un vrai cultivateur qui est assez vite devenu un professionnel du syndicalisme agricole. Maire de la commune de Montagny en 1897 où il a succédé à son père, conseiller d'arrondissement du canton de Louhans en 1904, il est le créateur d'une mutuelle-bétail dans sa commune d'origine et le propagandiste de cette forme d'organisation. Après la Guerre de 1914-1918 il devient l'un des membres de l'Office agricole départemental et lors de la mise en place des chambres d'agriculture élues, il est désigné en 1927 comme délégué des syndicats de l'arrondissement, avant d'être élu vice-président de la chambre départementale. Mais ses efforts à la Société d'agriculture ont surtout porté sur l'amélioration de l'élevage bovin. Il milite activement pour l'introduction de la race montbéliarde en Bresse, encourageant l'organisation de concours spéciaux, vantant les mérites des syndicats d'élevage, sans grand succès cependant. Plus que le président lui-même, c'est le vice-président, Philippe Cochard, minotier, maire de Cuisery et conseiller général du canton, devenu sénateur en remplacement de Claude-Théodore Petitjean, qui va attacher son nom et sa fortune politique à la défense de la volaille de Bresse.



Collection Ecomusée de la Bresse

Au sein de la Société d'agriculture, c'est le syndicat des expéditeurs de volaille et des négociants en beurre et œufs, c'est-à-dire les volaillers, qui ont pris en charge la question de la volaille de Bresse avec des objectifs qui ne sont pas forcément les mêmes que ceux des producteurs. Ce groupe est influent localement, il est représenté dans le conseil municipal de Louhans, participe activement aux activités de la Société et notamment aux concours de volailles grasses qu'il subventionne.

En 1933 lorsque se manifestent, venant des syndicats avicoles de l'Ain, les premières initiatives pour délimiter une zone de production de la volaille de Bresse et sélectionner les animaux susceptibles de porter cette appellation, la divergence des intérêts se manifeste de manière forte en Bresse louhannaise. Elle oppose les producteurs et les expéditeurs de volaille, lesquels estimaient qu'« il s'agissait moins de délimiter géographiquement la Bresse que de déterminer quels étaient les expéditeurs qui auraient le droit d'apposer la bague, c'est à dire ceux qui s'approvisionneraient uniquement sur les marchés de Bresse »⁴. Les producteurs, soutenus par les techniciens de l'agriculture, estimaient qu'à eux seuls les expéditeurs ne pouvaient garantir l'authenticité de la volaille de Bresse, que celle-ci dépendait aussi des producteurs et qu'il fallait contrôler le recours à la dénomination d'origine.

C'est autour de la question du baguage que les conflits ont été les plus vifs. Forts de leur position, les expéditeurs du Louhannais entendaient représenter toute l'activité avicole, et s'assurer le monopole du baguage. Le 6 novembre 1933, à l'occasion d'une assemblée générale de la Société d'agriculture de Louhans, Louis Duc, directeur des services agricoles de l'Ain, spécialiste de la volaille et ancien professeur départemental, tient une réunion à Louhans sur la délimitation de la zone d'élevage de la volaille de Bresse pour le Louhannais et sur la question du baguage qui est une invitation pressante aux producteurs du Louhannais à s'organiser. L'orateur expose la situation de l'Ain où l'accord s'est fait autour du principe de la double marque : celle de l'expéditeur et celle de la fédération avicole. La proposition reste sans suite, les expéditeurs louhannais continuant de se réserver le privilège de baguer, sous l'argument que « seuls les expéditeurs en sont capables » et qu'eux « défendent les intérêts du producteur et de l'expéditeur en cherchant les débouchés »⁵. Ce refus est conforté par la Société d'agriculture elle-même qui estime que les éleveurs peuvent fonder leur syndicat mais en soulignant que « dans l'Ain, des syndicats de producteurs ont marché un peu isolément, ce n'est pas la bonne méthode »⁶.

A défaut d'entente au sein de la profession, ce sont les autorités politiques qui en Bresse louhannaise ont repris le flambeau de la défense de la volaille. Elles ont tenté d'atténuer les tensions et chercher à faire naître un consensus en faisant appel au régionalisme économique. Pour atténuer les chocs d'intérêts que la crise économique accentue, l'idée de se retrouver autour de productions locales fédératrices est alors à la mode, largement relayée par le monde économique et politique d'alors. Lors du concours de volailles grasses de Louhans, le 19 décembre 1934, le sénateur Cochard fait allusion « aux volailles de Bresse, aux bœufs du Charolais, au cidre de Normandie, aux saucissons de Lyon, aux noix de Grenoble, aux vins de Bourgogne, aux truffes du Périgord, aux huiles de Provence », en se félicitant de l'union des deux Bresse. Pour concrétiser le rapprochement des Bresse, il propose l'organisation d'un concours-exposition extraordinaire à Paris qui rassemblerait toute la Bresse et valoriserait ses volailles. Le concours a lieu le 23 décembre 1935 à Paris, animé par Joseph

Maublanc et son groupe folklorique régionaliste. Les débats sur les méthodes d'élevage et de commercialisation sont un temps recouverts par les opérations de promotion. L'image de la Bresse, produite à destination de l'extérieur, étant présentée comme la garantie d'une qualité intrinsèque dont la volaille ne pouvait que bénéficier.

En Bresse louhannaise cette absence d'accord clair entre les producteurs et les expéditeurs de volaille a finalement pesé lourd sur la filière désormais confrontée à des obligations plus contraignantes en matière de standard de race. Lorsque le jugement du tribunal de Bourg devient exécutoire le 22 mars 1937, il impose des critères de sélection de la volaille très précis, tant en ce qui concerne la couleur des plumes (blanc, gris ou noir) que celle des pattes (bleu acier vif ou décoloré). Ces différents standards correspondaient fort peu aux nombreuses volailles effectivement produites et collectées en Bresse louhannaise, notamment pour ce qui concernait la couleur des pattes. Les tentatives des expéditeurs pour faire reporter l'application des textes sont restées sans effet.



Dès la fin des années 1930, l'application du décret de 1936 met en concurrence les deux Bresse pour le choix d'un standard unique. Déjà le deuxième rapport d'experts avait préconisé l'adoption des pattes bleues comme critère distinctif de la volaille de Bresse. La prise en charge par les professionnels du département de l'Ain, mieux organisés, de « l'invention » de la volaille de Bresse va conduire à terme à l'adoption d'une des variétés à laquelle ils recouraient plus fréquemment : pattes bleues et plumes blanches. Cette reconnaissance officielle qui intervient de manière définitive, après un temps de transition, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ne consacre pas seulement une supériorité technique de la race de Bény, elle montre aussi l'efficacité de l'organisation professionnelle des producteurs de la Bresse de l'Ain⁷.

Louhans – Marché des poulets (carte postale de la collection des « Amis des Arts »)

Conclusion : La volaille de Bresse et l'histoire toujours recommencée de la recherche de la qualité.

Les débuts de l'AOC « volailles de Bresse » sont la réponse à la crise des années 1930, période pendant laquelle la recherche de la qualité a été considérée comme un bon positionnement sur un marché encombré. En dépit des difficultés rencontrées, cet objectif de valorisation a contribué à la mise en place d'une véritable profession rassemblant des producteurs, des expéditeurs et des consommateurs éclairés. L'histoire de la volaille de Bresse après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'à nos jours mériterait une étude approfondie qui reste à écrire, nous nous contenterons de pointer les contextes et les étapes tour à tour favorables et défavorables qui ont fait de la défense de l'authenticité et de la qualité l'image de marque de ce produit.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il faut une fois encore reconstituer les élevages de qualité qui ont particulièrement souffert des conditions d'approvisionnement des volailles, du marché noir et des réquisitions pendant le conflit. Les organisations professionnelles comme la Fédération des syndicats avicoles sont à réactiver et les tentatives de contrôle du baguage entreprises avant la guerre par la coopérative de vente de la volaille de Bresse à Bourg à reprendre.

Une nouvelle fois les responsables des services agricoles jouent un rôle important dans cette renaissance. Dans l'Ain, c'est Antoine Boudol, l'ancien adjoint de Louis Duc qui plaide à la tête de la direction des services agricoles de l'Ain pour la défense de la volaille de qualité. Associés à la fédération avicole, ses services mènent une campagne de recensement des poules dites « *têtes de souche* », alors que les concours de volaille reprennent.

Au début des années 1950, un procès intenté à un coquetier louhannais sur l'origine de la volaille qu'il commercialisait conduit à une nouvelle procédure judiciaire devant le tribunal de Louhans cette fois-ci. Le jugement du 17 janvier 1952 reprend les termes de celui de Bourg-en-Bresse mais le règlement judiciaire demeurerait relativement peu contraignant. Au cours des années 1950, alors que l'élevage industriel de la volaille commence à se développer, notamment dans l'Ouest de la France, la question d'une législation protectrice de l'appellation d'origine est à nouveau à l'ordre du jour. Sur la pression des députés et des sénateurs des régions concernées, la loi n°57886 est promulguée le 1er août 1957. Cette loi qui reprend les limites de l'aire d'appellation définie en 1936 fixe le cahier des charges en matière d'élevage et de commercialisation de la volaille.

L'innovation vient de la mise sur pied d'un organisme inter-professionnel qui fait suite au Comité de propagande et de défense de la volaille de Bresse : le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse. Composé de producteurs et de représentants de la commercialisation, cet organisme est chargé de faire respecter la loi d'appellation avec le concours des services de la répression des fraudes, notamment à travers le contrôle du baguage. Il est chargé de faire fabriquer et distribuer les bagues et les scellés. Un décret ministériel en date du 19 février 1958 vient officialiser ses missions et les préciser. Du côté des amateurs de volaille et des défenseurs de la race, une confrérie des Poulardiers est créée à Louhans en 1962 à l'image des confréries vineuses qui ont vu le jour dans l'entre-deux-guerres, comme les Chevaliers du Tastevin⁸.

Les années 1960-1980 ont été des années de combat pour les défenseurs de la volaille de Bresse. Durant ces années, l'agriculture bressane connaît de profondes transformations qui modifient l'économie domestique dans laquelle avait prospéré l'élevage de la volaille. Le maïs hybride, plus gros producteur, se substitue aux variétés locales, l'intensification des productions touche l'élevage de la volaille et la polyculture-élevage fait place à des spécialisations en faveur de l'élevage bovin ou de la céréaliculture.

Ces années ont aussi été des années d'organisation de la filière « volaille de Bresse » (création du Centre de Béchanne pour la sélection des races, débats autour des centres d'abattage spécialisé), création de groupements de producteurs), dans le même temps où l'industrialisation de l'aviculture faisait rage. Au sein même de la profession les divergences ont été profondes entre les partisans de la tradition et ceux de l'adaptation au marché. L'arrêté ministériel du 15 juillet 1970 qui a complété la loi de 1957 en ce qui concerne l'alimentation, la production, le conditionnement et la commercialisation de la volaille de Bresse signe la victoire de la « tradition ».

Au début des années 1980 les débats autour de l'introduction du soja dans l'alimentation de la volaille de Bresse ouvrent à nouveau les divergences au sein même de la filière. Une nouvelle fois l'argument de la qualité et du respect de la tradition l'emporte, alors même que les conditions d'élevage et de commercialisation ont considérablement changé depuis l'entre-deux-guerres.

D'une certaine manière les années 1980 et 1990 ont été un peu plus favorables à la valorisation de la qualité dans un contexte où l'agriculture productiviste commençait à faire l'objet des critiques. La défense de la volaille de Bresse pouvait s'inscrire dans le cadre de la promotion des produits de terroir. On constate alors la mise en place d'une série d'initiatives destinées à la relance du produit (mise sur pied d'une association des éleveurs de volaille fine de Bresse, organisation d'une Glorieuse à Paris en 1988, soutien à des nouveaux dispositifs réglementaires pour les chapons et les poulardes de Bresse), mais une nouvelle fois des divisions apparaissent au sein même de la profession alors que le cadre réglementaire européen risquait de banaliser une AOC historique.

D'étapes en étapes la défense de la « tradition » a pris la forme d'une adaptation à des contextes économiques et techniques qui ont profondément évolué depuis l'entre-deux-guerres. La transmission des usages a ainsi toujours été le résultat de choix sélectifs dans les pratiques d'élevage, de conditionnement et de commercialisation.

Aujourd'hui l'histoire continue pour une profession dont les représentants, toujours moins nombreux, doivent porter l'image « d'un objet parfait »⁹ dans un environnement difficile.



Collection CIVB

Annie Bleton-Ruget

Société des Amis des Arts et des Sciences de la Bresse louhannaise

Notes :

1. Extrait du jugement rendu par le tribunal de Bourg-en-Bresse, en date du 29 novembre 1936.
 2. Paul Vidal de la Blache (1845-1918) a jeté les bases de l'Ecole française de géographie. Il publie en 1913 *Le Tableau de la géographie de la France* en introduction à *l'Histoire de France* d'Ernest Lavisse, grand classique de l'histoire de la Troisième République.
 3. Annie Bleton-Ruget, *Pays et frontières culturelles en Bresse*, Pierre-de-Bresse, Publications de l'Écomusée de la Bresse bourguignonne, 2002, 150 p.
 4. *La Bresse louhannaise, Bulletin de la Société d'agriculture*, n°2, p. 66. On trouve ici un résumé de l'affaire et de ses attendus.
 5. *La Bresse louhannaise, Bulletin de la Société d'agriculture*, n°2, p. 60, 1934.
 6. *La Bresse louhannaise, Bulletin de la Société d'agriculture*, assemblée générale de la SA, 11 juin 1934, n°2, p. 60.
- Annexe n°1
7. René Pacaut a évoqué de manière humoristique cet épisode dans *Patzenguerre*, roman de terroir publié en 1965 chez Flammarion.
- LOI N° 57-866 du 1er AOUT 1957 RELATIVE A LA PROTECTION DE L'APPELLATION « VOLAILLE DE BRESSE »
8. Gilles Laferté, *La Bourgogne et ses vins : image d'origine contrôlée*, Paris, Belin, 2005.
 9. Sandra Frossard-Urbano, 1991, « La volaille de Bresse, un objet parfait », *Terrain*, n°16, p. 43-49.

L'APPELLATION « VOLAILLE DE BRESSE »

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ART. 1 - Seules ont droit à l'appellation « Volaille de Bresse » les volailles de race Bresse blanche, produites sur le territoire délimité de la région bressane et satisfaisant par ailleurs à toutes conditions propres à assurer leurs qualités traditionnelles.

ART. 2 - L'aire de production, s'étendant sur certaines parties des départements de l'AIN, du JURA et de SAONE-ET-LOIRE, est celle qui est définie par le jugement du 22 décembre 1936 du Tribunal civil de Bourg.

ART 3 - Il est interdit de détenir en vue de la vente, de transporter, d'exposer, de mettre en vente, de vendre, d'importer ou d'exporter sous une dénomination comportant le mot « BRESSE » ou tout vocable dérivé du mot « BRESSE » des volailles qui n'auraient pas été exclusivement élevées dans l'aire définie à l'article 2 et qui ne rempliraient pas les conditions prévues à l'article 1.

ART. 4 - A dater de la promulgation de la présente loi, il sera créé un établissement doté de la personnalité civile dit « Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse ». La composition du Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse et ses règles de fonctionnement seront fixées par un décret rendu sur la proposition du Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

Le Comité interprofessionnel de la Volaille de Bresse est chargé :

- 1° - D'étudier les problèmes intéressant la production et la commercialisation de la Volaille de Bresse ;
- 2° - De proposer toutes mesures utiles destinées à améliorer cette production et à en garantir la qualité et l'origine ;
- 3° - D'étudier et de proposer un statut avicole technique et économique de la volaille de Bresse;
- 4° - De promouvoir toutes actions propres à maintenir et accroître, en France et à l'étranger, les débouchés commerciaux pour la volaille de Bresse.

ART. 5 - Le Comité Interprofessionnel est seul habilité à faire fabriquer et à repartir les marques d'identification et les scellés de garantie de qualité que devront obligatoirement porter les volailles de Bresse proposées à la vente sous le bénéfice de l'appellation « Volaille de Bresse ».

ART.6 - Les recettes du Comité seront assurées par les dons et legs, ainsi que par le produit de la vente des marques et scellés prévus à l'article 5.

ART. 7 - La gestion du Comité est soumise au contrôle économique et financier de l'Etat dans les conditions fixées par le décret n° 55-733 du 26 mai 1955.

ART. 8 - Un Commissaire du Gouvernement désigné par le Secrétaire d'Etat à l'agriculture, assiste à toutes les délibérations du Comité.

ART. 9 - Les infractions aux dispositions des articles 3 et 5 de la présente loi seront punies des peines prévues par l'article 13 de la loi du 1er août 1905, sans préjudice des peines plus graves résultant des dispositions générales de la dite loi.

ART. 10 - Des arrêtés du Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, pris sur proposition du Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse, fixeront les conditions d'exploitation de la présente loi

La présente loi sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Paris, le 1^{er} août 1957.
Par le Président de la République.
René COTY.

Bibliographie

Bérard L, Marchenay P, 2004, *Les produits de terroir entre cultures et règlements*, Paris, Editions du CNRS.

Boudol A, 1947, *La volaille de Bresse, reine des volailles, volaille des rois*. Ed. aviculture / basse-cour.

Boudol A, 1963, 1862-1962. « Un siècle de concours de volailles de Bresse », *Bulletin de la société des naturalistes et des archéologues de l'Ain*, n°77, p. 11 à 54

Boudol A, 1976, Cyrille Poncet (1885-1971), « Le pape de la volaille de Bresse », *Visages de l'Ain*, n°146, p. 21 à 32

Chavanon I, 1993, *Les confréries dans les Pays de l'Ain, sociabilité et promotion des produits du terroir*, Musée des pays de l'Ain.

Duc L, 1933, *Volailles de Bresse, Bourg-Louhans*, Paris, Ed Agricole Dupuy

Ferraris, R, 1991, *Il était une fois la volaille de Bresse*, Limoges, Ed. Verso,

Frossard-Urbano S, 1992, *La volaille de Bresse : l'évolution d'un savoir-faire*, Ecomusée de la Bresse bourguignonne.

Frossard-Urbano S, 1991, « La volaille de Bresse, un objet parfait », *Terrain*, n°16, p. 43-49.

Gandelet (Comte), 1913, « La volaille de Bresse », *Annales de la Société d'Emulation de l'Ain*, 1^{er} trimestre, p. 147 à 179, 3^{ème} trimestre, p. 203 à 231, 4^{ème} trimestre, p. 260 à 286, 1914, 1^{er} semestre, p. 41 à 58.

Lavoille G, 1938, « La Bresse, région naturelle et avicole, sa délimitation », *Bulletin de la société des naturalistes et des archéologues de l'Ain*, n°52, p. 44 à 81 et n°53 (1939), p. 51 à 83.

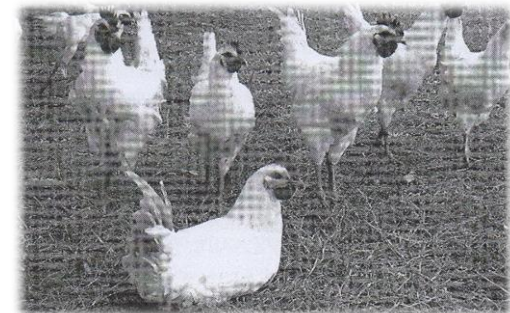
Pacaut R., 1965, *Patzenguerre*. Ed. Flammarion,

Pellegrini P, 1992, *La volaille de Bresse, un terroir et des hommes*, Musée des pays de l'Ain.

Filmographie

Loreaux G et Labrusse V, *La saison des chapons*, Lieurac Productions, 52 minutes, 2006

Id. , *Une année particulière*, Lieurac Productions, 52 minutes, 2006



Collection CIVB

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce Tome V :

- Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia
 - « Les chapons de la Bresse, Bernard Gaspard, lu et commenté par Mme et M. Catinot-Prin, éleveurs à Saint-Etienne en Bresse et Maurice Goujon », Les Amis de la Bresse Chalonnaise
 - « L'histoire d'une AOC « Volaille de Bresse » », Annie Bleton-Ruget pour les Amis des Arts
 - « La fête du poulet à Romenay en 1957 », Cyril Robelin, AVR
 - L'album de photo du CIVB
 - Divertissement : la légende de Saint-de-Ni(d)s (de poules)
 - « La confrérie des poulardiers de Bresse - naissance d'une confrérie », Isabelle Chavanon et le grand maître Michel Ducrot pour Brixia
 - « Mais... de pays, hybride, génétiquement modifié », Jean Boussuge et Gilbert Froidevaux, pour ARTS
 - « Propos impertinents sur la volaille, le maïs, etc... » Maurice Goujon
 - « Une vitrine européenne pour le poulet de Bresse », Jean Brisé pour les Amis de Cuisel

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...à écouter des histoires de
volailles et de loups*

2^e partie : Sur les pas des loups d'autrefois... et d'aujourd'hui

Ces dernières années, Cuiseaux s'est plongée dans une activité souvent fastidieuse dans sa mise en œuvre, longue dans son déroulement, mais presque toujours riche d'informations et parfois de surprises qui ravissent les historiens. Il s'agit du classement des archives. Les services municipaux ont commencé ; les souvenirs industriels comme ceux des établissements Morey sont sortis de l'ombre et la dynamique présidente des Amis de Cuisel, aidée de quelques bonnes volontés, s'est engagée à fond dans le soutien de ce projet... et même en partie dans sa réalisation.

C'est ainsi qu'un jour de chance, un vieux dossier a surgi des archives municipales : un dossier, un vrai, constitué délibérément de pièces datées de diverses années du premier tiers du XIXe siècle, consacré aux loups. Le loup était craint dans les campagnes et on avait vite fait de lui attribuer des attaques fréquentes de gibier, d'animaux domestiques ou d'élevage et même d'enfants, voire d'adultes.

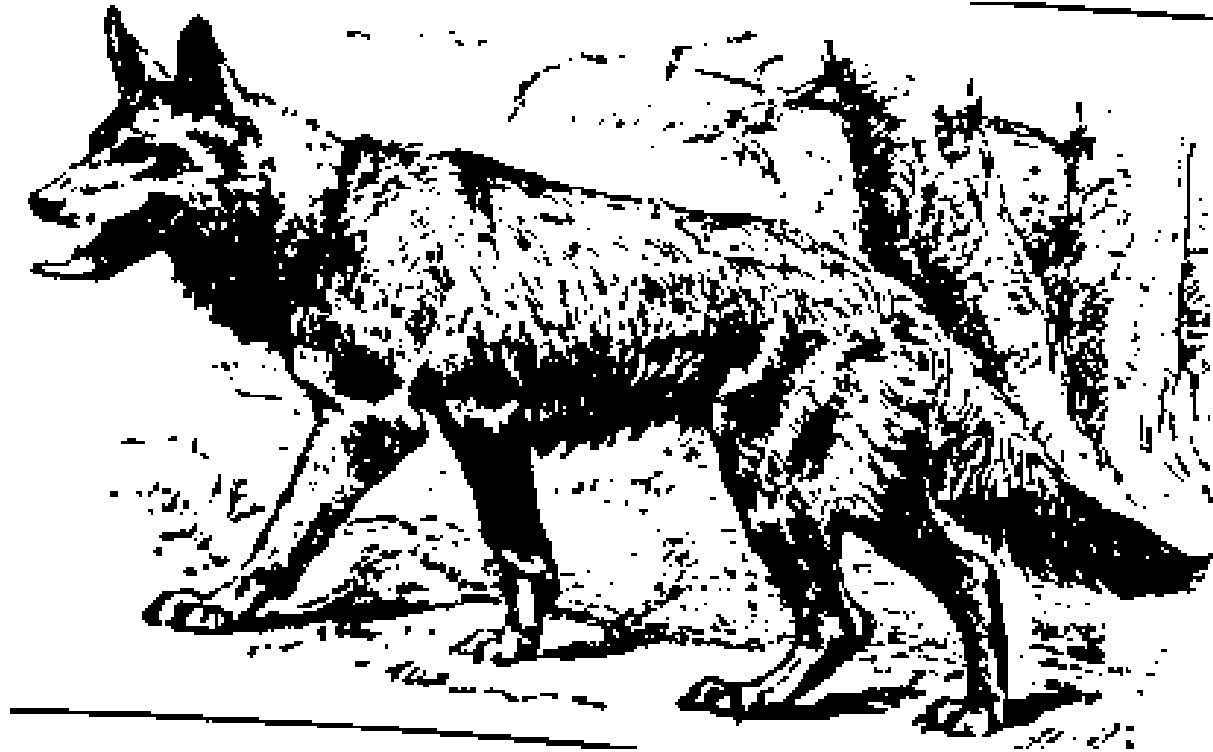
Ce qui est curieux, ce n'est donc pas tellement le sujet de ce dossier mais son existence et les conditions de sa constitution :

- d'abord -et c'est assez incongru- la copie d'une page du cahier paroissial de Ménetreuil (à plus de 25 km de Cuiseaux !), qui relate en détail les causes du décès, le 12 septembre 1749 (50 ans auparavant...) de Marie-Claudine Gauthier, fillette de trois ans, emportée par un loup sous les yeux de sa sœur, au début de l'après-midi, devant la maison de ses parents et retrouvée trois heures plus tard déchiquetée et partiellement dévorée. On dirait que cet exemple horrible a été ressorti pour justifier un regain de chasse au loup... en attendant d'autres drames comme celui de Champagnat en 1814, évoqué ici ;
- ensuite, plusieurs correspondances entre la mairie de Cuiseaux et la sous-préfecture de Louhans concernant soit l'organisation de battues, soit l'attribution de primes pour la destruction de louves pleines ou non et de louveteaux entre 1812 et 1832 ; ces documents ne sont sans doute qu'une partie de la correspondance administrative sur le sujet, certains semblent avoir été détournés purement et simplement du classement officiel, d'autres ne sont sans doute que des copies... mais sous quelle impulsion ?
- enfin, et semble-t-il après quelques années de répit, un inconnu a rédigé un rapport étonnant, trop bref pour être complet, bizarrement intitulé « 1819 » et dont la teneur révèle pourtant qu'il n'a pu être écrit qu'après 1845 ! Une bonne part de ce document évoque une femme de Bruailles grâce à laquelle les loups auraient alors pratiquement disparu.

Nous proposons quelques fac-similé (assortis d'une transcription en clair de l'essentiel de leur contenu) d'une partie de ces documents, rassemblés et triés par Marie-Françoise Hugo et Solange Mayet, ils nous apporteront beaucoup sur les rapports des habitants de la région avec les loups d'autrefois !

La rédaction de Brixia attirera par quelques commentaires l'attention des lecteurs sur quelques aspects de la vie sociale et administrative dans la première partie du XIXe siècle... qui préludent à des mœurs bureaucratiques, par exemple, qui n'ont fait que se compliquer au fil du temps.

Enfin, Alain Desbrosse, ingénieur écologue à Chalon-sur-Saône, administrateur du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, qui se présente en « naturaliste louvetier bourguignon » donnera la répartition à ce dossier en apportant quelques avis compétents sur les loups d'aujourd'hui.



LES ARCHIVES DE CUISEAUX :

LES LOUPS D'AUTREFOIS

13 septembre 1812 : acte et procès-verbal dressé par M. Nayme, maire de Cuiseaux, pour un loup tué par Claude-Marie Pharaboz, propriétaire-cultivateur à Cuiseaux

Ce jour du treize septembre mil huit cent
 quinze. M. Nayme par devant nous Maire de
 la commune de Cuiseaux sur les lieux mêmes
 du malin Claude Marie Pharaboz propriétaire
 cultivateur demeurant au lieu communément
 Cuiseaux lequel nous a présenté un loup mâle
 d'âge environ huit mois qui nous a
 déclaré avoir tué ledit animal dans les bois de
 la commune et nous a demandé acte de sa
 destruction.

Sur quoi nous Maire susdit après avoir
 examiné l'animal et nous être assurés de son
 âge et sexe et qu'il étoit effectivement tué
 en donnant acte dudit Claude Marie
 Pharaboz de ses dires nous fait abattre
 l'oreille droite ainsi que les pattes dudit
 animal pour être transmises aux autorités
 constituées et avons enjoint au déclarant
 d'enterrer sur les lieux l'animal et dans
 une fosse assez profonde pour que l'infettion

ne puisse préjudicier au public fait et procès
 verbal dressé que nous avons signé avec
 le déclarant pour les raisons de susdites

Cuiseaux le au et jour quedesus.

Nayme
 Maire



Modèle d'acte et
 procès verbal pour un
 Loup tué.
 Il doit être rédigé
 sur papier timbré.

Ce jourd'hui treize septembre mil huit cent douze ont comparu par devant nous maire de la commune de Cuiseaux sur les neuf heures du matin Claude-Marie Pharaboz propriétaire cultivateur demeurant à Leniou commune de Cuiseaux lequel nous a présenté un loup mâle de l'âge d'environ huit mois qu'il nous a déclaré avoir tué hier matin dans les bois de la commune et nous a demandé acte de sa déclaration.

Sur quoi Nous Maire susdit après avoir examiné l'animal et nous être assuré de son âge, sexe et qu'il était fraîchement tué en donnant acte audit Claude-Marie Pharaboz de ses dires avons fait abattre l'oreille droite ainsi que la patte du susdit animal pour être transmises aux autorités constituées et avons enjoint au déclarant d'enterrer sur le champ l'animal et dans une fosse assez profonde pour que l'infection ne puisse préjudicier au public fait et procès-verbal dressé que nous avons signé nous le déclarons pour cela servir de ... ?

Cuiseaux les an et jour que dessus

Nous aimons beaucoup cette formule pour éviter une répétition de la date... on aurait pu écrire « le même jour » mais cela n'aurait pas eu cette consonance vieillotte et presque poétique !

Ce genre de document ne devait pas être très fréquemment rempli, en effet le secrétaire ou le maire lui-même a jugé bon de porter sur cette copie, sans doute afin de ne pas avoir à rechercher la formule à utiliser dans un cas similaire, l'annotation en bas de la page 2 reproduite ci-dessous :

Modèle d'acte et procès-verbal pour un loup tué. Nota : il doit être rédigé sur papier timbré

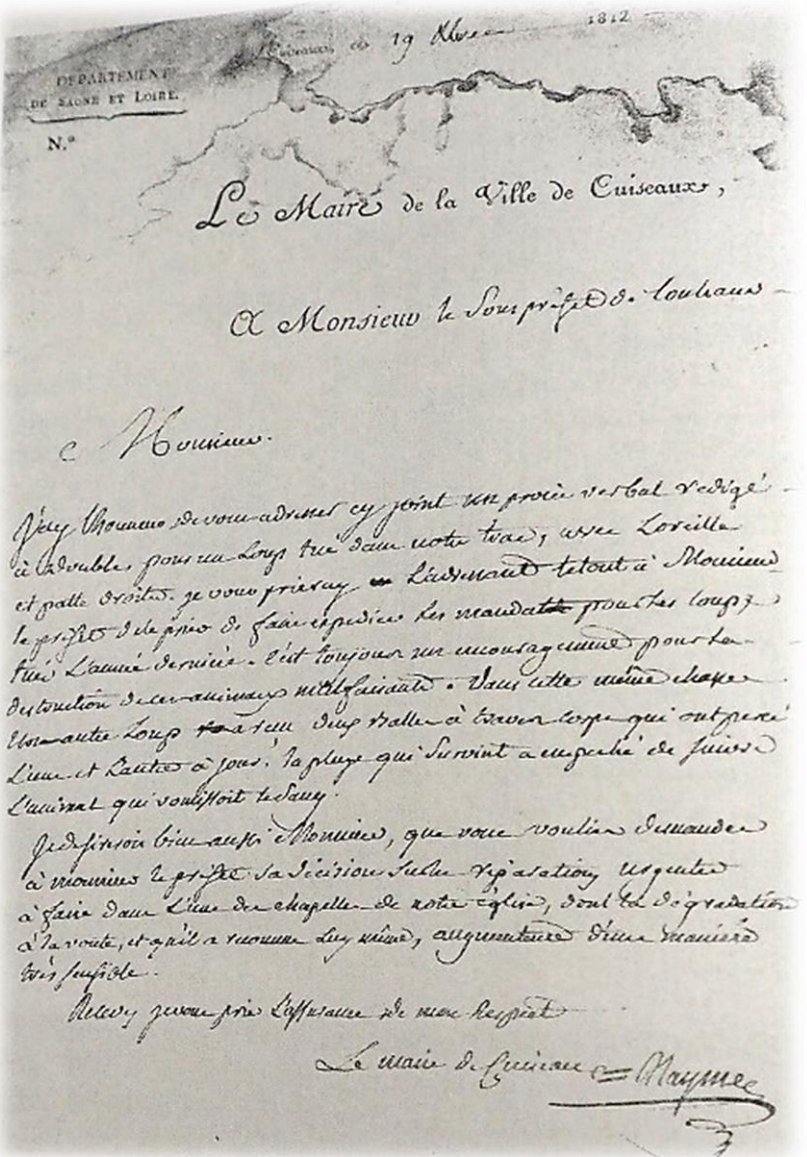
19 septembre 1812 : lettre de M. Nayme, maire de Cuiseaux, à Monsieur le sous-préfet de Louhans pour transmettre le procès-verbal de la page précédente.

J'ay l'honneur de vous adresser cy joint un procès verbal rédigé à double, pour un loup tué dans notre trac, avec l'oreille et patte droite. Je vous prieray en l'adressant le tout à monsieur le préfet de le prier de faire expédier les mandats (de) pour les loups tués l'année dernière. C'est toujours un encouragement pour la destruction de ces animaux malfaisants. Dans cette même chasse, un autre loup (qui) a reçu deux balles à travers le corps qui ont percé l'une et l'autre à jour, la pluie qui survint a empêché de suivre l'animal qui vomissait le sang... (le paragraphe suivant ne concerne pas notre sujet)

Recevez je vous prie l'assurance de mon respect.

On peut faire trois remarques d'ordre assez différent :

- la municipalité s'est dotée de papier à lettre à en-tête imprimé... mais on ne semble pas utiliser la numérotation de référence du courrier pourtant prévue !
- la date est indiquée à la mode de l'époque : 19 Xbre correspond au 19 décembre (X étant le chiffre romain 10 pour décembre, ancien dixième mois du calendrier).
- sur le fond, il est assez intéressant de noter qu'en octobre 1812, la préfecture n'avait pas encore honoré ses engagements de l'année 1811 pour les primes à la destruction des loups... négligence ? manque de crédit ? cela n'est donc pas nouveau ! Mais cela peut aussi montrer que la question des loups n'était pas aussi primordiale qu'on veut nous le faire croire.



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE.
N.°
1812
Le Maire de la Ville de Cuiseaux,
à Monsieur le Sous-préfet de Louhans.
Monsieur.
J'ay l'honneur de vous adresser cy joint un procès verbal rédigé à double, pour un loup tué dans notre trac, avec l'oreille et patte droite. Je vous prieray en l'adressant le tout à Monsieur le préfet de le prier de faire expédier les mandats (de) pour les loups tués l'année dernière. C'est toujours un encouragement pour la destruction de ces animaux malfaisants. Dans cette même chasse, un autre loup (qui) a reçu deux balles à travers le corps qui ont percé l'une et l'autre à jour, la pluie qui survint a empêché de suivre l'animal qui vomissait le sang...
Je désirois bien aussi Monsieur, que vous vouliez demander à Monsieur le préfet la décision sur la répartition des primes à faire dans l'une des chapelles de votre église, dont la répartition a été faite, et qu'il a reconnu sur l'année, augmentée d'une manière très suffisante.
Recevez je vous prie l'assurance de mon respect.
Le Maire de Cuiseaux = Nayme

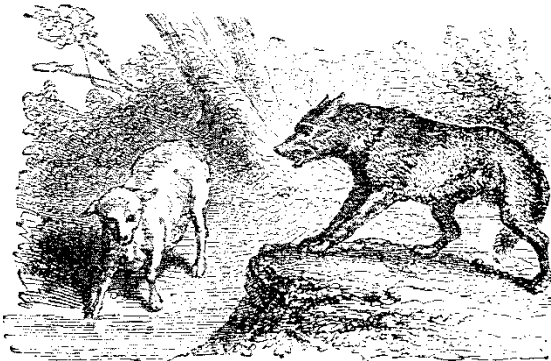
30 juin 1814 : procès-verbal établi à la suite de l'attaque d'un homme par un loup (extrait du registre des délibérations de la municipalité de Champagnat).

La reproduction de la pièce originale est assez peu lisible, nous nous contenterons donc d'en donner la transcription directement (et telle qu'elle est rédigée, dans un français approximatif). Ce document présente l'intérêt, comme celui de Ménestreuil cité dans l'avant-propos, de donner des détails, atroces quand on les imagine mais bien réels selon les témoins, des résultats d'une attaque sauvage d'un loup sur un homme vivant ; mais on ne sait pas tout, peut-être le jeune homme est-il tombé ou a-t-il eu une attitude agressive envers un loup...

Le maire et adejoin de la commune de Champagnat pensant qu'il est de leur devoir de instruire le gouvernement d'un evenement fachaux qui a eu lieu dans cette même commune, le trente juin mil huit cent quatorze, ont dressé le procès verbal dont la teneur suit.

Ce jourdhuy trente juin mil huit cent quatorze, nous, maire et adejoin de la commune de Champagnat, certifions que humbère Gaudillie, fils de Pierre Gaudillie, jeune homme agé d'environ dix-sept ans, allant au travail ce présent jour à environ quatre heure du matin a été assailli et terrassé a une distence d'environ cent vingt pas du village par une animale qui lui a arraché une parti de la machoire, le nez les joues et un œil lui a ouvert une parti de la cervelle lui a percé les deux bras l'a privé de la faculté de tous ses sens et l'auroit mis à mort et prévé sens Laurent Gaudillie, son oncle.

Céte animal d'après le rapport que nous a fait le dit Lorent gaudillie était un loup d'une forte longueur et hauteur extraordinaire avoit aussi la jambe grosse et longe et d'un poil jaune de tout quoy nous avons rédigé acte dont extrait serat envoyé à M. le sous-préfet de Lohans et a monsieur le prefet du département serat a mairie de Champagnat le 30 juin 1814.



Cette gravure de Karl Girardet est extraite d'une des nombreuses éditions des Fables de La Fontaine, Tours, 1901, Alfred Mame et fils.

Elle vient illustrer une des fables bien connues de cet imitateur d'Esopé : « Le loup et l'agneau ». Mais saviez-vous que notre fabuliste, qui mettait souvent des animaux en vedette de ses poèmes moralisants avait réservé au loup une place prépondérante ? Le loup est cité une vingtaine de fois en vedette ou en compare d'un de ses récits tandis que le roi de animaux, le rusé renard, le rat, sont moins fréquemment évoqués.

Ecrites ou inspirées au milieu du XVIIe siècle, les « Fables » montrent que le loup était déjà une des hantises de la paysannerie française et l'est donc resté jusqu'à l'orée du troisième millénaire... au moins !

La rédaction de Brixia

3 juillet 1877 : lettre de la sous-préfecture de Louhans à Monsieur le maire de Cuiseaux concernant la remise d'un mandat, prix de la destruction d'une louve.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser un mandat de la somme de 15F délivré au S^r Revelut pour destruction d'une louve, je vous prie de le remettre à ce d^{er} (dernier) avec un copie du certificat que vous lui avez délivré le 21 mars d^{er} sans laquelle il ne pourrait obtenir le (verse) payment du mandat.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

P^r le sous-préfet en tournée le délégué :

Eugène Rochon

A Monsieur le Maire de Cuiseaux

Remarques :

- on commence à jouer des abréviations... pour une piètre économie d'encre et d'énergie !
- on n'a plus de papier à en-tête pré-imprimé... mais on numérote le courrier.
- le sous-préfet Bellocq aurait-il servi de modèle au célèbre « sous-préfet aux champs » ?
- on voit poindre les complications administratives mais ce n'est qu'un début !

1177
Louhans le 3 juillet 1877.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser un mandat de la somme de 15F délivré au S^r Revelut pour destruction d'une louve, je vous prie de le remettre à ce d^{er} avec une copie du certificat que vous lui avez délivré le 21 mars d^{er} sans laquelle il ne pourrait obtenir le ~~verse~~ paiement du mandat.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

P^r le sous-préfet en tournée le délégué
Eugène Rochon

Monsieur le Maire de Cuiseaux.

31 juillet 1817 : lettre de M. G. Bellocq, sous-préfet de Louhans à Monsieur le Maire (de Cuiseaux ?) concernant une battue organisée à Montpont.

Le Maire de Montpont m'a déjà fait connaître le Ravage que causent les loups qui se retirent dans les bois de Romenay, Montpont etc... il m'a annoncé qu'un enfant de la commune avait été dangereusement blessé par l'un de ces animaux et que demain il faisait faire une battue.

J'ai prié M. Pierre Guigot, lieutenant de l'ouvèterie de se transporter au lieu où allait se faire la chasse afin de la diriger (afin après)

Si d'ici quelques jours il se présente encore de ces animaux je prierai M. le Préfet d'ordonner un tracq général pour les détruire ou les chasser de notre arrond^t.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Moralité : on apprend ainsi que les revendications politico-écologiques d'aujourd'hui n'ont rien de nouveau... il y a bientôt 200 ans que l'on avait compris qu'il valait mieux que dangers et pollutions de toutes sortes sont malvenues « chez nous » et qu'il est bien préférable de les renvoyer « chez le voisin »... !

Mais comment le sous-préfet d'alors s'y prenait-il pour qu'une lettre partie de Louhans le 31 juillet 1817 arrive à Cuiseaux avant le 1^{er} août de la même année, date de l'événement dont il voulait informer le maire ?

Louhans le 31 juillet 1817.

Monsieur le Maire,

Le Maire de Montpont m'a déjà fait connaître le Ravage que causent les loups qui se retirent dans les bois de Romenay, Montpont etc... il m'a annoncé qu'un enfant de la commune avait été dangereusement blessé par l'un de ces animaux et que demain il faisait faire une battue.

J'ai prié M. Pierre Guigot lieutenant de l'ouvèterie de se transporter au lieu où allait se faire la chasse afin de la diriger.

Si d'ici quelques jours il se présente encore de ces animaux je prierai M. le Préfet d'ordonner un tracq général pour les détruire ou les chasser de notre arrond^t.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Vous en prie,
G. Bellocq

7 août 1817 : lettre du sous-préfet G. Bellocq adressée à Monsieur le Maire de Cuiseaux pour une participation de ses chasseurs à une battue décidée dans le département de l'Ain.

Monsieur le Maire,

Pour faire cesser les fréquents accidents occasionnés par des loups affamés, M. le Préfet du Département de l'Ain a ordonné une chasse générale dans la partie de son département qui avoisine cet arrondissement, qui est fixé au 10 août courant.

Le même jour il sera fait un trac sur les communes de Montpont, Varenne et Condal, je vous prie de vouloir bien inviter les chasseurs de votre commune à s'y rendre.

Agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Remarques :

- On ratisse large pour une battue au loup... de Cuiseaux à Montpont...
- Ces battues on les appelle ici ou là, on a pu le remarquer : « un trac » ou « tracq », ou encore « une traque » (ce qui semble être le terme aujourd'hui le plus adéquat)
- Monsieur le sous-préfet Bellocq s'affirme... une arabesque de plus à sa signature en atteste

Cuiseaux le 7 Août 1817.

A Monsieur le Maire de Cuiseaux.

Monsieur le Maire,


pour faire cesser les fréquents accidents occasionnés par des loups affamés, M. le Préfet du Département de l'Ain a ordonné une chasse générale dans la partie de son département qui avoisine cet arrondissement, qui est fixé au 10 août courant.

Le même jour il sera fait un trac sur les communes de Montpont, Varenne & Condal, je vous prie de vouloir bien inviter les chasseurs de votre commune à s'y rendre.

Agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Sous-Préfet.

G. Bellocq



16 septembre 1877 : lettre du sous-préfet G. Bellocq à Monsieur le Maire de Cuiseaux pour qu'il invite ses chasseurs à une battue dans le département voisin du Jura.

A Monsieur le Maire de Cuiseaux,
Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que m^r le Préfet du Jura a ordonné une chasse aux loups qui aura lieu le 21 de ce mois. Pour empêcher que ces animaux ne se jettent dans votre commune, je vous invite à réunir tous vos chasseurs et traqueurs qui s'y trouvent et à vous entendre avec M. le lieutenant de Louveterie pour diriger le trac que vous ferez faire.
Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.
Je vous prie de me rendre compte
Du résultat de la chasse.

Remarques :

- Le propos est ici encore plus judicieux que ce qui concerne l'Ain, compte-tenu de la position géographique de Cuiseaux.
- On remarquera, ce qu'on n'avait pas encore vu jusqu'à présent, que le sous-préfet demande un compte-rendu, c'est donc que cette question des loups semble être toujours d'une certaine acuité.

Subans le 16^{ème} 1877

A Monsieur le Maire de Cuiseaux.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que m^r le Préfet du Jura a ordonné une chasse aux loups qui aura lieu le 21 de ce mois. Pour empêcher que ces animaux ne se jettent dans votre Commune, j'vous invite à réunir vos les chasseurs et traqueurs qui s'y trouvent et à vous entendre avec M. le lieutenant de Louveterie pour diriger le trac que vous ferez faire.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-préfet.
G. Bellocq

Je vous prie de me rendre compte du résultat de la chasse.

15 janvier 1819 : lettre du sous-préfet de Louhans à Monsieur le Maire de Cuiseaux pour l'informer sur un arrêté de destruction des loups en Saône-et-Loire.

Monsieur, je vous transmets ci-joint L'arrêté pris par M le préfet le 7 de ce mois pour la destruction des loups.

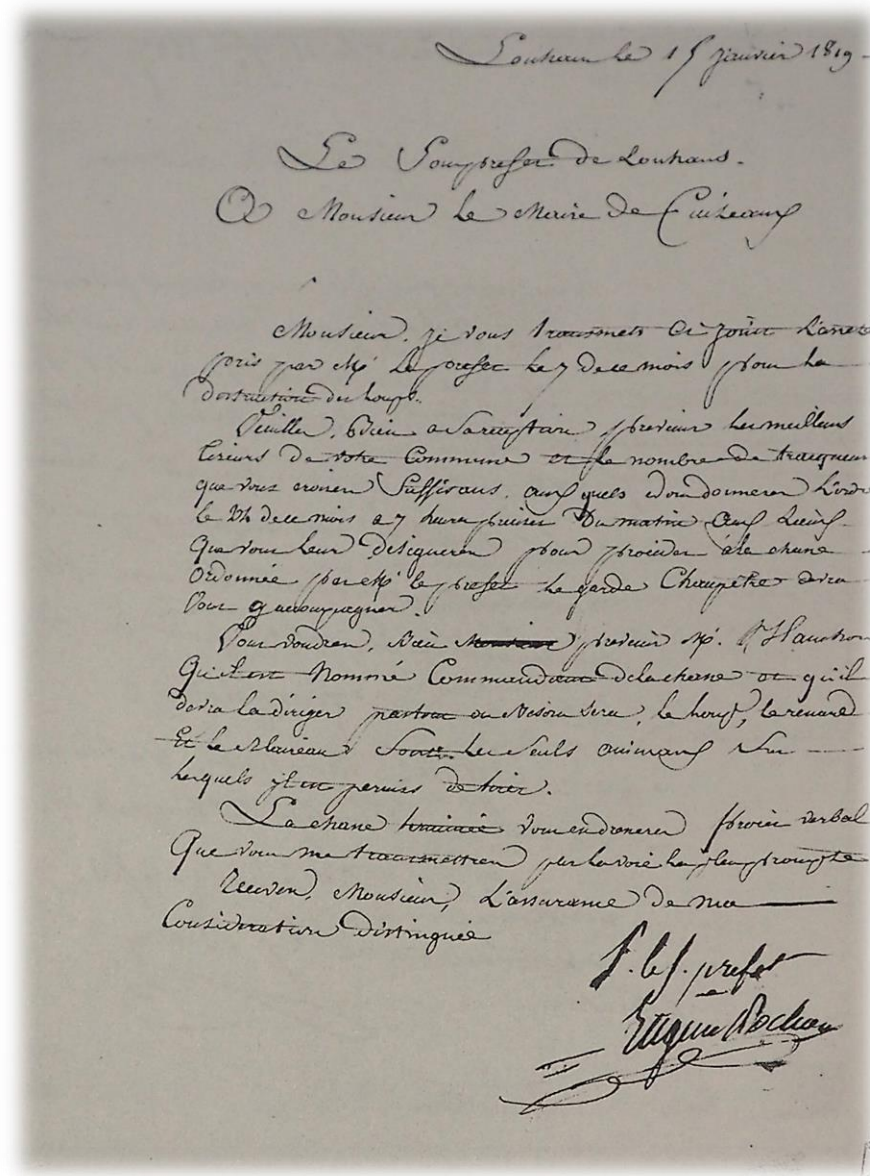
Veillez bien prévenir les meilleurs tireurs de votre commune et le nombre de tracqueurs que vous croirez suffisants auxquels on donnera l'ordre le 21 de ce mois à 7 heures précises du matin aux lieux que vous leur designerez pour procéder à la chasse prdonnée par M le préfet Le garde champêtre devra vous accompagner.

Vous voudrez bien Monsieur prévenir Mr Planchon qu'il est nommé Commandeur de la chasse et qu'il devra la diriger partout ou raison sera. Le loup, le renard et le blaireau sont les seuls animaux sur lesquels il est permis de tirer.

La chasse terminée vous en dresserez procès-verbal que vous me transmettez par la voie la plus prompte.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Eugène Rochon assure à nouveau l'intérim de Monsieur le sous-préfet avec une grande précision, comme s'il voulait affirmer ses compétences. Toutefois, il est moins pressé de transmettre les instructions (le 15 janvier pour une décision préfectorale du 7) que de recevoir le compte-rendu (par les voies les plus promptes)... c'est déjà cela, la manifestation du pouvoir !



20 novembre 1820 : lettre à Monsieur ?...

(le Maire de Cuiseaux ?) pour réclamer un second exemplaire de « certificat de destruction de nuisibles » (en l'espèce des loups, bien entendu).

Monsieur,

Pour que les sieurs Genevois & Blanchon puissent obtenir la prime qui leur est due pour la destruction d'animaux nuisibles, il faut que les certificats qui constatent cette destruction soient rédigés à double minute. Je vous renvoie En Conséquence les originaux que j'ai reçu aujourd'hui et je vous engage d'en faire des doubles que vous me ferez parvenir le plutôt possible.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

p. M. le s. prefet absent. Le Délégué

Mais oui, monsieur Durandaine, la règle, c'est la règle ! Cette omission semble pourtant indiquer que ces demandes de primes sont devenues assez peu fréquentes pour qu'on oublie ainsi la bonne procédure.

Il est étrange cependant que vous vous adressiez au maire d'une commune sans la formule protocolaire habituelle « Monsieur le Maire »... les bonnes manières se perdraient-elles ?

Ainsi votre « patron » est-il encore absent, mais est-ce toujours G. Bellocq ou a-t-il changé de « délégué » ? En tous cas, si ce n'est plus M. Bellocq... vous avez toujours un sous-préfet aux champs !

Longueuil le 20 Nov 1820.

Monsieur,

Pour que les sieurs Genevois & Blanchon puissent obtenir la prime qui leur est due pour la destruction d'animaux nuisibles, il faut que les certificats qui constatent cette destruction soient rédigés à double minute. Je vous renvoie En Conséquence les originaux que j'ai reçu aujourd'hui et je vous engage d'en faire des doubles que vous me ferez parvenir le plutôt possible.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

p. M. le s. prefet absent. Le Délégué

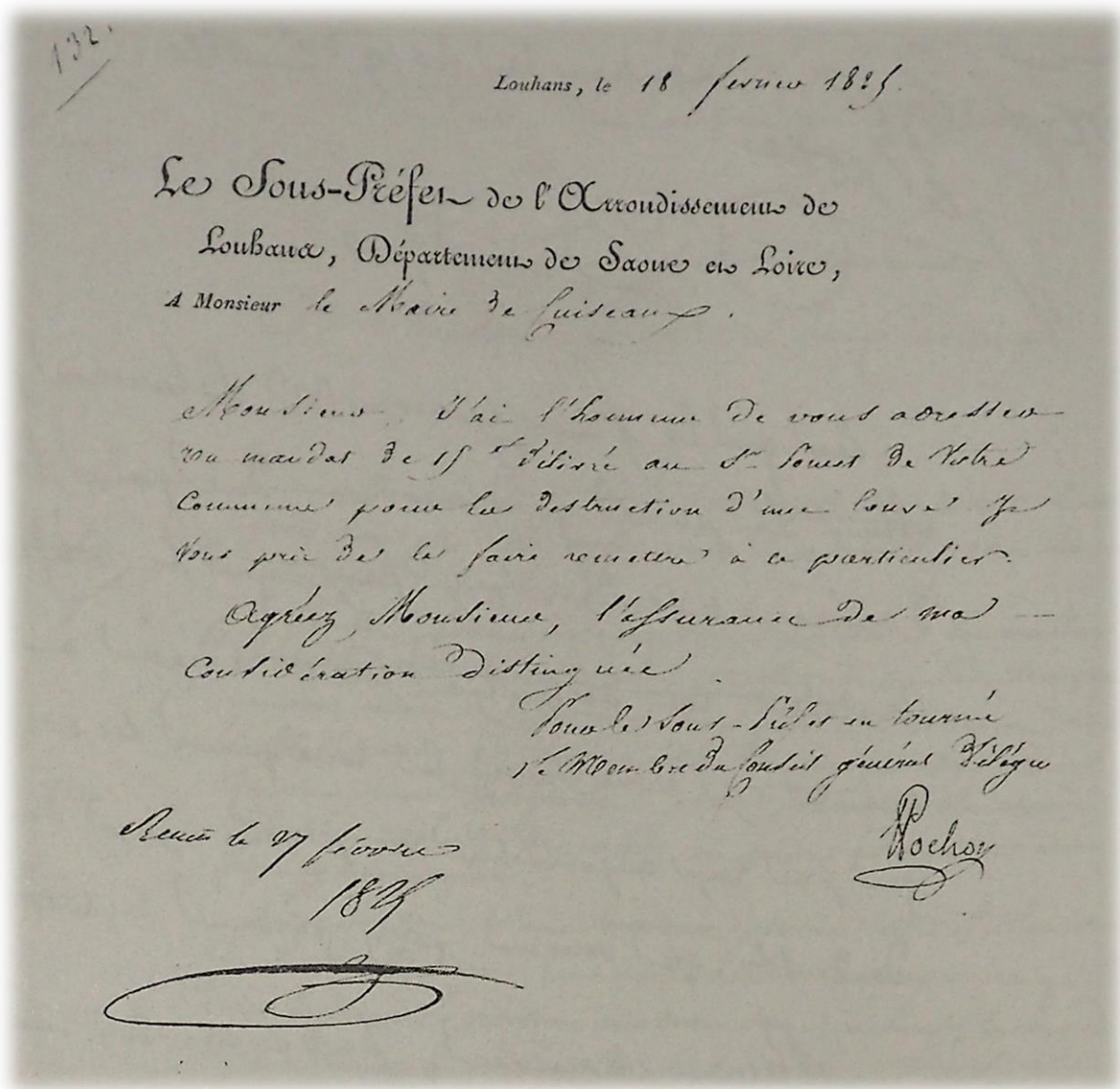
Durandaine

18 février 1825 : lettre d'envoi d'un mandat pour le sieur Poncet du sous-préfet de Louhans à Monsieur le Maire de Cuiseaux.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser un mandat de 15^F délivré au S^r Poncet de votre commune pour la destruction d'une louve. Je vous prie de le faire remettre à ce particulier.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. Pour le sous-Préfet en tournée. Le membre du Conseil Général délégué Rochon

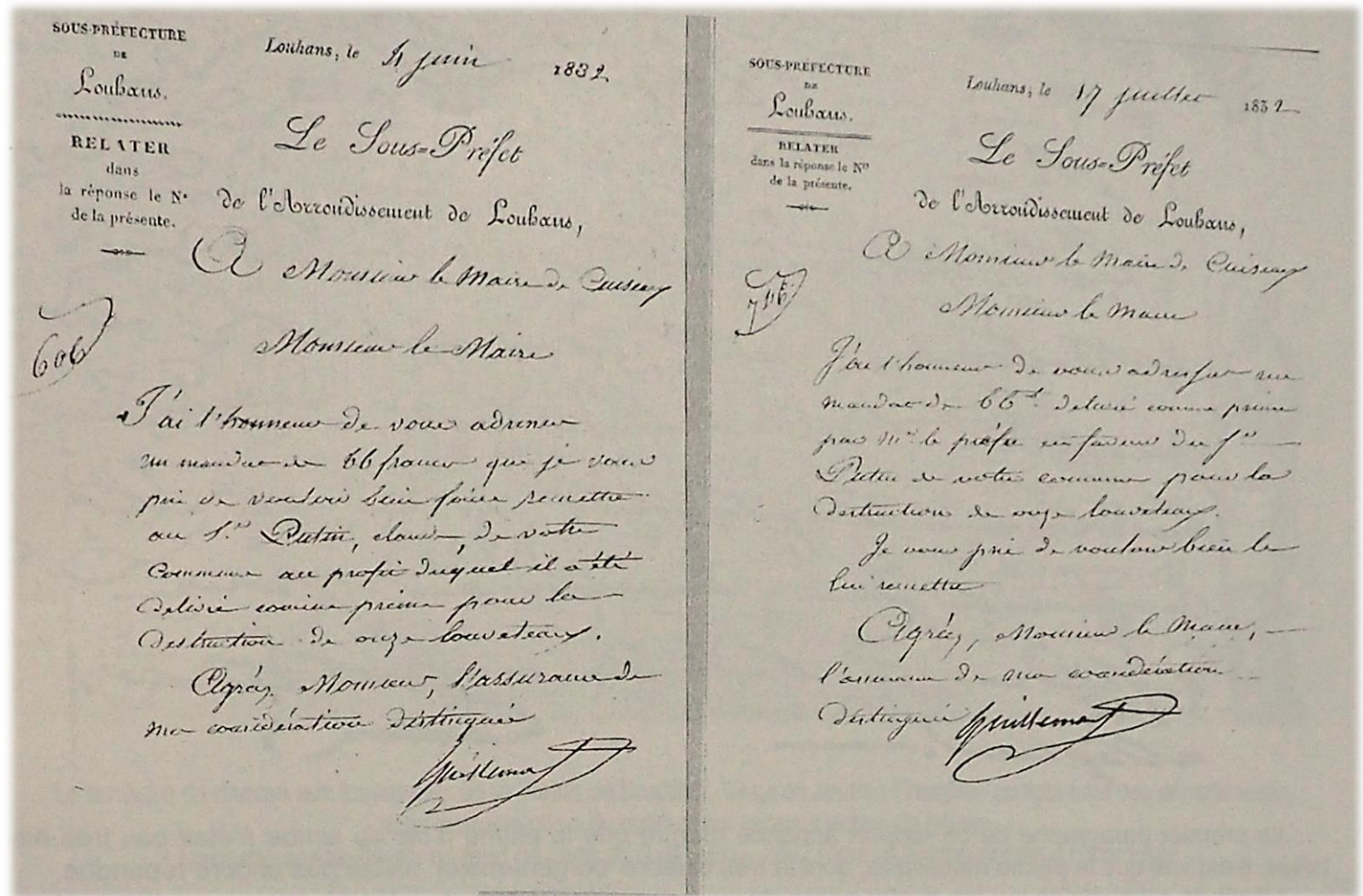
La sous-préfecture s'organise et se modernise... elle a maintenant un papier à en-tête imprimé et elle donne à ses correspondances une référence (cette lettre serait ainsi la 132^e de l'année 1825 ? On pourrait le croire et pour une quarantaine de jours ouvrables, cela ferait environ 3 lettres par jour...plausible). On ne sait plus qui est sous-préfet en titre, serait-ce toujours monsieur Bellocq ? Il serait alors en poste depuis près de dix ans... c'est bien plus que ce qu'on accorde de nos jours à ses semblables ! Le délégué Rochon est toujours là, par contre, mais il signe maintenant... sans son prénom : Eugène. Monsieur le maire de Cuiseaux ou son secrétariat trouve-t-il les délais d'acheminement du courrier bien longs pour qu'une mention telle que : *Remise le 27 février 1825* soit apposée sur cette lettre ? Mesure de prudence aujourd'hui d'autant plus utilisée que les délais postaux semblent revenir au niveau de ceux du 19^e siècle !



4 juin 1832... 17 juillet 1832 : lettres d'envoi d'un mandat de 66 francs destiné au sieur Putin par le sous-préfet de l'Arrondissement de Louhans à Monsieur le Maire de Cuiseaux.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser un mandat de 66 francs que je vous prie vouloir bien faire remettre au S^r Putin Claude de votre commune au profit duquel il a été délivré pour la destruction de onze louteteaux. Je vous prie de le faire remettre à ce particulier.
Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser un mandat de 66 francs délivré comme prime par M^r le Préfet en faveur du S^r Putin de votre commune pour la destruction de onze louteteaux. Je vous prie de vouloir bien le lui remettre.
Agréez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.



Que d'enseignements dans ces derniers documents !

D'abord cette étonnante ressemblance entre la lettre du 4 juin et celle du 17 juillet, signées pourtant de la même main, quoique à six semaines d'intervalle. Mais la même prime, pour le même nombre de louveteaux, cela paraît assez particulier (sans doute le sieur Putin ne se dérangeait-il que pour au moins onze petits loups et au moins deux louves chaque fois, quelle chance extraordinaire d'avoir trouvé cela deux fois au cours de la même saison !) L'accouplement des loups se fait en hiver, les naissances souvent en mars, au mois de juin, les louveteaux sont déjà sevrés, à plus forte raison en juillet. On peut se demander si le sieur Putin n'a pas abusé le maire et le préfet et si ses petits loups n'ont pas servi deux fois. A moins que, penseront les gens qui ont l'esprit moins mal tourné, il y ait eu une négligence, une perte de document... ?

Sur un plan administratif on peut aussi relever que :

- On a changé de sous-préfet (depuis quand ?), le nouveau s'appelle Guillemaut (nom aujourd'hui familier aux louhannais ; mais combien d'années G. Bellocq a-t-il résisté ? sûrement plus que ses collègues actuels dont le séjour moyen est d'environ deux ans.
- Un progrès supplémentaire a été fait dans la présentation du papier à lettre
- Les courriers sont numérotés (sans doute de façon chronologique) comme ils l'étaient déjà en 1825 ; on prie les destinataires de « relater » ces numéros dans leur réponse (on parle aujourd'hui de référence).
- Un calcul simpliste permet de constater que la sous-préfecture envoie alors de 4 à 5 lettres par jour ouvrable (un peu plus que sept ans auparavant), mais si lettres et copies sont encore, bien entendu, écrites à la main, ce n'est pas encore la cadence infernale.

Anonyme... vers 1845 :

Le premier paragraphe de ce rapport annoncé montre que la plume d'oie du scribe n'était pas très bien taillée, il est vrai que la plume métallique, dont la très célèbre « sergent-major » n'était pas encore répandue.

L'écriture est si étalée sur les quatre pages de ce manuscrit que le texte intégral, avec son orthographe et sa syntaxe parfois fantaisistes, tient aisément ci-dessous, nous vous le laissons savourer.

Les loups étaient devenus si nombreux dans les bois, que dans les villages et tous les hameaux, il fallait être en état constant de surveillance pour défendre le bétail contre leurs attaques.

Fréquemment, les femmes qui montaient de la Bresse aux marchés de Cuiseaux étaient suivies par quelqu'un d'entre eux, et l'habitude était devenue telle qu'on ne s'en inquiétait pas trop qu'en on n'en sentait qu'un derrière soi, mais, ainsi que cela arrivait parfois de donner de vives craintes, alors on s'appliquait à ne point faire de faux pas, pour éviter toute chute, on savait qu'il y avait alors du danger à courir.

Presque toutes les nuits on entendait les chiens hurler dans les maisons, c'est alors qu'un loup passait dans la rue.

Un peu avant les vendanges, après une matinée de brouillard et au moment où le soleil finissait de le dissiper, on vit un loup à dix heures du matin entrer en ville vers le clos de l'hôpital suivre toute la rue du repos et sortir tranquillement par la porte du verger. On pensa alors qu'après avoir mangé force raisin dans une vigne, il s'était endormi, que le soleil était venu le surprendre et qu'il était ainsi quelque peu enivré.

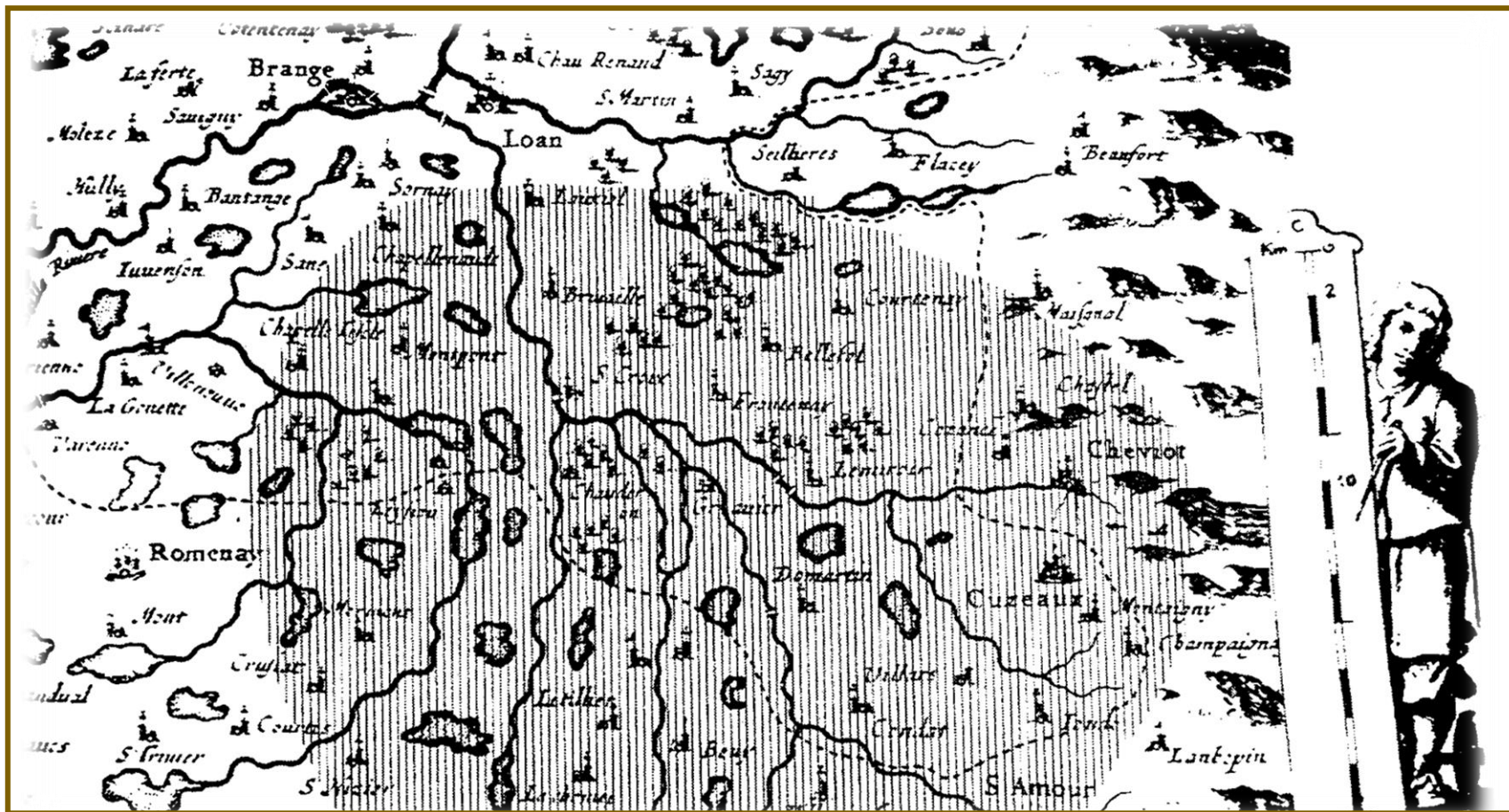
Des battues devinrent donc plus fréquentes pour la destruction de ces animaux.

Une fille nommée Raine (ou Reine ?) de la commune de Bruailles et demeurant dans une pauvre maison désignée sous le nom de « quatre chemins » après le château de Chardenoux sur la route de Louhans contribua par son courage et une sorte d'instinct étrange à la destruction entière de ces animaux.

Elle savait reconnaître les traces des louves, elle suivait leurs passes jusque dans les lieux les plus fourrés du bois ou étaient déposés leurs petits, elle fuyait les instants d'absence de ces louves et enlevait leurs portées.

Cette jeune fille ne se plaisait qu'à passer ses journées et souvent aussi bien des nuits dans les bois et sa confiance était telle qu'elle ne portait jamais qu'un mauvais bâton insuffisant certainement pour sa défense si elle eut été attaquée ; mais elle était si sûre dans toutes ses expéditions qu'elle ne sentait nullement le besoin de précautions plus sérieuses.

A la préfecture de Lons-le-Saunier, comme à celle de Bourg et à celle de Mâcon les primes se renouvelaient sans cesse pour elle. Ainsi depuis l'année 1840, n'entendait-on plus parler de présence de loups dans le pays. Cette fille est décédée de 1840 à 1845 (sic). C'était une femme d'une taille ordinaire, mais vigoureusement charpentée et sèche.



Le territoire de chasse aux louveteaux de la « Reine de Bruailles » tel qu'on pourrait l'imaginer compte tenu des départements dans lesquels elle a dû opérer pour recevoir autant de primes.

Maquette construite sur un fond de carte de G. BLAEU – 1662 (dont un exemplaire est à l'écomusée°

(Mais qui avait remarqué que « Romenay » s'appelait « Damery » sur l'original de cette carte ?... la chose est ici réparée)

A l'occasion de monographies communales réalisées dans le cadre de mon activité professionnelle de bureau d'études en environnement, je croise régulièrement la mémoire du loup dans la toponymie de Bresse et du reste de la Bourgogne : la Fosse au Loup (Simandre), la Brosse à la Louve, Bouteloup, Jappeloup, Chanteloup, Pisseloup...¹ Les textes qui précèdent, retrouvés aux archives municipales de Cuiseaux, nous rappellent bien qu'il peupla nos campagnes jusqu'au début du 19^e siècle.

Cet écrit concernant une espèce qui de tout temps a déchaîné mythes et légendes dans notre civilisation paysanne, associe certainement des faits authentiques aux racontars qui se propageaient de ferme en ferme à l'occasion des veillées ou sur les champs de foire.

L'introduction relate l'abondance du loup jusque dans les années 1830, obligeant à une surveillance accrue des troupeaux. Le loup est un canidé dont le taux d'accroissement des populations peut atteindre 10% par an. A une époque où les campagnes françaises ont atteint leur maximum de peuplement humain, on comprend que des problèmes de cohabitation entre un grand prédateur et le bétail aient pu survenir. Néanmoins, d'autres pays d'Europe ne sont jamais allés jusqu'à l'extermination totale de l'espèce et aujourd'hui, les populations italiennes et espagnoles comptent respectivement 700 et 2000 loups.

Les deux paragraphes centraux évoquent les comportements de cohabitation pacifique voire de curiosité pour l'homme dont Robert Hainard², rapporte des faits similaires de loups en Europe centrale trotinant derrière les charrettes à cheval ou venant s'asseoir une semaine d'affilée chaque matin sous les fenêtres d'une maison isolée de Croatie. Nicolas Vannier, dans sa traversée du Nord canadien en traîneau à chiens fut suivi plusieurs jours durant par un couple de loups.

Ici comme par hasard, ce sont les femmes qui sont suivies, la Bête du Gévaudan poindrait-elle son mufle ?... On ne cite néanmoins ici que peu d'attaques sur l'homme, la seule précaution étant d'éviter de tomber en marchant. Des enquêtes menées en Europe comme en Amérique du Nord ont toujours été vaines pour démontrer une seule attaque délibérée du loup sur l'homme³.

L'épisode du loup bressan ayant abusé de la dive grappe de noah ou d'oberlin, prête à sourire même si là aussi, la réalité biologique de l'opportunisme alimentaire de tout prédateur carnassier l'amène à se gaver de fruits l'automne venu. Il suffit d'examiner les crottes de martre ou de renard pour savoir qu'ils croquent toujours la « proie » la plus abondante et la plus facile à capturer... pourquoi n'en serait-il pas de même pour le loup ?

Cela n'empêche pas nos médias hexagonaux de se ruer sur la première information non vérifiée pour remettre la bête au pilori.

Il y a deux ans, quand les journaux télévisés s'apitoquèrent sur ce pauvre berger « sauvagement lacéré par une louve et ses louveteaux » dans le Mercantour, ils se firent bien plus discrets pour annoncer le démenti des faits beaucoup moins vendeurs... Les poils de « la bête » étaient ceux de la chienne qui s'était rebiffée contre son maître alcoolique et violent...

Si les loups bressans avaient pour habitude de suivre les paysannes montant à Cuiseaux, ils auraient bien fait de se méfier de la Reine de Bruailles qui, à exterminer leurs portées, s'est constitué un pécule grâce aux primes de destruction offertes par les préfectures de Lons, Bourg et Mâcon. Là aussi, la légende se mêle probablement à la réalité. Les braconniers polonais m'ont appris qu'il est aisé de localiser les tanières en faisant répondre les louveteaux aux hurlements. C'est une technique de recensement des loups dans les zones où ceux-ci ne laissent que peu de traces. Je l'ai personnellement expérimentée avec succès dans les Alpes du Sud pour localiser trois automnes de suite une des meutes de ces animaux remontés à la « queue leu leu » de la botte italienne. De là à croire qu'une bressane, même vigoureusement charpentée ait pu venir à bout d'une population entière sur près de 1000 km², il y a peut-être là quelque version apocryphe à rétablir ! En fait, bien plus efficacement que le piégeage et le tir, c'est le poison, avec l'utilisation généralisée de la strychnine, qui a sonné le glas du loup dans nos contrées.

Depuis 1992, date du retour spontané de l'espèce dans les Alpes françaises depuis les Apennins, les vieux mythes ont ressurgi. Si autrefois il incarnait le Diable, on rend aujourd'hui la bête faramine responsable – à chaque époque sa religion – de la disparition de l'élevage ovin dans ces régions.

En réalité, il faut le savoir pour mieux comprendre les réactions virulentes lors de chaque incident, cette branche est en crise grave depuis au moins 20 ans avant la disparition de la moitié des exploitations et l'élimination de 20000 éleveurs en 10 ans dans une activité dont le revenu, primes comprises est de 40% inférieur aux autres secteurs agricoles. Le cheptel est tombé à 9,4 millions de tête selon le rapport des sénateurs Bailly et Emorine de 2002⁴. Des solutions existent, permettant de faire coexister troupeaux et loups, les pays voisins sont là pour le démontrer, Italie et Espagne totalisant plus de 35 millions d'ovins pour près de 3000 loups.

La réorientation des aides s'impose afin de favoriser les bergers décidés à vivre en bonne entente avec la faune sauvage grâce à des troupeaux surveillés et gardés par des chiens. Le coût de ces mesures passera toujours inaperçu dans l'océan des subventions agricoles (11 milliard d'euros par an en France, soit 188 euros par habitant, à comparer aux 6 centimes d'indemnisation des dégâts dus aux grands prédateurs...). On reproche aux loups quelques centaines de brebis égorgées chaque année, on oublie les 715 000 ovins et caprins passés à l'équarrissage pour la seule année 2000 ou les 60 000 moutons abattus en mars 2001 en prévention de la fièvre aphteuse. Notre société a atteint un niveau de richesse jamais égalé qui lui permet d'ailleurs d'importer d'Australie et de Nouvelle Zélande 20% de sa production déficitaire à l'échelle de l'Europe plutôt que de mettre en place des mesures réalistes sur notre sol.

Depuis quelques années, cependant, le naturaliste que je suis, malgré les atteintes grandissantes aux milieux naturels, n'a plus besoin d'aller courir au fin fond de l'Europe pour observer certaines espèces de la grande faune sauvage : le castor est de retour sur l'Arroux, la Saône et ses affluents ; le Grand-Duc hulule dans le Clunisois⁵ ; le lynx a recolonisé la chaîne jurassienne ; j'ai le chant des loups à six heures de route de Chalon...

L'espèce à laquelle j'appartiens est passée en quatre décennies de 2 à 6 milliards d'individus. Notre relation à la nature est un révélateur de nos rapports entre êtres humains, souhaitons que l'avenir laisse sur cette planète leur place à toutes les espèces de grands prédateurs sauvages⁶...

Alain Desbrosse « naturaliste louvetier »



Les loups d'aujourd'hui, comme ceux d'antan sont plutôt craintifs, il n'est pas si facile de les voir. Par contre, ils laissent sur les sols qu'ils foulent de magnifiques traces, comme celles-ci, photographiées par Alain Desbrosse dans le Mercantour. Dans le gravier mouillé à gauche, dans la neige, ci-contre.

Notes :

1. G. Taverdet, Microtoponymie de la Bourgogne, tome 6, 1991
2. Guide des Mammifères Sauvages d'Europe
3. 3. NDLR Cette affirmation semble contredite par les documents cuiselliens... mais on ne sait rien des circonstances de ces accidents peut-être dus à des comportements anormaux (pour le loup) des humains en cause.
4. La Gazette des Grands Prédateurs, supplément au n°8 mai 2003
5. Pas besoin d'aller à Cluny nous dit Maurice Goujon, un Grand Duc vient me rendre visite tous les ans à Ouroux et passe de longues heures sur la même branche du même arbre à m'observer sans bouger.
6. NDLR Sinon où irions-nous ? Nous les humains, nous les plus grands prédateurs de la planète (et peut-être bientôt de l'Univers°.

Extrait du même volume, 2^e cahier, vie des associations

Conférence sur le loup 8 février 2003 avec projection par M. Gérard Ferrière conservateur du musée de Dijon,

Les Amis du Vieux Romenay, bilan 2003, président Max Guérin.

Il faut retenir essentiellement que :

- ancêtre du chien, le loup vit en meute, dans les forêts et les steppes ; un loup dominant et une louve dominante ont seuls le droit de se reproduire ;
- pesant presque le poids d'un humain adulte, le loup est un coureur infatigable, à la recherche de proies, il peut parcourir de 120 à 150 km par jour, sans pratiquement être vu : il est on nageur ;
- il en existe plusieurs espèces, c'est le « *loup gris* » qui vit en Europe ;
- bien qu'il ne s'attaque pratiquement jamais à l'homme valide, il a été redouté de tout temps à cause des ravages dans les troupeaux e cas de pénurie de gibier ; c'était aussi un « nettoyeur » de cadavres au lendemain des batailles (Charles le Téméraire, mort, a été partiellement dévoré par un loup, de nombreux soldats allemands ont partagé le même sort en Russie...)
- un animal de légende, la « bête du Gévaudan », généralement considéré comme un loup, a sévi au milieu du XVIII^e siècle et a été l'objet de mémorables et vaines battues (mais c'est sans doute une autre histoire reprise dans un film « le pacte des loups).

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome I

- « *La Bresse, pays des Ambarres gaulois ?* » Pierre Ponsot AVR
- « *L'aménagement du territoire en Bresse « chalonnaise » à la fin de l'ancien régime et au début de la Révolution française* » Annie Bleton-Ruget Ecomusée de la Bresse bourguignonne
- « *La Bresse louhannaise au premier millénaire (première partie : louhans et Châteaurenaud)* » Jean-Louis Odouze (présenté par les Amis des Arts) et Michel Delay, Les Amis des Arts
- « *Histoire de loups : les loups d'antan, les loups d'aujourd'hui* » Collectif de Cuiseaux (Les Amis de Cuisel) et Alain Desbrosses (Présenté par les Amis de la Bresse Chalonnaise)
- « *Le grand voyage de Louis XIV (et d'Artagnan) en Bourgogne en 1568* » Henri Sofroniades, présenté par l'association d'Artagnan

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>

Pour ses 20 ans, Brixia vous invite ...

*...pour conclure, à danser sur des
airs de vielle et d'accordéon*

A PROPOS DE LA VIELLE : MUSICIENS ET INSTRUMENTS

La vielle à roue a joué un rôle si important dans l'histoire de la musique « traditionnelle » en Bresse qu'on ne peut pas ne pas lui consacrer quelques pages.

On trouvera ci-dessous, sous le titre « Note sur la vielle à roue », un texte signé Pascal Granga et Claude Barbier publié dans le Bulletin des Amis des Arts et des Sciences de la Bresse louhannaise de 1982 (n° 10, p 25-29), date à laquelle les anciens vielleux semblaient sur le point de disparaître. Les auteurs sont des spécialistes de cet instrument, chacun à sa manière : l'un comme luthier et comme pratiquant, l'autre pour en avoir abondamment joué. Depuis la parution de ce texte, très informé sur l'histoire de l'instrument, une exposition a été consacrée aux vielleux et à leurs instruments à Brou (cf Le Vielleux : métamorphose d'une figure d'artiste du XVIIe au XIXe siècle. Catalogue d'exposition tenue du 5 juillet au 5 octobre 2008 au Monastère royal de Brou. Fage, Lyon 2008) et la vielle a trouvé de jeunes adeptes en Bresse (cf les Poules à facettes). Pour enrichir la connaissance de cet instrument nous nous sommes permis de montrer trois beaux exemples de vielles qui font partie des collections de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, dont deux d'entre eux proviennent du Groupe régionaliste bressan de Louhans.

A ces témoignages d'une époque, on pourrait associer le souvenir de « Gugu » Lescuyer, violoniste de Sainte-Croix à qui Claude Barbier avait appris à jouer de la vielle. L'hommage qui lui a été rendu lors de sa mort évoque un de ces artisans des musiques populaires en Bresse (voir le billet de l'Ecomusée dans le Journal de Saône-et-Loire du 28 novembre 2004). (NDLR)

Note sur la vielle à roue

Faire un historique de la vielle à roue n'est pas chose simple. Son utilisation se perd dans la nuit des temps. On la trouve dans toute l'Europe, jusqu'aux confins de la Roumanie. La vielle à roue, de plus, s'apparente à d'autres instruments de musique de l'Inde et d'Extrême-Orient; à un détail près : quelquefois la roue est remplacée par un archet, mais le clavier, la caisse, la façon d'accorder ainsi que le jeu témoignent de cette filiation. On trouve en Suède ce genre de vielle sous le nom de « nikelharpa ».

En Europe Occidentale, la plus ancienne représentation d'un instrument de musique « à archet circulaire » (roue) est l'*organistrum*. Au début du X^e siècle, un traité, attribué à l'abbé Odon de Cluny et intitulé *Quodomo organistrum construatur*, renseigne pour la première fois sur celui-ci. Ce premier modèle de vielle à roue est de grandes dimensions. Il est tenu sur les genoux de deux musiciens, dont l'un tourne une manivelle qui actionne la roue sur laquelle les cordes frottent et vibrent, tandis que l'autre tire à lui des touches qui permettent de faire la mélodie.

A la fin du XX^e siècle, on constate que cet instrument dont les dimensions ont été réduites, n'est plus actionné que par une personne. Ainsi, devenue plus transportable, la vielle à roue apparaît et devient la compagne des troubadours et des trouvères qui lui donnent pour nom : « symphonie » et puis, par déformation, « chifonie ». Sa forme n'est pas encore celle que le XVIII^e siècle normalisera : la caisse est plate et de forme particulière. Il est à noter que les vielles originaires de l'Europe de l'Est ont, de nos jours, conservé cette forme ancienne.



Cette facture de vielle à roue persistera en France pendant près de huit siècles. Période pendant laquelle la vielle ne cessa de décliner, passant des mains des gens aisés aux mains des mendiants.

Ci-contre : Vielle plate dite « vieille guitare » Corps en érable ondé, table d'harmonie bordée de filets et d'incrustations d'ivoire et d'ébène. Tête d'homme finement sculptée au chevillier. Les marques « J.N. » au fer près du cordier renvoient peut-être à Nicolas Jomier de Mirecourt (Vosges).

Provient du Groupe régionaliste bressan de Louhans.

Coll. Ecomusée de la Bresse bourguignonne

Colin Muset, poète, musicien chantera:

*Sire Comte, j'ai viélé
Devant vos en vostre ostel;
Si ne m'avez rien donné
Ne mes gages acquittez,
C'est vilanie.*

Véhiculée par ces mendiants qui la préserveront de l'oubli, le XVIII^e siècle (siècle des richesses artistiques) lui réservera une place de choix.

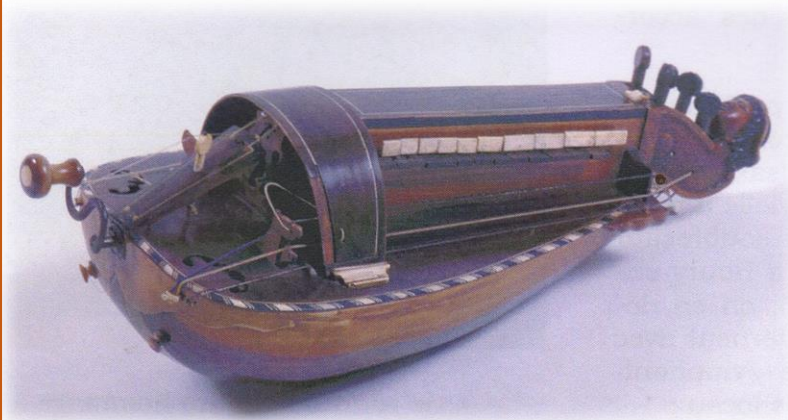
Les corporations de luthiers et de sculpteurs vont rivaliser d'adresse et d'ingéniosité pour procurer à cet instrument une finesse, tant sur le plan musical qu'esthétique. Le «Bâton» de Versailles a même l'idée de monter un clavier sur une caisse de luth, ce qui va donner à la vielle la forme qui restera la plus populaire jusqu'à nos jours. La noblesse la reconnaît alors, et il est de bon ton de sonner de cet instrument dans les salons.

Comme le dit Antoine Terrasson, dans sa dissertation historique sur la veille (1741): «on n'eut pas beaucoup de peine à trouver des gens habiles qui exécutassent, sur la veille, les morceaux de musique qui pouvaient contribuer à faire recevoir cet instrument dans les concerts». Plusieurs compositeurs célèbres n'hésitèrent pas à composer pour la veille. Parmi eux : Antonio Vivaldi, Mozart et Michel Corette.

Ce siècle permet de découvrir l'art des luthiers parisiens, ce n'est pas pour rien que l'un d'eux, Pierre Louvet, va être surnommé le Stradivarius de la vielle (sic). On remarque que le luthier du XVIII^e siècle ne fabrique pas un seul modèle d'instrument, mais plusieurs. Il n'est pas rare, en effet, de voir des facteurs construire des harpes, des violons, des vielles, des vielles à roue et filer eux-mêmes leurs cordes de boyau.

La vielle qui s'est ornementée d'une tête à son sommet, montre l'habileté de la corporation des sculpteurs parisiens. Quelques rares luthiers exercent en province, tels Desjardins à Caen et Bergé à Toulouse; ce dernier fabrique même des «organisées». Ce sont des instruments à caisse plate fonctionnant comme une vielle à roue, mais sur lesquels on a rajouté une soufflerie et un jeu de tuyaux d'orgue.

A la fin du XVIII^e siècle, la vogue de la vielle à roue décline une nouvelle fois (fin du règne de Louis XVI?). Elle perd sa place privilégiée, mais délaissant les villes, elle trouve des adeptes dans les campagnes. Elle devient alors, au même titre que la cornemuse, le violon et plus tard l'accordéon diatonique, un des instruments les plus prisés de nos provinces. Pendant tout le XIX^e siècle, on la trouve en Normandie, Savoie, Bourbonnais, Bretagne, Berry....et en Bresse.



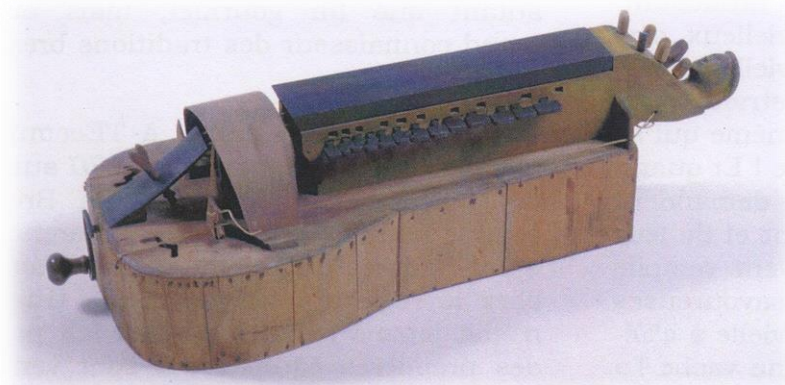
ci-contre : Vielle en luth dite « vielle bateau ». Caisse de résonance en noyer et érable alternés, table d'harmonie en acajou bordée de filets et d'incrustations d'ivoire et d'ébène. Une étiquette manuscrite à l'intérieur porte la mention « Fait à Bevai par Denis Germain sabotier le 16 Septembre 1841 commune de Beaupont ». Cette vielle a été restaurée par Pimpard Cousin fils à Jenzat (Allier) en Cousin fils à Jenzat (Allier) en 1920. Provient du Groupe régionaliste bressan de Louhans.

ci-dessous : Vielle rustique fabriquée par Claudius Pacquelet de Saint-Nizier-le-Bouchoux, au début du XX^e siècle. Réputé bon vielleux, il exerçait les activités de sabotier et de maçon

Coll. Ecomusée de la Bresse bourguignonne

Devant l'engouement, sans cesse croissant, pour cet instrument, nombreux sont ceux qui s'initient à la lutherie de la vielle à roue. Certains s'installent comme professionnels à la fin du XVIII^e siècle. La France connaît alors trois grands centres de lutherie: le Bourbonnais (familles Pajot, Nigout, Pimpart père et fils, Cailhe, Decant, Tixier...), Mirecourt dans les Vosges (Thouvenel, Colson père et fils) et la Bresse qui dans l'art de la lutherie va occuper une place bien à part, puisque ses luthiers, fait unique en France, resteront dans la tradition de leurs homologues du XVIII^e siècle (Louvet, Lambert, Fleury....), au contraire de leur collègues Bourbonnais et Vosgiens.

Citons Paul Carru dans *En Bresse à tort et à travers*, 1913-p.11: «c'était l'instrument à la mode, et l'intervalle compris entre 1860 et 1875 marque certainement l'apogée de son succès. Les élèves ménétriers sont partout si nombreux qu'il y a pénurie de vielles dans le pays. Ne savait-on où s'adresser, afin de s'en pourvoir? Question à laquelle il serait bien difficile de répondre. Quoiqu'il en soit, quelques-uns de nos artisans: menuisiers, charrons, horlogers, voire même de simples cultivateurs, s'improvisent



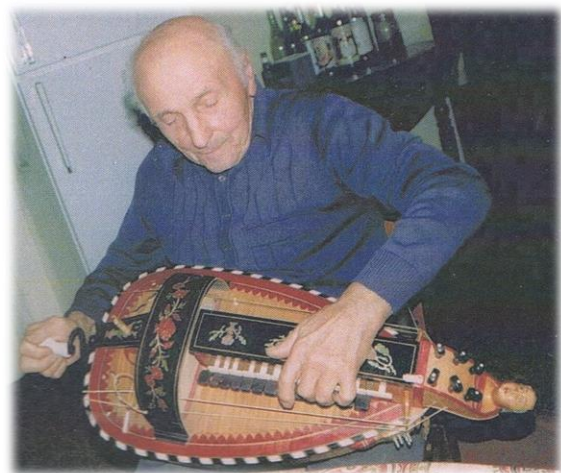
fabricants de vielles et plusieurs de ces luthiers populaires parviennent à faire des vielles auxquelles des facteurs en renom auraient volontiers accordé leur signature. /...; chose curieuse, les Bressans de la plaine, à peu près seuls, se livrèrent à ce genre de fabrication. Ceux du Revermont n'y songèrent pas.

Pourquoi cette indifférence de la part de ces derniers pourtant si amateurs de vielle?

La question posée par Paul Carru reste en suspens, mais une chose est sûre, la tradition de lutherie bressane s'éteint au début du XX^e siècle, ce qui oblige nos vielleux à se fournir chez les fabricants bourbonnais, encore fort nombreux à cette époque. On peut du reste trouver chez eux, à part des vielles à roue, des cornemuses, des violons et des accordéons qu'ils sous-traitent.

Puis, tout doucement, préférant la clarinette, l'accordéon diatonique (ou chromatique), «carotte» (saxophone), les Bressans vont oublier la vielle à roue. Un concours, sorte de dernier soubresaut pour nos vielleux, a eu lieu à Bourg-en-Bresse le 26 décembre 1926, on en dénombre soixante-cinq ; ils alternent avec les harmonies, un orchestre symphonique et les groupes folkloriques locaux.

Mais avec la modernisation d'un répertoire qui nous vient de l'étranger, la vielle à roue, peu adaptée à ce nouveau style de musique est condamnée à disparaître. Toutefois, un certain nombre de ménétriers, ne se souciant pas de ce phénomène, continuent de «signeuler» de cet instrument ancestral; préservant du même coup les traditions s'y rattachant. En 1982, il reste encore des vielleux, certains achètent toujours des vielles, d'autres attendent l'âge de la retraite pour apprendre à jouer, il y en a même qui se construisent encore leur vielle! Et quand nous les rencontrons, ils ne demandent qu'à parler de leur instrument et de leur vie de «menetri». vie souvent remplie d'anecdotes piquantes et savoureuses telle celle-ci: «prix d'une vielle à c't'époque-là? Ben... le prix d'une vache!» ou encore comme celle-là: «il y a deux sortes de vielles les mâles et les femelles. Les mâles, ce sont les vielles plates, - et les femelles? Eh!...les vielles rondes!»



Hommage à Auguste Lescuyer dit Gugu, figure de la Bresse

Dominique Rivière, conservateur de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne et Claude Barbier, animateur de l'antenne du musée de Louhans, dédient ce billet à Auguste Lescuyer, dit «Gugu», figure incontournable de la Bresse.

«Je voudrais rendre hommage à un ami, Auguste Lescuyer que tout le monde à Sainte-Croix-en-Bresse connaît sous le nom de «Gugu» et qui vient de disparaître à l'âge de 96 ans. Gugu était «le retrait du café de la gare», l'établissement qu'il a exploité pendant de très nombreuses années à Sainte-Croix. Derrière son activité professionnelle, je vais vous parler de cet homme curieux, fin cuisinier autant que fin gourmet, mais aussi grand connaisseur des traditions bressanes.

Nous l'avons croisé à l'Ecomusée mais aussi dans les années 1970 autour de tournages de films sur la Bresse comme le film «Vouivre» à Varennes-Saint-Sauveur ou le film tourné à Tagiset chez le regretté Valéry Putin. «Gugu» n'était jamais loin; il a aussi fait partie des premières équipes qui

sont venues faire de la musique traditionnelle. C'était pour moi un musicien classique. Il jouait du violon mais aussi de la musique dite «routinière» sans doute au contact des Frédéric Cannard, Jean-Paul Loisy «la première équipe qui a travaillé autour de la restauration de la Grange Rouge à la Chapelle-Naude, de la même équipe qui a travaillé à l'exposition de l'Hôtel-Dieu de Louhans consacrée à la musique traditionnelle. Nous organisons avec lui des soirées au moulin de la Croix à Ratte avec toute la famille Vincent, ils étaient tous violonistes».

Il y a eu de riches rencontres qui ont inauguré l'antenne de la forêt à Saint-Martin-en-Bresse tout comme l'Ecomusée à Pierre-de-Bresse, tout simplement parce qu'il était aussi ami avec Pascal Granga et Claude Barbier qui est l'homme qui lui a appris à jouer de la vielle à plus de 70 ans.

Pour conclure, on lui dit un adieu, on exprime notre tristesse à ses fils et on se rappellera toujours de «Gugu»

Dominique Rivière interrogé par Yannick Briez, Billet de l'Ecomusée, Le JSL 28 novembre 2004

EN BRESSE BOURGUIGNONNE AU TEMPS DES BALS MUSETTE LOULOU BON, ACCORDEONISTE A LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR



«LOULOU» (Louis BON) – le seul «nom» qu’il accepte, et par lequel tout le monde – ou presque - le connaît en Bresse du Nord, est né le 9 avril 1928 à Saint-Bonnet-en-Bresse (canton de Pierre), mais dès l’âge de huit jours ses parents l’emmenèrent à la ferme de la Reure à La Chapelle-Saint-Sauveur où son grand-père était alors fermier de la famille Druard (famille de notables). Pour ma part, je connais «Loulou» depuis mon tout jeune âge car il était le plus proche voisin de mon parrain. Dans cette ferme, il va passer la plus grande partie de sa vie, entre le métier d’agriculteur, sa passion pour la chasse et bien entendu sa chère musique: l’accordéon.

Ses débuts au «piano à bretelles», il les fit auprès d’un musicien local Jean Philippe au Bois-Brûlé à La Chapelle, mais très rapidement il apprit le solfège chez M. Motte, un musicien réputé à Saint-Germain-du-Bois. Ensuite il améliora sa connaissance instrumentale à Paris chez Edmond Royer, un Bressan originaire d’Authumes devenu musicien professionnel (et qui sera par la suite le chef de l’Harmonie de Pierre); Loulou n’avait alors que 17 ans et il poursuivit sa formation lui-même. C’était alors un parfait musicien, répugnant à jouer «de routine»; d’ailleurs le seul morceau qu’il interprète sans partition est «Joyeux enfants de la Bourgogne». Appelé sous les drapeaux, il jouait de la trompette et aime à rappeler qu’en 1949 il interpréta la Marseillaise à Constantine lors de la venue de Vincent Auriol. A La Chapelle, il y avait alors la fanfare où Loulou prenait une part active, à la trompette, au piston ou au bugle... mais il préférait l’accordéon.

ci-dessus : Loulou Bon, premier bal, Mariage Cordelier, La Chaux, 1946

1946. La Guerre était finie, les prisonniers de guerre et autres jeunes célibataires songeaient à fonder un foyer, avoir des enfants. Loulou joua son premier bal de noces cette année-là, celui des époux Cordelier à La Chaux. Il officiait avec un accordéon SYLVIO (par la suite il eut un accordéon MAUGEIN mais il le trouvait trop lourd avec ses 11 kilos). Les affaires allaient bien et il menait parfois jusqu’à trois bals de noces par semaine. C’est dire! La plupart du temps il était seul, il ne se souvient que de deux ou trois bals où d’autres musiciens l’accompagnaient.

Les bals de noces avaient lieu généralement à l’auberge du village de la mariée, et rarement dans les granges où se déroulaient encore des repas de mariage. On dansait après les cérémonies (civile et religieuse) et l’apéritif jusqu’à 15 heures, puis on allait à la ferme banqueter. Sur le coup des 22 heures, retour à l’auberge et en avant la musique jusque tard dans la nuit avant la collation et la soupe à l’oignon. Plus tard vint l’époque

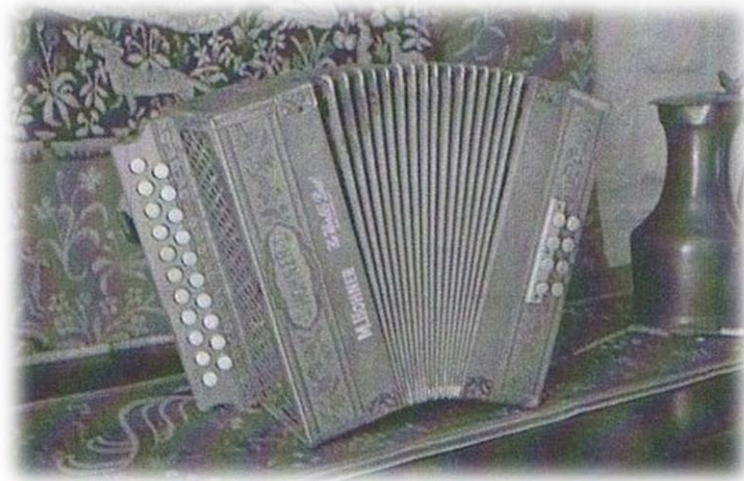


des repas et des bals de nocés dans les salles des fêtes communales.

Les lendemains de fêtes au village et des environs donnaient lieu à des bals populaires l'après-midi. Loulou y faisait la joie des villageois, jeunes et moins jeunes. Les derniers temps il jouait à Bellevesvre chez Richard-Camus à la salle «Casi». Accompagner les conscrits, courir «la poule» n'était pas dans son domaine mais il animait des bals de conscrits.

Mais il est temps de parler de son répertoire: environ 120 morceaux. Dans les années 1950, il interprétait surtout des valse, des tangos, des fox-trots, des javas, des paso-doble, des marches. Quelques scottishs subsistaient mais pas de mazurkas. Cependant, et il faut bien l'avouer, c'était le temps du musette, du bal musette, car la valse occupait à elle toute seule la moitié du répertoire. C'était aussi l'époque de Vincent Scotto, des chansons du Midi, des guinguettes. Le *Petit Quinquin* côtoyait encore *La Madelon*, la *Valse Brune*. Ainsi Loulou a conservé son répertoire, tout son répertoire. Il a seulement ajouté quelques nouveautés: la «danse du canard» ou des danses de nocés. Il n'a cependant enregistré ni disque vinyle, ni CD ou DVD. Il achetait ses morceaux chez des marchands, voire auprès de musiciens venus à la foire de La Balme interpréter quelques airs du temps et vendre des partitions. Mais il y avait aussi les copies ou les échanges entre musiciens.

Dans le nord de la Bresse bourguignonne, il avait quelques concurrents (disparus aujourd'hui): M. Gandrey (accordéon et batterie) de Serley ou M. Cannet de Bellevesvre. De temps à autre Loulou entrait dans un petit orchestre de bal musette, accompagnant d'autres musiciens: Maurice Coupat (saxophone), Georges Morey (trompette), Georges Dubois (batterie), voire Jean Lahaye (bugle). Tout travail mérite salaire. Oui... A cette époque, ces «musiciens balistes» comme on les appelait étaient payés au forfait. A cela s'ajoutait le produit d'une quête pour le musicien au milieu de la soirée. Ces quelques recettes permettaient à Loulou d'améliorer l'ordinaire et de se payer quelques fantaisies dont il pouvait rêver.



Dès les années soixante-cinq, soixante-dix, le temps du bal musette semblait fini, ou tout au moins bien amoindri. C'était le temps du rock-and-roll et des «yé-yés». Les bals de nocés changèrent. Progressivement, il y eut moins de mariages – et donc de bals - mais lorsqu'il y avait un bal de nocés, le musicien fut le plus souvent remplacé par une «chaîne hi-fi» que guidait un animateur de la région.

Loulou continua à jouer pour son plaisir, pour ses amis, pour le Club du Troisième Age et aussi pour sa compagne, trop tôt disparue en 2004. Depuis cette époque, Loulou a perdu l'envie de jouer, bien qu'il le fasse encore de temps à autre, à la maison, pour des amis proches. Alors il prend son «Crucianelli» et interprète quelques-uns de ses morceaux favoris. A 83 ans, il jouit d'une paisible retraite au bourg de La Chaux.

Loulou... merci.

Merci pour tout le bonheur que tu nous as donné, égayant souvent les durs moments de labeur.

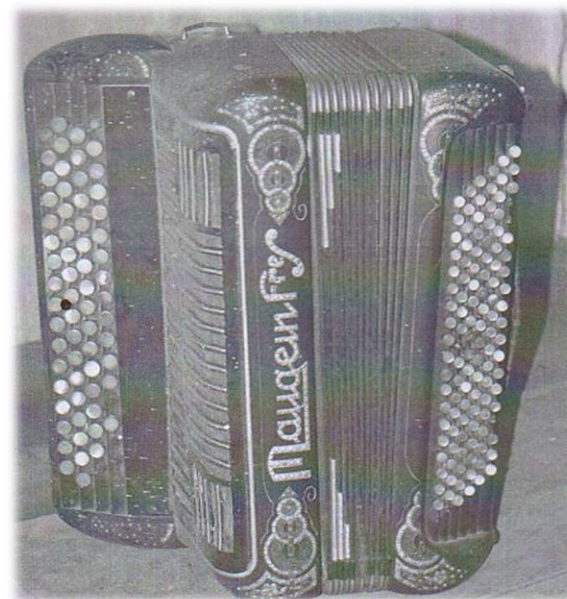
Quant à moi, dès l'âge de 5 ans, je passais mes bals de noces (alors fréquents) au pied de ton estrade dans l'auberge de La Chapelle, devenue «chez la Jeannette» (M. Roussilon actuellement).

Déjà friand de musique (je jouais de l'harmonica), je buvais tes notes comme du lait et rêvais de jouer moi aussi de l'accordéon.

Eh bien!

Je devins par la suite musicien amateur: clarinetiste à l'Harmonie des Mines de Blanzey-Montceau-les-Mines.

Mais mon plus grand regret reste celui de n'avoir pas pu jouer de l'accordéon. Alors, Loulou, lorsque j'ai revu ton accordéon pour moi mythique – un Maugein, de Tulle en Corrèze - celui dont tu me berçais tout enfant-, j'ai voulu que tu le reprennes dans tes bras, comme autrefois.



Robert Michelin

Sources: Entretien avec Loulou BON du 29.6.2011. Répertoire personnel de Loulou Bon.

Crédit photos: Loulou BON et Robert MICHELIN

	Avant 1900		1901-1918		1919-1945		1946-1970		1971-2008		Non identifié		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
DANSES														
Boston					1								1	0,8%
Bourrée							1						1	0,8%
Fox-trot					10	66,7%	2				3		15	12,3%
Habanera					1								1	0,8%
Java					6	75,0%					2		8	6,6%
Marche	1		1		3		0		1		1		7	5,7%
Paso-doble			1		3		1				2		7	5,7%
Pastorale	1												1	0,8%
Rumba					1		1						2	1,6%
Scottish											1		1	0,8%
Step							1						1	0,8%
Tango					6	75,0%	2						8	6,6%
Valse			7	11,9%	23	39,0%	15	25,4%	1		13	22,0%	59	48,4%

Non identifiées					3		3		1		3		10	8,2%
TOTAL	2	1,6%	9	7,4%	57	46,7%	26	21,3%	3	2,5%	25	20,5%	122	100,0%

REPertoire DE LOULOU BON

Boston : 1929 : Minute exquise, de Charles Babin.

Bourrée : Bourrée d'Ouroux, de Lulu Charleux, 1960

Fox-Trot : de Riquita (1928) à 1945

Habanera : La Paloma, 1945

Java : de La Belote, de Maurice Yvain (1924) à J'y vas t'y, de Fred Pearly (1942) et d'autres (dates non identifiées)

Marche : du "Petit Quinquin" (1855) et "Quand Madelon" (1914) à "Chanson pour ma brune" (1936) et "La marche des cultivateurs" (2008)

Paso-doble : de "El Gato Montès" (1916) à "Séville" (1946)

Pastorale : "Le temps des cerises" (1866 de A. Renard).

Rumba : "Marinella" (1936) de Vincent Scotto à José le Caravanier (1952) de Guy Magenta.

Scottish : Festival, de Eugène Hansen (non datée)

Step : "La noce à Jules" de André Verchren (1960)

Tango : de "Adios Muchachos" (1927) de Sanders à "Au jardin de mon cœur" (1945) de Henry Baguet.

Valse : de "Valse brune" (1909) de Georges Krier à "Une espagnole à St-Flour" (1961) de Jean Ségurel et "L'étoile des troubadours" (1987) de Roger Sy.

NB : Non identifiées (pour les dates) : "Mimosette, jolie brunette" de Paula Chabran ; "La valse des cols bleus" de F. Marafioti.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sommaire de ce tome VIII :

- Editorial, Annie Bleton-Ruget présidente de Brixia

Sociétés musicales

- « *En avant la musique ! Petite histoire des sociétés musicales de la Bresse bourguignonne* » Mickaël Chevrey
- « *L'Amicale Pierroise de Pierre-de-Bresse* » Robert Michelin
- « *L'Union Amicale de la Chapelle-Saint-Sauveur (1928-1960)* » Robert Michelin

Musiques à danser

- « *Joseph Maublanc et le groupe régionaliste de Louhans (1925-2000)* » Robert Michelin
- « *Histoires de bals ou cheminements à travers les musiques traditionnelles d'hier et d'aujourd'hui* » Jean-

Paul Loisy

- « *Les poules à facettes et la musique en Bresse. Une tradition décomplexée* » Romain Bourgeois

Musiciens et répertoires

- « *Conservation et transmission du patrimoine des musiques populaires en Bresse bourguignonne* » Michel

Debost

- « *A propos de la vielle. Musiciens et instruments* » Dominique Rivière
- « *En Bresse bourguignonne au temps des bals musette. Loulou Bon accordéoniste à la Chapelle-Saint-Sauveur* » Robert Michelin

A commander sur : <https://www.federation-brixia.fr/categorie-produit/les-memoires-de-brixia/bulletins-papiers/?v=11aedd0e4327>